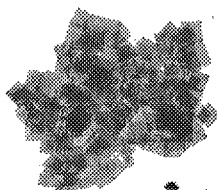


# ANNEXES

## Rapport d'activités de la FEC 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2014





**rise**

réseau intersyndical  
de sensibilisation à l'environnement  
csc - fgfb

## **MISSION 1.1. :**

**Sensibilisation par les  
formations et  
interventions**



## Module « environnement » relatif aux déchets



### Préalable

La problématique des déchets peut être abordée de façon transversale : CE-CPPT.

#### **Accents spécifiques au CPPT :**

- Lien avec la gestion des risques et la santé
- Hiérarchie des principes de prévention (un bon déchet est celui qui n'existe pas)
- Possibilité d'action via les outils du CPPT (art 14 et 16 de l'AR CPPT, suivi de l'analyse des risques, plans de prévention...)
- Thématiques spécifiques : déchets dangereux, stockage des déchets...
- Conditions de travail dans le secteur des déchets

#### **Accents spécifiques CE :**

- Lien avec la deuxième année (IEF et environnement)
- Concrétiser les coûts liés à la gestion ou au manque de gestion, sous-traitance, amendes, la gestion des déchets représente de 1 à 10% du CA d'une entreprise...

### Objectifs

**Général :** veiller à la juste intégration de l'environnement dans le mandat syndical

#### **Spécifiques :**

- Visibiliser et définir la problématique des déchets (RW, gestion dans les entreprises, ..quelques indicateurs)
- Argumenter l'importance de la gestion participative des déchets (employeur et travailleurs)
- Donner des pistes d'action CE/CPPT

### Proposition de contenu du module

#### 1. Introduction : les déchets en entreprise, quelles politiques, quelles pratiques ?

- *Susciter une première prise de parole autour des questions suivantes :*
  - *Quels types de déchets dans votre entreprise ?*
  - *Comment sont-ils gérés ? (qui est responsable, a-t-on l'impression que la gestion est bonne et sur base de quels critères, fait-on appel à des sociétés pour évacuer,..)*
  - *Quelle prise en compte par les travailleurs et quelles motivations ?*
- *Les propositions sont reportées et hiérarchisées au tableau en classant les préoccupations par domaine :*
  - *social*
  - *environnemental*
  - *économique*
- *L'animateur reprend pour les étoffer les éléments amenés par les participants, pour contextualiser il peut suivre la structure suivante :*
  - *arguments sociaux : lien avec conditions de travail, salubrité, produits dangereux, primes,..*
  - *arguments environnementaux : déchets dangereux, bruits, odeurs, manque de place, gaspillage de ressources, pollution,..*

- arguments économiques : « coût vérité », coût du traitement ou du non traitement, prix des matières premières et gaspillage, coût du non respect de la législation,..

## 2. Les enjeux globaux de la gestion des déchets, pourquoi s'en préoccuper ?

Présentation powerpoint

## 3. La participation des travailleurs à la gestion des déchets

- » Introduction sur base des témoignages vidéo Rise (10 minutes)
- » Travaux de groupe pour affiner leur connaissance des déchets et réfléchir à des pistes d'action syndicales (Deux modèles de questionnaires sur les pratiques ou tableau d'inventaire des déchets)
- » Mise en commun pour partager les expériences en utilisant la grille d'évaluation de l'action syndicale qui figure en fin de pwp)

## **Proposition d'outils pour le formateur**

### 1. **Outils pour la formation**

- » Pwp sur la problématique des déchets
- » Questionnaire sur l'action syndicale en matière de déchets
- » Fiches pour établir un relevé des déchets dans l'entreprise
- » Capsule vidéo de Rise : Les déchets en Région wallonne, l'action des délégués syndicaux, des intercommunales et de l'économie sociale »

### 2. **Documentation complémentaire**

#### a. Documents RISE

- ☞ RISE : Fiche environnement pour l'entreprise n° 10 : Améliorer la gestion des déchets dans les entreprises : priorité à la prévention
- ☞ RISE, Dossier en ligne « Déchets et recyclage : travailleurs en danger » : <http://www.rise.be/agir-dans-l-entreprise/dechets-et-recyclage-travailleurs-en-danger-hm?lng=fr>
- ☞ RISE : Fiches de sensibilisation « réduire ses déchets » : <http://www.rise.be/files/library/Documentation/Brochures/Dechets.pdf>
- ☞ Fiche pratique Consommer sans consumer : "Consommer sans consumer"
- ☞ Le baromètre syndical de l'environnement en entreprise (FEC-Rise) : <http://www.rise.be/files/library/Documentation/Brochures/2013/barometre.pdf>

#### b. Autres

- ☞ BRISE, Réseau Intersyndical Bruxellois de Sensibilisation à l'Environnement : <http://www.brise-environnement.be/-Accueil->
- ☞ ETUI : Hesamag #9 : Déchets et recyclage : des travailleurs en danger : <http://www.etui.org/fr/Themes/Sante-et-securite/HesaMag>
- ☞ Déchets et risques professionnels (dossier de l'INRS – 2009) : <http://www.inrs.fr/accueil/secteurs/environnement/collecte-tri-traitement.html>
- ☞ Les portails « moins de déchets » et « environnement du SPW » : <http://moinsdedechets.wallonie.be/> et <http://environnement.wallonie.be/>

- 🔗 L'état de l'environnement wallon : <http://etat.environnement.wallonie.be/>
- 🔗 Le site de Bruxelles-Environnement, volet « entreprises » :  
<http://www.bruxellesenvironnement.be/professionnels>

# ENVIRONNEMENT

## Formation CE 3

CE 3 <sup>ème</sup> Année	Contenu	Objectifs
Matin 1 <sup>ère</sup> partie	A partir de l'entreprise Flamogaz <ul style="list-style-type: none"> <li>- Liste des impacts environnementaux de l'entreprise</li> <li>- Mise en commun et échanges</li> <li>- Synthèse des « flux »</li> </ul> <hr/> <ul style="list-style-type: none"> <li>- En sous-groupe : « quelles sont les compétences et moyens d'action du CE en environnement ? »</li> <li>- Mise en commun</li> </ul> PPT : compétences et mandats	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire émerger « intuitivement » les différentes thématiques environnementales à partir de l'exemple d'une entreprise</li> <li>- Approche systématique des différents impacts environnementaux des entreprises et des moyens d'action</li> </ul> <hr/> -Faire émerger les compétences, difficultés et freins des entreprises en matière environnementale  - Approche systématique des compétences et des moyens d'action du CE en matière environnementale
Après-midi 1 <sup>ère</sup> partie	MOBILITE <ul style="list-style-type: none"> <li>- CLIP (Suisse)</li> <li>- DVD Mobilité CSC</li> </ul> PPT : mobilité  Prise de distance  Extrait du film « <b>Planète sous pression</b> »	<u>Compétences précises et complètes</u> du CE en matière de mobilité  <u>Moyens d'action</u> à la disposition des délégués  <hr/> Importance des enjeux  Scénarios possibles Prise de distance
Après-midi 2 <sup>ème</sup> partie		

# ENVIRONNEMENT

## Formation CE 3

CE 3 <sup>ème</sup> Année	Contenu	Objectifs
Matin 1 <sup>ère</sup> partie	A partir de 4 articles tirés de la presse - En sous-groupe, analyse et présentation des enjeux - Synthèse du formateur sur les grands enjeux environnementaux du moment ----- - En sous-groupe : analyse d'une entreprise d'un membre du groupe (préalablement choisie par le formateur) sur base du site internet de l'entreprise et du 'témoignage' du travailleur  PPT : Principes du SME	- <b>Sensibilisation</b> aux grandes thématiques environnementales (empreinte écologique, énergie, déchets/ressources, mobilité,...) - Etre capable de s'approprier une problématique environnementale via à travers un document ----- - <b>Appropriation</b> des thématiques au niveau de l'entreprise (quels sont les impacts environnementaux des entreprises et quelles en sont les conséquences ?)
Après-midi 1 <sup>ère</sup> partie	Ecocartes - Présentation de la méthode - Réalisation d'un exercice pratique  PPT Environnement et mandat en CE  ----- <b>MOBILITE</b> - CLIP CSC Brochure mobilité - Présentation d'exemples de bonnes pratique - Diagnostic fédéral de mobilité  PPT : mobilité	- <b>Agir</b> en entreprise  - Approche systématique des compétences et des moyens d'action du CE en matière environnementale  ----- <u>Compétences précises et complètes</u> du CE en matière de <b>mobilité</b>  <u>Moyens d'action</u> à la disposition des délégués
Après-midi 2 <sup>ème</sup> partie		

# ENVIRONNEMENT

## Formation CPPT 1 - Liège

CPPT 1 <sup>ème</sup> Année 4 <sup>ème</sup> jour	Contenu	Objectifs
Après-midi 1 <sup>ère</sup> partie	<p><u>1<sup>er</sup> temps</u> Découverte 'intuitive' des impacts environnementaux d'entreprises de secteurs différents : une banque, un magasin, une entreprise de repassage, une 'usine' Liste au Paddex. Compléter par des impacts généraux</p> <p><u>2<sup>ème</sup> temps</u> En ss-groupe : « Pour chaque impact, quels sont les liens avec l'action syndicale, en quoi les travailleurs sont-ils concernés par ces impacts ? »</p> <p>Mise en commun</p> <p>Distribution des <b>feuilles A5</b> (éventail) « <i>Quand c'est bon pour l'environnement, c'est bon pour les travailleurs</i> »</p>	<p><u>Approche intuitive</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- des <b>impacts environnementaux</b> des entreprises (énergie, mobilité, déchets, produits dangereux, rejets, émissions, achats durables,...),</li><li>- des <b>conséquences pour les travailleurs</b></li><li>- de l'<b>action syndicale</b> sur le sujet</li></ul>
Après-midi 2 <sup>ème</sup> partie	<p>PPT sur les compétences du CPPT en matière d'environnement.</p> <p>Présentation des outils pour les délégués (personnes ressources, RISE,...)</p>	<p><u>Compétences</u> du CPPT en matière d'environnement</p> <p><u>Moyens d'action</u> : outils à la disposition des délégués : RISE : documentation, dossiers, etc,... Personnes ressources : RISE et en fédération</p>



# ENVIRONNEMENT

## Formation CPPT 2

CPPT 2 <sup>ème</sup> Année	Contenu	Objectifs
<p>Matin 1<sup>ère</sup> partie</p>	<p>A partir de l'enquête RISE</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Compléter individuellement</li><li>- Echanges</li></ul> <p>-----</p> <p>PPT : présentation systématique des enjeux syndicaux de l'environnement (énergie, mobilité, pollutions diverses, mode de production,...)</p>	<p>Lister les différentes thématiques environnementales de leur entreprise</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- les difficultés,</li><li>- les réticences</li></ul> <p>-----</p> <p>- Approche systématique de notions telles que : effets de serre, URE, Permis d'environnement, pollutions de l'air, des eaux de surface, des sols et leurs conséquences pour les entreprises -&gt; Rendre concrets les enjeux syndicaux en environnement par rapport au discours écologiste</p>
<p>Après-midi 1<sup>ère</sup> partie</p>	<p>En ss-groupe à partir d'une situation d'entreprise :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- lister les compétences du CPPT sur les problèmes environnementaux présentés</li><li>- lister les questions à poser en CPPT</li></ul> <p>Mise en commun</p> <p>PPT : Compétences du CPPT en matière d'environnement.</p> <p>-----</p> <p>Par entreprise : Quelle(s) action(s) puis-je mettre en œuvre en priorité ?</p> <p>Mise en commun</p> <p>Clip vidéo : « l'empreinte écologique »</p>	<p><u>Compétences précises et complètes</u> du CPPT en matière d'environnement</p> <p>-----</p> <p><u>Moyens d'action</u> à la disposition des délégués</p> <p>-----</p> <p>Rendre concrètes les <u>pistes d'action</u> en la matière</p> <p>-----</p> <p><u>Prise de distance</u></p>
<p>Après-midi 2<sup>ème</sup> partie</p>		

# ENVIRONNEMENT

## Formation CPPT 3

CPPT 3 <sup>ème</sup> Année	Contenu	Objectifs
Matin 1 <sup>ère</sup> partie	<ul style="list-style-type: none"><li>- Jeu de la ficelle</li><li>- Clip « L'île aux fleurs »</li><li>- Notion de « Développement Durable »</li></ul>	Faire émerger « intuitivement » la notion de développement durable
Matin 2 <sup>ème</sup> partie	<p>-----</p> Moyens d'action du CPPT en matière d'environnement	<p>-----</p> <u>Compétences précises et complètes</u> du CPPT en matière d'environnement
	<ul style="list-style-type: none"><li>- Travail en sous-groupe à partir d'une situation d'entreprise</li><li>- Mise en commun</li><li>- PPT Environnement et mandats au CPPT</li></ul>	<u>Moyens d'action</u> à la disposition des délégués
Après-midi 1 <sup>ère</sup> partie	Ecocartes Exercice par ss-groupe : dessiner une eco-carte d'une entreprise (ou partie d'entreprise) pour une problématique Mise en commun	<u>Gestion environnementale</u> des entreprises <u>Moyens d'action concrets</u> pour les délégués au CPPT
Après-midi 2 <sup>ème</sup> partie	Vidéo sur l'actualité Débat	<u>Prise de distance</u>

# ENVIRONNEMENT

## Formation DS 3

DS 3 <sup>ème</sup> Année	Contenu	Objectifs
Matin 2 <sup>ème</sup> partie	<ul style="list-style-type: none"><li>- <i>Quelle est la situation par rapport à l'environnement dans leur entreprise ?</i></li><li>- <i>Echanges</i></li></ul> <hr/> <p>Exercice de préparation de l'équipe syndicale à la négociation face à une série de problèmes environnementaux dans l'entreprise</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- <i>préparation et mise en place d'une stratégie et coordination des revendications et actions</i></li></ul> <hr/> <p>PPT : Environnement et mandats DS PPT : Clés de mobilisation</p> <p>Final Clip « L'île aux fleurs »</p>	<p><i>Faire émerger « intuitivement »</i></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- <i>les différentes thématiques environnementales</i></li><li>- <i>les difficultés,</i></li><li>- <i>les réticences</i></li></ul> <hr/> <p>Appropriation des matières <u>syndicales</u> par rapport à l'environnement</p> <p>Rendre concrètes les <u>pistes d'action</u> en la matière</p> <p>Fonctionnement de l'équipe syndicale face aux problèmes environnementaux</p> <hr/> <p>Présentation systématique des compétences et des moyens d'action de la DS en environnement</p> <p>Prise de distance</p>
Après-midi		

## Le projet syndical à l'épreuve de la crise : retrouver une prospérité partagée

### Les objectifs du deuxième jour

- Mettre en évidence les limites du modèle de développement actuel.
- Faire connaître les actions prioritaires menées à différents niveaux par le syndicat et d'autres construire l'alternative sur le plan européen, notamment le plan d'investissement pour une transition énergétique de la CES.
- Mettre en évidence le rôle des militant-e-s pour contribuer collectivement à la mise en place d'un autre modèle de développement.

### Les pistes pour retrouver une prospérité partagée

- Le projet syndical : un droit à une prospérité pour tous (vidéo CRW)
- Les limites du modèle dans un contexte de mondialisation
- Les nouveaux accents du projet syndical
- Elargir notre zone d'influence
- Un nouveau regard sur le projet syndical dans mon entreprise.

### Les outils

- Le projet syndical : un droit à une prospérité pour tous
  - Vidéo CRW 'Vers une nouvelle prospérité'
  - Représentation des participants : la prospérité pour un travailleur wallon ou bruxellois aujourd'hui ?
- Compromis historique autour de la croissance et triangle d'or syndical
  - Rappel de la conclusion du 1<sup>er</sup> jour sur les rapports de pouvoir (séquence 8)
  - Support PPT: l'accord sur le partage des gains de productivité, son contexte, le triangle d'or syndical
- Surconsommation des ressources et croissance des inégalités
  - Séquence vidéo 10': 'Barcelone ou mourir' CNCD : Débat : Quel impact sur le projet syndical ? Quelles réponses possibles ?
  - Support PPT pour le débat : synthèse du problème (croissance, empreinte) et adaptation (transition juste et réorientation économique)
  - option 2 : intervention de de Nicolas Van Nuffel CNCD , de la cellule RISE CSC ou de Guido Nelissen ACV Metea )

**Surconsommation et croissance des inégalités**

Support pour le débat

**Inégalités et empreinte écologique**

En théorie, si on divisait la surface disponible pour produire des ressources naturelles par le nombre d'habitants de la Terre, chacun aurait droit à 2,1 hectares pour sa consommation et ses déchets. Mais en pratique la répartition des ressources est inéquitable :

**Inégalités et empreinte écologique en 2001**

Surface moyenne utilisée par habitant dans ces continents

2,1 ha = Surface disponible par habitant de la terre

**Les dérèglements climatiques mettent en évidence ou renforcent les inégalités ;**

Exemples :

- La canicule de 2003 a tué 15.000 personnes en France. Pour la plupart, des personnes âgées isolées et défavorisées;
- L'ouragan Katrina à la Nouvelle-Orléans en 2005 est responsable du décès de 1000 personnes, pour la plupart des Afro-Américains et des pauvres;

**Rendre l'économie plus sobre, c'est possible**

En changeant :

- **la technologie** : Encourager les entreprises et les institutions à utiliser plus efficacement l'énergie, à fabriquer des produits plus sobres (consommation des voitures, etc).
- **le modèle économique** : Passer d'un modèle centré sur le remplacement continu de produits à durée de vie limitée à un modèle plus durable (cas de Rank Xerox ou de Cambio, les voitures partagées).

**Rendre l'économie plus sobre, c'est possible**

En changeant :

- **Les modes de vie** : les préférences de consommations, les lieux d'habitat, le déplacement,...
- **Les équipements** : isoler les maisons, passer à davantage d'énergie décentralisée, investir dans des transports en communs performants
- **L'organisation de la société** : les rythmes de travail, les lieux de travail et de service près de nœuds de transport en commun, etc.

**... à condition de ne pas se résimer à une « mise en peinture »**

- **Attention au marketing** et au discours pseudo-durable (voitures « vertes »)
- **Un vrai changement** : Quel sens d'avoir le même modèle qu'avant (celui du toujours plus, avec des inégalités qui s'accroissent), même si un peu plus vert\* ?
- **Fausse bonnes idées** : Parfois, l'effort d'économie ne s'accompagne pas toujours d'une réduction de consommation des ressources (cfr effet rebond\*\*)



## Mais est-il possible d'aller en même temps vers une société où l'emploi et le bien être sont mieux partagés ?

### Par exemple ...

- En stimulant l'emploi dans les services à forte utilité sociale (santé, éducation, logement,...).
- En améliorant la conciliation vie-de famille / vie privée via des formes de réduction du temps de travail adaptées\*.
- En orientant l'activité économique vers des créneaux porteurs d'emploi de qualité et respectueux de l'environnement.



## Les pouvoirs publics doivent piloter une transition juste

- **Fiscalité juste** : Les investissements doivent être financés par une fiscalité juste (soutien des pouvoirs publics)
- **Régulation** : Les logiques de marché ne suffisent pas. Importance de l'intervention des pouvoirs publics\*
- **Concertation** : Les adaptations et conversions doivent être progressifs, concertés avec les travailleurs.
- **Politique industrielle** : Les changements ne peuvent pas dépendre que des entreprises. Il faut une coordination publique



## Une transition vers une société bas carbone est porteuse d'emploi ...

Parce que l'intensité en emplois dans une société sobre en carbone est plus importante

### Exemples :

- Transports en commun >< fabrication de voitures
- Energies renouvelables >< autres énergies
- Isolation des bâtiments >< importation de pétrole
  - 1 million de chiffre d'affaires génère*
  - 16 emplois dans l'isolation des bâtiments
  - Seulement 3 emplois dans le raffinage du pétrole

## Formation RISE - Cycle de formation continuée 2013-2014

Etre en capacité de faire des propositions syndicales sur le thème des consommations, de la mobilité, de la sous-traitance et de la réduction des nuisances.

Chère Amie, Cher Ami,

Le cycle de formation continuée auquel tu es inscrit-e continue le

**le 16 janvier prochain**  
à la CSC Charleroi (rue Prunieu, 5 - salle 502)

Pour rappel le thème de cette 3<sup>e</sup> journée est :

### **La durabilité de la sous-traitance, terrain d'action syndicale**

#### **Objectifs et intervenants du jour**

Pourquoi et comment agir pour améliorer le respect des conditions de travail et l'environnement par les entreprises sous-traitantes ?

Cette journée fait partie du programme de la formation pour :

- Clarifier la notion de sous-traitance et le rôle syndical sur cette question en lien avec le thème
- Mieux comprendre les problèmes spécifiques des donneurs d'ordre et de la sous-traitance.
- Repérer des progrès possibles dans l'intérêt des collègues.
- Découvrir des pistes pour stimuler la concertation sur cette question.

Avec la participation de Michele Manca délégué CSC AS, Andrée Debrulle du Service Juridique de la CSC, Jamal El Gueddari , permanent à la CSC Alimentation et Services et Hugo Martin collaborateur RISE à la FEC.

Rappel : Chaque inscrit s'engage à participer à l'ensemble du cycle de formation. Toute absence restera exceptionnelle, avertie au plus tard la veille de la formation et justifiée dûment à la FEC.

**Horaire** : Accueil 8h30, démarrage 9h précise – fin à 16h30 précise<sup>1</sup>

**Prochaines dates** : Journée d'étude commune le CSC Bouge le 20 février

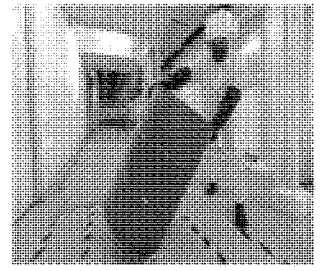
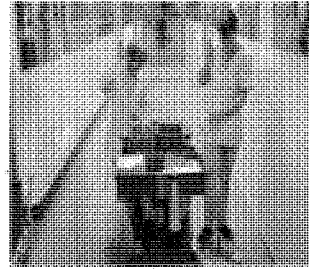
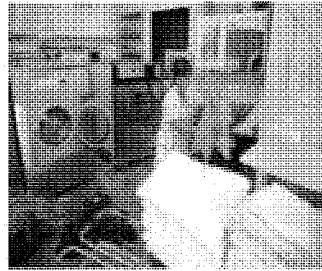
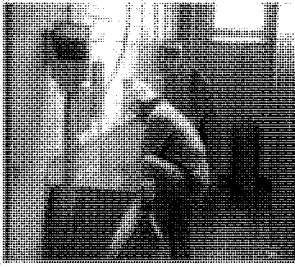
Au plaisir de te retrouver prochainement

Pour la FEC

Thierry Demuysère

*Train ou covoiturage,  
si possible : c'est mieux !*

<sup>1</sup> Attention, seuls les absences justifiées permettent de maintenir les droits au Congé Education Payé. Sont considérés comme justifiés pour le CEP : la maladie (certificat médical), le travail, ou la participation à un CE ou un CPPT (certificat de l'employeur)



## La prévention du risque environnemental, terrain d'action syndicale



Bouge, le 20 février 2014



Produits dangereux, bruit, ondes électromagnétiques, poussières fines, nuisances...  
Comment prévenir et réduire ces risques santé-environnement ?  
Quel peut être le rôle syndical en la matière ?

Le cycle de formation continuée RISE se clôture par une journée d'étude

**le 20 février 2014 de 9h à 16h30**

au Centre de Formation Wallon de la CSC BOUGE  
(Chaussée de Louvain 520, Bouge)

Cette journée a pour objectifs d'aider les participants à :

- o Mieux identifier différents risques environnementaux
- o Situer la prévention de ces risques dans la loi sur le bien être
- o Repérer des progrès possibles dans l'intérêt des collègues.
- o Découvrir des pistes pour stimuler la concertation et engager les collègues.

**Chaque inscrit s'engage à participer à l'ensemble du cycle de formation. Toute absence restera exceptionnelle, avertie au plus tard la veille de la formation et justifiée dûment à la FEC.**

Horaire : Accueil 8h45, démarrage 9h – fin à 16h30 précise<sup>1</sup>

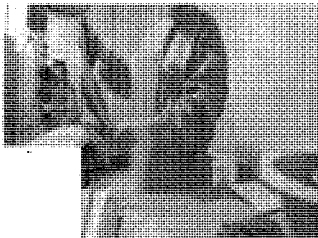
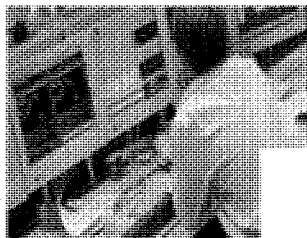
Au plaisir de te retrouver prochainement

Pour la FEC  
Thierry Demuysère

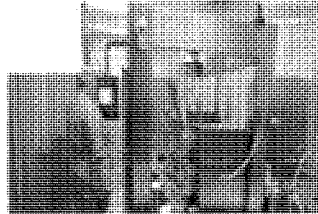
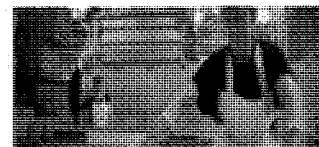
**La fiche d'accessibilité qui  
accompagne ce courrier vous donne  
des conseils pour  
venir en transport en commun**

<sup>1</sup> Attention, seules les absences justifiées permettent de maintenir les droits au Congé Education Payé. Sont considérés comme justifiés pour le CEP : la maladie (certificat médical), le travail, ou la participation à un CE ou un CPPT (certificat de l'employeur)





# Programme



## Matin

---

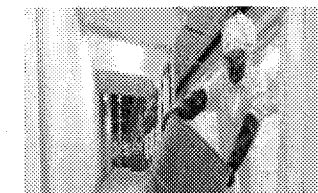
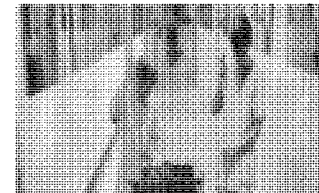
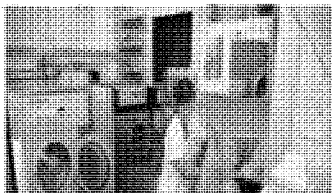
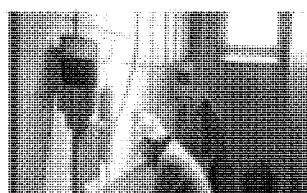
- La santé environnementale des travailleurs : de quoi parle-t-on ? *Introduction RISE*
- Quelles bases légales pour inscrire le risque environnemental à l'ordre du jour du CPPT ?  
*Stéphane Lepoutre, Conseiller au Service Entreprise de la CSC*
- Conseils pour intégrer la santé environnementale dans la gestion des risques de nos entreprises. Pour une approche participative de la question.  
*Gérald Dombret, Directeur de la Gestion des Risques pour Wallonie-Bruxelles chez Adhesia*
- Application à l'entreprise *Travail en ateliers*
- Rapport des travaux d'ateliers et conclusions des travaux de la matinée par Gérald Dombret.

## Après midi

---

- Stratégie pour faire de l'environnement un terrain d'action syndicale, avec l'appui de différentes personnes ressources de centrales professionnelles.
  - *Construire un dossier syndical sur un risque de santé environnementale*
  - *Connaître différents points d'appui et ressources*
  - *Communiquer et convaincre les collègues*
  - *Méthodologie d'actions*

*Avec la participation de Jean-Louis Teheux, Service Etude et Formation CSC BIE, Martine Le Garroy, Service Etude et Formation CNE, Anne-Françoise Gillissen, Service Formation CSC Liège*
- Mise en commun des travaux d'ateliers
- Synthèse des points forts des 4 journées.
- Clôture des cycles de formation





## Prévenir les risques pour la santé et pour l'environnement

---

### De quoi s'agit-il ?

En mars 2013, la cellule RISE de la FEC a publié son troisième « *baromètre syndical de la gestion environnementale dans l'entreprise* », émanant d'un échantillon de 300 entreprises en Wallonie et à Bruxelles. Un constat émergeait de l'analyse des résultats sur les 7 dernières années : la relative stagnation voir la dégradation de la gestion des nuisances internes (données reprises en annexe).

Ces nuisances incluent entre autres une série de risques qu'on peut qualifier de 'faibles', 'diffus' ou 'indirects' et qui tombent souvent sous le seuil des analyses de risques classiques : ondes électro-magnétiques, poussières ou vapeurs diffuses, nuisances sonores, pollutions chimiques ou microbiologiques, .... A peu près tous les milieux de travail y sont confrontés d'une manière ou d'une autre, et les bureaux n'y échappent pas!

### En quoi cela fait problème ?

Paradoxe apparent, à quelques exceptions notables près, les délégués font assez peu remonter les situations problématiques à cet égard. Différentes raisons évoquées en formations syndicales expliquent pourquoi ces risques sont hors des radars de la prévention. D'une part l'insistance actuelle est mise sur d'autres risques, comme le stress. D'autre part, le risque est perçu comme faible ou inexistant parce que tout simplement non identifié ! La situation de l'amiante est éclairante à cet égard. Un récent sondage auprès des communes bruxelloises montre que 700 à 1000 bâtiments publics (écoles, crèches, CPAS,...) n'ont pas d'inventaire amiante malgré l'obligation légale de 2006 ...

Les risques santé-environnement peuvent pourtant être à la source de maladies, allergies, affections pulmonaires, cancers... souvent difficiles à faire reconnaître comme maladie professionnelle. Ils sont souvent aussi facteurs d'une dégradation du cadre de vie pour la population.

### Quelle attitude syndicale par rapport à ces risques ?

Comment exercer une vigilance syndicale raisonnable à l'égard de ces risques ? Pour répondre à cette question, la cellule RISE inscrit une journée d'étude à son plan de travail. L'objectif n'est pas de verser dans l'alarmisme, ou de délocaliser les problèmes vers un sous-traitant, ou vers un pays à la réglementation laxiste. Mais les équipes syndicales ne doivent pas perdre pour autant ces risques de vue. Ce temps de réflexion vise à donner des points d'appuis et des outils pour les délégués. Leur donner des moyens pour stimuler une prévention et une gestion intelligente en la matière.

L'attention des représentants/es des travailleurs/ses pour prévenir l'exposition professionnelle aux risques aigus et immédiats au poste de travail reste évidemment une priorité. Cela n'empêche pas de compléter cette démarche par une attention à ces « risques environnementaux » qui impactent la qualité de vie au travail et hors travail.

---

<sup>1</sup> Par exemple, par les aérosols dégagés par les imprimantes et copieurs, ou la climatisation, ...

## **Annexe : extrait du baromètre syndical de gestion de l'environnement 2012**

### **Santé et nuisances**

- **Etat de la situation**

Les délégués ont évalué une série de facteurs (qualité de l'air, des produits, etc.) qui sont liés à la protection de leur santé et au bien-être au travail, mais aussi à celles des riverains de l'entreprise.

*Tableau 8 : Gestion des nuisances – état des lieux*

Question posée : 'De quelle manière mon entreprise prend-elle en charge les problèmes environnementaux suivants' :

<b>Gestion des nuisances</b>	<b>Bien très bien</b>	<b>Moyen</b>	<b>Mal Très mal</b>	<b>Sans objet</b>	<b>Mal Très mal 2009</b>	<b>Mal Très mal 2006</b>
Prévention des excès de chaleur ou froid liés aux conditions météo	16,4	28,7	41,7	13,4	39,6	-
Substitution de produits dangereux par d'autres	31,7	26,7	20,4	22,3	21,3	9,6
Qualité de l'air et lieu de travail	22,7	30,0	35,0	12,3	36,2	28,0
Réduction et contrôle du bruit et des vibrations à l'intérieur de l'entreprise	18,3	31,0	33,7	17,0	31,5	18,6
Réduction et contrôle du bruit à l'extérieur de l'entreprise	20,7	24,7	20,6	34,0	20,8	11,0
Meilleur usage ou achat des produits d'entretien	28,3	29,3	25,7	16,6	32,4	20,7
Prévention des pollutions accidentelles	33,0	18,7	17,3	31,0	20,7	17,3

Compte tenu du profil sectoriel de l'échantillon, la part des réponses 'sans objet' est importante pour certains items : près d'un tiers des délégués ne se sentent pas concernés par la prévention des pollutions accidentelles ou le bruit à l'extérieur, par exemple.

Mais l'opinion des travailleurs concernés est sans ambiguïté, les opinions restent très négatives sur ce thème.

Seuls l'utilisation et l'achat des produits d'entretien est en amélioration sensible de même que les pollutions accidentelles.

- **Evolution au cours des 5 dernières années**

Question posée : de quelle manière estimez-vous que la gestion de l'environnement dans votre entreprise a évolué sur ce thème au cours des 5 dernières années ?

Tableau 9 : Gestion des nuisances – évolution 5 dernières années

Thèmes examinés	Amélioration	Statu quo	Régression	Ne sait pas	Amélioration 2009	Amélioration 2006
Gestion des nuisances internes	23,0%	47,0%	14,7%	15,4%	29.1%	35.3%
Gestion des nuisances externes	13,0%	50,7%	9,0%	27,3%	15.4%	30.7%

## La gestion des risques santé-environnement dans nos entreprises. Expériences et perspectives

Bouge – 20 février 2014

Ing. Dombret Gérald  
Dir. Gestion des Risques Wallonie-Bruxelles  
Conseiller en prévention Niv 1

## Objectif

- Aborder les risques diffus dans les entreprises  
⇒ C'est quoi?
- Comment les gère-t-on?
- Que peut on faire de mieux?
- Quels sont les points d'attention? Les pièges? Les cas particuliers?
- Rôle du délégué, du CP et du SEPP?
- Questions/réponses

## Risques diffus?

- Les plus connus = Les mieux maîtrisé?
  - Bruit
  - Particules (fibres, poussières, particules fines, ...)
  - Substances chimiques (solvants, peintures, bains de traitements, produits de nettoyage, ...)
- Mais aussi:
  - Eclairage, Ambiances thermiques (chaleur mais aussi froid)
  - Risques (micro)biologiques (moisissures, légionnelle, bactéries, maladies, ...)
  - Ondes électromagnétique, Radiation, Vibrations
  - Sick building syndrom
  - ...

## Le bruit

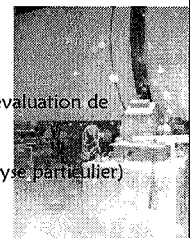
- Approche actuelle:  
Respecter les limites (seuils) légaux: 80 – 85 – 87 dB(A)
  - Cartographie du bruit:  
= bruit des installations  
Mesures ponctuelles, dépend du fonctionnement, pas d'isolement des sources  
⇒ Carte de répartition, de propagation.
  - Dosimétrie:  
Dosimétrie sur la journée, = représentation de l'exposition du travailleur, besoin de relevé d'activité des travailleurs  
Problème de « contamination »  
Risque pour travailleur restant sur poste (! Réfectoire)

## Le bruit

- Perspectives/points d'attention:
  - Possibilité d'isolement des sources? (production?)
  - Dosimètres enregistreurs: confidentialité, sélection de plages (élimination de périodes de travail?)
  - ! Aux gens de passage
  - Confort acoustique (bureaux)? Seuils = production. Normes pour bureaux mais non obligatoire. Evolution?
  - Pausés sur poste!
  - Radios!!!! (74,92/64,85 hall – 76,57/80,15 méca)
- Dans tous les cas: risques pour la santé

## Particules/Substances

- Actuellement:  
1 poste → 1 problème → 1 demande  
généralement 1 mesure  
⇒ Pas de valeur stat, pas de suivi, pas d'évaluation de dispersion.  
Difficulté: compromis science/coût  
Chaque demande est unique (plan d'analyse particulier)
- Points d'attention:
  - Tout est mesurable MAIS: VLE???
  - Si pas dans AR: interprétation? Bas? Haut?
  - Seuil de détection olfactive
  - Naturel aussi est dangereux (silice, bois, fibres, ...)



## Particules/Substances

- Perspectives/améliorations:
  - Evolution des connaissances et techniques (bio métabolisme, machines, ...). Donc: encore des inconnues!  
Mais exposition augmente (techniques ex: scie 77 poussières)
  - REACH, CLP: meilleure connaissance des risques et EPI
  - Favoriser une « cartographie » des polluants (mais a des limites: conditions de travail, météo, vent, limite de détection, coût, ...)
  - Prévoir ces paramètres dans implémentation globale (ex: airco usine charbon)

Evolution vers une prévention systématique (protections indispensables)  
⇒ Convaincre les travailleurs!

rem: subst ototoxiques

## Champs électromagnétiques

Situation assez rare et particulière.

Législation = RGPT + AR du 28/02/2007 concernant la compatibilité électromagnétique.

Directive 2004/40/CE concernant les champs électromagnétiques (GSM et radio) doit encore être transposée.

## Vibrations

Obligations des employeurs:

### Analyse des risques:

Evaluer niveau d'exposition par observation et rassemblement infos techniques des fabricants  
Si pas suffisant, mesurages.

Donc: Vieux chariot, route dégradée, siège cassé, ...

## L'éclairage

- Evolution législative en 2012 (AR lieux de travail)  
⇒ Normes
- Problème d'éclairage facile à détecter  
!! Pièges (temp. de couleur – exple)
- Points importants: zones d'ombre, reflets, éblouissement
- Carto possible (zones déficitaires)
- !! Phénomènes de contrejour (exple Clark entre dans local)
- Conseil: uniformité d'éclairage + entretien/remplacement  
- Observations avant mesures.

## Les ambiances thermiques

- Evolution législative 2012:  
⇒ Notion de confort thermique  
⇒ Programme préalable (mesures?)
- Actuellement/Anciennement:  
Mesures ponctuelles de T° sur des postes de travail  
!! WBGT pour chaleur (avant, uniquement techno!!)  
Ne tenait pas compte d'autres facteurs et saisons

## Rôles

- Rôles complémentaires: collaboration indispensable.
- Et plus précisément:
  - Support et relais
  - Convaincre les travailleurs pour les mesures (bon port des capteurs, pas de « sabotage », remplissage relevé activités, ...)
  - Convaincre travailleurs pour le port des EPI
  - Encourager les bonnes méthodes de travail (EPC, aspi, repas, ...)
  - Mesurage pas toujours indispensable (« Oui, mais ça pue ... »)
  - Assurer suivi des résultats

## Ateliers-action de l'après-midi

### Déroulement de l'animation :

- Les participants sont inscrits d'office dans un des 4 ateliers.
- Entre 13h45 et 15h, chaque atelier teste ou produit un outil particulier qui permet de faire avancer l'action syndicale de terrain sur les questions santé-environnement (ou environnementales au sens large).
- Entre 15h15 et 16h présentation en plénière des productions de chaque atelier (méthode dynamique à prévoir) et questions de la salle.

### Répartition des contenus

<b>Contenus</b>	<b>Responsable</b>	<b>Projet d'outil (proposition)</b>
<i>Construire un dossier pour intégrer l'environnement dans l'action syndicale Où chercher l'info ? Comment présenter le problème quand le sujet est technique, difficile à maîtriser?</i>	<i>Martine Le Garroy</i>	<u>Un schéma</u> des démarches à effectuer pour instruire de manière correcte un point environnement à l'ordre du jour du CPPT (personnes à contacter, documents à consulter, etc)
<i>Découvrir trois méthodes possibles pour dépister et évaluer le risque environnemental de manière participative</i>	<i>Thierry Demuysère</i>	<u>Une check-list</u> pour compléter la visite des lieux de travail
<i>Communiquer et convaincre les collègues (comment concerner l'équipe syndicale et le personnel ?)</i>	<i>Dominique Linotte  Anne- Françoise Gilissen</i>	<u>Un argumentaire en 7 (?) points</u> pour convaincre l'équipe syndicale et les collègues
<i>Comment gérer le dilemme emploi/environnement (*)</i>	<i>Jean-Louis Teheux</i>	<u>Une grille de critères</u> pour aider une équipe syndicale à analyser une situation où l'environnement et la santé sont un conflit avec l'emploi

(\*) Inspiration si nécessaire Poussières dans un atelier – résumé du problème

Soit «S.Textile», une entreprise spécialisée dans l'imprégnation de textile par des substances chimiques.

- Suite à l'absence pour maladie de longue durée d'un travailleur, une équipe souhaite connaître les effets exacts sur la santé du produit Diméthylformamide ou DMF utilisé notamment en grande quantité dans un atelier. La lecture de la Fiche de Données Sécurité du DMF, trouvée sur internet, montre des impacts sur la santé et sur l'environnement.
- L'équipe syndicale demande à l'employeur s'il existe des produits de substitution moins nocifs. Celui-ci déclare qu'il n'existe pas d'alternative commercialement rentable et que les travailleurs ont des équipements de protection.
- L'équipe demande alors à la CSC de vérifier si l'exposition prolongée pourrait conduire à une reconnaissance de maladie professionnelle. La CSC demande plus de précisions à l'équipe pour comprendre la manière dont le produit est utilisé et voir les mesures de prévention et de surveillance déjà prises.
- Dilemme dans l'équipe syndicale : soit effectuer les démarches conseillées par la CSC mais risquer une réaction agacée de l'employeur qui pourrait supprimer l'atelier concernés, soit arrêter les démarches et maintenir le niveau de risque pour les travailleurs et l'environnement.

## Formation RISE - Cycle de formation continuée 2013-2014

Etre en capacité de faire des propositions syndicales sur le thème des consommations, de la mobilité, de la sous-traitance et de la réduction des nuisances.

Chère Amie, Cher Ami,

Le cycle de formation continuée auquel tu es inscrit-e continue le

**le 16 janvier prochain**

à la CSC Charleroi (rue Prunier, 5 - salle 502)

Pour rappel le thème de cette 3<sup>e</sup> journée est :

### **La durabilité de la sous-traitance, terrain d'action syndicale**

#### **Objectifs et intervenants du jour**

Pourquoi et comment agir pour améliorer le respect des conditions de travail et l'environnement par les entreprises sous-traitantes ?

Cette journée fait partie du programme de la formation pour :

- Clarifier la notion de sous-traitance et le rôle syndical sur cette question en lien avec le thème
- Mieux comprendre les problèmes spécifiques des donneurs d'ordre et de la sous-traitance.
- Repérer des progrès possibles dans l'intérêt des collègues.
- Découvrir des pistes pour stimuler la concertation sur cette question.

Avec la participation de Michele Manca délégué CSC AS, Andrée Debrulle du Service Juridique de la CSC, Jamal El Gueddari , permanent à la CSC Alimentation et Services et Hugo Martin collaborateur RISE à la FEC.

Rappel : Chaque inscrit s'engage à participer à l'ensemble du cycle de formation. Toute absence restera exceptionnelle, avertie au plus tard la veille de la formation et justifiée dûment à la FEC.

**Horaire** : Accueil 8h30, démarrage 9h précise – fin à 16h30 précise<sup>1</sup>

**Prochaines dates** : Journée d'étude commune le CSC Bouge le 20 février

Au plaisir de te retrouver prochainement

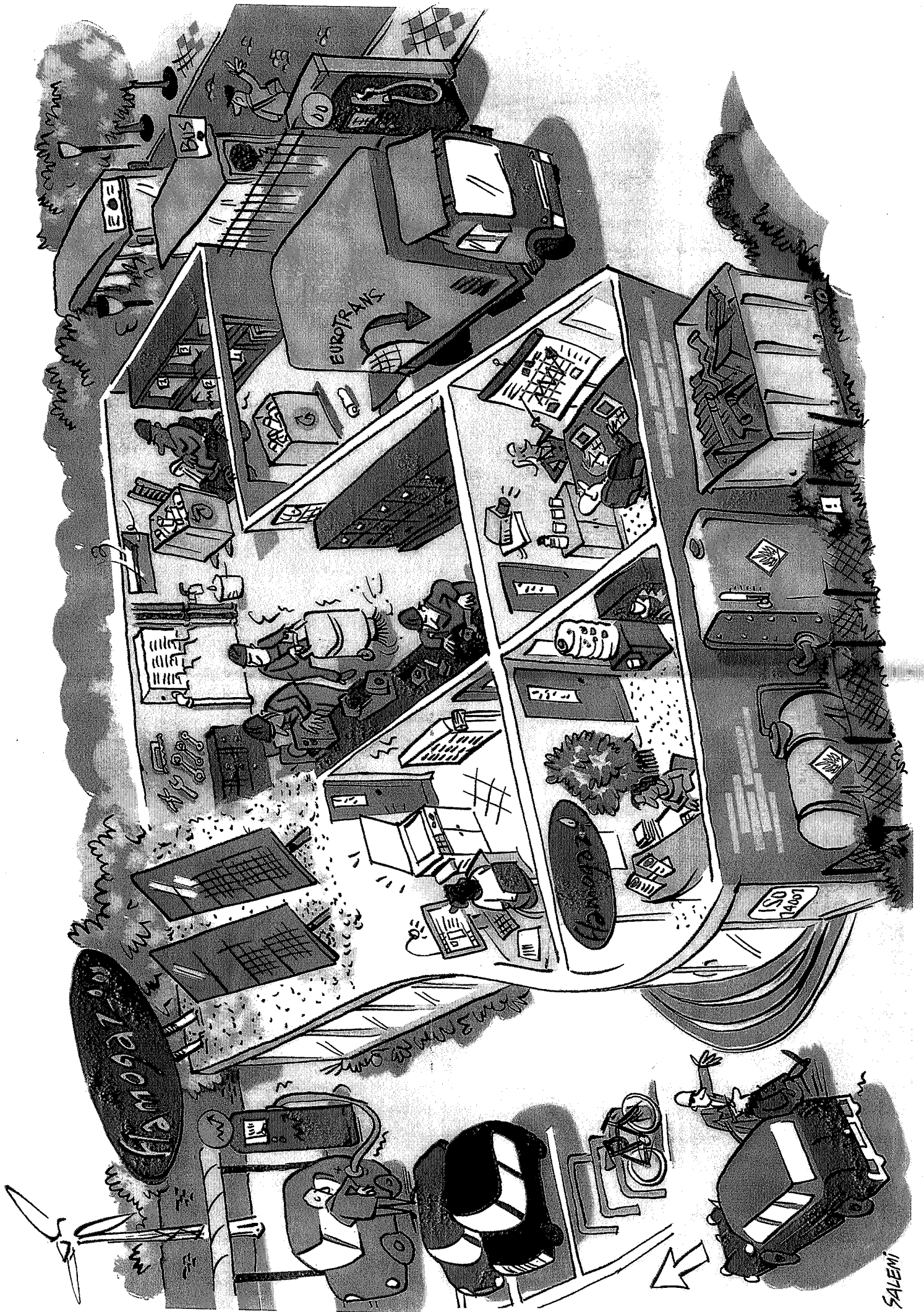
Pour la FEC

Thierry Demuysère

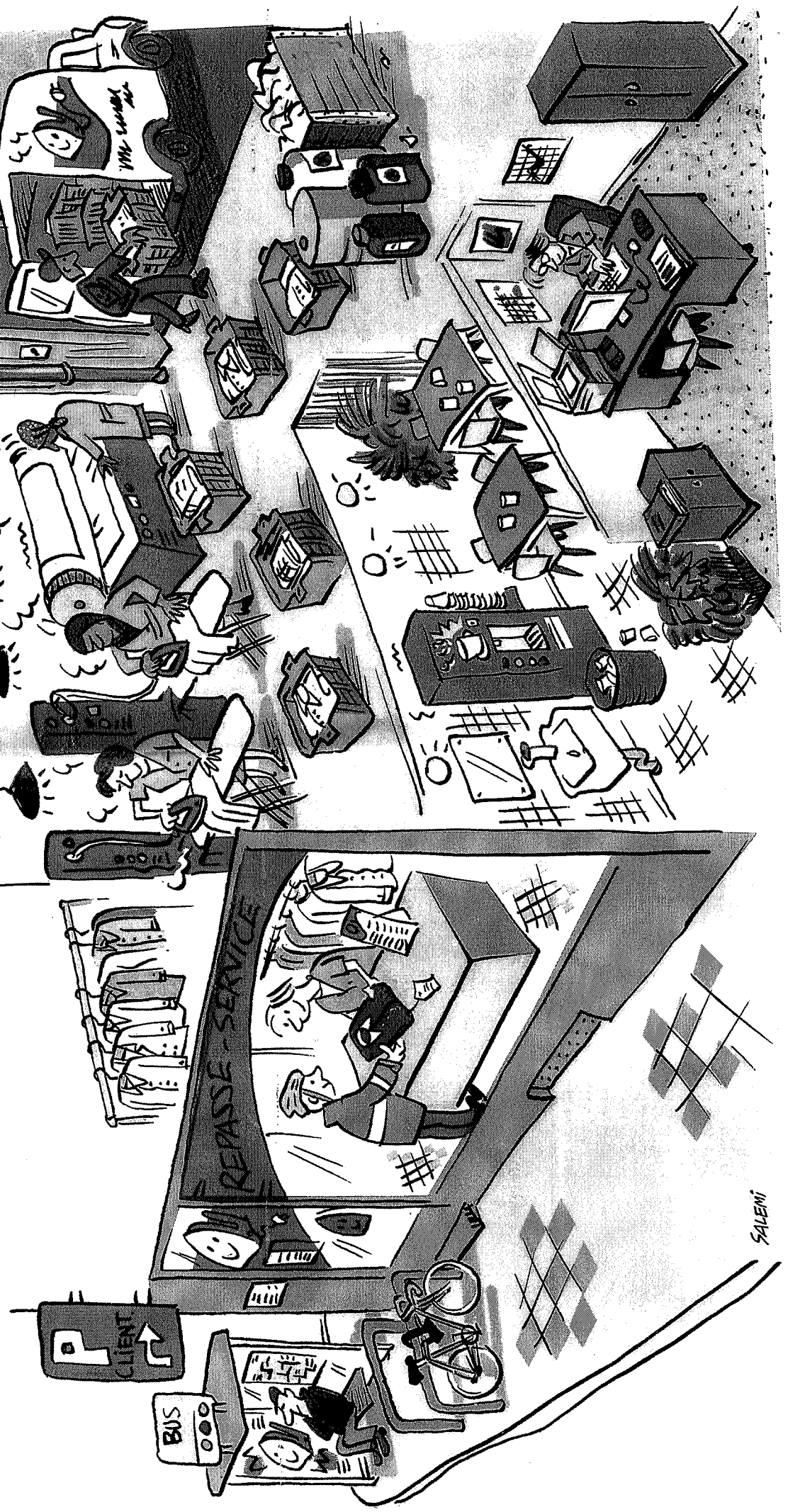
*Train ou covoiturage,  
si possible : c'est mieux !*

<sup>1</sup> Attention, seuls les absences justifiées permettent de maintenir les droits au Congé Education Payé. Sont considérés comme justifiés pour le CEP : la maladie (certificat médical), le travail, ou la participation à un CE ou un CPPT (certificat de l'employeur)

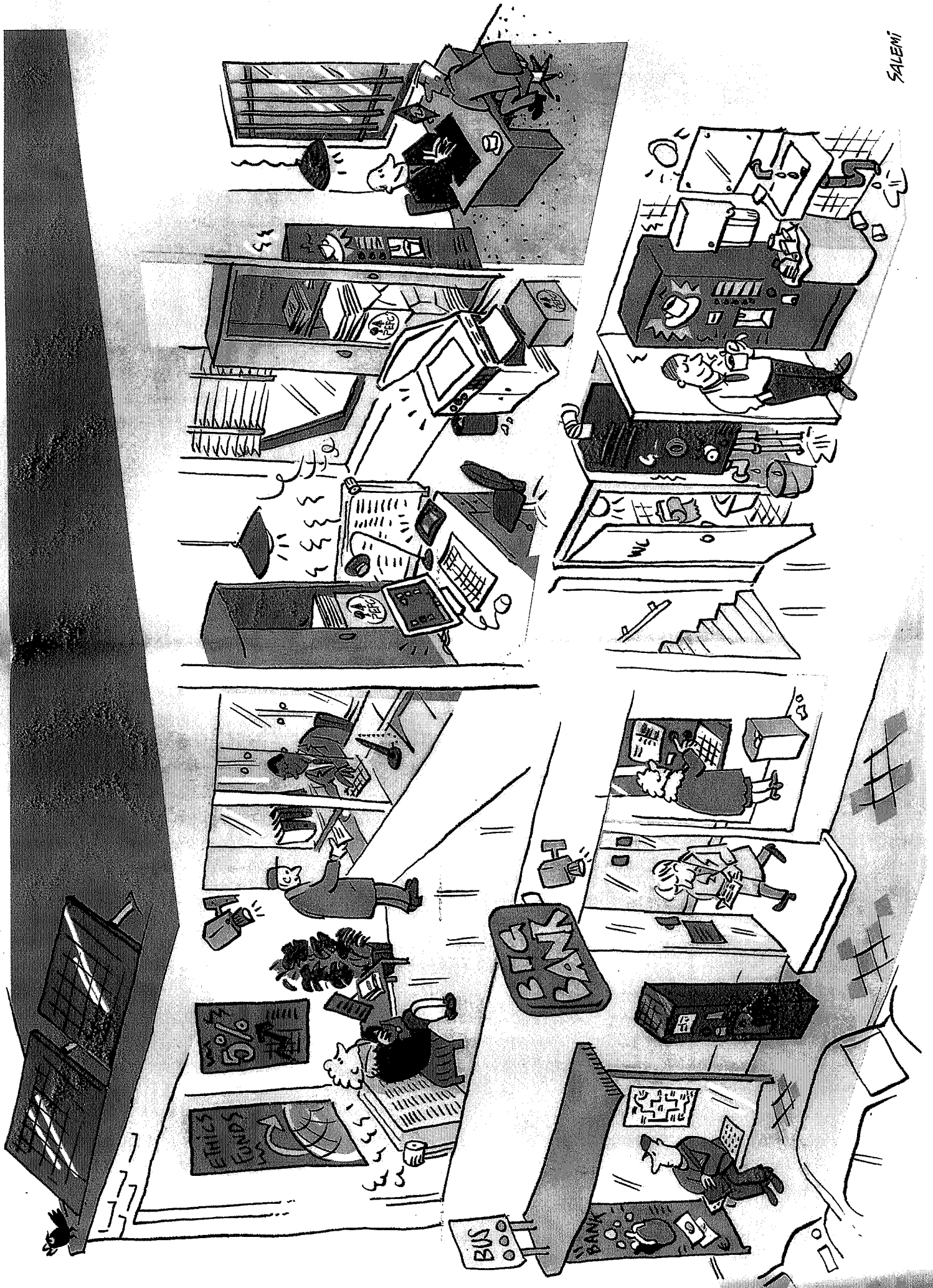


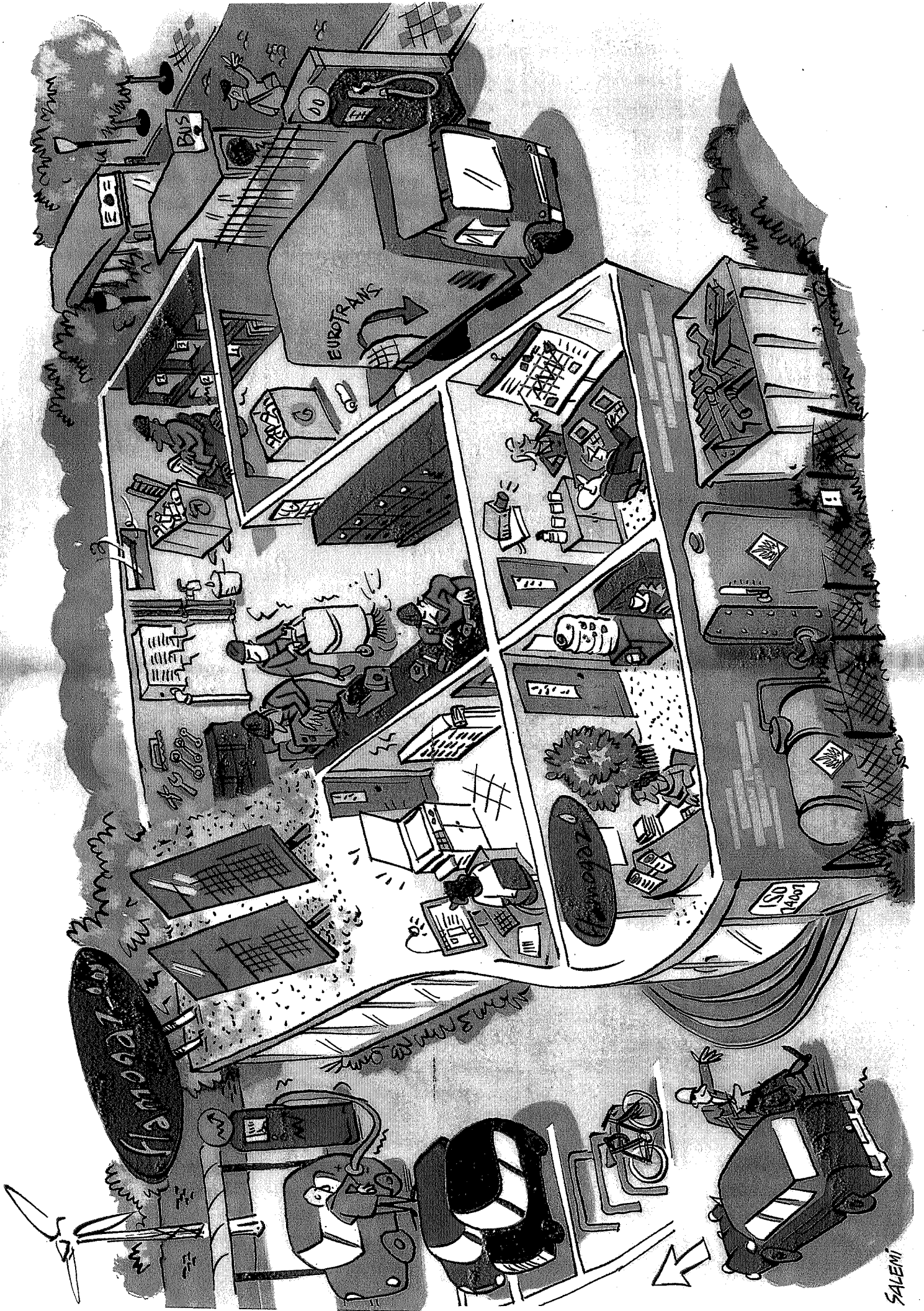


SALEMI

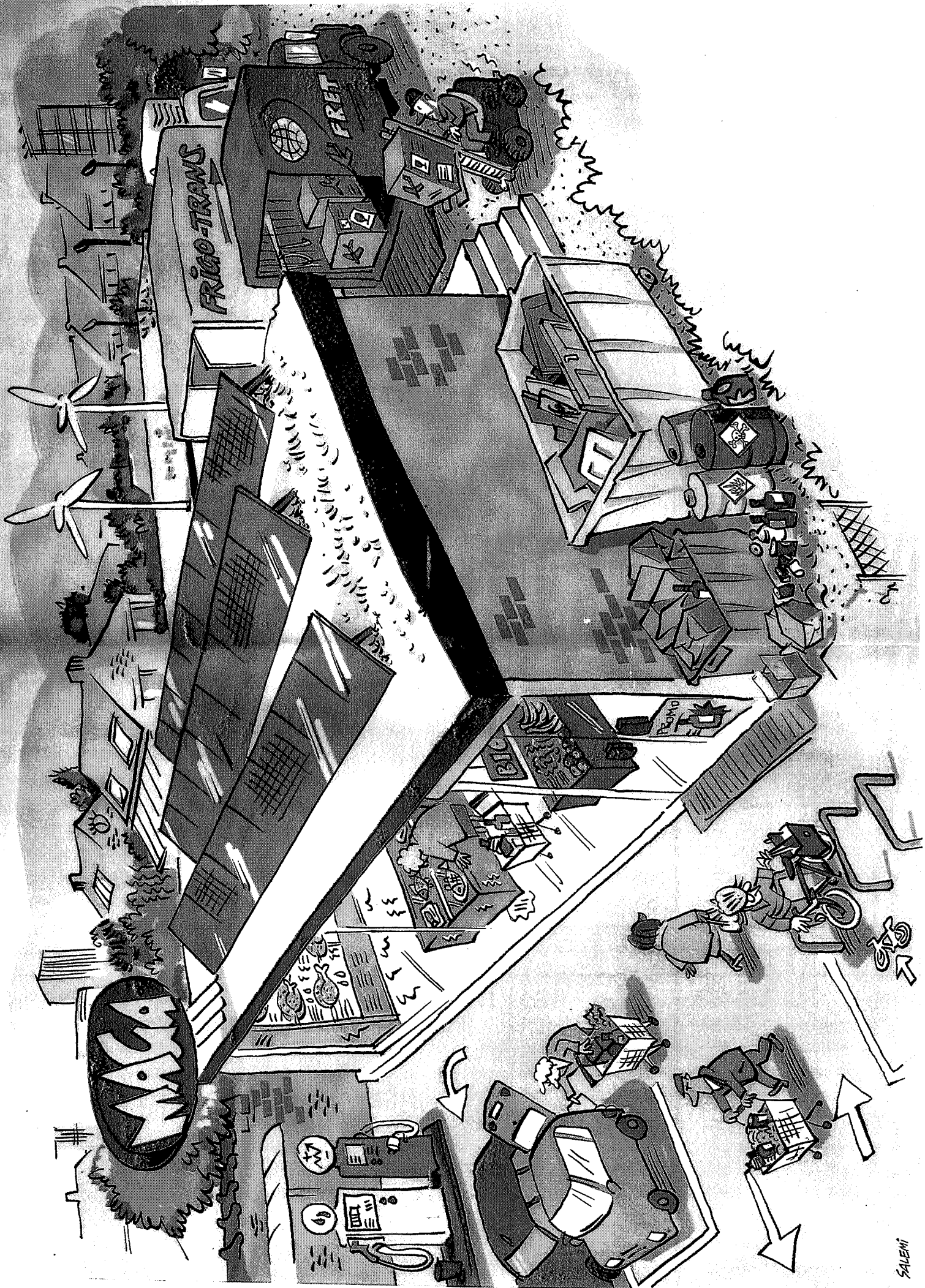


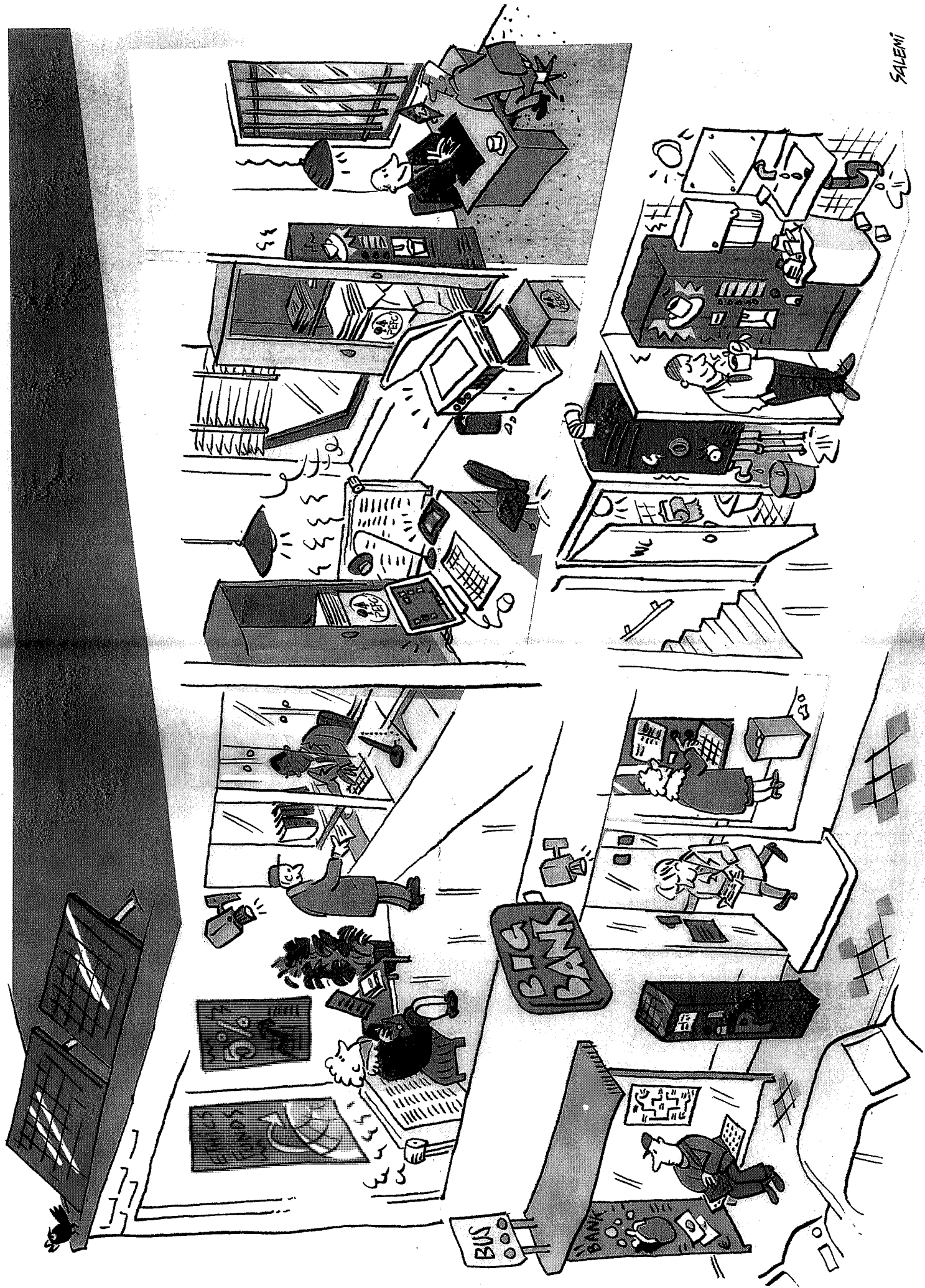
SALEMI

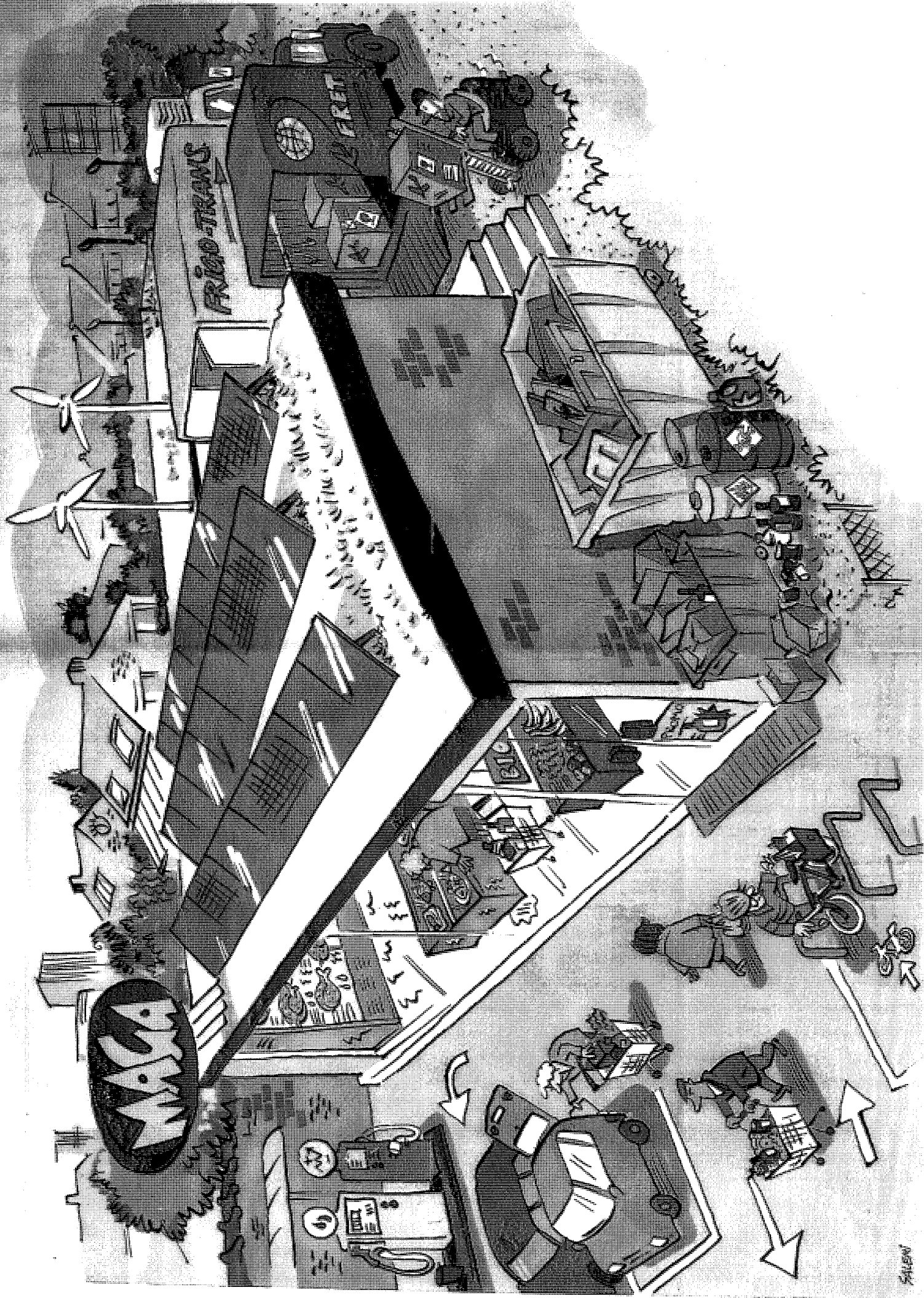


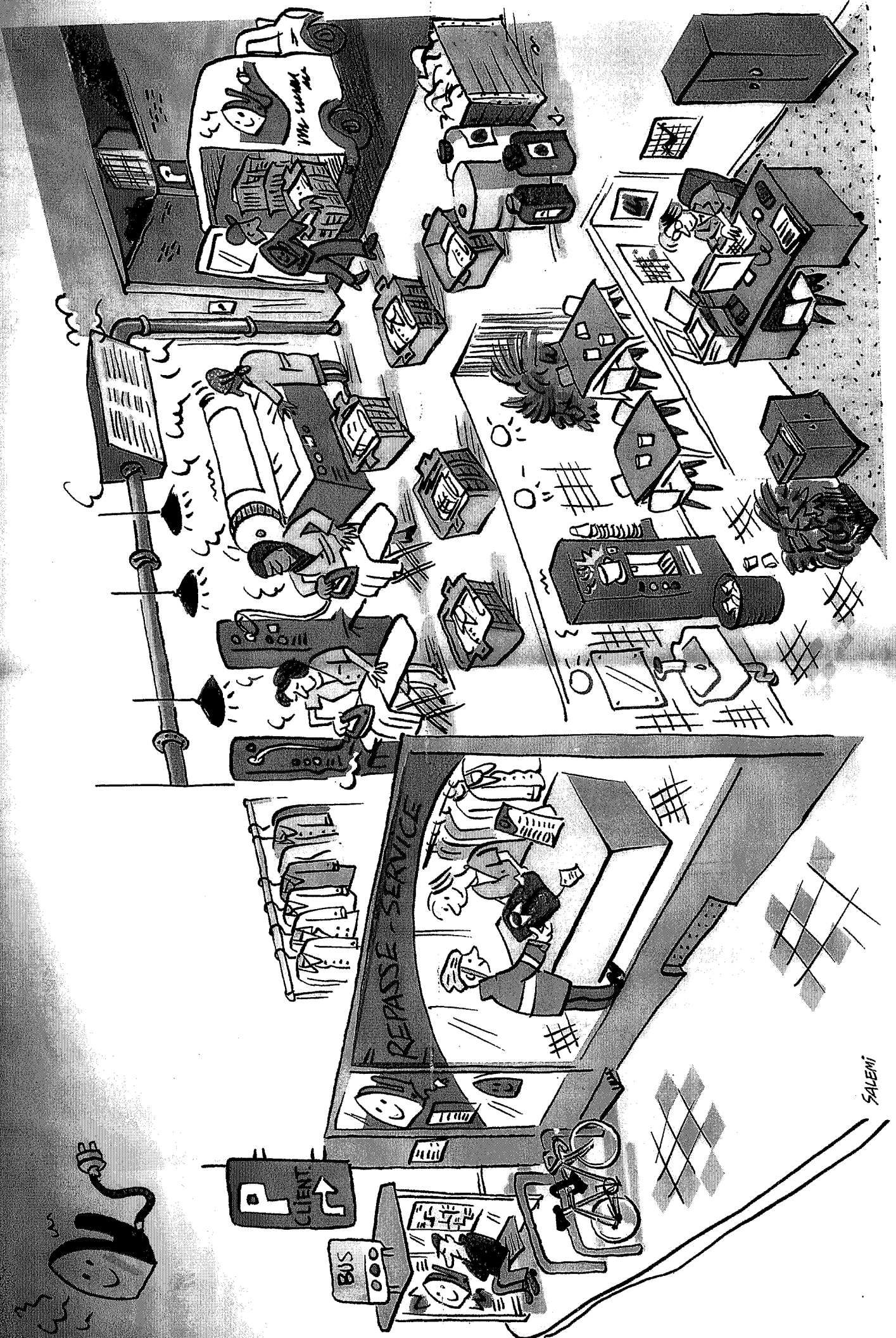


SALEMI









SALEMI



# Etudes d'impacts : mode d'emploi

FEC, RISE, janvier 2014

**Objectif :** découvrir 'intuitive' des impacts environnementaux d'entreprises de secteurs différents (une banque, un magasin, une entreprise de repassage, une 'usine')

**Principe :** 4 dessins d'entreprise de 4 secteurs différents sur lesquels sont représentés une série d'impacts environnementaux ou de mesures pour réduire ces impacts

**Déroulement :**

## 1er temps :

- 4 sous-groupes de participants travaillent chacun sur un dessin différent : 15 min. (chaque groupe reçoit une copie couleur des dessins sur laquelle il peut travailler et faire des annotations)
- Chaque sous-groupe présente à tour de rôle ses résultats (le dessin est projeté à l'écran)
- Après chaque présentation, les autres participants complètent les observations
- Le formateur complète, corrige et commente les observations

## 2ème temps :

- Chaque sous-groupe reprend la liste des impacts environnementaux relevés (éventuellement complétés) et recherche quels sont les conséquences pour les travailleurs et quelle est le rôle des organisations syndicales dans la gestion du problème.

- Mise en commun

## 3ème temps

- Synthèse par le formateur du rôle des organisations syndicales dans la gestion des impacts environnementaux des entreprises

**Durée prévue :** 1h30

Avec le soutien de



Wallonie



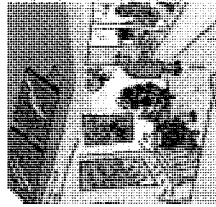
rise

# Etudes d'impact, mode d'emploi

## Exemples d'éléments à découvrir

### Liste des impacts environnementaux

#### BANQUE



Energie : vieille chaudière à mazout polluante, panneaux solaires, Machines à café (allumée en permanence)

Papier certifié PEFC

Eau : robinets ouverts ou fuite d'eau

Mobilité travailleurs/clients : parking, parking vélo, arrêt de bus,

Bâtiment : partiellement inoccupé (et chauffé), gaspillage d'énergie (lampes allumées dans local vide, chauffage en surchauffe avec fenêtre ouverte, appareil électrique en veille,...), lumière allumée à côté de la fenêtre

Déchets : poubelle 'clients', 'cafétéria' et 'bureau' non triée... Gobelets jetables dans la cafétéria

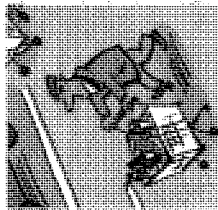
Ondes WiFi omniprésentes

Fonds « Éthiques »

Conséquences pour les travailleurs et rôles des organisations syndicales:

## Liste des impacts environnementaux

### COMMERCE

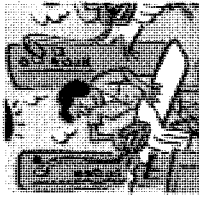


- Energie : citerne fioul ou gaz avec pictogramme de danger, panneaux solaires et éolienne sur le terrain – Toiture végétale??
- Matières premières (produits à vendre) : quai de déchargement avec camion (origine lointaine) camion 'vert' .... produits bio en rayons
- Mobilité travailleurs/clients : parking, parking vélo, arrêt de bus, prise de recharge voiture électrique
- Gaspillage d'énergie : frigos de présentation 'ouverts' à côté de la rôtisserie, isolation du bâtiment, surface inoccupée,...
- Stockage de produits dangereux (carburants,...)
- Manutention : clark polluant
- Déchets : conteneurs 'tout venant' à l'arrière, débordant, puant et coulant à l'égout ou dans le sol, déchets dangereux (futs), montage de cartons d'emballage,... Zone déchets non fermée
- Station carburant attenante (pollution des sols)
- Circulation de camion pour les riverains (bruits, échappement,...)

Conséquences pour les travailleurs et rôles des organisations syndicales :

## Liste des impacts environnementaux

### ENTREPRISE DE TITRES-SERVICES (avec centrale de repassage et accueil clientèle)



Energie : panneaux solaires

Eau : robinets avec fuite d'eau,

Mobilité travailleurs/clients : parking, parking vélo, arrêt de bus (localisation urbaine)

Livraison (économie d'échelle)

Bâtiment : Bâtiment « passoire », bât partiellement inoccupé (et chauffé), gaspillage (lampes allumées dans local vide, chauffage en surchauffe avec fenêtre ouverte, appareil électrique en veille,...) salle de repassage (machines branchées et non utilisées), Machine à café allumée en permanence

Stockage produits de nettoyage,

Déchets : poubelles sélectives, matériel de repassage usagé stocké sans précaution, poubelle 'cafétéria' non triée,... Gobelets jetables dans la cafétéria

Bureau : ondes ?

Conséquences pour les travailleurs et rôle des organisations syndicales :

## Liste des impacts environnementaux

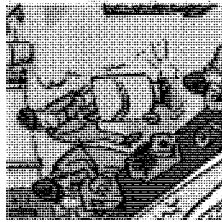


Wellonic



rise

## INDUSTRIE (Flammogaz) ateliers, bureaux cafétéria, quais de (dé)chargement, accès, parking, terrain



Energie : citerne fioul ou gaz avec pictogramme de danger, panneaux solaires et éolienne sur le terrain, ...

Eau : robinets avec fuite d'eau,

Matières premières : quai de déchargement avec camion (origine lointaine) camion 'vert', briquets usagés en retour pour recyclage

Mobilité travailleurs/sous-traitant (nettoyage, maintenance): parking, parking vélo, arrêt de bus, prise de recharge voiture électrique

Bâtiment : partiellement inoccupé (et chauffé), gaspillage divers (lampes allumées dans local vide, chauffage en surchauffe avec fenêtre ouverte, appareil électrique en veille, ...)

Bureau : Chauffage, ondes

Cafétéria : machine à café (allumée en permanence), gobelets, citerne à eau (bouteilles)

Manutention : clark polluant à l'intérieur

Déchets : résidus de fabrication, emballage, matériel informatique, vieille machine en fin de vie, déchets cafétéria, ...

Bruits (machine à l'atelier)

Station carburant attenante pour les camions (pollution des sols)

Circulation de camion pour les riverains (bruits, échappement, ...)

Un logo affiché « Iso 14001 » (certification environnementale)

Réunion d'une cellule « énergie » ou une séance de formation des travailleurs ?

Conséquences pour les travailleurs et rôles des organisations syndicales :



## *Cycle de formation RISE – initiation*

### **« L'environnement, terrain d'action syndicale »**

#### **Objectifs du programme des journées :**

##### 1<sup>ère</sup> journée

Identifier et lister les problématiques environnementales dans le cadre des entreprises (air, eau, sol, déchets, énergie) : 4h

Lien avec le travail syndical : avantages et gains pour les travailleurs : 4h

##### 2<sup>e</sup> journée

Préparation d'un dossier sur un problème environnemental identifié

Analyse du processus de collecte d'infos, enquêtes, personnes ressources,... : 4h

Etablir l'approche syndicale la plus pertinente pour faire aboutir les revendications (organe compétent, concertation,..) : 4h

##### 3<sup>e</sup> journée

Faire aboutir les revendications :

Analyse des retombées et impacts concrets des évolutions environnementales pour les travailleurs : 4h

Réappropriation du processus, visite d'une entreprise où la concertation a abouti (pressentie : Chaudfontaine).

##### 4<sup>e</sup> journée (commune aux cycles de formation)

La réduction des pollutions et nuisances, terrain d'action syndicale

Produits dangereux, bruit, rayonnements, poussières fines ... Comment prévenir et réduire ces risques santé-environnement ? Quel peut être le rôle syndical en la matière ?

Comment prévenir et réduire ces risques santé-environnement ?



## **Cycle de formation continuée RISE & Mobilité 2014-2015**

### **Programme wallon – mise à jour de compétences de base à destination de délégués en second mandat**

*Le cycle de formation niveau continuée vise à permettre aux délégué-e-s qui le souhaitent de renforcer le travail de leur équipe syndicale sur ces thèmes.*

#### **Public visé**

Délégué-e-s de tous secteurs de préférence en second mandat (25 inscriptions maximum)

#### **Objectif(s) :**

- Approfondir et renforcer des compétences de base de l'exercice des mandats CE, CPPT ou DS en lien avec l'environnement, l'énergie et la mobilité :
- Comprendre les enjeux essentiels liés à l'énergie pour les travailleurs-ses
- Être en capacité de faire des propositions syndicales pour améliorer la prévention du risque pour les travailleurs (y compris sous-traitants) et les déplacements domicile-travail

#### **Programme de la formation**

- Jour 1 : Santé – Sécurité - Environnement  
Prévenir et gérer les risques santé-environnement (focus sur les produits dangereux, la surveillance médicale et les risques d'accident majeur).
- Jour 2 : Emploi -Organisation du travail-Mobilité (collaboration avec la cellule mobilité)  
Identifier les progrès possibles en matière de mobilité et d'organisation du travail dans l'entreprise.
- Jour 3 : Salaires – Compétitivité - Emploi - Energie  
Comprendre les enjeux de la transition énergétique pour les entreprises et les travailleurs en lien avec les salaires et l'emploi.
- Jour 4 : Traitement et prévention des déchets, travailleurs-ses en danger  
Agir pour améliorer le respect des conditions de travail et de l'environnement pour les travailleurs concernés par les déchets (cfr doc ci-joint).

#### **Dates et lieux des sessions :**

CSC Charleroi - 24/10/14 21/11/14 15/01/15 19/02/15  
CSC Liège - 26/11/14 10/12/14 29/01/15 19/02/15

Sessions de 4 jours avec une journée d'étude commune le 19 février à Namur.

## **Projet de Journée d'Etude Commune RISE 2014-2015**

### **Déchets et assainissement : des travailleurs en danger**

#### **Motivation**

Les secteurs des déchets et de l'assainissement (incinération, dépollution recyclage, récupération, nettoyage industriel, égouttage...) méritent une attention syndicale particulière. Une partie des travailleurs de ces secteurs sont moins qualifiés, ou maîtrisent d'autres langues que le français et ont dès lors moins de possibilité de faire valoir leur droit, ce qui les rend à la merci d'employeurs peu scrupuleux. Les travaux en sous-traitance amènent certains travailleurs à intervenir dans des chantiers aux risques parfois mal définis. Or ces secteurs sont parmi les plus risqués. Au Royaume-Uni, une étude a montré que le secteur du déchet a le plus haut taux d'accident de travail et de maladies professionnelles, avec un travailleur sur 20 concerné. Enfin, la nouvelle législation européenne en matière de déchets<sup>1</sup> va développer et modifier le secteur<sup>2</sup>. La CES a pris une résolution visant à assurer une juste transition de ces métiers en veillant à la qualité des emplois créés. La formation rise des délégués veut contribuer à sa manière à cette qualité d'emplois, dont la délocalisation n'aurait aucun sens.

#### **Public cible**

Les délégués chevronnés (ayant au moins 4 années de mandat) des entreprises privées ou publiques concernées par les déchets et si possible leur donneur d'ordre.

#### **Compétences visées**

Consolidation des compétences d'exercice des mandats CPPT, CE et DS centrées sur les spécificités de ces secteurs, avec une priorité sur la gestion des risques (accident de travail et maladies professionnelles), et une attention particulière au travail syndical en réseau dans un contexte multiculturel (sensibilisation, information et formation).

#### **Méthodologie**

La formation rafraîchira quelques bases de la formation à l'exercice du mandat. Elle s'appuiera en priorité sur le vécu, les situations concrètes et sera accessible à des personnes maîtrisant peu l'écrit.

**Date : 19 février 2015**

---

<sup>1</sup> passer du déchet à la ressource d'ici 2020

<sup>2</sup> Certains experts prévoient l'augmentation du rôle des PME et surtout des multinationales (Veolia, Suez, Sita, Shanks,...) qui viseront le transfert d'une série de tâches du public vers le secteur privé





## Formation RISE - Cycle de formation continuée 2014-2015

Programme wallon – mise à jour de compétences de base  
à destination de délégués en second mandat

Chère Amie, Cher Ami,

Le cycle de formation continuée auquel tu es inscrit-e commence

**le 21 octobre prochain**  
à la CSC Charleroi (rue Prunier, 5)

Pour rappel le thème du 1<sup>er</sup> jour est :

### **Prévenir et gérer les risques Santé – Sécurité – Environnement**

#### **Objectifs du jour**

- Approfondir et renforcer des compétences de base de l'exercice du mandat CPPT relatifs à la prévention des risques santé-environnement
- Etre en capacité de faire des propositions syndicales pour améliorer la prévention du risque pour les travailleurs

#### **Au programme**

- ✓ Les principaux risques de pollutions intérieures, leurs sources (Jean-François Rixen - Ecoconso)
- ✓ La surveillance médicale et la prévention appropriée par rapport aux facteurs d'ambiance (Pressentie – une intervenante du CESI).
- ✓ Focus sur les nuisances sonores et les ondes électromagnétiques
- ✓ Une équipe syndicale face au risque 'Poussières fines' Témoin : Pascal Deroover, CSC Metea
- ✓ Le rôle des délégués sur les risques diffus : Thomas Gérard, Conseiller en Prévention CSC Liège

Les formateurs syndicaux seront Dominique Linotte et Thierry Demuysère (cellule RISE de la CSC)

**Horaires** : Accueil 8h30, démarrage 9h précise – fin à 16h30 précise<sup>1</sup>

Chaque inscrit s'engage à participer à l'ensemble du cycle de formation. Toute absence restera exceptionnelle, avertie au plus tard la veille de la formation et justifiée dûment à la FEC.

**Prochaines dates** : à la CSC Charleroi le 20 novembre et le 15 janvier / à Namur le 19 février 2015

Au plaisir de te retrouver prochainement

Pour la FEC

Thierry Demuysère

*Préférez le  
train ou le covoiturage  
à la voiture !*

<sup>1</sup> Attention, seuls les absences justifiées permettent de maintenir les droits au Congé Education Payé. Sont considérés comme justifiés pour le CEP : la maladie (certificat médical), le travail, ou la participation à un CE ou un CPPT (certificat de l'employeur)





### Dépistage des risques avec photos



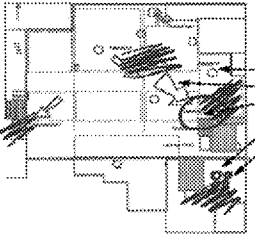
Notre métier définit notre responsabilité vis-à-vis de nos clients

diap - extraits de formation RISE continue



diap - extraits de formation RISE continue

### Dépistage des risques avec écocartes



Notre métier définit notre responsabilité vis-à-vis de nos clients

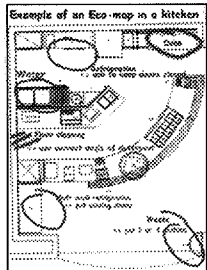
diap - extraits de formation RISE continue

Ecocartes (x copies)

### Ecocartes en bref

Un outil visuel et participatif :

- Analyse et gère les risques
- Recueille et communique les données
- Donne immédiatement un programme d'actions
- Inspection visuelle et focalisée



Notre métier définit notre responsabilité vis-à-vis de nos clients

diap - extraits de formation RISE continue


### Comment procéder ?


Dessiner


Repérer

✓ cartes à l'échelle  
 ✓ cartes par problématique (par étage ou par atelier):

- Bruit
- Incendie
- Circulation
- Air, odeurs, poussières
- .....

 Petit problème, à étudier

 Grave, action corrective immédiate

 Plus grave le problème, plus épais le cercle

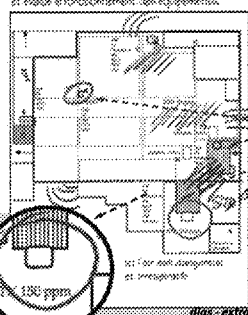
Notre métier définit notre responsabilité vis-à-vis de nos clients

diap - extraits de formation RISE continue

### La carte de fait, odeurs, poussières et du bruit

La carte de fait recense tous les points d'émission et évalue le fonctionnement des équipements.

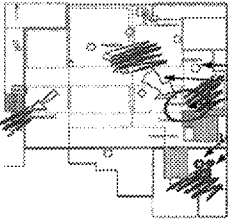
- Quelle est la quantité de fait à transférer de votre entreprise ?
- Faites-vous attention aux sources de bruit, aux vibrations des machines ?
- Les risques sont-ils multiples conjointement ?
- De quelle façon se caractérisent-elles ?



Notre métier définit notre responsabilité vis-à-vis de nos clients

diap - extraits de formation RISE continue

### Un exemple :



**Dessiner**

- Machines
- Zones de mauvaises pratiques
- Mélange de déchets ménagers et déchets toxiques

**Documenter**

- Collectes (détails pratiques)

**Estimer**

- Nature des risques
- Mesures de prévention

diap - extraits de formation RISE continue

### La prévention, c'est d'abord :

1. Éviter les risques.
2. Évaluer les **risques** qui ne peuvent pas être évités.
3. Combattre les **risques à la source**.

**Condition** : Il faut **connaître les risques**, c'est-à-dire :

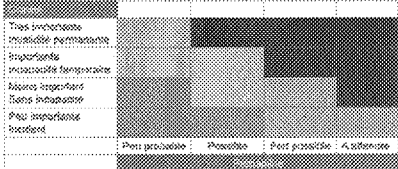
- identifier les **dangers**, savoir quels **dommages** ils peuvent provoquer, dans quelles circonstances, avec quelle probabilité... bref : analyser les **risques**

diap - extraits de formation RISE continue

### Evaluation du risque par la méthode du croisement

Le résultat de l'évaluation apparaît dans une des trois zones:

- Zone rouge** : risques insupportables - prendre des mesures immédiatement
- Zone jaune** : risques acceptables à long terme - prendre des mesures à court terme et chercher des mesures durables
- Zone verte** : risques "acceptables" si bonne utilisation des équipements de protection individuelle



diap - extraits de formation RISE continue

### LE BRUIT

- Bruit néfaste >< bruit gênant
- Législation ne dit rien sur le bruit gênant
  - +++ secteur tertiaire
- Bruit gênant dépend de :
  - De l'activité, degré de concentration...
  - Sensibilité individuelle
  - Type de bruit
  - Niveau sonore
  - ...
- Valeur limite au niveau du confort dans des bureaux : max 55 dB(A)

diap - extraits de formation RISE continue

### Valeurs de référence

- **80 dB(A) (ne pas tenir compte de l'effet du protecteur auditif)**  
→ Valeur d'exposition inférieure déclenchant l'action
- **85 dB(A) (ne pas tenir compte de l'effet du protecteur auditif)**  
→ Valeur d'exposition supérieure déclenchant l'action
- **87 dB(A) (ne pas tenir compte de l'effet du protecteur auditif)**  
→ Valeur limite : ne peut être dépassée

diap - extraits de formation RISE continue

### LE BRUIT

Pistes de solution

- Bruit venant de l'extérieur : bien obturer les fentes au niveau des fenêtres, appliquer un vitrage acoustique
- Bruit venant d'autres locaux : améliorer l'isolation acoustique entre les locaux, fermer les portes
- Bruit venant du propre local : agir sur volume et type de sonnerie, réunions dans local prévu à cet effet, installer des cloisons, placer du matériel d'absorption du bruit au plafond, utilisation d'une radio pour masquer le bruit ambiant
- Bruit venant de la ventilation : déplacer le ventilateur ou le remplacer par un modèle moins bruyant

diap - extraits de formation RISE continue



**GIEC**

(Groupe Interprofessionnel Environnement  
Charleroi Sambre & Meuse)



Groupe Environnement LHW

**Les groupes Environnement de la CSC Charleroi et de la CSC Liège ont le plaisir de vous inviter à une Journée d'Etude sur le thème**

# Ondes Electromagnétiques : quelles précautions pour les travailleurs ?

**Le vendredi 16 mai 2014**

**à L'ARSENAL, rue Bruno, 11 - 5000 NAMUR**

**Plan d'accès en annexe**

## Programme

**9h00** Accueil

**9h30**

- Quelle est la législation en matière de détection des Ondes Electromagnétiques sur les lieux de travail ?
- Quelle est la législation en matière de protection des travailleurs ?
- Le principe de précaution
- Regard critique et poids des lobbies

Avec :

**Professeur André Vander Vorst**, docteur en sciences appliquées (UCL) et membre du Conseil supérieur de la santé.  
**Bertrand Vandescuren**, Conseiller en Prévention Sécurité Niveau 1 et Responsable de l'unité Sécurité au CESI.  
**Virginie Hess**, InterEnvironnement Wallonie.

**11h15** Pause

**11h30**

- Témoignages de délégués
- Discussion et débat sur le rôle de la concertation sociale

**13h00** Clôture et drink

L'objectif de cette journée d'étude est de contribuer à la prise de conscience des risques existants dans les entreprises par rapport aux dangers de l'exposition aux ondes électromagnétiques, d'informer les délégués sur leurs droits et sur les moyens de protection à mettre en place.

Chaque jour, sur nos lieux de travail, nous sommes exposés à des rayonnements électromagnétiques d'origine artificielle (installations électriques, GSM, wifi ...). Cette croissance de la «pollution électromagnétique» inquiète de plus en plus les travailleurs pour leurs éventuelles conséquences sur la santé. La complexité du sujet et les informations contradictoires doivent nous rendre prudents mais également vigilants par rapport aux risques potentiels d'exposition.

Contacts : GIEC - Fabian LADURON : 0479/33 90 04  
GEL - Dominique LINOTTE : 0473/96 99 02



**Visite d'étude FEC – CEPAG**  
**5 septembre 2014**  
**Expérience d'économie sociale ECOPOWER**



**Note d'information – Visite d'études**

La coopérative citoyenne d'énergies renouvelables Ecopower

**Rappel :**

Conformément à leur plan de travail 2014, et en lien avec la réflexion emploi-environnement de leur organisation, les cellules RISE et Mobilité de la CSC et de la FGTB organisent conjointement 1 visite d'étude d'une journée sur un territoire en transition proche de la Wallonie.

**Objectifs :**

Former les membres des groupes de Travail et commissions chargés de préparer des positions sur l'approvisionnement énergétique, l'aménagement du territoire, les politiques de logement, d'emploi et de mobilité durables.

**Public cible prioritaire :**

Les militants et permanents membres de ces groupes de travail ou relais de ces thématiques dans leur centrale ou fédération (un ou deux par organisation selon la taille). La CSC et la FGTB proposent chacune 25 représentants.

**Mise en perspective :**

Les visites d'études permettent d'inspirer les propositions syndicales progressistes et innovantes en les fondant sur des exemples concrets. De telles visites se sont inscrites avec succès dans le cadre de notre réflexion « emploi-environnement » ces dernières années : à Fribourg pour la FGTB, à Gelsenkirchen en 2006 (*alliance emploi-environnement*), à Lille en 2009 pour la CSC (*maîtrise de l'énergie et aménagement du territoire*) et à Montdidier (*transition énergétique durable garantie par l'acteur public*) en 2011. Cette année, les cellules RISE FEC et CEPAG ont sélectionné un exemple concret d'économie sociale dans le secteur des énergies renouvelables répondant à différents critères (création d'emploi, autonomie énergétique, transposable à la RW, acteur syndical partie prenante) et susceptibles d'inspirer des politiques fécondes en terme de prospérité durable.

**Financement et valorisation :**

Le projet est financé par les conventions RISE et mobilité du CEPAG et de la FEC et intègre un volet vidéo de manière à en assurer l'effet démultiplicateur. Le coût de la visite d'étude devrait être plus élevé que celui de Montdidier eu égard aux nécessités de traduction de la visite et de la vidéo.

## **Le projet :**

Comme le souligne le mémorandum de la CSC pour les élections de mai 2014, la transition énergétique est un enjeu économique et social majeur pour le territoire wallon. Il s'agit de passer progressivement d'une production privée et centralisée, basée sur des énergies non durables et dangereuses, à un nouveau modèle fondé sur la relocalisation, la participation citoyenne (économie sociale) et la durabilité garantie par le recours aux ressources naturelles que sont le vent, la biomasse, l'eau et le soleil.

Ecopower scrl (Berchem, Anvers) est une coopérative active sur le marché des énergies renouvelables. De par son approche coopérative, Ecopower est une entreprise particulièrement originale dans le domaine des énergies renouvelables. Elle est d'autant plus qu'il ne s'agit pas seulement d'un statut juridique, mais d'une philosophie qui se traduit à travers tout son fonctionnement : pour Ecopower, l'énergie est un bien commun. C'est pourquoi l'entreprise ne fait pas que construire des éoliennes (dans un esprit de concertation systématique avec les riverains), mettre en marche des centrales électriques et recruter des clients. Outre, la production d'énergie renouvelable, principalement d'énergie éolienne, elle travaille à la sensibilisation du public à l'efficacité énergétique, et elle fournit de l'énergie verte à ses coopérateurs. Ecopower attache par ailleurs une grande importance à son statut de coopérative, et partage ses profits avec les membres. Bien que rentable, son but n'est pas la maximalisation des bénéfices. L'entreprise investit une grande part de ses bénéfices dans de nouveaux projets, pour lesquels le rendement visé peut être légèrement inférieur à celui que poursuivent les acteurs privés sur le marché de l'énergie. Car ce qui compte, c'est la valeur ajoutée pour la société.

Le bilan, conforté par une croissance annuelle en terme de puissances installées, de diversification du bouquet énergétique et de clients-coopérateurs (au nombre de 47 419 au 31 décembre 2013 ! ), paraît suffisamment concluant pour faire l'objet d'une attention toute particulière afin d'évaluer son potentiel futur et son caractère reproductible en Wallonie.



## Démocratie économique et transition

# Visite de la coopérative d'énergie renouvelable Ecopower

### le vendredi 5 septembre 2014

La transition vers une économie sobre en carbone s'appuie en partie sur le développement des énergies renouvelables. Mais comment s'assurer que ce déploiement bénéficie au plus grand nombre ? L'économie coopérative est-elle une alternative crédible au modèle de la société anonyme ? Ces questions et d'autres traverseront le prochain congrès CSC centré sur la participation.

La cellule RISE de la CSC organise une **visite d'étude de la coopérative flamande ECOPOWER le 5 septembre 2014 à Eeklo** avec la cellule RISE FGTB. Chaque syndicat a la possibilité de désigner une vingtaine de représentant-e-s à cette visite. Pour la CSC, la cellule RISE propose d'inviter les militant-e-s du GTEEM ainsi que les militants francophones désigné-e-s pour le Congrès 2015 dans les sous-thèmes 2.1 'coopératives' ou 8.3 'transition, durabilité'.

#### Programme de la visite :

9h15 : Rendez-vous à la gare de Gent-Sint Pieters. Départ en bus vers Eeklo à 9h30

9h45 - 10h : Accueil à Eeklo

10h :

- Présentation d'Ecopower par Tom Willems et Jan De Pauw ('histoire et évolution d'Ecopower, le modèle économique et social coopératif')
- Le cadre législatif entourant le développement des énergies renouvelables en Région flamande et en Région wallonne par un représentant de la Province d'Oost Vlaanderen et Jehan Decrop (conseiller énergie au Cabinet du Ministre)
- Echange sur l'avenir du modèle coopératif pour le développement des énergies renouvelables en Belgique

12h30 - 13h45 : repas

14h00- 16h00 : visite des installations d'Ecopower à Eeklo, dont :

- Le système de cogénération à l'huile de Colza du bâtiment communal
- Le premier parc éolien d'Eeklo
- Les installations photovoltaïques
- Le nouveau parc éolien

17h00 : Départ de Gent Sint Pieters

#### Frais

La convention RISE rembourse les frais de déplacement (train A/R vers Gent) mais ne prend pas en charge de frais de salaires (libération en crédit syndical avec accord du permanent)

#### Inscriptions

Les organisations de la CSC intéressées sont invitées à désigner 1 ou 2 militant-e-s concerné-e-s **pour le lundi 30 juin** à l'adresse [rise@acv-csc.be](mailto:rise@acv-csc.be). Les premiers inscrits seront prioritaires en cas de places insuffisantes. Avant la journée, les participant-e-s seront invité-e-s à prendre connaissance des informations fournies. Chaque organisation détermine le suivi à apporter à cette participation.

**La coopérative ECOPOWER <http://www.ecopower.be/>**

- Ecopower scrl (Berchem, Anvers) est un exemple concret d'économie sociale dans le secteur des énergies renouvelables. La coopérative comptait 47 419 membres au 31 décembre 2013, dont une partie sont issus du mouvement syndical. Elle produit de l'énergie, principalement d'énergie éolienne, elle fournit de l'énergie verte à ses coopérateurs à des tarifs avantageux et elle sensibilise à l'efficacité énergétique.
- Comme le prévoit ses statuts, Ecopower partage ses profits avec les membres et investit une part de ses bénéfices dans de nouveaux projets, pour lesquels le rendement visé peut être légèrement inférieur à celui que poursuivent les acteurs privés sur le marché de l'énergie. Ceci permet jusqu'à présent de proposer aux coopérateurs des tarifs intéressants pour l'énergie consommée.
- L'expérience, confortée par une croissance annuelle en terme de puissances installées, de diversification du bouquet énergétique et de clients-coopérateurs, paraît suffisamment robuste que pour la prendre comme modèle de démocratisation de l'énergie en Wallonie.
- A noter la participation de la Commune d'Eeklo et de la Province de Flandre occidentale dont des représentants seront présents.

# CONVENTION DE PARTENARIAT

## ECOPOWER

Réalisation : Jacques Borzykowski

Entre



Poste à

**Centre Vidéo de Bruxelles asbl**, dont le siège est situé 111, rue de la  
1030 Bruxelles, représentée par Michel STEYAERT, Directeur, désignée  
soussignée de 1<sup>ère</sup> part, ci-après dénommée CVB

et



**Réseau Intersyndical de sensibilisation à l'environnement**, dont le siège est  
situé ..... représenté par Hugo MARTIN et Jean-Luc DOSSIN, respectivement...  
dénommée soussignée de 2<sup>ème</sup> part, ci-après dénommé RISE

### Il est exposé ce qui suit

Les parties décident de coproduire une réalisation audiovisuelle dont les caractéristiques sont les suivantes :

- auteur : Jacques Borzykowski, Hugo Martin / CSC et Jean-Luc Dossin / FGFB <sup>1</sup>
- scénario : Jacques Borzykowski <sup>2</sup>
- réalisateur : Jacques Borzykowski / CVB
- production : Louise Labib / CVB
- durée approximative du film : entre 12 et 20'
- support tournage : vidéo - 16/9
- remise du PAD : 21 novembre 2014
- titre : choisi d'un commun accord entre les parties

Pour ce faire, il est convenu ce qui suit :

### ARTICLE 1 : PARTENARIAT

Le film est réalisé dans le cadre d'un **partenariat entre CVB et RISE**. Le contenu du film s'inspire des origines, du fonctionnement & de la singularité de la coopérative éolienne Ecopower située à Ekloo.

**Les thèmes présents** dans le film sont : la transition énergétique, le bien commun, la dimension citoyenne, un autre modèle économique. Ecopower est présenté comme un modèle de référence en terme d'éthique et d'efficacité sur ces thèmes.

Le film est un **outil de sensibilisation** qui sera utilisé dans les formations syndicales. Il est accessible sur le site internet de RISE.

<sup>1</sup>Note de réalisation en annexe 1 validée par les parties. Le film en est le résultat en images

<sup>2</sup>Idem

**Débat public**  
***Les énergies renouvelables : biens publics ou marchandises !?***

**Mercredi 1 octobre 2014**  
**QUAI 22, Université de Namur, rue du Séminaire 22 à 5000 Namur**

Non loin d'Amiens, dans une région touchée par les effets de la mondialisation, la petite commune de Montdidier (Picardie française) s'est tournée résolument vers le développement des énergies renouvelables (éolien, filière bois, solaire,...). Non pour en tirer une rente financière, mais pour amorcer une autonomie énergétique de son territoire bénéficiant à la fois au territoire et à ses habitants (maîtrise des coûts, primes à l'isolation des logements et des bâtiments publics, création d'emplois locaux...). Ce cap politique et économique a été fixé sur le long terme par les autorités de la ville selon une logique saine : les bénéfices tirés des ressources locales doivent profiter à chacun plutôt qu'à des intérêts privés. Les Cellules Rise de la CSC et de la FGTB ont tiré de cette expérience concluante un documentaire qui a été projeté le 1 octobre à Namur lors d'une séance ouverte à tous (décideurs politiques, étudiants, citoyens, experts, chefs d'entreprises...). Le film, qui met en évidence la nécessité d'une transition énergétique juste et démocratique, a servi d'amorce à un débat conçu en deux temps.

- Les énergies renouvelables, enjeu public ou privé, collectif ou individuel ?.
- Les énergies renouvelables, quel(s) impact(s) sur l'emploi ? Emplois locaux non délocalisables, filières de production et d'approvisionnement wallonnes.

Organisé par les Cellules Rise (Réseau Intersyndical de Sensibilisation à l'Environnement) de la FGTB et la CSC wallonnes en partenariat avec les régionales namuroises de la CSC et la FGTB, du PAC et du MOC Namur, le projet a bénéficié également d'un partenariat avec le kot à projet EKOTEAM des Facultés de l'Université de Namur.

Les principales contributions à la discussion ont fait l'objet d'un compte rendu paru dans le Syndicaliste 813 du 25 novembre 2014.

Les cellules RISE du CEPAG et de la FEC, AFICo, le CIEP, le MOC Namur, PAC Namur, le kot à projet Ecoteam, la CSC Namur-Dinant et la FGTB Namur proposent :

## DÉBAT PUBLIC

# L'ÉNERGIE RENOUVELABLE : BIEN COMMUN OU MARCHANDISE !?

un débat en présence d'acteurs politiques, associatifs et industriels impliqués dans le renouvelable,

précédé de la projection d'un documentaire sur une initiative de gestion communale d'un parc d'éoliennes et d'un réseau de chaleur biomasse publics à MONTDIDIER (Picardie française)

le 1er octobre 2014, à 20h00

**QUAI 22 (Université de Namur)**  
rue du Séminaire 22 à 5000 Namur

Inscriptions et renseignements  
[rise@fec.be](mailto:rise@fec.be) ou [rise@cepag.be](mailto:rise@cepag.be)  
081/64.99.52



APPEL À L'ÉNERGIE



FÉDÉRATION DES SYNDICATS CHRÉTIENS

Originalité, Bernard Tirtiaux, artiste observateur des débats, « *Le futur de nos enfants me préoccupe beaucoup et m'amène ici.* »

Deux débats :

1. Comment se réapproprier cette énergie privatisée ? Le vent qui passe au-dessus de nos têtes appartient à tous.
2. Les syndicats ont un rôle prospectif. Les gisements d'emploi dans les énergies renouvelables et économies d'énergie. La dette énergétique.

### 1<sup>ère</sup> partie

La Déclaration de Politique Régionale mise sur le mini éolien le long des autoroutes

Le premier problème soulevé est l'absence de régie publique et communale d'énergie en Belgique.

Michel Huart explique que le modèle électrique a été dans une logique de centralisation. Aujourd'hui la logique de décentralisation peut faire évoluer le cadre. Aujourd'hui une intercommunale n'a pas intérêt à faire des économies sinon elle perd du budget.

Il faudrait revoir le mode de fonctionnement des intercommunales, avec une vision du développement, une structure juridique qui permet d'avancer. Les régies ont existé à Wavre, Yvoir mais elles n'ont pas résisté à la libéralisation.

Selon écolo, eux erreurs ont conduit à la disparition des régies :

- Croire que plus c'est gros plus c'est rentable.
- La libéralisation 'à l'avantage du consommateur'

Les moyens des intercommunales sont davantage redistribués sous forme de dividende vers les communes plutôt que des projets innovants en renouvelables.

Pour JF. Mitsch le paysage n'est pas aussi privé que l'on dit. Eneco est contrôlé par une ville hollandaise, GDF Suez est contrôlé à 60 % par l'Etat français. Ores est encore piloté par Electrabel. Tecteo ... Ce n'est pas un manque de moyen. 400 milliards de moyens à l'échelle de la Belgique, c'est faisable. Chacun a une partie à réaliser à son niveau.

Christian Peters du MOC rappelle l'enjeu du débat : l'entière de la retombée retourne aux habitants. On n'a pas eu le débat 'bien commun', les boîtes privées se sont appropriées l'énergie. Le reportage montre bien la possibilité de relocaliser l'emploi.

Quel équilibre entre public et citoyen ? Pour R Bourgeois, le citoyen a la clé et doit pousser. Comment se fait-il qu'en Allemagne, en Ecosse, au Danemark les coopératives avancent, alors qu'en Wallonie ça coince ;

Kot à projet : Chaque commune a le droit d'investir mais c'est du long terme, de l'argent bloqué. Si les citoyens ne votent pas pour des partis qui visent le long terme, la commune ne s'y met pas. En Belgique le territoire est petit : l'éolienne dérangera toujours qqun. Le PV fonctionne quand il ya une prime. Le citoyen veut du retour sur investissement et pas pour le côté durable. Comme étudiant je n'ai pas le moyens de le faire.

Un sondage montre que 80 % des wallons confrontés à une éolienne ne sont pas contre.

Pour Michel Huart (Appere) on véhicule une série de peur. Notre objectif est de montrer le sens. On n'a pas le choix il faut produire . Le renouvelable est trop connoté politiquement.

4 micro-remarques :

- Le Ministre de l'Energie oublie l'ambition politique de départ
- L'énergie un bien commun, pas si évident que cela. Mixte de mode de gestion avec privé publique citoyen.
- Le renouvelable c'est bcp d'autres choses que l'éolien
- N'a-t-on pas un problème de définition de nos bourgmestres ? Nos élus ne sont pas des développeurs-entrepreneurs.

Micro commentaire : citoyen lamda : logique d'économie globale pas juste environnement. Ecolo a une vision perçue comme fermée par le citoyen.

L'échevine de la commune d'Ohaye : créer de l'emploi non délocalisable est intéressant. Je confirme que dans notre collège, nous ne sommes pas entrepreneurs. Nous sommes un village dortoir. Dans le berceau de vent de raison naît une dynamique renouvelable

Q. Pourquoi la puissance publique ou des coopératives ne misent pas davantage des PV. Les chauffe-eau solaires sont pas assez subsidiés ?

Cedric Brull : les filières comme la biomasse résidentielle et PV crée bcp d'emploi. Même en considérant uniquement l'installation ca compte (2000 emplois perdus en un an).

Les filières renouvelables créent plus d'emploi que les filières fossiles.

Le site de l'APERRE propose un tableau pour voir le potentiel de chaque source d'énergie. L'Ecopack est réellement un outil clé pour les personnes qui ont moins de ressources.

## 2è partie L'emploi

Hugo présente l'étude de Cluster Tweed : 20 % d'énergies renouvelables en 2020 : 8 à 10 milliards selon les scénarios 10 à 12000 emplois /réduction de la facture énergétique de 1,25 milliards.

*Cédric Brull* : Nous avons comparé un scénario de 13 % et de 20 % à l'horizon 2020. On crée plus d'emplois dans le renouvelable, on en perd dans le fossile ; Il faut un mix entre le coût-efficacité et la création d'emploi. L'éolien crée moins d'emploi par MWh produit que le solaire mais a un meilleur coût efficacité. L'avenir de la filière solaire wallonne est dans les niches. Pour l'éolienne, on a loupé le coche en Wallonie. On avait toute la chaîne y compris les pales (25 % de l'éolienne). Mais la filière ne s'est pas structurée. Les producteurs wallons vendent au Danemark et un producteur au monde aujourd'hui rafle le marché des pales. Le gouvernement n'a pas un discours ambitieux. C'est aux acteurs économiques à prouver l'intérêt.

*Michel Huart* : Il n'y a pas énormément de choix de filière de renouvelable. Il y a des auxiliaires

*Mitsch* : le potentiel se trouve sur des territoires de communes rurales qui ont peu de ressources pour développer.

L'Europe s'est construite autour de l'énergie et de l'acier. Aujourd'hui l'Europe cherche à développer son autonomie énergétique. Pourquoi pas fonctionner dans un même schéma que l'aéronautique et se partager la valeur ajoutée sur la chaîne au niveau européen ?

Cedric Brüll pousse avec Cluster Tweed à des collaborations entre clusters. C'est une évolution dans laquelle l'Europe met des moyens. Chacun fonctionne en tirant de son côté. Chacun veut son projet pilote. Des technologies wallonnes ne peuvent parfois pas se développer parce qu'il y a des investissements à risques pour lesquels la Wallonie n'a plus les moyens.

L'isolation donnerait 8 fois plus d'emploi que le renouvelable selon un intervenant. L'écopack a du potentiel, les produits d'isolation aussi.

Les coopératives citoyennes sont en réseau en Wallonie. Au niveau belge, elles sont fédérées en Rescoop qui elle-même est fédérée au niveau européen.

Résumé du débat par Bernard Tirtiaux.

Je vais chercher des choses dans le passé et je projette dans l'avenir. La réalité des chiffres est très coincée 17 %. Les chambres magmatiques sont à 4000, 6000 voire 10 000 mètres. Un jour il faut démembrer les panneaux. Un jour on abattra les éoliennes. La question va se reposer. On a des solutions transitoires mais pas des grands projets. Si qqun vient et dit : on creuse dans l'eiffel ....

Les éoliennes tout le monde crie. Pour moi ce sont des grands gymnastes. Comme romancier, quand les foires du livre sont finies ce sont des camions qui viennent chercher les livres. Le réemploi n'est plus possible. Il y a une perte car tout est broyé. Donner plusieurs vies aux matériaux c'est aussi une forme de renouvellement. Les Belges sont inventifs mais sont peut-être gâtés. Je suis optimiste parce que les belges sont inventifs.



## La coopérative énergétique Ecopower

Visite d'étude en front commun – vendredi 5 septembre 2014

### *Transition énergétique. Un modèle coopératif* Documentaire coréalisé avec le Centre Vidéo de Bruxelles

Située à Berchem, Ecopower scrl est un exemple concret d'économie sociale dans le secteur des énergies renouvelables. La coopérative comptait 47 419 membres au 31 décembre 2013. Elle produit de l'énergie, principalement de source éolienne, qu'elle fournit à ses coopérateurs à des tarifs avantageux tout en les sensibilisant à l'efficacité énergétique.

Comme le prévoit ses statuts, Ecopower partage ses profits avec ses membres et investit une part de ses bénéfices dans de nouveaux projets, pour lesquels le rendement visé peut être légèrement inférieur à celui que poursuivent les acteurs privés sur le marché de l'énergie.

Le bilan, conforté par une croissance annuelle en terme de puissances installées, de diversification du bouquet énergétique et de clients-coopérateurs, paraît suffisamment concluant pour faire l'objet d'une attention toute particulière afin d'évaluer son potentiel futur et son caractère reproductible en Wallonie.

Une visite d'étude a été effectuée à cet effet, en collaboration avec la FGTB, le vendredi 5 septembre à Eeklo, où les principaux animateurs du projet ont présenté la coopérative à une trentaine de délégués de tous secteurs issus des rangs de la CSC et de la FGTB.

Ces délégués ont également pu témoigner de leur intérêt pour le projet dans un film documentaire tourné à l'occasion de cette visite en collaboration avec le Centre Vidéo de Bruxelles (CVB). Réalisé et scénarisé avec Jacques Borzykowski (CVB), ce reportage de 15 minutes est désormais disponible sur le canal You Tube de la Cellule Rise ainsi que sur le site [www.rise.be](http://www.rise.be) sous le titre « Transition énergétique. Un modèle coopératif ». Il complète et prolonge la réflexion entamée dans un précédent documentaire consacré à la ville de Montdidier (France).



## Comment préserver concrètement le droit à l'eau dans un contexte de privatisation ?

**Contexte :** L'eau est depuis la révolution française considérée comme un bien commun. Alors que les citoyens et syndicats soutiennent le droit à l'eau à travers toute l'Europe avec une pétition qui constitue la première initiative citoyenne de l'eau, les risques de privatisation de l'eau et de commercialisation du service n'ont jamais été aussi importants sous la poussée de Directives européennes ambiguës ou par mesures d'austérité budgétaire. La nécessité de promouvoir et de renforcer le caractère public de l'eau nécessite de dépasser la position de principe pour veiller à son application concrète par les acteurs de l'eau en Wallonie.

**Objectifs :** Sur base d'études de cas, clarifier les enjeux de la gestion de l'eau (potable) et faire apparaître que le principe de droit à l'eau est menacé par des reculs en matière de gestion publique de la ressource.

**Cible :** citoyens, conseillers communaux, mouvements associatifs et organisations syndicales ainsi que toute personne concernée (inclus travailleurs du service public).

### **Formule :**

- soirée-débat table ronde par exemple à Arlon ou Mons dans un lieu chargé de symbole (à défaut, salle culturelle). Voir aussi les aspects pratiques (un bar bien géré déjà sur place)
- soirée organisée en partenariat, avec répartition des tâches après accord sur le canevas : la FEC et CEPAG préparent le contenu et le MOC et la PAC et la CSC et la FGTB se chargent de la publicité via leur réseau.
- La sensibilisation au droit à l'eau pourrait revêtir aussi une forme plus culturelle dans la soirée, tout en veillant à ce que cela ne grève pas le budget (RISE)

**Projet de programme :** 19h15 à 22h avec démarrage à 19h30

- Une intro (10') – pour expliquer la démarche
- Présentation d'extraits du Film ARTE 'Water makes money' 15' (sous réserve de droits)
- Présentations de situations concrètes : 45'
  - La gestion de l'eau, l'affaire des citoyens :
    - a. En Europe : Initiative Citoyenne de l'Eau, pétition pour l'accès à l'eau, intervenante d'EPSU (European Public Services Union).
    - b. A Chiny en 2008 la commune organise un référendum : 90 % des citoyens votent pour le maintien de la gestion communale de distribution de l'eau. Qu'en est-il 6 ans après ?
  - Le caractère public de la gestion de l'eau menacé en Wallonie :
    - a. Pourquoi la privatisation augmente le prix de l'eau<sup>1</sup>
    - b. Développement de la sous-traitance dans le secteur en Wallonie, risque de privatisation du barrage de Nisramont<sup>2</sup>
- Débat 60' avec intervenants et salle (animation rise?) :
- Conclusions reprenant des propositions constructives (RISE ou invité culturel ?)
- Verre de l'amitié ?

### **Planning, budget et répartition des tâches**

- 1) Vérifier l'accord de la CSC /FGTB/ MOC /PAC des fédérations de Luxembourg et Mons pour un engagement concret sur base de ce projet (mobilisation du réseau, promotion, réservation salle)
- 2) vérifier si le canevas convient /les alternatives éventuelles et la meilleure date (9 ou 16 octobre)
- 3) organiser une coordination avec PAC, MOC, CSC, FGTB pour valider le projet amélioré
- 4) contacter les intervenants et la salle
- 5) Le budget Rise prend en charge la salle, les éventuels frais d'interventions, la mise en page des affiches et convocations

Projet réalisé en collaboration avec la CSC Services Publics

<sup>1</sup> Montrer le cercle vicieux : forage privatif → réduction de l'assiette → prix ++ → assiette -- → prix ++ → ...

<sup>2</sup> Les employés approchent de la pension et leur remplacement n'est pas à l'ordre du jour. Le passage à la sous-traitance s'accompagnerait d'une perte de savoir-faire en matière de gestion du barrage.

Les Cellules RISE du CEPAG et de la FEC, la CSC Luxembourg, la FGTB Luxembourg, le CIEP MOC, la CSC Services Publics, la CGSP Luxembourg et le CEPST organisent une soirée-débat:

# L'eau soif de privatisation?

Où  
Haute Ecole Robert Schuman  
Rue de la Cité n°64  
à 6800 LIBRAMONT

Quand  
Le jeudi 16 octobre 2014,  
de 19h30 à 22h30

Démocratie, spéculation financière, justice sociale  
et résistances en Province de Luxembourg

**Au programme de cette soirée :**

- ① Accueil par Joël Thiry, Secrétaire régional FGTB et Bruno Antoine, Secrétaire fédéral CSC
- ② Introduction du thème et des enjeux liés à la privatisation de la gestion de l'eau au niveau européen, par *Pablo Sanchez Centellas, EPSU (European Federation of Public Service Unions)*
- ③ Présentation des acteurs et de l'organisation de la gestion de l'eau en Province de Luxembourg, par *Bernard Antoine, Directeur de l'AIVE (Association intercommunale pour la Valorisation de l'Eau)*
- ④ Panel de discussion:
  - ▣ *Pablo Sanchez Centellas, EPSU*
  - ▣ *Bernard Antoine, Directeur de l'AIVE*
  - ▣ *Sébastien Pirlot, Bourgmestre de Chiny*
  - ▣ *Anne Laffut, Bourgmestre de Libin*
- ⑤ Echanges avec la salle au départ des interventions du panel sur la question:  
Dans quelle mesure les choix opérés en Province de Luxembourg permettent-ils de garantir que l'eau reste un bien commun?
- ⑥ Conclusions par les Cellules RISE de la FEC et du CEPAG

L'animation sera assurée par Philippe Herman, journaliste à Vivacité Luxembourg

Le bar sera accessible en fin de soirée pour la suite des discussions



## Préserver une gestion publique de l'eau

Faut-il craindre que des entreprises privées demain gèrent l'eau en Luxembourg ou ailleurs en Wallonie ? Pour Bruno Antoine, Secrétaire Fédéral CSC et son homologue FGTB, la question méritait un débat. Certes, le nouveau gouvernement wallon a manifesté sa volonté de préserver une gestion publique de l'eau<sup>1</sup>. Mais suffit-il de décréter pour y parvenir ? Le débat organisé avec les cellules RISE à la Haute Ecole Robert Schumann de Libramont semble démontrer plutôt le contraire ...

Selon Pablo Sanchez, responsable de la Pétition Citoyenne pour le Droit à l'Eau à la *Fédération Syndicale Européenne des Services Publics (EPSU)* il y a un agenda en matière de privatisation<sup>2</sup> en Europe malgré certains propos rassurants de la Commission<sup>3</sup>. Ces dernières années, les privatisations ont concerné des pays comme l'Italie, la Grèce, le Portugal, l'Espagne, l'Allemagne et la France. Plusieurs villes d'Europe ont expérimenté à leur dépend un partenariats publics-privé<sup>4</sup>. Mais la Wallonie n'est pas pour autant à l'abri : plusieurs exemples ont montré que la situation pourrait rapidement basculer.

Bernard Antoine, responsable à l'intercommunale chargée de l'assainissement de l'eau en Luxembourg, rappelle que le financement de l'eau sera sous pression dans les prochaines années. En effet, côté dépenses, tant la distribution que l'assainissement imposent des investissements lourds. Et côté recettes, les volumes vendus sont en diminution constante. Avec 100 m3 par raccordement, la Wallonie est déjà un des plus faibles consommateurs d'eau en Europe. Avec une eau est très abondante mais très coûteuse à gérer compte tenu du faible nombre d'habitant au km2, la province de Luxembourg est particulièrement concernée.

Les représentants communaux présents confirment qu'il y a un vrai débat à ce sujet. Les citoyens restent farouchement attachés à leur eau, mais les difficultés de financement obligent à augmenter le prix. La gestion communale de l'eau montre ses limites à certains endroits. La moitié des communes de la province l'ont arrêtée et confié leur réseau à la Société Wallonne Des Eaux. Le caractère public de la gestion est-il pour autant garanti ? Il y a matière à s'interroger. Pour maintenir les finances à flot, le secteur pourrait en effet être tenté demain de se tourner davantage vers des sous-traitants ou des investisseurs privés. Il semble néanmoins qu'en Luxembourg, syndicats et citoyens veillent au grain.

### Encadré

*Lancée en 2012, une Initiative Citoyenne Européenne « L'Eau est un droit humain »<sup>5</sup> a collecté 1,8 millions de signatures au sein des différents pays de l'Union Européenne. La Fédération Syndicale Européenne des Services Publics (EPSU) et une large coalition d'associations citoyennes réunis sous la bannière « Right2Water » ont exigé que la gestion de l'eau soit reconnu comme un service public.*

<sup>1</sup> Lien vers la DPR, pages 84-85 [http://www.wallonie.be/sites/wallonie/files/publications/dpr\\_2014-2019.pdf](http://www.wallonie.be/sites/wallonie/files/publications/dpr_2014-2019.pdf)

<sup>2</sup> Liens <http://www.voltairenet.org/article171577.html>, <http://www.epsu.org/a/8403> et <http://www.epsu.org/a/8958>

<sup>3</sup> Communication de la Commission Eur. sur l'ICE [http://europa.eu/rapid/press-release\\_IP-14-277\\_fr.htm](http://europa.eu/rapid/press-release_IP-14-277_fr.htm)

<sup>4</sup> Des exemples de villes européennes sont repris dans la farde de presse distribuée en conférence

<sup>5</sup> Lien vers l'Initiative Citoyenne <http://right2water.eu/sites/water/files/ECl%20summary%20Final%20FR.pdf>

# **La tarification de l'eau potable et le prix de l'eau en région montoise**

Comité CSC de Mons La Louvière 18 février 2014  
Plan d'intervention

**Article** "Mons-Borinage: vous payez votre eau du robinet plus cher que la moyenne belge" ( cfr article de La Province 04/02/13) Il s'agit du résultat d'une enquête de Test-Achats.

**Questions du comité...** « Sommes-nous la vache à eau de la Belgique ? »

## **Plan d'intervention**

1. Différences de réalité et de calcul entre la Wallonie, la Flandre et Bruxelles
2. Histoire du coût vérité
3. Réforme de la tarification en Wallonie
4. Formule de calcul de l'eau
5. Propriété des captages

## **Réponses aux questions**

- Le CVD de Mons , est celui de la SWDE en Wallonie, c'est-à-dire 2,65 €, ce qui est légèrement supérieur à la moyenne wallonne. Une des raisons est la mutualisation des coûts et le respect des normes techniques et comptables, ce qui n'est pas complètement le cas de tous les distributeurs, principalement des plus petits.
- Vivaqua a effectivement un captage dans la région (à Havré) qui achemine l'eau vers Bruxelles, qui vend l'eau moins cher. Un captage historique de la WaterVlaamseMatschappij existe à St Ghislain-Ensie. C'était une grosse ligne vers Gent mais quasiment plus utilisée à cause de la pollution à Tertre (un seul captage subsistant).
- Il y a un captage de la SWDE à Baudour.
- Plusieurs gros captages privatifs ont été forés dans la nappe pour des usages industriels. Ces captages ne sont pas forcément potables du fait de pollution locales (zoning de tertre par exemple) . Les industriels sont responsabilisés financièrement dans la dépollution de la nappe.

## **TABLES RONDES DE CE MERCREDI 21 MAI 2014**

**Début : 13 h 30**

**Lieux : Salle Houyoux, Oasis ( Institut d'Eco Conseil, rue Nanon 98, Namur )**

### **Objectifs**

- comprendre l'approche de chaque acteur concerné par la question environnementale au sein des entreprises
- sonder les avis sur un éventuel projet de brochure commune entre différents acteurs
- identifier d'autres pistes d'actions potentielles
- identifier le rôle de l'Eco Conseiller parmi ces actions

### **Déroulement de l'après midi**

- **Introduction ( 45 min )**  
Historique, Etat de la situation, RSE et externalités SME ( Florine et Antonin, 10 min)  
Descriptif général des SGE ( Bertrand, 5 min)  
Approfondissement de l'outil agenda 21 ( Sophie, 10 min)  
Place de la participation au sein d'un SGE ( Yves, 10 min)  
Présentation du projet SGE et place du TREC ( Nicolas, 10 min)
- **Tables Rondes ( de 14h30 à 16h00 )**  
Principe : échange informel entre l'intervenant et les stagiaires sur le SGE : discussion libre  
Relance du débat par question ouverte sur fiche produite par stagiaires  
Prise de note par un secrétaire du groupe SGE
- **Intervenants**  
Olivier Cappelin (Cellule Environnement UWE), Dominique Linott (RISE – CSC), Yann Ducateuw ( SME – UCM )



8 janvier 2014

OURTHE-AMBLEVE

Chère amie, Cher ami,

Nous avons le plaisir de vous inviter au prochain comité qui se tiendra

**Le lundi 13 JANVIER 2014 à 14 h ,  
Au local du MOC, av. de la République Française, 6 à  
Aywaille (entre le grand parking-marché- et la CSC)**

Thème de cette réunion :

« Croissance ou décroissance ? Les limites du modèle actuel ! Les alternatives au PIB » par Monsieur Dominique LINOTTE, permanent interprofessionnel de la CSC et conseiller RISE

**Ce sujet brûlant mérite toute notre attention et nous interpellent tous.**

Nous espérons vous voir encore plus nombreux-ses lors de cette réunion et vous adressons nos salutations amicales.

Cécile DELVAUX

Marie-Thérèse MAES

Annie VANTRAELEN

Norbert OFFREDI

René REMACLE, 0484/66 13 83

Activités socio-culturelles

**CSC, bd Saucy, 10 - 4020 Liège - SALLE 200**  
**MERCREDI 22 JANVIER 2014 à 13 h 45**

☞ « La Toscane », présentation d'un diaporama avec commentaires en direct, par Monsieur Jean KOKELBERG (orateur de la Province)



Liège, le 8 avril 2014.

«Prénom» «Nom1»

«Rue\_\_ Numéro»

«Code\_Postal»«Commune»

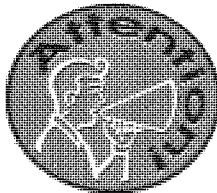
XGMF/EM

## Aux membres du Comité de Secteur d'Ans

«Prénom»,

Tu es cordialement invité à notre prochaine réunion du comité de secteur d'ANS, qui se tiendra (non pas le 15 avril) mais bien le :

**CHANGEMENT DE DATE en raison des vacances de Pâques !**



**Mardi 22 avril 2014 - de 19H à 21H**  
**Au Foyer Paroissial d'Alleur - Rue de l'Aite,41.**

### Ordre du jour :

- 1) Approbation du rapport du Comité d'Ans du 18 mars 2014.
- 2) Etat de la question photovoltaïque en Wallonie et enjeux syndicaux :
  - Présentation par Dominique Linotte, Permanent interprofessionnel- RISE.
- 3) Divers :
  - La date de la journée d'étude du mois de juin sera fixée.
  - Jeudi 22 mai : Visite d'entreprise chez Techspace Aero (à confirmer).

En cas d'absence, merci de nous le faire savoir au 0473/67.45.83 (Gaizka) ou au 0475/81.01.04 (Antonio).

Dans l'attente du plaisir de te revoir, nous te présentons, «Prénom», toutes nos amitiés.

Antonio Lombardo,  
Président du Secteur.

Gaizka Motte dit Falisse,  
Permanent Régional.

Annexes : Rapport du secteur d'Ans du 18 mars 2014.



C.S.C. Liège-Huy-Waremme  
Bld Saucy 8-10 à 4020 LIEGE

Liège, le 5/05/2014

## **COMITE CSC SENIORS FLEMALLE**

Chère amie, cher ami,

Comme chaque mois, nous avons le plaisir de vous inviter à notre réunion qui se tiendra :

**Le lundi 19 mai 2014 à 14 heures au Cercle Paroissial des Trixhes,  
Place de la Liberté 43 à 4400 Flémalle.**

A cette occasion, nous accueillerons Monsieur Dominique LINOTTE, conseiller RISE, qui viendra nous entretenir du sujet intitulé :

**« L'éolien en question. Les enjeux de la participation citoyenne »**

En espérant vous rencontrer nombreux à cette très intéressante conférence, recevez, chère amie, cher ami, notre plus cordial bonjour.

Les amis du comité,  
Vincent Giappone

Président  
04/250.32.90

Pierre Moreau  
Secrétaire  
04/275.40.60  
0496.97.56.25

Pierre Gosnach  
trésorier  
04/233.78.41

Rocco Santorro  
04/337.11.58

Michel Clerbois  
04/269.74.52



**European Economic and Social Committee**

**Public Hearing**

***Towards a Circular Economy***

EESC meeting room VMA 3, Rue Van Maerlant 2, Brussels, 22 September 2014

10.00 a.m. to 1 p.m.

**PROGRAMME**

*Draft 02/09/14*

**Chair: Thierry Libaert**, EESC member, President of the study group on the opinion *on the circular economy*

10:00

**Thierry Libaert**,

Opening

**Jocelyn Blériot**, Head of Editorial & European Affairs, Ellen MacArthur Foundation

Towards a circular economy – benefits, obstacles and solutions

**William Neale**, European Commission, Member of the Cabinet of Commissioner Potočnik (tbc)

The Commission policy initiative *Towards a Circular Economy – a Zero Waste Programme for Europe*

10.45

**Debate**

11:15

**Enzo Favoino**, Chair of Scientific Committee, Zero Waste Europe (tbc)

Bringing waste to full circle

**Peter Kurth**, Vice-President, European Federation of Waste Management and Environmental Services (FEAD);

President of the German business association for waste, water and raw materials (BDE) (tbc)

Economic opportunities in a circular economy

**Thierry Demuysère**, Réseau intersyndical de sensibilisation à l'environnement (tbc)

Decent work in a circular economy

**Grégory Giavarina**, Délégué général de l'Institut de l'économie circulaire

Establishing networks promoting the circular economy

12:10

**Debate**

**An Le Nouail Marlière**, EESC member, Rapporteur on the opinion on the circular economy

Conclusions



UMONS



32<sup>e</sup> CONFERENCE ECHANGES du CLUB SUP AINF -  
Faculté Warocqué- Université de Mons Salle Académique  
Cycle Responsabilité Durable et Santé au Travail - 20 novembre 2014

« Responsabilité sociale, capital humain  
et qualité de vie au travail :  
expériences et regards croisés France – Belgique »

(accueil des participants à partir de 17h00)

**Déroulé proposé** démarrage à 17h30



**Accueil : (2 – 3 minutes)**

Professeure Anne Heldenbergh, *doyen de la Faculté Warocqué d'Economie et Gestion de l'Université de Mons,*



Claire Dupont

Ou bien intervention d'accueil de Claire Dupont et Perrine Ferauge  
(responsables du programme et de l'étude « RSE et PME », avec un volet sur la dimension 'santé / sécurité /  
qualité de vie', programme de recherche de la Faculté Warocqué (en 'miroir' de la même étude impulsée  
simultanément à Valenciennes / IAE de Valenciennes)



Perrine Ferauge

**Intro et enjeux : (env -15 minutes)**

✦ Président Jacques Bouvet et Anne Marie de Vaivre



- Le cycle « Responsabilité durable et santé au travail » 32<sup>e</sup> séance et 1<sup>e</sup> conf échanges à Mons
- L'optique AINF / club sup AINF : une optique « employeur engagé » / le milieu du travail doit être une chance / un levier positif pour la santé / équilibre de vie des personnes et des collectifs
- Merci à l'université de Mons / Faculté Warocqué et spécialement Claire Dupont et Perrine Ferauge
- **Le thème et le cœur du sujet** : responsabilité sociale des entreprises, développement humain santé / sécurité / qualité de vie au travail et management : ... quelles orientations, quels exemples européens, quels regards croisés France Belgique ... ?
- Et quelques actualités européennes ..



- **Présentation des intervenants**  
et règles du jeu / timing et organisation

**Interventions « Grands témoins »**

En deux temps

- ➔ à chaque fois : du vécu, de l'expérience, et un regard humain sur le « facteur humain »
- ➔ NB : attention : M Thierry DEMUYSERE devra quitter notre conf échanges à 18h30, à l'issue du « temps 1 » de notre conf ..

**(1) Responsabilité et point de vue des acteurs dans un monde qui bouge :**

- ✦ Deux interventions de chacune 10-12 minutes max ,  
et un premier échange avec le public

- **Bruno DESPREZ** : (1<sup>e</sup> intervention de 10-12 minutes max- Prévoir ré intervention dans la 2<sup>e</sup> partie de la conf)



Bruno Desprez

**Co dirigeant de l'entreprise familiale FLORIMOND DESPREZ (11<sup>e</sup> plus gros semencier mondial et repreneur en 2005 de SESVanderHave, spécialiste belge des semences de betterave à sucre)**

↳ Le point de vue et le vécu d'un dirigeant d'entreprise, aussi dans un moment de mouvement et réorganisation après rachat : expérience française et belge

↳ L'expérience d'une « ETI » familiale et de ses valeurs, et la prise en compte du facteur humain / management de la santé sécurité et qualité des conditions de vie au travail dans le développement de l'entreprise comme le développement des équipes & salariés. ...

↳ ...

- **Thierry DEMUYSERE** : (intervention de 10-12 minutes)



**Formateur et conseil, en matière de prévention des risques et santé au travail, au sein du syndicat ACV-CSC (formation des représentants syndicaux des Comités de Prévention et de Protection du Travail) ; Responsable de la cellule RISE de la CSC (Réseau Intersyndical de sensibilisation à l'environnement)**

↳ Le point de vue et le vécu du côté des syndicats de salariés :  
quelles évolutions, quelles vigilances

↳ Point de vue européen .. quelles comparaisons ?

↳ ..

**Premier échange avec le public** en fonction du temps disponible (entre 5 et 10 minutes)

Premier jeu de questions réponses sur cette première partie

(18H30/35 : M Thierry Demuyser doit quitter la conférence)

**(2) Expérience des accompagnateurs « dynamiseurs de terrain »,  
en matière de Prévention et Santé au travail, et de prise en compte du facteur humain  
Deux points de vue et expériences : de chacune 12-14 minutes ,  
terrain des entreprises en Belgique**



- **Isabelle Flamion** (intervention de 12 – 14 minutes)

- **Ergonome, Conseiller en Prévention CESI**

(cursus antérieur de gestion commerciale et gestion RH / gestion des âges )

**« Comment une entreprise a mis en place des améliorations de conditions de travail pour ses travailleurs >45ans, en vue de leur maintien en emploi »**

▪ Les enjeux liés à l'âge, les représentations sociales ..

▪ .. exemple d'un plan d'action

C . S . C

SEPTEMBRE 2014

**Action** : C.S.C SENIORS

**Secteur** : FLERON et ENVIRONS

**Cher(e) Ami(e)**

*Nous vous invitons bien cordialement à notre réunion qui se tiendra le :*

**Attention changement du jour de la réunion**

**LUNDI 08 SEPTEMBRE 2014**

**De 14 à 16 Heures**

au centre de services de la C.S.C

**AVENUE DES MARTYRS 130**

**Fléron**

**Sujet** : *L'éolien en question, les enjeux  
de la participation*

**Orateur** : *Dominique LINOTTE*

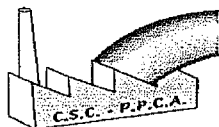
## *Actualités*

*Dans l'attente du plaisir de vous rencontrer **le LUNDI 08-09-14**  
nous vous prions de croire, Cher(e) Ami(e), en nos sentiments les  
plus amicaux.*

*Pour le Comité :*

Le Président :  
**Cornet José**  
☎ **04-358.43.35**

Le Secrétaire :  
**Zanella Lucien**  
☎ **04-358.32.05**



C.S.C. Liège-Huy-Waremme  
Bld Saucy 10 à 4020 LIEGE

SN/EM

Liège, Le 14 octobre 2014.

## Aux membres du Comité CSC SENIORS Liège-Ville

Madame, Monsieur,  
Chère amie, cher ami,

Tu es cordialement invité(e) à notre prochaine assemblée CSC Seniors Liège-Ville le :

**Mardi 4 novembre 2014**

**De 9H à 12H, salle 203, 2<sup>ème</sup> étage  
à la CSC, rue Grande Bèche 56 – 4020 Liège**

Ordre du jour :

**L'éolien en question. Les enjeux de la participation citoyenne !**

**Présentation par Dominique LINOTTE, Conseiller RISE CSC de Liège**

En attendant le plaisir de te revoir, reçois, chère amie, cher ami, nos chaleureuses salutations.

Amicalement,

Luigi DE GREGORIO,

Sara MONTIEL,

Schola NYIRABIKALI.

**Comité Culturel : Mercredi 26 novembre à 13h45. « Le Cinéma belge francophone ».**

Présentation par Monsieur Claude PIETTE.

Rendez-vous au Bâtiment de formation, salle 200.

## **ETUI Conference cycle : Socio-ecological transition**

Tuesday, 29 April 2014, 16:00-18:00

Silken Hotel, Boulevard Charlemagne 11, 1000 Brussels

Europe's energy transition: between sustainability and affordability

Guest speaker: Fatih Birol, Chief Economist and Director of Global Energy Economics at the International Energy Agency in Paris

Discussants: Benjamin Denis, Advisor ETUC, Philip Pearson, Senior Policy Officer, Trades Union Congress (TUC) and Jason Anderson, Head of EU Climate & Energy Policy, WWF-Europe

### **Briefing:**

Climate change and the end of cheap oil have pushed European policymakers to formulate a strategy to decarbonise the economy. But Europe's economic and sovereign debt crisis, as well as pressure from the US shale gas revolution, has clearly undermined the sense of urgency of this important energy transition.

The Paris-based International Energy Agency and especially its Chief Economist, Fatih Birol have in the last ten years been very outspoken about the need to find the right balance between a sustainable climate and energy transition and keeping prices affordable for Europe's industry and citizens.

At this first conference in a new ETUI cycle on 'the socio-ecological transition', Mr Birol will deliver a thorough analysis of the environmental and economic dimension of Europe's much needed energy revolution. Some of the questions he will address are the following:

- Is Europe's decarbonisation strategy on track?
- What is wrong and what is right with the functioning of the EU's climate framework (e.g. the ETS)?
- Have the EU's green energy policies (renewables, energy efficiency) undermined or supported the competitiveness of European industries? Is there a threat of de-industrialisation or can Europe go through a re-industrialisation based on a clean energy transition?
- Will the EU have new 'gold standards' for a golden age of shale gas exploration?
- How can the EU have strong policies which can efficiently manage the need for decarbonisation of its energy and transport sector and still keep energy prices affordable?
- How much energy poverty does Europe have and what can be done about it?

Following the discussion we would like to invite you to join us for a drinks reception.



**rise**

réseau intersyndical  
de sensibilisation à l'environnement  
csc - fgfb

## **MISSION 1.2. :**

# **Sensibilisation par la presse syndicale**





## La transition énergétique, un marché porteur pour l'acier wallon

**Des entreprises situées en Wallonie, pourtant actives dans des secteurs réputés critiques, anticipent la transition énergétique pour s'appuyer sur de nouveaux marchés, comme les éoliennes. Exemple dans une aciérie du bassin liégeois, ESB, Engineering Steel Belgium, avec José Frédérick, cadre superviseur de maintenance, délégué CNE au conseil d'entreprise et membre du groupe Environnement de la CSC Liège-Huy-Waremme (GEL).**

### **En quoi consiste concrètement le métier d'une aciérie comme ESB?**

ESB est une aciérie électrique – coulée continue qui fonctionne, contrairement aux hauts fourneaux, en fondant des mitrilles dans un four à arcs électriques. Quand l'acier est fondu, nous y ajoutons une série d'alliages selon la nuance d'acier commandée. Si le résultat est concluant, nous coulons l'ensemble en continu dans une lingotière pour constituer des blooms qui sont des cylindres pleins de différents diamètres. Une fois refroidi, le produit est prêt à partir dans des forges ou des laminoirs pour fabriquer le produit fini. Il ne s'agit pas, dans notre cas, de boîtes de conserve ou de tôles pour l'industrie automobile. Nos produits se retrouvent par exemple dans des couronnes à billes qui équipent les éoliennes ou des aciers spéciaux pour les roues de TGV.

À partir d'un produit de récupération, nous faisons donc un produit à haute valeur ajoutée.

### **Comment expliquez-vous le dynamisme d'ESB?**

Les services Qualité et Recherche et Développement sont en permanence en quête de nouvelles recettes de nuances d'acier et de nouveaux marchés: les éoliennes et les transports en commun en font partie. Il est clair aussi que nous nous démarquons par la qualité de notre acier et la précision de nos nuances, comme par le respect strict des délais de livraison et de fabrication. Pour être rentable, 13 à 14 coulées sont nécessaires, essentiellement de nuit, pour profiter des tarifs avantageux de l'électricité.

Un autre avantage tient à la structure du groupe GMH, propriétaire d'ESB

depuis 2009. Il s'agit d'un vrai groupe industriel doté d'une stratégie de développement, et non d'une structure purement financière.

### **Quelles sont les perspectives pour l'emploi et les travailleurs au sein d'ESB?**

En termes de formation et de carrière, il n'y a pas d'école à proprement parler pour se former à ce métier. Le four électrique et la coulée continue sont dangereux. On est donc formé sur le lieu de travail, et l'on monte en grade en fonction de l'expérience. Pas de métier spécifique donc, hormis des profils d'électriciens, de mécaniciens ou de soudeurs.

ESB occupe actuellement 180 travailleurs. L'objectif était de doubler l'emploi pour produire 300.000 tonnes par an, mais la crise est intervenue. Notre marché reste néanmoins porteur et nous espérons atteindre tôt ou tard ces objectifs.

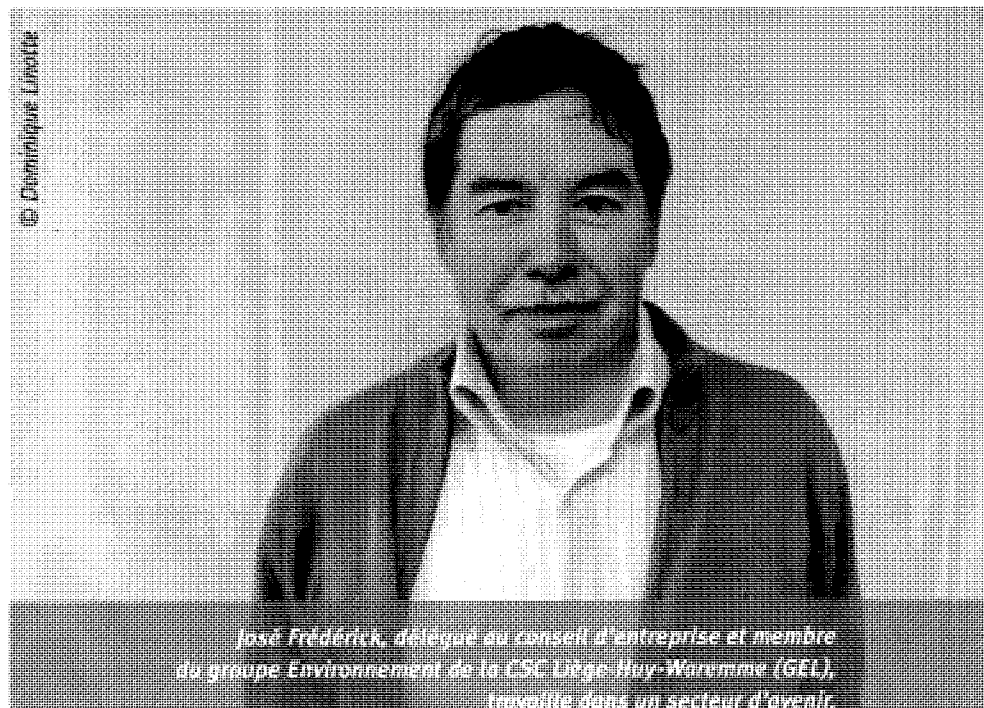
### **Votre secteur a un impact environnemental lourd. Il est visé par des normes environnementales. N'est-ce pas une menace?**

Notre maison-mère a en effet dû concéder des investissements importants pour préserver l'activité et réduire son impact environnemental. Nous nous sommes équipés de bardages acoustiques, de dispositifs de dépoussiérage des fumées par ventilation, de traitement des eaux de refroidissement de la coulée continue issues de la Meuse, que nous dépolluons de son huile et graisse.

### **Qu'attendez-vous aujourd'hui des politiques publiques pour soutenir votre activité?**

Un signal fort en faveur du développement du marché des éoliennes et du redéploiement des transports en commun de type TGV. Ce sont par ailleurs des domaines-clés de développement pour amorcer une transition énergétique en Europe. La recherche dans le domaine des aciers évolue, et nous pensons qu'il y a un avenir.

| Propos recueillis par Hugo Martin |



© Dominique Luyckx

José Frédérick, délégué au conseil d'entreprise et membre du groupe Environnement de la CSC Liège-Huy-Waremme (GEL), travaille dans un secteur d'avenir.



La CSC Luxembourg et ses centrales de l'Enseignement et des Services publics proposent la création d'un réseau des métiers de l'environnement avec deux objectifs: faire du département d'Arlon un pôle d'excellence en matière de métiers verts et un moteur économique de la région.

## Luxembourg La CSC propose un réseau des métiers de l'environnement

**Créer un pôle de référence de l'enseignement supérieur, mettre sur pied un laboratoire des écosystèmes associant les domaines de l'environnement et de là, créer un village-métiers, c'est le projet innovant lancé par la CSC de Luxembourg.**

«Nous avons eu raison trop tôt!» lance Bruno Antoine, secrétaire fédéral de la CSC-Luxembourg. Voici précisément dix ans, la FUL (Fondation universitaire luxembourgeoise) a fusionné avec l'ULg (Université de Liège) (1). Cette fusion s'est opérée dans la logique de la vaste réforme de l'enseignement supérieur en Europe, le processus de Bologne. À cette époque, la CSC-Luxembourg et ses centrales de l'Enseignement et des Services publics avaient demandé que la fusion permette d'intégrer pleinement la FUL dans le tissu luxembourgeois. La CSC du Luxembourg et ses centrales avaient alors mis sur la table une série de propositions pour permettre de réaliser cet objectif. Au fil des années, l'ULg a avancé plusieurs projets, mais les uns ont été abandonnés et les autres dorment dans des cartons.

### Sombre état des lieux

Si bien que, dix ans après la fusion, l'état des lieux est plutôt sombre. Le

nombre d'étudiants inscrits sur le site n'a pas cessé de diminuer. Il est de 72,5 étudiants/an en moyenne alors que l'ULg compte 20.000 étudiants. De même, Arlon compte 50 chercheurs sur les 1.500 que compte l'université et le site accueille trois spin off (2) sur les cent de l'ULg... De plus, elles n'ont généré que peu d'emplois. «Le personnel du site d'Arlon a commencé l'année 2013-2014 dans l'inquiétude. En dix ans, le volume d'emploi y a chuté de 18,80% alors qu'il est globalement en hausse pour l'ensemble de l'ULg. Cela continue puisque certains membres du personnel qui partent à la pension ne sont pas remplacés», détaille Martine Evraud, déléguée de la CSC-Services publics à l'Université de Liège.

L'instance de concertation souhaitée par la CSC lors de la fusion existe. Elle se réunit une fois par an, mais c'est un lieu d'échanges et pas de décision. Et si un parc scientifique a vu le jour à Marche, dans le Nord de la province, il n'a aucun lien avec le département des ex-FUL. Enfin, le site est dans un piètre état: «Hormis les réparations nécessaires, aucun investissement ambitieux n'a été réalisé et on ne peut en aucun cas parler de «vitrine» pour le Luxembourg», regrettent d'une même voix Martine Evraud et Bruno Antoine.

### Un pôle d'excellence de l'environnement

Récemment, le recteur de l'ULg, M. Rentier, a évoqué des projets d'investissements sur le site (3). La CSC veut le voir pour le croire, mais elle se réjouit de cette annonce qui cadre avec sa vision de la région. En effet, plutôt que de pleurer sur le lait renversé, la CSC se tourne délibérément vers l'avenir et lance un projet ambitieux, mais réaliste. «La fusion a dix ans. Il reste donc quatre ans de période transitoire puis, ce sera une intégration pure et simple», souligne Bruno Antoine. Nous avons donc voulu avoir une vision globale et prospective. Et c'est pourquoi, nous avons élaboré un bilan, mais surtout un projet». La CSC Luxembourg et ses centrales de l'Enseignement et des Services publics proposent la création d'un réseau des métiers de l'environnement avec deux objectifs: faire du département d'Arlon un pôle d'excellence en matière de métiers verts et un moteur économique de la région.

Ce projet a deux dimensions. D'abord, créer un tronc commun en Sciences et faire du département d'Arlon un pôle d'enseignement de la grande région. Cela passe par l'organisation d'un cycle complet (bachelier + master) pour les jeunes qui sortent du secon-

daire. «Cette offre d'enseignement supérieur s'appuierait sur le décret de la nouvelle organisation du paysage de l'enseignement et elle associerait donc l'université, les hautes écoles (Hennalux et Robert Schuman) et la promotion sociale, ainsi que les universités de la grande région», précisent Jean Bernier et José Donnay de la CSC-Enseignement.

### *Un village-métiers de l'environnement*

Ensuite, réaliser un projet particulièrement innovant: créer un laboratoire des écosystèmes associant les domaines de l'environnement dont la mise en place coïnciderait avec le réseau des métiers de l'environnement. Ainsi, la région pourrait devenir un pôle de référence de l'enseignement supérieur associant tous les acteurs de l'enseignement. Ce pôle permettrait de valoriser la recherche développée dans les hautes écoles et les universités. De là pourraient émerger des synergies avec les entreprises qui œuvrent dans les métiers en lien avec l'environnement (soleil, vent, eau...) et les intercommunales qui ont dans leurs missions des compétences en lien avec l'environnement (eau, déchets...).

«Au travers de ce pôle d'excellence valorisant la recherche surgirait une synergie transformant l'enseignement supérieur et l'ensemble de la région en un Réseau des métiers de l'environnement, un centre de formation permanente dédié à l'environnement et moteur de l'économie. Il pourrait prendre exemple sur les «villages-métiers» rassemblant formateurs et professionnels de divers métiers», explique Bruno



*À l'invitation de la CSC-Luxembourg, Julien Barrier, maître de conférences en sociologie à l'Institut français de l'Éducation, ENS Lyon, a donné une conférence sur «L'évolution européenne du paysage de l'enseignement supérieur» à la CSC d'Arion, le 5 février dernier.*

## Fusionner, mais pour quels résultats?

«Les fusions se déroulent souvent sans vraiment savoir vers où l'on va...», constate Julien Barrier, sociologue du travail et des organisations.

Alors, comment en tirer un bilan objectif? On peut bien sûr s'interroger sur ce qui se serait produit si la fusion n'avait pas eu lieu. Mais il est quasi impossible de se livrer à pareil raisonnement si l'on veut procéder avec rigueur. Mieux vaut donc s'inscrire dans l'observation de processus à long terme, dont les effets s'inscrivent dans des horizons à dix ans et plus. «On s'aperçoit bien souvent que la fusion a donné des résultats inattendus».

S'agit-il ou non de succès? Pour pouvoir répondre, il faut définir le succès. Selon Julien Barrier, l'identité partagée n'est pas le bon critère, car elle pose problème même au sein d'une seule université non fusionnée. Alors, les coûts? Le rapprochement peut commencer par coûter cher puisqu'il faut harmoniser les procédures de fonctionnement. Les économies d'échelles elles-mêmes sont discutables, car elles peuvent diminuer la qualité du service (par exemple, en termes de proximité pour les étudiants).

Face à la «Merger Mania» (la «folie des fusions») qui sévit depuis un certain temps, il conclut: «Fusionner, pourquoi pas? Mais dans les arguments avancés par les parties, il importe de bien distinguer s'il s'agit réellement d'objectifs à atteindre ou de justifications pour agir».

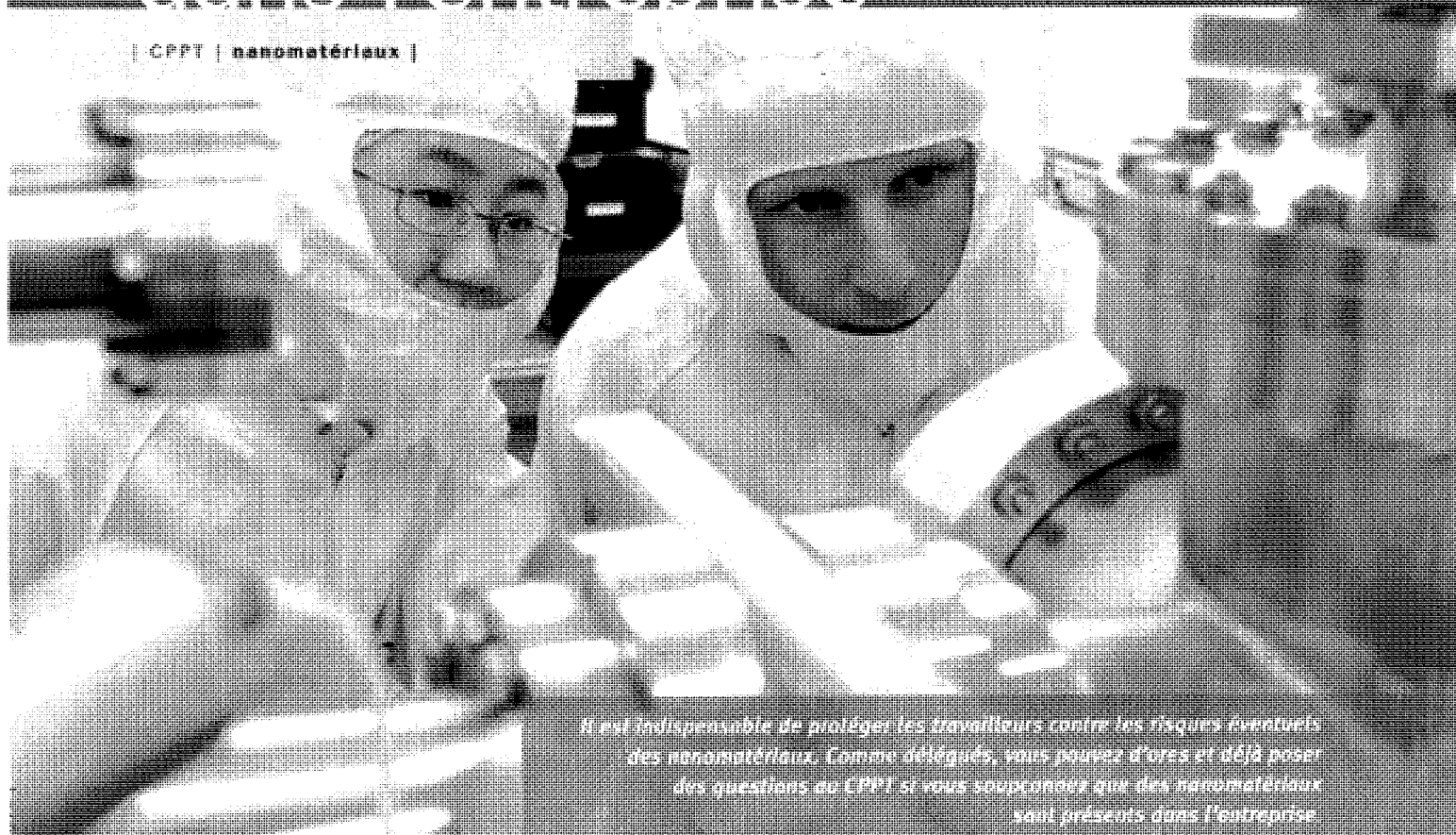
Antoine. Dans ce contexte, il serait souhaitable d'introduire une demande auprès de la Région wallonne dans le cadre de son Plan Marshall 2.vert et de la note du gouvernement de septembre 2012 sur les villages-métiers.

À présent, le secrétaire fédéral de la CSC du Luxembourg va prendre son bâton de pèlerin et aller voir le gouverneur de la province, M. Caprasse, et les responsables politiques pour leur demander leur soutien.

(1) Suite au décret du 28 janvier 2004 organisant la création au sein de l'Université de Liège (ULg) d'un département en Sciences et gestion de l'environnement (DGSE) situé en Province du Luxembourg fusionnant les deux institutions.

(2) Une spin-off est une filiale dédiée à une activité nouvelle pour permettre son décollage plus rapide, hors des contraintes d'organisation de la maison mère.

(3) Dans une interview à «L'Avenir du Luxembourg» parue le 27 décembre 2013.



Il est indispensable de protéger les travailleurs contre les risques éventuels des nanomatériaux. Comme délégués, vous pouvez d'ores et déjà poser des questions au CPPT si vous soupçonnez que des nanomatériaux sont présents dans l'entreprise.

## Un registre des nanomatériaux

**Le 7 février, le Gouvernement fédéral a décidé de créer un registre belge des nanomatériaux. Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2016, les entreprises seront tenues de fournir aux autorités des informations sur les nanomatériaux qu'elles commercialisent. Les membres des CPPT recevront également des informations sur ce registre.**

Le n°744 de *Syndicaliste* (25 décembre 2012) vous expliquait tout sur ces matériaux infimes dont les dimensions se situent entre 1 et 100 nanomètres. Un nanomètre correspond à un milliardième de millimètre et est 80.000 fois plus fin qu'un cheveu.

Les nanomatériaux sont dotés de propriétés spécifiques, souvent utiles. C'est pourquoi, on les retrouve dans plus de 2.000 produits usuels courants, dans des applications médicales, etc. Nous constatons toutefois que les évolutions technologiques et leur application sont très en avance sur l'analyse des risques pour l'être humain.

Il faut donc s'attendre à voir apparaître de nouveaux risques inhabituels. Ces nanoparticules présentant d'autres caractéristiques, elles risquent de se

comporter différemment dans l'organisme. Leur taille minuscule leur permet en outre de pénétrer plus facilement et plus profondément notre peau, nos poumons, notre système digestif, notre système nerveux central et notre cerveau. Elles se répandent aussi facilement dans l'air, le sol et l'eau. Il est essentiel de protéger les travailleurs contre les risques éventuels des nanomatériaux. Si l'on ignore les risques d'un nouveau matériau, il faut appliquer le principe de précaution et donc limiter l'exposition à un minimum. Plus facile à dire qu'à faire. Personne ne sait précisément où sont fabriqués et utilisés les nanomatériaux. Nous ignorons donc les taux d'exposition et qui sont les travailleurs exposés.

### *Un registre belge*

La Confédération européenne des syndicats (CES) demande depuis plu-

sieurs années que soit établi un registre européen comportant des informations sur les nanomatériaux commercialisés. Sans succès à ce jour! C'est la raison pour laquelle la CSC, en collaboration avec d'autres syndicats, des organisations de consommateurs et le mouvement écologiste, a pris l'initiative en 2012 de rappeler au Gouvernement belge des propositions relatives à la création d'un registre, formulées antérieurement. Après une longue période de concertation et de consultation, le Gouvernement a décidé, le 7 février, de créer ce registre. Les fabricants ou les importateurs de nanomatériaux devront désormais mentionner la composition chimique de leur produit, la quantité de matériaux qu'ils envisagent de commercialiser sur le marché belge, les modalités d'utilisation et les utilisateurs professionnels auxquels ils fourniront le matériau. Ces informations devront être actualisées chaque année. L'industrie aura le temps de préparer ces enregistrements: jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2016 pour les substances pures et jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour les

## Liège

### Des entreprises de toutes les couleurs

Quand il s'agit des Diabes rouges, tout le monde vante la multi-culturalité de l'équipe. Mais quand il s'agit de l'entreprise, le ton change et la méfiance est souvent de mise. Bien sûr, la mixité peut parfois poser problème, mais dialogue et bonne volonté permettent de les résoudre. Car, dans les entreprises comme au football, la diversité est une richesse.

Forts de cette conviction, les militants du comité des Travailleurs migrants de la CSC de Liège-Huy-Waremme et Leïla Chaudhry, permanente Nouvelles migrations et Diversité, ont lancé la campagne «Fiers de notre mixité. Et en entreprise?».

mélanges de nanomatériaux. On préciera après une première évaluation quels objets contenant des nanomatériaux seront soumis à l'obligation d'enregistrement.

#### Revendications syndicales entendues

Les syndicats ont conseillé à la Ministre de contraindre les employeurs d'informer les membres du CPPT lorsque l'entreprise produit ou achète des nanomatériaux nécessitant un enregistrement. En outre, ils ont demandé que l'inspection Bien-être au travail puisse accéder à toutes les données du registre afin qu'elle puisse effectuer son travail en connaissance de cause. Ces deux propositions ont été intégrées au texte de loi.

Le nano-registre est un outil important mais il ne constitue qu'un premier petit pas vers l'amélioration de la protection des travailleurs contre les risques éventuels. Nous espérons que le registre nous permettra d'identifier les nanomatériaux commercialisés, leur quantité et leurs utilisateurs. Nous pourrions alors nous mettre à l'œuvre au sein des CPPT pour amorcer le débat sur les mesures de prévention nécessaires. Malheureusement, il nous faudra encore patienter jusqu'en 2016 et 2017 pour obtenir ces informations. Il n'en demeure pas moins que vous pouvez d'ores et déjà poser des questions au CPPT si vous soupçonnez que des nanomatériaux sont présents dans l'entreprise.

| Kris Van Eyck |

La campagne concerne les travailleurs de toutes les entreprises, y compris les PME. Le but est d'établir un diagnostic «Diversité» de l'entreprise pour identifier le thème à travailler et élaborer des actions positives: recrutement, représentativité des migrants, vivre-ensemble en entreprise, communication interne et externe en matière de diversité culturelle, déconstruction des stéréotypes et préjugés (séances de sensibilisation destinées aux responsables, aux travailleurs)...

La campagne vient de débuter en février et se poursuivra au cours des prochains mois, jusqu'à l'été. Les militants travailleront avec les centrales concernées pour rappeler et mettre en œuvre les valeurs de la CSC dans la lutte contre les discriminations, le racisme et l'extrême-droite.

Contact: Leïla Chaudhry. Tél.: 04.340.72.37. Courriel: lchaudhry@csc-csc.be

**Osons la diversité !**  
La diversité dans l'entreprise doit être le reflet de notre société

**Fiers de notre mixité.  
Et en entreprise?**

La CSC dit «NON» au racisme et aux discriminations  
Le racisme engendre haine et division,  
il casse la solidarité entre les travailleuses et les travailleurs

**Déconstruisons les préjugés!** CSC

04.340.72.37 - lchaudhry@csc-csc.be



## Santé au travail Le risque environnemental en CPPT

**Améliorer les conditions de travail pour la santé des collègues est évidemment l'enjeu n°1 de l'action syndicale au CPPT. Or, une récente enquête menée par la cellule Rise (1) de la FEC auprès de 300 délégués indique une détérioration de la gestion du risque environnemental ces dernières années dans plus d'un tiers des milieux de travail, y compris dans les bureaux.**

Le risque environnemental concerne l'environnement de travail au sens large et inclut par exemple les poussières fines, les vapeurs de solvants, les odeurs, les bruits, les pollutions chimiques, ou encore, les contaminations microbiologiques. Ces nuisances sont autant de sources de maladies et d'affections souvent de longue durée, parfois graves pour les travailleurs. Ce constat interpellant a donc incité la cellule Rise à mettre ce thème à l'ordre du jour d'une journée d'étude.

### Hors radar

La faiblesse de la prévention s'explique d'abord par l'apparition de nouveaux risques encore peu évalués, induits par le développement continu de nouvelles molécules chimiques, de produits composites, de nanomatériaux, la banalisation des ondes, etc. Ensuite, la gestion des «anciens» risques reste encore souvent imparfaite. Chacun a encore en mémoire un récent sondage auprès des communes bruxelloises qui révélait que 700 à 1.000 bâtiments publics (écoles, crèches, CPAS...) n'ont pas d'«inventaire amiante» malgré l'obligation légale de 2006! Le risque environnemental se situe enfin fréquemment hors des radars de la prévention, aussi parce que

sa gestion est souvent coûteuse et techniquement complexe. Le lien de causalité avec une éventuelle maladie est difficile à établir.

### Les délégués au défi

Les ateliers de la journée d'étude ont permis de se rendre compte que les délégués se trouvent confrontés au quotidien à des situations qui posent quelques défis techniques et légaux. Par exemple, des aides-soignantes sont exposées à des pathologies infectieuses, ou des informaticiens à des champs électromagnétiques, sans que leur entreprise ne juge nécessaire d'évaluer le risque. Parfois, c'est l'équipe syndicale qui renonce à en parler même avant d'avoir discuté avec l'employeur, faute d'alternative et par crainte pour l'emploi.

### De bonnes nouvelles

La journée d'étude destinée aux délégués syndicaux a permis d'apporter plusieurs bonnes nouvelles concernant ces situations. Certes, la prévention des risques environnementaux est parfois complexe, mais elle reste possible pour une équipe formée. La loi et le recours aux services externes permettent de le faire entrer dans le radar de la préven-

tion. Stéphane Lepoutre, responsable du dossier «Bien-être des travailleurs» au service Entreprise de la CSC, a rappelé que «des ponts sont possibles entre l'analyse des risques professionnels et des risques environnementaux. Le code du bien-être permet ces ponts notamment aux articles 14 et 16 des missions du CPPT.».

De son côté, Gérald Dombret, directeur de la Gestion des risques au service externe Adhésia (Wallonie-Bruxelles) a expliqué «l'intérêt de rétablir un lien de confiance entre les délégués et le service externe dans l'intérêt des travailleurs».

### Reçu 5 sur 5

La formation a été l'occasion de dégager avec les délégués une série de balises pour guider les équipes syndicales et leur permettre d'exercer une vigilance responsable. Apparemment, le message a été reçu 5 sur 5 par les participants. De quoi améliorer encore la concertation en CE ou en CPPT qui a connu une progression de 10% du nombre de points «environnement» mis à l'ordre du jour ces trois dernières années, par le fait de l'action syndicale.

| Thierry Demuyser |

Tout savoir sur le site de la Cellule Rise ([www.rise.be](http://www.rise.be)) des outils utiles à la prévention du risque environnemental, dont la nouvelle fiche «Les produits dangereux dans l'entreprise: prévenir les risques pour la santé et l'environnement» (Fiche n°1, rubrique Documentation).

(1) Rise est le Réseau Intersyndical de sensibilisation à l'environnement. Il est soutenu par la Région wallonne.



# Formation continuée à l'environnement

Rise et la cellule mobilité de la CSC proposent un cycle de formation continuée qui vise à permettre aux délégués qui le souhaitent de mettre à jour leurs compétences de base et de renforcer le travail de leur équipe syndicale sur des thèmes liés à l'environnement.

## Programme de la formation

### ✦ Jour 1: Santé - Sécurité - Environnement

Prévenir et gérer les risques santé-environnement (focus sur les produits dangereux, la surveillance médicale et les risques d'accident majeur).

### ✦ Jour 2: Emploi - Organisation du travail - Mobilité (en collaboration avec la cellule mobilité).

Identifier les progrès possibles en matière de mobilité et d'organisation du travail dans l'entreprise.

### ✦ Jour 3: Salaires - Compétitivité - Emploi - Énergie

Comprendre les enjeux de la transition énergétique pour les entreprises et les travailleurs en lien avec les salaires et l'emploi.

### ✦ Jour 4: Traitement et prévention des déchets, travailleurs en danger

Mieux connaître les filières du traitement des déchets, améliorer la prévention et les conditions de travail des travailleurs concernés.

**Public visé:** délégués de tous secteurs, de préférence en second mandat et militants interprofessionnels.

#### Objectifs:

✦ Approfondir et renforcer des compétences de base de l'exercice des mandats CE, CPPT ou DS en lien avec l'environnement, l'énergie et la mobilité.

✦ Comprendre les enjeux essentiels liés à l'énergie pour les travailleurs  
✦ Être en capacité de faire des propositions syndicales pour améliorer la prévention du risque pour les travailleurs (y compris sous-traitants) et les déplacements domicile-travail.

**Dates et lieux des sessions:** sessions de 4 jours avec une journée d'étude commune le **19 février à Namur:**

✦ **CSC Charleroi:** les mardi 21/10/14, les jeudis 20/11/14, 15/01/15, 19/02/15.

✦ **CSC Liège:** les 26/11/14, 10/12/14, 29/01/15, 19/02/15.

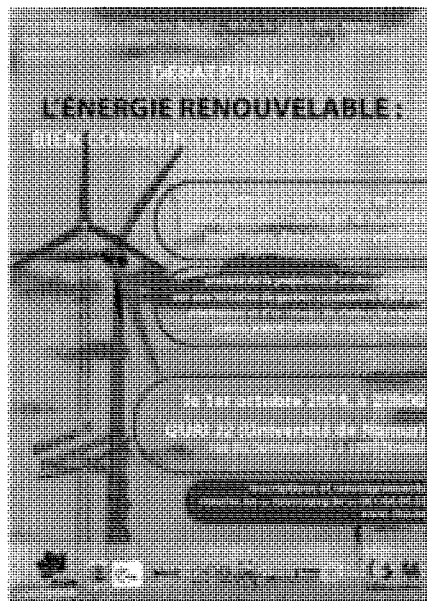
## 1<sup>er</sup> octobre – Débat

### Les énergies renouvelables: biens communs ou marchandises?

Non loin d'Amiens, dans une région touchée par les effets de la mondialisation, la petite commune de Montdidier (Picardie française) s'est tournée résolument, dans un contexte économique difficile, vers le développement des énergies renouvelables (éolien, filière bois, solaire...). Non pour en tirer une rente financière, mais amorcer une autonomie énergétique bénéficiant à la fois au territoire et à ses habitants (primes à l'isolation des logements et des bâtiments publics, création d'emplois locaux...). Ce cap politique et économique a été fixé sur le long terme par les autorités publiques de la ville selon une logique saine: les bénéfices tirés des ressources locales doivent profiter à chacun, plutôt que d'être privatisés dans le cadre d'un régime de marché. Les cellules Rise (Réseau intersyndical de sensibilisation à l'environnement) de la CSC et de la FGTB ont tiré de cette expérience concluante un documentaire qui sera projeté le 1<sup>er</sup> octobre à Namur, en partenariat avec la CSC et la FGTB de Namur, le Pac et le Moc de Namur, Afico, Ciep et le kot à projet Ecoteam. Le film servira d'amorce à un débat ouvert à tous sur les possibilités qui s'offrent aujourd'hui aux citoyens de reprendre la maîtrise des ressources énergétiques renouvelables en Wallonie.

**Date et lieu:** Le 1<sup>er</sup> octobre à 20h au Quai 22 (Université de Namur), rue du Séminaire 22, 5000 Namur.

**Infos:** [rise@fec.be](mailto:rise@fec.be) – 081.64.99.52 – [www.rise.be](http://www.rise.be)





Un registre des nanomatériaux permettra de se faire une idée de la présence de nanomatériaux dans nos entreprises, d'évaluer les risques potentiels et de définir des mesures préventives.

## Un registre des nanomatériaux

**L'arrêté royal du 27 mai 2014 relatif à la mise sur le marché des substances manufacturées à l'état nanoparticulaire a été publié au Moniteur le 24 septembre 2014. Cet arrêté constitue la base légale pour le registre des nanomatériaux qui était déjà annoncé depuis longtemps.**

Le numéro 774 de *Syndicaliste* (25 décembre 2012) comportait déjà un article très détaillé à propos de ces matériaux infiniment petits, dont la taille est comprise entre 1 et 100 nanomètres. Un nanomètre équivaut à 1 milliardième de millimètre, ce qui est 80.000 fois plus fin qu'un cheveu humain. Du fait de ces très petites dimensions, nous pouvons nous attendre à de nouveaux risques inhabituels. En raison de leur taille minuscule, ils peuvent par exemple pénétrer plus facilement dans notre peau, nos poumons, notre système digestif, notre

système nerveux central et notre cerveau. Ils se diffusent aussi facilement par l'air, le sol et l'eau. Il est essentiel de protéger les travailleurs contre les risques potentiels des nanomatériaux. Or, c'est plus facile à dire qu'à faire. Nul ne peut dire exactement où les nanomatériaux sont produits et utilisés. Nous ignorons donc quels travailleurs et combien sont exposés à ce risque.

### *Un registre belge*

En conséquence, la CSC a pris en 2012 l'initiative de rappeler au gouvernement belge d'anciennes propositions concer-

nant un registre. La création de ce registre avait été décidée par le gouvernement fédéral précédent, après une longue période de concertation et d'avis. Les fabricants ou importateurs de nanomatériaux doivent notamment déclarer au préalable quelle en est la constitution chimique, quelle quantité de produit ils vont commercialiser, comment le produit peut être utilisé et à quels utilisateurs professionnels ils vont livrer le matériel. L'industrie bénéficie encore d'un délai pour préparer ces enregistrements: jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2016 pour les substances manufacturées à l'état nanoparticulaire mises sur le marché en tant que telles, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour les mélanges. L'enregistrement des objets dans lesquels une ou des substances manufacturées à l'état nanoparticulaire ont été incorporées et pourraient se libérer en cas d'utilisation est reporté jusqu'à ce qu'une première évaluation du registre ait été réalisée.

Par le biais de ce registre, nous espérons enfin pouvoir nous faire une idée de la présence de nanomatériaux dans nos entreprises. En attendant qu'ils commencent réellement à utiliser le registre, les membres des comités d'entreprises qui utilisent ou produisent des substances manufacturées à l'état nanoparticulaire peuvent poser les questions nécessaires au sujet des risques et des mesures de prévention prises.

| Kris Van Eyck |



Aujourd'hui, nul ne peut dire exactement où les nanomatériaux sont produits et utilisés.



Une recherche sur Google produit autant de CO<sub>2</sub> que de porter à l'utilisation de l'eau avec une bouteille électrique.

## Technologies du numérique Maîtriser les coûts et l'impact environnemental dans l'entreprise

**Si les technologies du numérique nous transportent dans un monde virtuel, leurs nuisances sur l'environnement sont bien réelles. Quelques conseils pour agir dans l'entreprise et à la maison.**

Il n'y a pas si longtemps dominait l'idée que les TIC, les technologies de l'information et de la communication, seraient les outils rêvés pour optimiser toute la production de nos sociétés et réduire notre empreinte écologique voire, résoudre la crise environnemen-

tales. Certes, il est évident qu'une vidéoconférence est moins énergivore qu'un déplacement en avion, ou que l'e-commerce permet d'éviter de se déplacer pour faire ses achats. Mais l'outil numérique étant devenu de plus en plus efficace, son utilisation n'a fait que s'étendre à de multiples activités: courriers électroniques, réseaux sociaux, banques en ligne, services publics on web, achats électroniques, bibliothèques virtuelles, réunions à distance...

Résultat: avec le nombre de terminaux et de réseaux divers augmentant rapidement - notamment depuis l'arrivée des smartphones -, l'empreinte CO<sub>2</sub> des TIC devient de plus en plus préoccupante. Selon des estimations, la consommation électrique due aux TIC augmenterait de 10 % par an environ depuis 10 ans. En 2012, les TIC auraient totalisé 2,3% des émissions globales de gaz à effet de serre, soit un chiffre proche des émissions dues à l'aviation.

Outre leur impact énergétique croissant, les technologies du numérique interpellent aussi par l'utilisation importante de matières premières (dont des minerais rares, sources de conflits armés), et par la production d'une masse de déchets d'équipements électroniques particulièrement polluants.

Des déchets qui ne font qu'augmenter avec l'obsolescence rapide des appareils et des supports de stockage des données...

### *Que faire au plan syndical?*

Contrairement à une idée reçue, tous les appareils ne se valent pas. Dans les entreprises, nous pouvons réfléchir au choix d'achat, à un usage le plus raisonné possible du numérique et à la fin de vie des appareils.

- \* Certains labels garantissent une fabrication conforme aux droits des travailleurs et une consommation énergétique décente. Exemple: le label EPEAT (Electronic Product Environmental Assessment Tool) permet d'identifier les appareils les moins nuisibles pour l'environnement.
- \* Le remplacement de PC fixes par des **PC portables** peut s'avérer efficace pour diminuer la consommation: les PC portables, voire les tablettes, sont a priori plus économes car il en va de leur autonomie.
- \* **De bonnes pratiques** peuvent faire la différence comme utiliser des mots-clés précis lors des recherches, enregistrer les sites que l'on utilise souvent dans ses «favoris» (gain estimé: 5 kg de CO<sub>2</sub> par an et par personne), limiter le stockage des données au strict nécessaire.

### Les fiches environnement pour l'entreprise

L'intégralité de la fiche n°14 «Les technologies du numérique: maîtriser les coûts et l'impact environnemental dans l'entreprise» est téléchargeable sur [www.rise.be](http://www.rise.be) (onglet «Documentation»), tout comme les autres «Fiches environnement pour l'entreprise», riche de 15 titres. Synthétiques et conçus pour l'action concrète, ces outils s'adressent aux délégués qui souhaitent intégrer les questions environnementales (gestion des déchets, pollutions, règlementations diverses...) dans la dynamique de leur mandat.

- ◊ Si le temps de lecture du document n'excède pas 2 à 3 minutes par page, la lecture à l'écran est celle qui a le moins d'impact sur le changement climatique. Au-delà, l'impression du document en noir et blanc, recto-verso et 2 pages par feuille devient préférable pour réduire les émissions.
- ◊ La consommation peut également être mise sous contrôle en **désactivant certaines fonctions** quand elles ne sont pas nécessaires: WIFI, Bluetooth, localisation, et en activant le mode économie d'énergie des tablettes et des smartphones.
- ◊ En fin d'usage, selon leur état mais aussi selon la filière suivie, les appareils pourront être ou recyclés ou réemployés. Des entreprises d'économie sociale et solidaire (telles des EFT) sont actives dans la revalorisation de matériel informatique d'origine professionnelle. Les machines irréparables doivent quant à elles être adressées à des opérateurs agréés par Recupel qui récupéreront gratuitement les matériaux qui peuvent l'être pour la production de matières premières secondaires (plastique, or, cuivre, etc.).

## Quelles questions poser en CPPT et/ou en CE?

**Les mesures à mettre en place touchent de près la consommation de l'entreprise. A priori, c'est donc le CE qui sera concerné au premier chef.**

### Prévention

- ◊ L'entreprise va-t-elle renouveler son parc informatique? Si oui, le cahier des charges comprend-il des clauses environnementales et sociales (voir la fiche environnement n° 9: «Le cahier des charges durables»)?
- ◊ Le nouveau parc est-il paramétré aux besoins réels de l'entreprise?
- ◊ Quelles garanties ont été prises pour assurer la durabilité des logiciels?

### Gestion et usage

- ◊ Quelle part de la consommation d'énergie de l'entreprise est absorbée par le parc informatique?
- ◊ Des mesures sont-elles prises pour réduire cette consommation et la facture? L'entreprise dispose-t-elle d'un serveur en propre? Son fonctionnement est-il optimisé (virtualisation, système de ventilation) de manière à consommer le moins possible?
- ◊ A-t-on mis en place une procédure d'archivage et d'élimination des documents superflus pour réduire la mémoire nécessaire?
- ◊ A-t-on mis en place des formations destinées aux travailleurs afin qu'ils puissent exploiter le matériel et les logiciels de manière optimale, aussi bien du point de vue des possibilités offertes que de manière à économiser l'énergie et les ressources?
- ◊ Comment a-t-on intégré l'outil informatique dans l'organisation du travail (télétravail, horaires flexibles, charge de travail...)? Des CCT peuvent-elles être négociées en cette matière?
- ◊ L'entreprise a-t-elle recours à du stockage ou à des logiciels en ligne (via le clouding)? Quelle est la politique énergétique du fournisseur, et à quelles sources - renouvelable, fossile ou nucléaire - s'approvisionne-t-il?
- ◊ Comment est géré le renouvellement du parc informatique? Les ordinateurs sont-ils réemployés? Le matériel irrécupérable est-il acheminé vers les filières légales de démantèlement?

## Brochure Agissez sur l'écart salarial dans votre entreprise

La nouvelle brochure «Agissez sur l'écart salarial dans votre entreprise» fournit davantage d'informations sur les différences de conditions de rémunération et de travail entre hommes et femmes en Belgique. Comment aborder ces différences dans le cadre de la concertation sociale?

### Écart salarial

La brochure explique l'écart salarial: subsiste-t-il un écart salarial? Quelles en sont les causes? Quels aspects accroissent un éventuel écart salarial? D'autre part, le chapitre «Des clichés qui résistent au temps» traite des préjugés existants à propos des femmes et de l'emploi. Pourquoi nous semble-t-il plus logique qu'une femme réduise son temps de travail après la naissance d'un enfant? Pourquoi n'est-il

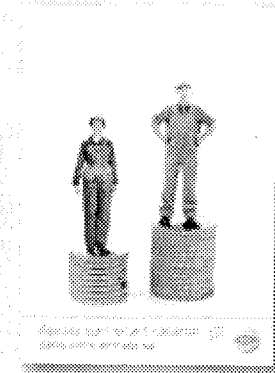
pas tout aussi évident que le père choisisse de passer plus de temps à la maison pour être auprès de ses enfants? Pourquoi pensons-nous que les femmes ne sont pas suffisamment «fortes» pour occuper certaines fonctions – souvent bien rémunérées?

### Législation

La brochure analyse aussi la législation de manière détaillée. En effet, la législation offre beaucoup de leviers pour combattre l'écart salarial dans les entreprises. Ainsi, la loi relative à l'écart salarial, votée en 2012 et complétée par des arrêtés royaux en 2014, oblige les entreprises à inclure beaucoup de données sur les salaires des hommes et des femmes dans les informations économiques et financières.

### Plan par étapes

La brochure comporte aussi un plan par étapes pour appliquer toutes ces informations de manière structurée dans l'entreprise. En parallèle avec le bilan social de l'entreprise, il est désormais possible de voir s'il existe des différences en termes de salaire, d'accès à la formation, de niveau de formation, etc. Cette analyse permet de détecter certains aspects problématiques dans la rémunération des hommes et des femmes. La dernière partie est centrée sur les solutions. Parce que le plan par étapes permet peut-être déjà de révéler toutes sortes de choses, nous vous donnons quelques conseils pour vous y atteler.



L'employeur doit remettre aux membres du CPPT un projet de plan annuel d'action 2015 avant le 1<sup>er</sup> novembre. Ce plan devrait contenir des actions en rapport avec la nouvelle réglementation sur les risques psychosociaux.

## Agenda du CPPT et du CE

en novembre

### Au CPPT

La réunion de novembre du CPPT doit aborder au moins les questions suivantes:

- ♦ **Suivi** des réunions précédentes: L'employeur a-t-il donné suite aux avis du comité dans les délais prévus? Les accords pris en octobre ont-ils été suivis d'effets?
- ♦ **Discussion du rapport mensuel du service interne PPT:** le conseiller en prévention présente le rapport mensuel sur l'état de la sécurité et de la santé dans l'entreprise (activité du SIPPT, relations avec le SEPPT, analyse des accidents, risques identifiés, mesures prises...). Il répond aux questions éventuelles. À vous de les préparer en lisant attentivement le rapport que vous devez recevoir au moins huit jours à l'avance.
- ♦ **Mise en œuvre du plan annuel d'action pour 2014,** état d'avancement. Les actions programmées ont-elles été réalisées? Quels en sont les résultats?
- ♦ **Plan annuel d'action 2015:** vous devez recevoir de l'employeur un projet de plan annuel d'action pour 2015 avant le 1<sup>er</sup> novembre. La réunion de novembre est l'occasion d'avoir une première discussion sur ce projet. Si nécessaire, vous pourrez remettre ce point à l'ordre du jour et approuver le plan en décembre, après d'éventuelles modifications. Veillez à ce que le médecin du travail soit invité pour discuter le projet de plan annuel, ainsi que d'autres conseillers en prévention spécialisés du SEPPT si le projet de plan annuel les concerne. Exemple: le plan annuel pour 2015 devrait contenir des actions en rapport avec la nouvelle réglementation sur les risques psychosociaux. Il est donc utile que le conseiller en prévention pour les aspects psychosociaux soit associé à la discussion du projet de plan annuel.
- ♦ Pensez à intégrer les questions d'**environnement dans le plan annuel d'action.** Les fiches RISE (réseau intersyndical de sensibilisation à l'environnement) peuvent vous y aider. Par exemple, sur la gestion des déchets, les produits

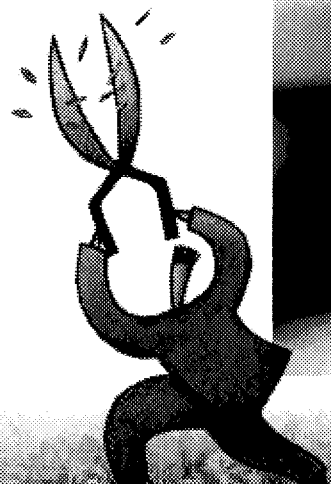
dangereux, les champs électromagnétiques (les fiches sont accessibles sur [www.rise.be/Documentation/Fiches environnement pour l'entreprise](http://www.rise.be/Documentation/Fiches%20environnement%20pour%20l'entreprise)).

### Au conseil d'entreprise

En novembre, le conseil d'entreprise doit examiner:

- ♦ **le remplacement des jours fériés légaux** qui tombent un jour habituel d'inactivité. Dans certains secteurs, la commission paritaire ou la sous-commission paritaire se charge de fixer les jours de remplacement. Toutefois, si elle n'a pas pris une décision à ce sujet avant le 1<sup>er</sup> octobre, le conseil d'entreprise fixe ces jours de remplacement. Sa décision doit être prise avant le 15 décembre et être annexée au règlement de travail.
- ♦ **Quatrième diagnostic des déplacements domicile-travail:** Comme tous les trois ans, les entreprises et organismes publics qui occupent plus de 100 travailleurs établissent actuellement le quatrième diagnostic des déplacements domicile-travail. Les données portent sur la situation au 30 juin 2014 et doivent être transmises au service public fédéral Mobilité et Transports pour le 31 janvier 2015. Avant cela, **les entreprises doivent consulter leur CE sur ce diagnostic.** Celui-ci doit donc être mis à l'ordre du jour d'une ou plusieurs réunions du dernier trimestre 2014.

Vous trouverez toutes les informations utiles dans le dossier «Diagnostic mobilité» publié dans *Syndicaliste* n°804 du 25 mai 2014. Vous pouvez le télécharger sur <http://mobilite.csc-en-igne.be> ou commander un exemplaire sur papier à la FEC, Cellule Mobilité (par courriel: [mobilite@arcv-csc.be](mailto:mobilite@arcv-csc.be) ou par tél. au 02.246.34.95).



Un registre des nanomatériaux permettra de se faire une idée de la présence de nanomatériaux dans nos entreprises, d'évaluer les risques pour les travailleurs et d'adopter des mesures préventives.

## Un registre des nanomatériaux

**L'arrêté royal du 27 mai 2014 relatif à la mise sur le marché des substances manufacturées à l'état nanoparticulaire a été publié au Moniteur le 24 septembre 2014. Cet arrêté constitue la base légale pour le registre des nanomatériaux qui était déjà annoncé depuis longtemps.**

Le numéro 774 de *Syndicaliste* (25 décembre 2012) comportait déjà un article très détaillé à propos de ces matériaux infiniment petits, dont la taille est comprise entre 1 et 100 nanomètres. Un nanomètre équivaut à 1 milliardième de millimètre, ce qui est 80.000 fois plus fin qu'un cheveu humain. Du fait de ces très petites dimensions, nous pouvons nous attendre à de nouveaux risques inhabituels. En raison de leur taille minuscule, ils peuvent par exemple pénétrer plus facilement dans notre peau, nos poumons, notre système digestif, notre

système nerveux central et notre cerveau. Ils se diffusent aussi facilement par l'air, le sol et l'eau. Il est essentiel de protéger les travailleurs contre les risques potentiels des nanomatériaux. Or, c'est plus facile à dire qu'à faire. Nul ne peut dire exactement où les nanomatériaux sont produits et utilisés. Nous ignorons donc quels travailleurs et combien sont exposés à ce risque.

### *Un registre belge*

En conséquence, la CSC a pris en 2012 l'initiative de rappeler au gouvernement belge d'anciennes propositions concer-

nant un registre. La création de ce registre avait été décidée par le gouvernement fédéral précédent, après une longue période de concertation et d'avis. Les fabricants ou importateurs de nanomatériaux doivent notamment déclarer au préalable quelle en est la constitution chimique, quelle quantité de produit ils vont commercialiser, comment le produit peut être utilisé et à quels utilisateurs professionnels ils vont livrer le matériel. L'industrie bénéficie encore d'un délai pour préparer ces enregistrements: jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2016 pour les substances manufacturées à l'état nanoparticulaire mises sur le marché en tant que telles, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour les mélanges. L'enregistrement des objets dans lesquels une ou des substances manufacturées à l'état nanoparticulaire ont été incorporées et pourraient se libérer en cas d'utilisation est reporté jusqu'à ce qu'une première évaluation du registre ait été réalisée.

Par le biais de ce registre, nous espérons enfin pouvoir nous faire une idée de la présence de nanomatériaux dans nos entreprises. En attendant qu'ils commencent réellement à utiliser le registre, les membres des comités d'entreprises qui utilisent ou produisent des substances manufacturées à l'état nanoparticulaire peuvent poser les questions nécessaires au sujet des risques et des mesures de prévention prises.

| Kris Van Eyck |



Aujourd'hui, nul ne peut dire exactement où les nanomatériaux sont produits et utilisés.

Par une visite de terrain, les délégués ont pu découvrir les infrastructures de la coopérative Ecopower qui compte aujourd'hui près de 50.000 coopérateurs.

## L'énergie renouvelable, coopérative et citoyenne L'exemple d'Ecopower

**«Investir ensemble dans l'énergie renouvelable», tel est le slogan d'Ecopower, une coopérative citoyenne qui défend les énergies renouvelables comme autant de biens communs. Une aventure économique et démocratique concluante qui regroupe près de 50.000 coopérateurs à travers la Flandre. À l'initiative de la Cellule Rise, des délégués syndicaux se sont rendus à Eeklo, le 5 septembre dernier, pour rencontrer ces pionniers de la transition juste.**

*«Nous avons une idée précise de la transition et de la société: nous voulons une démocratie plus juste et égalitaire sur le plan social où le redéploiement du système énergétique jouera un rôle fondamental, explique Hugo Martin, permanent CSC pour la cellule Rise, le Réseau intersyndical de sensibilisation à l'environnement. Nous voulons aller vers une société plus juste au bénéfice de tous les citoyens, avec une énergie moins chère et renouvelable – l'éolien, la géothermie, le solaire, l'hydroélectricité, la biomasse... – qui ne soit pas confisquée par des intérêts privés, mais placée au bénéfice de la collectivité. Le but étant aussi d'augmenter notre indépendance énergétique et d'alléger la facture commerciale vis-à-vis de l'extérieur.»*

Pour nourrir cette conviction et montrer que des alternatives crédibles existent déjà, la cellule Rise organise des visites de terrain pour les délégués sensibles à l'environnement, soucieux de le mettre à l'agenda dans leur entreprise et de développer des idées novatrices.

Le 5 septembre, direction Eeklo, en périphérie de Gand. Les délégués sont invités à visiter Ecopower, une société coopérative d'origine citoyenne de production et de fourniture d'énergies alternatives. Pionnière dans les énergies renouvelables et spécialement dans la production d'énergie éolienne, elle compte aujourd'hui près de 50.000 coopérateurs, dont la moitié sont des ménages, les autres membres étant des PME, des associations, des églises...

À l'origine, au début des années 90, une dizaine de personnes décide de restaurer un site hydraulique. La réflexion se poursuit avec la volonté d'aller plus loin dans la production d'énergie. «En 2001, Ecopower installe deux éoliennes sur un terrain communal, les premières éoliennes à 100% coopératives et presque les premières en Flandre, se souvient Jan De Pauw, coordinateur de projet chez Ecopower. Jusqu'en 2004, il n'était pas possible de jouer le rôle de fournisseur. En 2005, le marché a été libéralisé et la coopérative a demandé un permis de fournisseur.»

Depuis, les coopérateurs ont fait de la pub, le bouche à oreille a fonctionné. Des réunions ont été organisées pour expliquer l'objectif, la manière de devenir propriétaire de l'installation et de l'énergie produite.

Aujourd'hui, Ecopower est propriétaire de treize éoliennes dispersées en Flandre, de trois centrales hydrauliques, de 300 installations de panneaux photovoltaïques disposées essentiellement sur des toits d'écoles pour leur aspect stable et l'aspect didactique. Un cogénérateur fonctionnant avec de l'huile de colza pure, provenant d'un agriculteur local, produit le chauffage et l'électricité des bâtiments d'Ecopower à Eeklo. À Eeklo même, cinq éoliennes ont été construites sur des terrains communaux. Elles fournissent l'équivalent de la consommation d'électricité de la moitié des habitants de la ville, soit 10.000 personnes.

Mais la coopérative ne se contente pas de produire et de fournir de l'électricité. Parallèlement, elle sensibilise ses clients coopérateurs à l'efficacité énergétique et mène un travail d'information pour les amener à réduire leur consommation d'électricité. Car moins ces derniers utilisent d'énergie, plus il y a de la place pour de nouveaux clients... Par ailleurs, la coopérative soutient les coopérateurs qui désirent installer des panneaux photovoltaïques sur leur toit, via un projet PV-privé.

## C'est notre énergie

«Investir ensemble dans l'énergie renouvelable», c'est le slogan d'Ecopower qui considère que les énergies naturelles - le vent notamment -, sont des biens communs. Mais l'investissement demandé va au-delà de l'aspect financier: «Beaucoup de gens arrivent chez nous d'abord comme client, parce que nos prix sont très intéressants sur le marché de l'électricité. Nous essayons par après d'en faire de véritables coopérateurs, c'est-à-dire de les faire participer à la prise de décision, de les amener à exercer leurs droits, ce qui est souvent nouveau pour eux», explique Jan. Nous organisons des assemblées générales décentralisées auxquelles 3 à 400 personnes participent. Nous travaillons pour organiser cela de manière démocratique. Si nous mettons un nouveau projet en place, nous informons nos membres.»

Au départ, la coopérative est ouverte à tous. Il suffit d'acquérir une part au prix de 250 euros, ce qui correspond à l'achat d'un centimètre d'éolienne.

Pour celui pour qui cette somme serait un obstacle, ou pour les clients qui ont des problèmes pour payer leur facture d'énergie, Ecopower cherche des solutions sur mesure telles qu'un échelonnement du payement. Dans sa philosophie, elle considère que l'énergie verte doit réellement être accessible à tous. La coopérative est partie d'un besoin du citoyen: produire et fournir de l'énergie renouvelable au prix de revient, chaque coopérateur étant propriétaire et directeur de la coopérative. Le nombre de parts maximales à acquérir est de 20 par personne. Mais, quel que soit son nombre de parts, chaque coopérateur bénéficie d'une voix à l'assemblée générale.

## Une entreprise rentable

En Région flamande, n'importe qui peut se fournir en énergie auprès d'Ecopower pour autant qu'il devienne coopérateur, c'est-à-dire qu'il achète au minimum une part.

Ecopower est une organisation rentable mais, contrairement aux entreprises classiques, son but n'est pas la maximisation des bénéfices. Une grande

part de ses bénéfices est réinvestie dans de nouveaux projets. La coopérative est son propre développeur de projets. Plus de 90% du capital provient des coopérateurs, ce qui signifie que plus de 90% de profits revient aux coopérateurs. Pour financer les nouveaux projets, un emprunt - moins de 10 % - est fait auprès des banques pendant 2 à 3 ans et le remboursement se fait au plus vite. À titre indicatif, le prix d'une éolienne, placement compris, tourne autour de 3 millions d'euros.

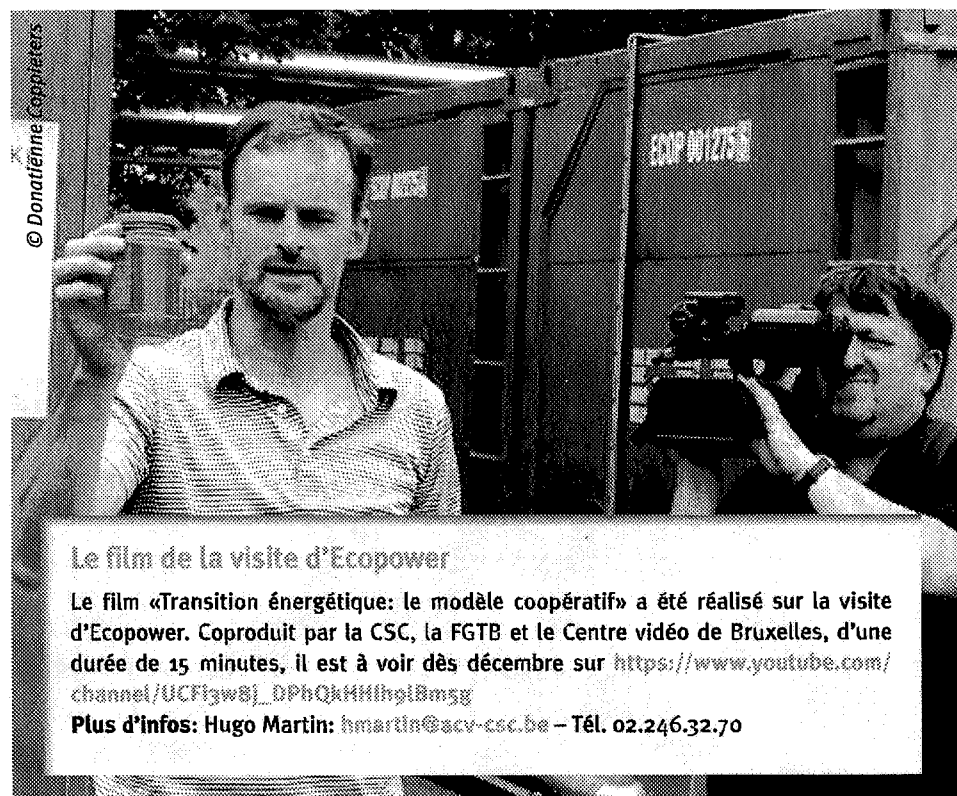
## Capter l'épargne

«L'idée est de capter l'argent du citoyen - celui qui dort sur les comptes en banque - pour l'investir dans l'économie locale», explique Dirk Vansintjan, l'un des fondateurs d'Ecopower et président de la Fédération européenne des coopératives. Le citoyen paye les moyens de production et profite de son investissement par un allègement de sa facture et par une participation aux bénéfices, soit un rendement sur leurs parts de maximum 6%. De plus, il est responsabilisé. Les politiciens ne sont pas les meilleurs gérants. Par exemple, les intercommunales n'incitent pas à consommer moins car la surconsommation apporte du profit pour les communes. Or, de notre côté, nous incitons nos coopérateurs à consommer moins tout en les encourageant

à installer des panneaux photovoltaïques ou solaires sur leur toit. On est au-delà de l'objectif de réduction des GES de 20% fixé par l'Europe pour 2020. En 2013, la facture d'électricité a été réduite de 20% par rapport aux autres firmes. De plus, notre taille importante nous permet d'être un interlocuteur de poids. Et nous démontrons qu'il est possible dans le futur d'utiliser uniquement des énergies alternatives et renouvelables.»

Malgré toutes ces vertus, ce modèle d'économie sociale qui profite à la collectivité est pourtant concurrencé par des développeurs privés ou publiquement contesté par des lobbys qui militent sans le dire pour le nucléaire. En Flandre comme en Wallonie, les citoyens sont donc en droit d'attendre des pouvoirs publics qu'ils favorisent la création de telles coopératives en renforçant les aides et en créant un cadre légal plus propice aux communes et aux citoyens. C'est à ces conditions que les coopératives qui naissent sur le territoire wallon pourront à leur tour se développer, créer du bien-être, des emplois et, à terme, une source d'énergie beaucoup plus durable et compétitive que les ressources fossiles et nucléaires.

| Donatienne Coppieters |



© Donatienne Coppieters

## Le film de la visite d'Ecopower

Le film «Transition énergétique: le modèle coopératif» a été réalisé sur la visite d'Ecopower. Coproduit par la CSC, la FGTB et le Centre vidéo de Bruxelles, d'une durée de 15 minutes, il est à voir dès décembre sur [https://www.youtube.com/channel/UCF1jw8j\\_DP6QkHhIhglBm5g](https://www.youtube.com/channel/UCF1jw8j_DP6QkHhIhglBm5g)

Plus d'infos: Hugo Martin: [hmartin@cscv-csc.be](mailto:hmartin@cscv-csc.be) - Tél. 02.246.32.70

## Les énergies renouvelables: biens communs ou marchandises?

**Le 1<sup>er</sup> octobre dernier, les cellules Rise de la CSC et de la FGTB réunissaient à Namur un large public autour d'un reportage qu'elles ont réalisé sur Montdidier, une ville française qui met les énergies renouvelables à la portée de ses citoyens (1). Préambule à un débat ouvert sur le développement - privé ou public - des énergies renouvelables en Wallonie.**

Montdidier, petite ville de 9.000 habitants, est située à trois heures de route de Bruxelles, non loin d'Amiens. Si la bourgade de Picardie française n'est pas exotique, elle n'en est pas moins dépay-sante. Dirigée pendant 10 ans par une équipe municipale engagée aux côtés de tous, Montdidier a mis en œuvre une politique énergétique novatrice fondée sur les ressources renouvelables (éolien, biomasse, solaire) au profit des citoyens et des travailleurs qui en ont récolté les fruits sous forme de primes à l'isolation et d'emplois locaux. «*Le vent est un bien commun. Il est normal que les bénéfices que nous en tirons reviennent d'une manière ou d'une autre aux citoyens.*»

Guidée par cette philosophie, la petite ville pilote s'est appuyée sur sa régie publique et l'aide de l'Ademe (2) pour mener à bien ces projets de maîtrise publique de l'énergie. Les cellules Rise de la FGTB et de la CSC en ont tiré un film ouvert sur l'avenir: «*Il y a dix ans, témoigne la maire de la commune, nous étions des animaux de laboratoire. Demain nous espérons être, avec vous, un parmi cent mille...*». (1)

Au terme du reportage, les régionales namuroises de la CSC, de la FGTB, du PAC et du Moc, avec l'assistance d'Afico

et du kot à projets Ekoteam, ont convié experts et grand public à une invitation au voyage: peut-on transposer cette expérience en Wallonie? Quels sont nos obstacles et nos atouts pour donner corps à une transition énergétique démocratique?

### *Le rôle des intercommunales en Wallonie*

Le public en présence a d'emblée mesuré la distance qui sépare Montdidier du contexte wallon marqué par les intercommunales. Des régies ont bien existé en Wallonie, mais elles n'ont pas résisté à la libéralisation. Deux erreurs auraient conduit à leur disparition: la conviction que «plus c'est gros, plus c'est rentable», et la logique d'une libéralisation du marché forcément «bénéfique pour le consommateur». Selon Michel Huart, secrétaire général de l'Apere (3), c'est bien une logique de centralisation, qui a présidé au modèle électrique en Belgique. Aujourd'hui la logique de décentralisation peut faire évoluer le cadre. Mais en l'état, une intercommunale n'a pas intérêt à faire des économies, c'est-à-dire à mener une politique d'efficacité énergétique comme à Montdidier, au risque de perdre du budget. Il faudrait donc revoir le mode de

fonctionnement des intercommunales, avec une autre vision du développement.

### *Le rôle des coopératives*

Recentrant le débat, Christian Peeters, président du Moc de Namur, nous a rappelé que ce sont bien des développeurs privés qui se sont appropriés les énergies renouvelables, alors que l'intégralité des retombées devraient retourner aux habitants, y compris sous forme d'emplois relocalisés. Cette réappropriation passe, pour Roger Bourgeois, président de Champs d'Énergie (4), par la constitution de coopératives citoyennes, une réponse crédible au développement démocratique du renouvelable! «*Le citoyen détient la clé et doit pousser la porte, a-t-il rappelé avec force. Comment se fait-il qu'en Allemagne, en Écosse, au Danemark, les coopératives avancent, et pas en Wallonie?*»

Certes, les choses commencent à bouger: les coopératives éoliennes sont maintenant en phase de constitution en Wallonie et, au niveau belge, elles sont fédérées au sein de Rescoop qui a rejoint elle-même un réseau européen. Mais les éoliennes, qui ne représentent qu'une partie de l'arsenal renouvelable, sont montrées du doigt. Il s'agit d'une minorité de réfractaires, mais d'une minorité puissante. Un sondage Ipsos montre pourtant que 80 % des Wallons sont favorables aux éoliennes. Le potentiel des communes rurales est à cet égard considérable en termes de richesse et d'emplois!

| Hugo Martin |

(1) Rise a organisé une visite de Montdidier avec des délégués le 9 juin 2011. Le film «*Montdidier, un exemple de transition juste*» est à voir sur le site de Rise:

<http://www.rise.be/videos/films.htm?lng=fr>

(2) Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (France).

(3) Apere: Association pour la promotion des énergies renouvelables.

(4) Coopérative éolienne.



Devenue un exemple, la petite ville française de Montdidier a mis en œuvre une politique énergétique novatrice fondée sur les ressources renouvelables (éolien, biomasse, solaire) au profit des citoyens et des travailleurs.

**Bruxelles: recherche d'affiches et tracts 1950-1970**

La fédération CSC de Bruxelles-Hal-Vilvorde souhaite organiser une exposition pour le 50<sup>e</sup> anniversaire de la migration marocaine et turque, le 8 mai prochain. A cette occasion, elle recherche des affiches, des tracts ou tout autre visuel de l'«action migrants» de la CSC durant les années 1950-1970. Tous les visuels sont les bienvenus, en particulier ceux qui concernent l'action organisée en direction des migrants turcs et marocains, mais aussi italiens, espagnols, grecs, etc. Les personnes qui accepteraient de prêter affiches ou tracts peuvent prendre contact avec le service «nouvelles migrations et diversité» de la CSC.

**Renseignements et contact?** Luan Abedinaj, responsable du service «nouvelles migrations et diversité» de la CSC, chaussée de Haecht 579, à 1030 Bruxelles.  
Tél.: 02.246.32.16. Courriel: l.abedinaj@acv-csc.be

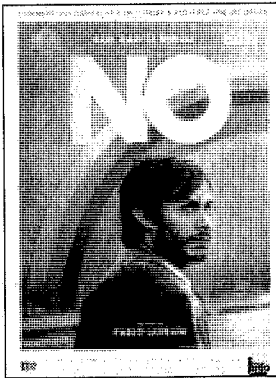
**Perwez: festival du film social**



Cela fait maintenant plusieurs années que le festival du film social «Vivre debout» propose, dans l'est du Brabant wallon, un week-end axé sur la réflexion

et le débat autour de questions de société qui préoccupent. Il n'est pas simple de vivre ensemble aujourd'hui, dans un contexte qui tente davantage de diviser que de rassembler. Repli sur soi, divisions communautaires, rejet de celui dont la culture est différente, amènent des craintes, un sentiment d'insécurité qu'il ne faut pas nier. Pour sa 6<sup>e</sup> édition, «Vivre debout» s'interroge sur la diversité culturelle. Avec le cinéma comme moyen d'expression, mais aussi par le biais de débats et d'animations, le festival met en avant l'importance de dépasser nos peurs, ici et ailleurs, par la rencontre et la découverte de l'autre, par la solidarité, la coopération, plutôt que le rejet et la stigmatisation. Parmi les films à

l'affiche, épinglons le drame historique chilien «No» (nommé aux Oscars 2013), qui raconte la fin de la dictature de Pinochet; le film d'animation franco-belgo-luxembourgeois «Ernest et Célestine» (César 2013); et le drame américain «Le majordome», avec Forest Whitaker, dont l'action se situe dans les coulisses de la Maison-Blanche.



**Quand?** Du vendredi 21 au dimanche 23 mars.  
**Où?** Centre culturel de Perwez «Le Foyer», Grand-Place 32, à 1360 Perwez.  
**Entrée?** Long métrage: 3 euros. Court et moyen métrage: 2 euros. Abonnement pour les trois jours: 10 euros. Réductions pour les enfants, étudiants, personnes à mobilité réduite (2 euros) et Article 27 (1,25 euro).  
**Renseignements et réservation?** Tél.: 0495.53.09.52. Courriel: info@vivredobout.be. Internet: www.vivredobout.be

**Verviers: salon Relook'age**

Prendre de l'âge, arrêter son activité professionnelle est le moment de redessiner sa façon de vivre. C'est aussi le moment de prendre un peu de temps pour soi, de prendre soin de soi. C'est pourquoi la CSC-Seniors de Verviers participe, avec le groupe «Proj'tetvous», à l'organisation du premier salon Relook'age. L'objectif est de proposer aux visiteurs une sélection de produits (vêtements,...) et services (idées de voyage...), des conseils santé et bien-être,... Des commerçants et des firmes de la région verviétoise propo-

**Journées wallonnes de l'eau**

Les Journées wallonnes de l'eau, ce sont plus de 150 activités gratuites pour tous les âges et tous les publics, partout en Wallonie. Ces actions ludiques sont organisées par les contrats de rivière durant les deux dernières semaines de mars, à l'occasion de la Journée mondiale de l'eau (22 mars). Tantôt réservées aux écoles (en semaine), tantôt ouvertes aux familles (le week-end), ces journées visent à sensibiliser le grand public à la préservation de l'eau, mais aussi à valoriser les investissements consentis par les pouvoirs publics, par le biais de visites d'infrastructures (stations d'épuration, écluses, stations de pompage, carrières, réseaux de distribution, moulins, châteaux d'eau), visites de réserves naturelles, balades guidées le long des cours d'eau, opérations de nettoyage de berge, spectacles sur le thème de l'eau, conférences sur les «OFNI» (objets flottants non identifiés), etc.

Le thème de cette édition 2014 est «eau et patrimoine». Quelques exemples glanés parmi les activités proposées aux familles: exposition de photos sous-marines «Secrets de nos eaux douces» à Ecaussinnes, stand d'information sur les pesticides au marché de Nivelles, visite exceptionnelle de la carrière de la Belle-Roche à Sprimont et visite de la centrale hydroélectrique de pompage de Coo (Trois-Ponts) le samedi 22 mars; piscine gratuite à Waterloo et visite de la nouvelle station d'épuration de Sart-Dames-Avelines (Villers-la-Ville) le dimanche 23 mars; ouverture de la station d'épuration de Quiévrain et visite guidée du moulin banal de Braine-le-Château le dimanche 30 mars; etc.

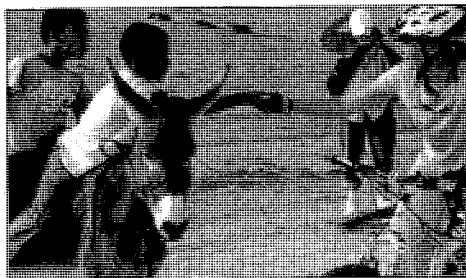
**Renseignements?** Programme complet sur internet: <http://environnement.wallonie.be/jwe>

seront leurs produits et réalisations. La CSC-Seniors et la Mutualité chrétienne seront présentes. Un défilé de mode sera présenté par les aînés. L'événement a une dimension intergénérationnelle puisque le groupe «Proj'tetvous» est composé de trois jeunes étudiantes en communication de la Haute école de la Province de Liège, passionnées de mode et de contacts. La réservation est vivement souhaitée.

**Quand?** Le mardi 25 mars, de 13h30 à 17h30.  
**Où?** Hôtel Verviers, rue de la Station 4, à Verviers.  
**Entrée?** 5 euros (comprenant une tasse de café).  
**Renseignements et réservation?** Groupe «Proj'tetvous». Tél.: 087.22.85.69 (après 17h).  
Courriel: projetetvous@gmail.com

**Rixensart: à vélo chez les Bédouins**

Depuis sa création en 1948, Israël conteste aux Bédouins le droit de résider dans la vallée du Jourdain. Aujourd'hui encore, l'armée israélienne détruit les habitations que l'Etat juif considère comme illégales dans la région du Néguev (sud d'Israël) et en Cisjordanie. Fin 2013 et début 2014, le groupe belge «Solidarity with Bédouins» a organisé deux randonnées à vélo en Israël et en Cisjordanie pour aider les Bédouins à résister et leur montrer sa solidarité. Marc Abramovicz, psychologue et coordinateur des randonnées, et Michel Roland, président de Médecins du monde Belgique, qui y ont participé, présen-



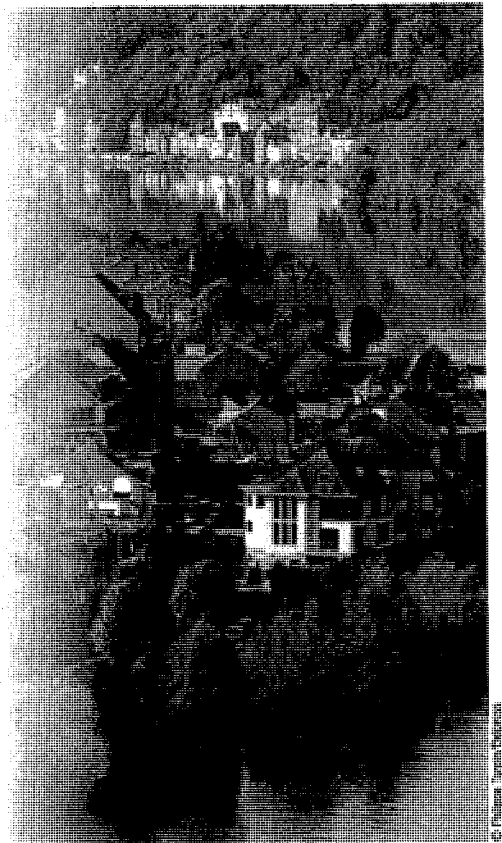
**l'info**  
journal d'informations sociales et citoyennes  
Tirage moyen : 225.000 exemplaires  
Rédaction : chaussée de Haecht, 579  
BP 10 - B-1031 Bruxelles (Belgique)

Tél : 02 246.32.86 Fax : 02 246.30.10  
E-mail: [presse@acv-csc.be](mailto:presse@acv-csc.be) - <http://www.csc-en-ligne.be>  
Pour obtenir votre correspondant, faites le 02/246 suivi des quatre chiffres indiqués.  
Abonnements et Posts: Marleen Verlee (3281) (pas le mercredi), [nverlee@acv-csc.be](mailto:nverlee@acv-csc.be)  
Chef du service presse: Marie-Ange Foret (3291), [marie-ange.foret@acv-csc.be](mailto:marie-ange.foret@acv-csc.be)

Secrétaire de rédaction: Daniel Deilisse (3287), [ddeilisse@acv-csc.be](mailto:ddeilisse@acv-csc.be)  
Rédaction: Danièle Ernotte (3289), [desrotte@acv-csc.be](mailto:desrotte@acv-csc.be)  
Anne-Marie Pirard (3290), [apirard@acv-csc.be](mailto:apirard@acv-csc.be)  
Donatienne Coppolies (3283), [droppolies@acv-csc.be](mailto:droppolies@acv-csc.be)  
MEP: Patricia Marín (3297), [patriciamartin@skynet.be](mailto:patriciamartin@skynet.be) - M-Houssaint@skynet.be

Editeur: Confédération des syndicats ouvriers (CSO)  
Imprimerie: Remy-Koto Beauraing

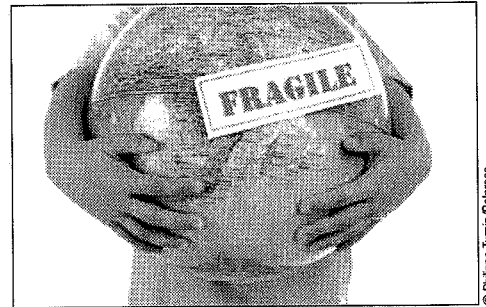
Suivez-nous sur [facebook.com/leoc](https://www.facebook.com/leoc)



teront les divers aspects du problème lors d'une conférence. Les exposés seront illustrés par un film et des photos.

**Quand?** Le mercredi 19 mars à 20h. Accueil dès 19h (boissons et sandwiches).  
**Où?** Salle «Leur Abri», rue du Baillois, à Rixensart (Bourgeois).  
**Renseignements?** Daniel Dekkers. Tél.: 02.633.47.59.

**Faire la fête pour le climat**



Le samedi 29 mars, de 20h30 à 21h30, c'est «Earth hour» (l'Heure de la Terre), l'action internationale du WWF pour le climat. Dans une centaine de pays, chacun sera une nouvelle fois invité à éteindre symboliquement la lumière, pour montrer que la lutte contre le changement climatique concerne tout le monde. A cette occasion, le WWF invite tous les Belges à faire la fête. Mieux encore: en organisant une fête à faible impact environnemental et en s'inscrivant avant le vendredi 21 mars à midi, tout individu ou association peut tenter de remporter un concert semi-acoustique. Un jury sélectionnera en effet 40 projets originaux, qui accueilleront chacun, le soir d'«Earth hour», un des 40 groupes d'artistes associés, parmi lesquels Suarez, Alek et les Japonaises, Opmoc et Stereo Grand.

**Renseignements?** Tél.: 02.340.09.21.  
Courriel: [earthhour@wwf.be](mailto:earthhour@wwf.be). Internet: [www.earthhour.be](http://www.earthhour.be)



Bruxelles

# Ford Cegeac Meiser déclarée en faillite

Ford Cegeac Meiser, un des principaux concessionnaires belges de la marque, connaissait de grosses difficultés depuis quelque temps. Le couperet est tombé: le tribunal de commerce de Bruxelles a prononcé la faillite. Un curateur a été désigné.

Quatre-vingt-cinq travailleurs étaient employés chez Ford Cegeac Meiser. Tous sont consternés, atterrés par ce qui leur arrive: un garage, c'est-à-dire une activité normalement rentable, en faillite! Le garage était confronté à un passif de près de 10 millions d'euros et, ces derniers mois, ses pertes mensuelles s'élevaient à 200.000 euros. Malgré cela, de nombreuses questions restent en suspens, en particulier en ce qui concerne l'investisseur.

## Plan de redressement

«Nous avons des doutes... Nous pensons que l'investisseur ukrainien a privilégié Ford Drogenbos et Ford Waterloo plutôt que Bruxelles, sans doute pour une question de prestige. Là-bas, en effet, on vend non seulement des Ford, mais aussi des Land Rover et des Jaguar...»

déclare Louis Van Heddegem, secrétaire régional ACV-CSC-Metea. D'ailleurs, il semble que le juge du commerce et le curateur vont très probablement se pencher sur ces transferts financiers.»

Lorsque l'investisseur ukrainien a repris le garage, en 2007, les travailleurs étaient loin d'imaginer ce qui leur arrive aujourd'hui. Pourtant, fin 2012 déjà, le directeur convoquait les organisations syndicales à un comité PPT extraordinaire pour leur proposer un plan de redressement, compte tenu de la situation extrême où se trouvait l'entreprise. Les travailleurs ont alors accepté une réduction des salaires de 2,5% en compensation d'une garantie d'emploi jusqu'en 2014 et d'une CCT 90 susceptible de compenser les pertes salariales.

Mais l'embellie économique tant espérée ne se produit pas. Les trois nouveaux modèles Ford attendus pour la fin 2013 tardent à sortir. Un de ces modèles est d'ail-

leurs construit chez Ford Genk, et la fermeture de l'usine entraîne donc des retards considérables.

## «À prendre ou à laisser»

En février 2014, un comité PPT extraordinaire est convoqué à la demande des organisations syndicales. Les délégués veulent savoir où en est la situation. Ils apprennent alors qu'elle est pire qu'en 2012. Après cette annonce, la direction quitte l'entreprise et c'est l'investisseur ukrainien qui assure la gestion avec une phrase fétiche: «C'est à prendre ou à laisser!»

Pour sauver la situation, il propose de réduire les salaires de 5% pendant cinq ans, de supprimer les chèques-repas ainsi que les autres avantages octroyés aux travailleurs (les assurances groupe, pension et hospitalisation), mais sans aucune garantie en contrepartie.

Pour les travailleurs, c'est inacceptable. Réunis en assemblée syndicale, ils se prononcent contre le plan. La suite est désormais connue. L'employeur a déposé le bilan. Alors que d'aucuns s'inquiètent des voitures commandées, les travailleurs font leurs comptes: pas de salaire en mars, des indemnités de chômage et de fermeture en attente...

Maintenant, les travailleurs espèrent une reprise du garage. Leurs compétences sont reconnues, mais leurs situations diffèrent. «Pour le moment, tous les services juridiques de la CSC concernés en fonction du lieu d'habitation des travailleurs ont fait le nécessaire pour qu'ils soient rapidement indemnisés puisqu'ils sont les premiers créanciers» assure Louis Van Heddegem. ●

Remicourt

## Boumatic: le personnel s'impatiente

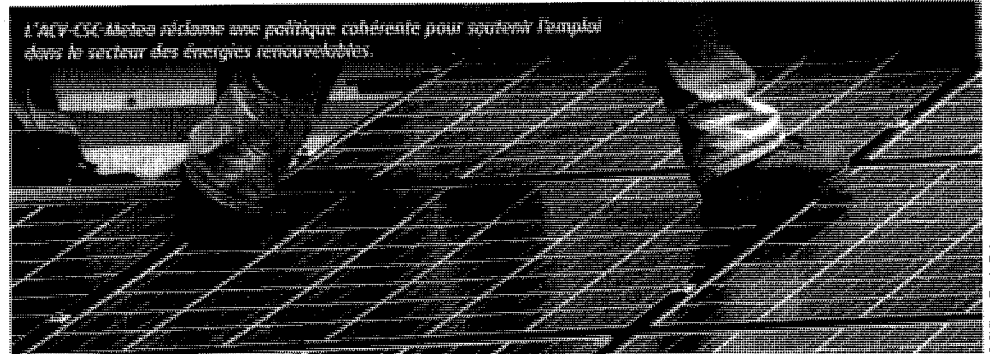
Les travailleurs de l'entreprise Boumatic (ex-Mélotte), à Remicourt, spécialisée dans la fabrication de machines à traire, commencent à s'impatienter... En effet, l'incertitude se fait de plus en plus pesante. A la mi-février, la direction a annoncé son intention de fermer les unités de production et de logistique<sup>(1)</sup>. Depuis lors, ils ne savent pas de quoi leur avenir sera fait...

Le 14 mars, les organisations syndicales ont rencontré le directeur général Europe de l'entreprise. Puis, le 21 mars, un nouveau conseil d'entreprise extraordinaire a été organisé, toujours dans le cadre de la phase 1 de la procédure Renault. Les réponses apportées aux organisations syndicales à cette occasion ne vont pas accélérer les choses. «La direction a répondu à toute une série de questions que nous lui avons posées, mais les réponses sont à ce point détaillées que cela va nous demander un travail d'analyse plus long que prévu», explique Jean-Pierre Dejardin, secrétaire régional ACV-CSC-Metea. En plus, un élément essentiel reste en suspens: nous n'avons pas reçu le calcul de rentabilité pour les pompes à vide. Or, il s'agit d'un produit phare de la production hesbignonne.» Enfin, les explications avancées par la direction pour justifier les transferts d'argent de Remicourt vers d'autres filiales du groupe n'ont guère convaincu les organisations syndicales.

Lors de l'assemblée du personnel qui a suivi ce conseil d'entreprise, une majorité des travailleurs présents ont demandé un vote sur le passage à la phase 2 de la procédure Renault, privilégiant ainsi la négociation du volet social. Ce vote devrait intervenir lors d'une assemblée générale dans le courant de la semaine prochaine. ●

(1) Voir les deux précédents numéros de «L'Info».

Louvain-la-Neuve



## Le soleil ne brillera plus pour Sunswitch

Spécialisée dans l'installation de panneaux photovoltaïques, l'entreprise Sunswitch, à Louvain-la-Neuve, se voit contrainte de jeter l'éponge. Elle a annoncé aux travailleurs la faillite de l'entreprise lors d'une assemblée du personnel.

La direction affirme avoir tout mis en œuvre pour décrocher de nouvelles commandes, notamment en misant sur sa présence au salon Batibouw. Mais cela n'a pas été suffisant et il semble que le courant ne passe plus entre Sunswitch et ses créanciers.

## Chômage technique

Sunswitch employait 60 travailleurs. «La plupart des travailleurs étaient en chômage technique de longue durée. Cette nouvelle vient de leur porter un coup fatal», souligne Lahoucine Ouhribel, secrétaire régional ACV-CSC-Metea, très affecté par cette nouvelle. C'est aussi une catastrophe sociale supplémentaire pour le secteur. «Visible-ment, le changement de politique du gouvernement wallon en matière de soutien au secteur ne porte pas encore

ses fruits, et la perte de confiance des citoyens est plus forte que prévu. Le plan Quali watt ne convainc pas grand-monde pour l'instant» ajoute Lahoucine Ouhribel.

La centrale de la CSC demande au Forem la mise en place d'une cellule de reconversion chargée d'accompagner les ex-travailleurs de Sunswitch pour les aider à trouver un nouvel emploi ou une formation professionnelle.

## Évaluation des politiques

L'ACV-CSC-Metea va également interpeller les ministres wallons de l'Emploi et de l'Énergie afin que tout soit mis en œuvre pour que le secteur des énergies renouvelables puisse rapidement trouver un nouveau souffle. «Nous réclamons une politique cohérente, basée sur un plan d'action et de soutien solide, ancré sur le long terme, pour permettre la création et le maintien d'emplois durables», conclut Lahoucine Ouhribel. Une évaluation, voire même une remise en question des politiques menées jusqu'ici, doit rapidement avoir lieu, faute de quoi de nombreux travailleurs risquent encore d'en subir les conséquences.» ●

# La Wallonie face à des défis cruciaux

Le transfert des compétences peut et doit constituer une opportunité pour la Wallonie. Mais, pour cela, elle doit relever des défis cruciaux: augmenter l'emploi dans les secteurs industriels comme dans le non-marchand, le financement des dizaines de milliers d'emplois APE (aide à la promotion de l'emploi) et celui du système des titres-services, le financement des allocations familiales et celui des soins de santé...

Or, on sait que les transferts de compétences ne seront pas accompagnés du transfert de la totalité des moyens nécessaires pour les financer, et qu'une réflexion importante sur la fiscalité régionale va devoir être menée. «Le futur gouvernement wallon va devoir redéfinir les contours de ses politiques économique, sociale et énergétique. Assurer un nouvel essor économique et social à la Wallonie exige des mesures énergiques» affirme la CSC wallonne.

Dans son mémorandum, elle met en avant plusieurs priorités qui peuvent être le fondement de ces mesures.

## Emplois industriels

La Wallonie a besoin de renouer avec des industries performantes, innovantes, créatrices d'emploi durable et de qualité. «Une politique industrielle qui impulse de telles industries doit permettre d'atteindre 20% d'emplois industriels en Wallonie d'ici 2020» estime la CSC wallonne.

La Région a mis en place plusieurs pôles de compétitivité: le moment est venu de les évaluer de manière approfondie et, si nécessaire, de les réorienter. «La Wallonie doit s'appuyer sur les filières industrielles existantes, en particulier celles qui sont bien ancrées en Wallonie et sont porteuses d'emplois wallons non délocalisables» affirme la CSC wallonne.

Elle veut intégrer davantage les enjeux de cette transition vers une «économie bas carbone».

## Recherche et développement

Des politiques industrielles donc, mais innovantes. «Il faut encourager la valorisation des résultats de la recherche & développement et soutenir le développement industriel innovant par tous les moyens (financiers, juridiques et autres) à la disposition des autorités publiques» demande la CSC wallonne.

Cela passe notamment par la protection de la propriété des brevets. Cela passe aussi par la concrétisation, sur le sol wallon, des recherches qui ont été financées par de l'argent public wallon.

## Efficacité énergétique

L'énergie coûte cher, tant aux citoyens qu'aux entreprises. Comment faire pour que ce ne soit pas un frein? «Il faut mener une politique énergétique compétitive, tant pour l'entreprise que pour le citoyen. Une telle politique doit allier respect de l'environnement et équité sociale» répond la CSC wallonne.

La CSC wallonne demande aussi aux futurs élus qu'ils créent un cadre incitatif à l'investissement dans la production d'un «mix énergétique» à un prix concurrentiel, et qu'ils encouragent les entreprises à améliorer l'efficacité énergétique.

Elle leur demande aussi de faire de la Wallonie un porte-parole de la lutte contre le dumping social et environnemental et, pour cela, de l'instauration de mécanismes d'ajustement aux frontières de l'Union européenne.

## Emploi durable et de qualité

De l'emploi, de l'emploi et encore de l'emploi... Cette revendication, la CSC la porte inlassablement à tous les niveaux de pouvoir. Et, bien sûr, de l'emploi durable et de qualité. «Le contrat de travail à durée indéterminée (CDI) et l'emploi statutaire doivent rester la norme. Et les jeunes travailleurs doivent bénéficier d'un revenu au moins égal au minimum garanti», souligne la CSC wallonne. Elle n'oublie pas pour autant les aînés et juge indispensable de répondre à leurs attentes en matière de formation, de conditions de travail et d'adaptation du temps de travail.

La CSC wallonne estime aussi que le service public de l'emploi et de la formation doit être le pivot des politiques d'emploi et de formation en Wallonie. C'est à lui qu'il revient de réunir et de booster les différents partenaires sectoriels et interprofessionnels, mais aussi les différents acteurs de l'insertion socio-professionnelle et professionnelle, ainsi que les opérateurs de formation.

## Services non marchands

Petite enfance, personnes âgées, personnes peu valides... Les besoins d'aide vont croissant dans notre société. Pour y faire face, le développement de services publics et associatifs non marchands forts est plus indispensable que jamais.

La CSC wallonne demande donc aux futurs élus de préserver les moyens budgétaires de ces secteurs indispensables à la cohésion sociale et au bien-être des personnes. Elle entend aussi que le développement de l'offre des services dans le secteur non marchand se fasse dans le souci prioritaire des bénéficiaires: «Chacun doit pouvoir choisir la réponse la plus adaptée à l'évolution de ses besoins, choisir librement le service qui va les lui garantir, rappelle la CSC wallonne. Et tous et toutes doivent être assurés d'une égalité d'accès à ces services.»



[www.csc-en-ligne.be](http://www.csc-en-ligne.be)

# Soutenir les énergies renouvelables

Comme l'énergie nucléaire avant elles, les énergies renouvelables ont besoin de soutiens publics pour se développer, trouver leur point de rentabilité et créer de l'emploi et de la prospérité collective.

Les énergies renouvelables ont leurs défenseurs, mais aussi leurs détracteurs. Un certain patronat, notamment, ne cesse de les décrire comme un choix coûteux et hasardeux pour la production d'électricité, allant jusqu'à plaider la fin de tout subside public... C'est oublier un peu vite que toutes les formes d'énergie n'ont pas émergé sur le marché «naturellement» et qu'elles ont fait l'objet de soutiens publics et collectifs. Les énergies fossiles n'échappent pas à la règle: elles sont largement subsidiées à travers une myriade de mécanismes, tels que les crédits d'impôt ou les réductions d'accises... En Belgique, par exemple, le mazout utilisé pour le chauffage est moins taxé que le diesel, alors que ces produits sont identiques. Le SPF Finances a chiffré cet avantage fiscal à 1,3 milliard d'euros par an. Cette aide «sociale» n'empêche pourtant pas un nombre grandissant de ménages belges d'avoir des difficultés pour payer leur facture de chauffage.

## Très cher nucléaire

En plus d'être nuisibles au climat et à la santé, il est clair que les énergies fossiles ne cesseront, du fait de leur finitude, de se renchérir. Les partisans du nucléaire semblent pouvoir tirer parti de cette situation: en Belgique, des voix se font entendre pour le prolongement des centrales. Le modèle économique du nucléaire est cependant loin d'être sain. D'après la Commission européenne, les exploitants des centrales nucléaires européennes reçoivent chaque année environ 35 milliards d'euros de subventions, soit 5 milliards de plus que le solaire et l'éolien. Les centrales nucléaires sont inassurables, les coûts de démantèlement encore incertains, la question du stockage en suspens, et le prix des nouveaux réacteurs est exorbitant: le gouvernement britannique a dû garantir aux exploitants de la future centrale de Hinkley Point un prix de 110 euros/MWh pendant 35 ans pour obtenir sa construction.

Comme l'énergie nucléaire avant elle, les énergies renouvelables ont besoin de formes de soutiens publics

## Énergie solaire: de Solwatt à Qualiwatt

Les certificats verts sont un mode de soutien à la production d'électricité verte. Le principe veut que chaque fournisseur doit d'obtenir un quota de certificats verts proportionnel à son propre volume de vente d'électricité. Il peut les obtenir en produisant de l'énergie verte, ou les acheter à des producteurs d'énergie verte.

Ce système des certificats verts, conçu pour les fournisseurs professionnels, a été appliqué depuis quelques années aux ménages détenteurs de panneaux photovoltaïques, via le système Solwatt, malgré les réserves du régulateur wallon. Indépendant des prix du marché et du prix de l'installation, Solwatt s'est rapidement avéré beaucoup trop rentable pour ses bénéficiaires, et beaucoup trop coûteux pour la collectivité. Après avoir beaucoup tergiversé, le gouvernement wallon a donc décidé d'y mettre fin. Concernant les ménages déjà équipés de panneaux photovoltaïques, le prix minimum garanti du certificat vert est et sera maintenu à 65 euros jusqu'au remboursement à 100% de l'installation ou du prêt

pour pouvoir se développer, trouver leur point de rentabilité et créer de l'emploi comme de la prospérité collective. L'enjeu est crucial pour notre économie, celle des ménages comme celle de nos entreprises. Leur développement, qui doit aller de pair avec une plus grande efficacité énergétique (isolation des bâtiments, productivité énergétique), répond aussi bien à des impératifs économiques de réduction de notre dépendance énergétique vis-à-vis des énergies fossiles de plus en plus chères (le pétrole en particulier), qu'à des nécessités environnementales indiscutables.

Ce soutien public est d'autant plus important qu'il peut favoriser le développement de filières professionnelles, et donc des gisements d'emplois. En Wallonie – où l'objectif est de tendre à 20% d'énergie renouvelable d'ici 2020 –, l'acteur public a plutôt privilégié jusqu'à présent les gros promoteurs de parcs éoliens et, côté photovoltaïque, les particuliers en capacité d'investir.

## Répartir les retombées


Pour la CSC, les modes de soutien public doivent revenir à toutes les catégories de citoyens, et d'abord aux plus vulnérables, de manière à répartir démocratiquement les retombées. C'est en partie l'esprit du nouveau décret éolien qui a été récemment en discussion au parlement wallon. Il prévoit que la participation citoyenne aux nouveaux projets de parcs éoliens doit être garantie via des ouvertures de capitaux aux collectivités et à des coopératives d'habitants. Le soutien au développement du solaire pourrait également prendre la forme d'investissements plafonnés dans des fonds de placement pour le financement de projets collectifs.

Les énergies renouvelables ne constituent pas seulement un choix technologique viable et prometteur; elles nous offrent aussi l'occasion de faire progresser nos modes d'organisation sociale et la répartition des richesses.

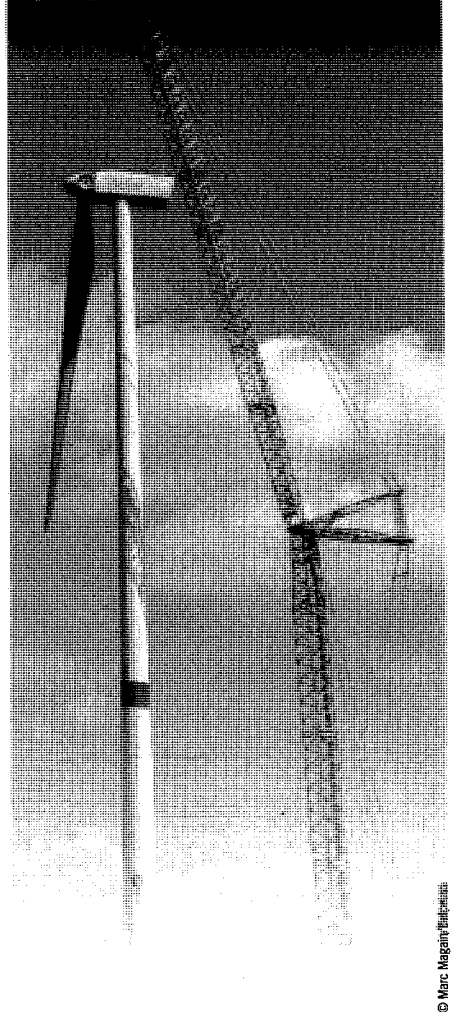
© Hugo Martin (avec l'aide de la Région wallonne)

contracté dans le cadre de l'investissement. Une fois l'installation amortie, un rendement non spéculatif de 7%, supérieur à ceux pratiqués sur les marchés financiers, sera garanti.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, un nouveau mécanisme de soutien baptisé Qualiwatt prévoit désormais l'octroi d'une prime aux ménages faisant le choix d'une installation photovoltaïque sur base d'installations de 3kWc (soit une installation en rapport avec des besoins raisonnables), ce qui était une demande de la CSC. Ce mécanisme permet un remboursement total de l'installation en huit ans. La prime et le compteur qui tourne à l'envers offrent un taux de rentabilité de 5% aux particuliers. Un soutien renforcé est accordé aux familles ayant des revenus précaires. Qualiwatt mettra également l'accent sur la qualité des installations.

 [www.cwape.be](http://www.cwape.be)

Le nouveau décret éolien wallon organise la participation citoyenne aux nouveaux projets.



© Marc Magain/Photomaniac

## Chez nos voisins européens

Selon les objectifs européens, la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique finale des pays de l'Union devrait atteindre les 20% en 2020. Où en est-on aujourd'hui? En 2012, l'énergie provenant de sources renouvelables a été estimée à 14,1% de la consommation finale brute, contre 8,3% en 2004, selon Eurostat, l'office statistique de l'Union européenne. En douze ans, la part des énergies renouvelables (énergie solaire thermique et photovoltaïque, énergie hydraulique, énergie éolienne, énergie géothermique et biomasse) s'est accrue dans tous les Etats membres. Les hausses les plus importantes ont été enregistrées en Suède (de 38,7% en 2004 à 51% en 2012), au Danemark (de 14,5% à 26%), en Autriche (de 22,7% à 32,1%), en Grèce (de 7,2% à 15,1%) et en Italie (de 5,7% à 13,5%).

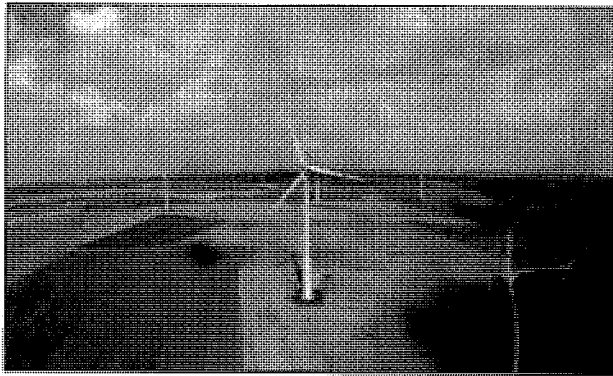
Les «champions» européens (c'est-à-dire ceux qui affichent la plus forte proportion d'énergies renouvelables dans leur consommation finale d'énergie) sont la Suède (51%), la Lettonie (35,8%), la Finlande (34,3%) et l'Autriche (32,1%). A l'autre bout du classement figurent Malte (1,4%), le Luxembourg (3,1%), le Royaume-Uni (4,2%) et les Pays-Bas (4,5%).

En Belgique, la part de l'énergie renouvelable dans la consommation énergétique atteignait 6,8% en 2012, contre 5,2% l'année précédente et seulement 1,9% en 2004. L'objectif 2020, pour le royaume, a été fixé à 13%.

# LE MÊLE

## Namur: l'énergie renouvelable, bien commun ou marchandise?

La petite commune de Montdidier (Picardie française) s'est tournée résolument, dans un contexte économique difficile, vers le développement des énergies renouvelables (éolien, filière bois, solaire,...). Non pour en tirer une rente financière, mais amorcer une autonomie énergétique bénéficiant à la fois au territoire et à ses habitants (primes à l'isolation des logements et des bâtiments publics, création d'emplois locaux...). Les autorités publiques de la ville agissent selon une logique saine: les bénéfices tirés des ressources locales doivent profiter à chacun, plutôt que d'être privatisées dans le cadre d'un régime de marché. Les Cellules Rise de la CSC et de la FGTB, la CSC Namur-Dinant et la FGTB de Namur, le Moc et le Pac de Namur, le kot à projets Ecoteam et Afico ont tiré de cette expérience concluante un documentaire qui sera projeté comme amorce à un débat ouvert à tous sur les possibilités qui s'offrent aux citoyens de reprendre la maîtrise des ressources énergétiques renouvelables en Wallonie. Le débat se déroulera en présence d'acteurs politiques, associatifs et industriels impliqués dans le renouvelable.



**Quand?** Le mercredi 1<sup>er</sup> octobre à 20h.

**Où?** Au Quai 22, Université de Namur, rue du Séminaire 22, à 5000 Namur.

**Renseignements et inscription?** Cellule Rise de la Fec.  
Courriel: rise@fec.be.

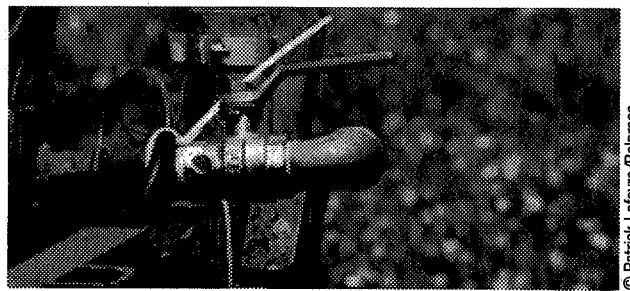
● 19 septembre 2014 ● **l'info** n°38-39

## Libramont: l'eau, soif de privatisation?

Préserver des ressources en eau de qualité coûtera cher dans les prochaines années. Avec des budgets sous pression, il est possible que les communes, ou les organismes parapublics qui gèrent l'eau soient tentés de confier des pans de plus en plus grands de la gestion au secteur privé. L'abondance de l'eau en province de Luxembourg n'immunise pas ses habitants contre l'augmentation du prix. En effet, c'est en Luxembourg que la gestion de l'eau est la plus onéreuse, compte tenu de la gageure que représente l'entretien des réseaux de distribution et d'assainissement dans une région à faible densité de population. Pour engager la réflexion sur ce défi, les fédérations CSC et FGTB du Luxembourg, le Ciep-Moc, la CSC-Services Publics, la CGSP Luxembourg et le CEPPST organisent avec les Cellules Rise de la Fec et du Cepag, une soirée-débat sur le thème: «L'eau: soif de privatisation? Démocratie, spéculation financière, justice sociale et résistances en Province de Luxembourg». Avec Pablo Sanchez Centellas (European Federation of Public Services Union), Bernard Antoine (directeur de l'Association intercommunale pour la valorisation de l'eau), Sébastien Pirlot (bourgmestre de Chiny) et Anne Laffut (bourgmestre de Lubin).

**Quand?** Le jeudi 16 octobre, de 19h30 à 22h30.

**Où?** A la Haute Ecole Robert Schuman, rue de la Cité 64, à 6800 Libramont. Renseignements? Thierry Demuysère, cellule Rise CSC. Tél.: 0478.87.01.32  
Courriel: tdemuysere@acv-csc.be



● 3 octobre 2014 ● **l'info** n°40-41



## Une aide face aux factures de gaz et d'électricité

Vous avez du mal à payer vos factures d'énergie? Vous n'êtes pas seul! En 2013, près de 173.000 ménages wallons ont présenté un retard dans leurs factures d'électricité, et 86.000 dans leurs factures de gaz (respectivement 11 et 14% de la clientèle wallonne).

Pour aider les ménages à faire face à leurs factures énergétiques, il faut agir tant sur les économies «structurelles» à travers les primes et autres aides à la rénovation des logements, que sur des changements comportementaux des consommateurs. Mais il faut aussi que ceux-ci aient accès à l'information. Or, avec la libéralisation du marché de l'énergie, il est devenu de plus en plus difficile d'être un consommateur «averti»: comparaison des offres commerciales malaisée, factures trop compliquées, multiplication des législations et des acteurs sur le marché, obligations de service public méconues du grand public, etc.

C'est pourquoi le Réseau wallon pour l'accès durable à l'énergie (Rwade) et l'ASBL Droits quotidiens ont plaidé pour la mise en place d'un service d'appui aux consommateurs vulnérables et aux intervenants sociaux. Avec le soutien du précédent gouvernement wallon, ce service a été mis en place et est opérationnel depuis cet été. Il a pour nom «Énergie info Wallonie».

Le site internet de ce nouveau service ([www.energieinfowallonie.be](http://www.energieinfowallonie.be)) fournit de l'information sur toute difficulté ou question liée à l'accès à l'énergie (gaz et électricité). Différents chapitres sont consacrés au contenu des contrats et des factures, aux démarches à effectuer en cas de difficulté de paiement, aux mesures sociales, aux plaintes et réclamations, aux procédures à suivre en cas de déménagement, etc. Outre des fiches d'information, vous trouverez également des courriers types et des formulaires pour vous aider dans vos démarches.

Si nécessaire, le service Énergie info Wallonie peut également être contacté par téléphone (081.39.06.26) ou par courriel ([info@energieinfowallonie.be](mailto:info@energieinfowallonie.be)). N'hésitez pas à faire appel à leurs lumières!

# L'eau, un bien public qu'il faut préserver

Les syndicats de la province de Luxembourg veulent préserver la gestion publique de l'eau. Résumé d'un débat organisé avec les cellules Rise (Réseau intersyndical de sensibilisation à l'environnement) à la haute école Robert Schuman de Libramont.

Faut-il craindre que des entreprises privées demain gèrent l'eau en Luxembourg ou ailleurs en Wallonie? Pour Bruno Antoine, secrétaire fédéral de la CSC-Luxembourg, et son homologue FGTB, la question méritait un débat. Certes, le nouveau gouvernement wallon a manifesté sa volonté de préserver une gestion publique de l'eau. Mais suffit-il de le décréter pour y parvenir? Selon Pablo Sanchez, responsable de la pétition citoyenne pour le droit à l'eau à la Fédération syndicale européenne des services publics (EPSU), il y a un agenda en matière de privatisation en Europe, malgré certains propos rassurants de la Commission.

Ces dernières années, les privatisations ont concerné des pays comme l'Italie, la Grèce, le Portugal, l'Espagne, l'Allemagne et la France. Plusieurs villes d'Europe ont expérimenté à leurs dépens un partenariat public-privé. La Wallonie est-elle à l'abri? Plusieurs exemples ont montré que la situation pourrait rapidement basculer.

Bernard Antoine, responsable à l'intercommunale chargée de l'assainissement de l'eau en province de Luxembourg, a rappelé que le financement de l'eau sera sous pression dans

les prochaines années. En effet, côté dépenses, tant la distribution que l'assainissement exigent des investissements lourds. Et côté recettes, les volumes vendus sont en diminution constante. Avec 100 m<sup>3</sup> par raccordement, la Wallonie est déjà un des plus faibles consommateurs d'eau en Europe. Avec une eau très abondante mais très coûteuse à gérer, compte tenu du faible nombre d'habitants au kilomètre carré, la province de Luxembourg est particulièrement concernée.

Du côté des représentants communaux présents, on confirme que les citoyens restent farouchement attachés à leur eau, mais les difficultés de financement obligent à augmenter le prix. La moitié des communes de la province ont par ailleurs confié leur réseau à la Société wallonne des eaux.

Le caractère public de la gestion est-il pour autant garanti? Il y a matière à s'interroger. Pour maintenir les finances à flot, le secteur pourrait en effet être tenté, demain, de se tourner davantage vers des sous-traitants ou des investisseurs privés. Il semble néanmoins qu'en Luxembourg, syndicats et citoyens veillent au grain. ● T.D.

*La Wallonie est un des plus faibles consommateurs d'eau en Europe.*

## Pétition européenne

Lancée en 2012, l'initiative citoyenne européenne baptisée «L'Eau est un droit humain» a collecté 1,8 million de signatures au sein des différents pays de l'Union. La Fédération syndicale européenne des services publics (EPSU) et une large coalition d'associations citoyennes réunies sous la bannière «Right2Water» ont exigé que la gestion de l'eau soit reconnue comme un service public.

## Les risques du métier

Les secteurs des déchets et de l'assainissement (incinération, dépollution, recyclage, récupération, nettoyage industriel, égouttage...) présentent de nombreux risques pour la santé et l'environnement. C'est le cas par exemple:

- pour les postes du tri manuel, où les cadences de travail peuvent conduire à effectuer plus de 200 gestes par minute;
- pour les postes de travail en atmosphère confinée (nettoyage d'égouts, citernes,...) où les travailleurs sont régulièrement exposés à des risques d'intoxication mortelle par inhalation de sulfure d'hydrogène;
- des sacs de déchets ménagers, d'où peuvent surgir des aiguilles, des objets coupants, des produits toxiques, des bactéries...

Ces risques varient en fait selon le type et la nature du déchet, et selon le type de travail à réaliser:

- risques physiques: brûlures (en lien avec l'activité des fours), blessures par toute une série d'objets potentiellement infectés, bruit, incendie, explosion, piqûres, chutes, troubles aux muscles et au squelette (dus aux postures, aux mouvements répétitifs et au port de charges lourdes);
- risques biologiques: via les eaux et les boues d'épuration, les déchets hospitaliers, les farines et graisses animales, les matières organiques, exposition aux bactéries, virus, parasites et champignons;
- risques chimiques: à travers les vapeurs, poussières, combustibles solides et liquides de substitution, déchets dangereux et toxiques, solvants résiduels et huiles usagées, résidus de peinture, de vernis, de colle, d'encre, PCB/PCT, goudron, médicaments périmés et déclassés, sciures imprégnées, plastiques...

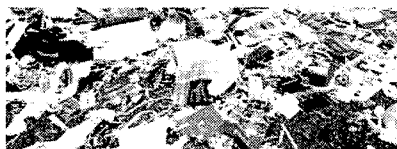
Source: campagne «Déchets et recyclage: travailleurs en danger» sur [www.rise.be](http://www.rise.be) (rubrique «Agir dans l'entreprise»). Une publication du Réseau intersyndical de sensibilisation à l'environnement CSC-FGTB.

## On recycle surtout dans les pays riches

Plus un pays est riche, plus il génère des déchets. Par exemple, les déchets générés par habitant vont de 294 kilos en République tchèque à 801 kilos au Danemark.

Sur l'ensemble des déchets générés dans l'Union européenne, 42% sont mis en décharge, 38% sont récupérés (par compostage ou recyclage) et 20% sont incinérés.

Les pays les plus pauvres continuent à privilégier la mise en décharge (90% ou plus en Bulgarie, Roumanie, Lituanie, Malte, Pologne). Les pays les plus riches (Allemagne, Belgique, Pays-Bas, Autriche) privilégient surtout le recyclage ou le compostage (59% ou plus). La part de l'incinération est la plus élevée au Danemark, au Luxembourg et en Suède (47% ou plus).



# Tri et recyclage des déchets: des jobs de qualité?

Les emplois «verts», ces emplois qui contribuent à l'amélioration de l'environnement, sont en pleine croissance. Mais s'agit-il toujours d'emplois «décentés» et sans danger? Exemple avec le secteur des déchets.

**P**rès d'un million de travailleurs européens sont occupés dans le secteur des déchets: la collecte et le tri, mais aussi le recyclage et la production de nouveaux matériaux. C'est un secteur en croissance, boosté par les plans de la Commission qui veut que l'Europe devienne une «société du recyclage» d'ici 2020.

Mais c'est aussi un secteur en mutation: si les entreprises à capitaux publics restent majoritaires, le rôle du privé augmente, avec une tendance marquée à la sous-traitance de la collecte et du tri. Une privatisation qui va de pair, bien souvent, avec une approche différente du dialogue social et des exigences en matière de santé et de sécurité. Les travailleurs de ces secteurs sont en effet régulièrement confrontés à des conditions de travail difficiles, et peuvent dans certains cas être exposés à des substances et des matériaux dangereux, sans protection adéquate.

Au Royaume-Uni, par exemple, une étude a ainsi montré que le secteur des déchets a le plus haut taux d'accidents de travail et de maladies professionnelles, avec un travailleur sur vingt concerné, soit deux fois plus que le secteur du bâtiment, par exemple (1).

## Des métiers physiques

Très physiques, les métiers liés à la collecte se caractérisent aussi par beaucoup de problèmes musculo-squelettiques. Et quand elles se modernisent, les installations de tri se caractérisent souvent par une intensification des rythmes de travail, du bruit, des poussières et des produits toxiques.

Qu'en est-il chez nous? «La santé et la sécurité des travailleurs ne sont pas galvaudées dans notre entreprise» affirme Mohammed Razzaq, délégué CSC au centre de tri Sita à Neder-Over-Heembeek. Quelques dizaines des travailleurs, répartis sur deux lignes, trient plastiques, papiers, cartons, métaux, bois, etc., qui sont ensuite compactés en ballots d'environ 500 kilos et revendus. «Des équipements de protection sont mis à disposition, et nous faisons très attention à repérer et écarter les produits potentiellement dangereux: des matériaux contenant de l'amiante, des pots de peinture, etc.» explique le délégué.

## Intérim et détachement

Sita est un des leaders du marché de la gestion des déchets. Si les syndicats, bien présents dans l'entreprise, sont vigilants par rapport aux conditions de travail, ils déplorent néanmoins la multiplication du recours à l'intérim au détriment des contrats fixes à durée indéterminée, conséquence d'un marché très concurrentiel où les contrats se perdent facilement.

A Liège, Marc Delvenne, secrétaire de la CSC-Alimentation et services, observe dans ce même secteur des déchets les prémices d'un phénomène qu'on ne connaît que trop bien dans la construction ou le transport routier: le recours aux travailleurs détachés venus de l'étranger. «La tentation est grande, pour les entreprises, de recourir à cette main-d'œuvre bon marché pour réduire leurs coûts et ainsi décrocher les marchés que leur sous-traitent les communes ou les intercommunales» explique-t-il.

## Commission paritaire 100

Dans la région liégeoise, les entreprises du secteur, et notamment les multinationales que sont Sita et Shanks, ont du mal à rester concurrentielles face à une entreprise à

Quand elles se modernisent, les installations de tri se caractérisent souvent par une intensification des rythmes de travail, du bruit, des poussières et des produits toxiques.



© Philippe Turpin/DePrest

finalité sociale, en l'occurrence le groupe Terre, qui est basé à Herstal. Depuis quelques années, cette entreprise de plus de 300 travailleurs a étendu ses activités traditionnelles (collecte et tri des vêtements, fabrication de panneaux isolants) à la collecte et au tri des papiers-cartons et des PMC, ainsi que du verre. Ces travailleurs, souvent des personnes fragilisées, sont rattachées à la commission paritaire «fourre-tout» 100 et sont donc moins bien payés que les travailleurs des sociétés «classiques» couverts par une commission paritaire plus favorable.

«Lors des élections sociales de 2012, nous avons essayé de présenter des listes de candidats, mais ceux-ci ont été illico dissuadés par leur direction de se lancer dans l'aventure syndicale. L'entreprise se vante de pratiquer une forme de gestion participative basée sur un principe de «démocratie directe» qui exclut toute présence syndicale» regrette Marc Delvenne.

## Travail syndical

L'économie «verte» occupe une position privilégiée dans l'agenda européen, et le potentiel d'emplois est énorme, y compris, et c'est tant mieux, pour les travailleurs peu qualifiés. Mais il y aura à l'avenir encore pas mal de travail syndical à faire pour garantir la qualité de ces emplois, qu'il soient occupés par des travailleurs sous-traitants, des intérimaires ou des travailleurs fixes... **© D.E.**

(1) Source: dossier «Déchets et recyclage: des travailleurs en danger» dans «HesMag» n°9 édité par l'Institut syndical européen (Etui), 2014.

# Les nanomatériaux bientôt identifiés

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016, les entreprises seront tenues de fournir aux autorités des informations sur les nanomatériaux qu'elles commercialisent. Les représentants syndicaux au comité PPT recevront également des informations sur les nanomatériaux utilisés dans l'entreprise.

**O**n trouve aujourd'hui des nanomatériaux – qui peuvent être jusqu'à 80.000 fois plus fins qu'un cheveu – dans plus de 2.000 produits usuels courants, dans des applications médicales, etc. Mais les évolutions technologiques et leurs applications sont très en avance sur l'analyse des risques pour l'être humain. Comment ces nanoparticules vont-elles se comporter dans nos organismes? Leur taille minuscule leur permet de pénétrer plus facilement et plus profondément notre peau, nos poumons, notre système digestif, notre système nerveux central et notre cerveau. Elles se répandent aussi facilement dans l'air, le sol et l'eau.

Il est donc essentiel de protéger les travailleurs contre les risques éventuels des nanomatériaux qu'ils sont amenés à utiliser dans le cadre de leur travail. Pour ce faire, la Confédération européenne des syndicats (CES) demande depuis plusieurs années que soit établi un registre européen comportant des informations sur les nanomatériaux commercialisés. En Belgique, les syndicats, les organisations de consommateurs et le mouvement écologiste réclament depuis 2012 la création d'un tel registre. Après une longue période de concertation et d'avis, la création de ce registre avait été décidée par le gouvernement fédéral précédent. L'arrêté royal du 27 mai 2014, qui constitue la base légale pour ce registre, a été publié au «*Moniteur*» le 24 septembre 2014.

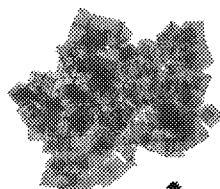
## Enregistrement progressif

Les fabricants ou importateurs de nanomatériaux devront notamment déclarer au préalable quelle en est la constitution chimique, quelle quantité de produit ils vont commercialiser, comment le produit peut être utilisé et à quels utilisateurs professionnels ils vont livrer le matériel. L'industrie bénéficie encore d'un délai pour préparer ces enregistrements: jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2016 pour les substances manufacturées à l'état nanoparticulaire et mises sur le marché en tant que telles; à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour les mélanges de nanomatériaux. On précisera après une première évaluation quels objets contenant des nanomatériaux seront soumis à l'obligation d'enregistrement.

Par le biais de ce registre, on peut espérer enfin pouvoir se faire une idée de la présence de nanomatériaux dans les entreprises et réfléchir aux mesures de prévention nécessaires. ●







**rise**

réseau intersyndical  
de sensibilisation à l'environnement  
csc - fgfb

## **MISSION 2. :**

# **Actions de développement**



# Projet Buchen - bonnes pratiques économies d'énergie

réunion intersyndicale 30 janvier 2014

Présents : Yves Maréchal CSC Ivoz-Ramet, Emmanuel Destine FGTB I-R, Bilal Attar FGTB I-R, Lydie Gaudier RISE FGTB, Thierry Demuysère RISE CSC

Excusés : Radouan Kiyine CSC I-R, André Gollière FGTB Manage, Christian Gobecq CSC Manage Dominique Linotte CSC RISE, Raymond Docquier permanent CSC, Mathieu London permanent FGTB

**1 Présentation des personnes présentes.** Emmanuel Destine sera souvent absent le jeudi

**2 Récolte des adresses mail pour le PV**

Emmanuel Destine [edestine@calidifontain.be](mailto:edestine@calidifontain.be)

Bilal Attar [v-max\\_2@live.be](mailto:v-max_2@live.be)

Yves Maréchal [yveslesage@live.fr](mailto:yveslesage@live.fr)

**3. Rappel des principaux points décidés en décembre**

- Pas de financement d'audit par le projet européen mais accord de la direction pour fournir et laisser analyser des données (audit déjà réalisé) ;
- Le site de Manage est associé
- La piste principale est l'utilisation des véhicules
- La direction insiste pour que les résultats soient mesurables

**4. Réactions aux points présentés :**

Le calcul de la consommations des véhicules pose quelques difficultés techniques :

Il faut un chiffre indépendant du volume d'activité, donc il faudra sans doute prendre comme indicateur la consommation de carburant / heures de travail sur le chantier.

- Pour le comptage des heures, il y a des compteurs sur chaque camion ou sur le groupe auxiliaire. La solution envisagée serait un relevé par le service technique (bureau en sous-effectif) . A terme, la mise en place du 'tracking system' permettrait de mettre en route plus facilement le décompte. Il est possible de distinguer les heures et le carburant du travail et du roulage
- La consommation de carburant est mesurable lors du plein dans les réservoirs (en fin de journée). Sur certains camions, il est difficile de dissocier les consommations liées au déplacement et celles liées au travail sur site. Il faut un système pour repérer un éventuel vol de mazout avant de faire le plein qui pourrait fausser les consommations. Le secrétariat (Cédric) pourrait compter le mazout. Chaque opérateur qui revient fait le plein pour le lendemain. En travaillant beaucoup un camion peut consommer 150 à 200 l/jour. Il y a environ 40 camions. L'analyse de la consommation totale d'un camion pourrait se faire au moment de son entretien.

Chiffres utiles : le nombre de camion des différents types (2 réservoirs / 1 réservoir/stoff/HP)

Pour un calcul économique précis, il faut tenir compte de la couleur du carburant (mazout de chauffage pour le travail). Certains camions sont tjrs sur 2000 Tours/min : le service technique pourrait changer mais certains travailleurs ne sauraient plus gérer le camion. Veiller en tous cas que les travailleurs ne soient pas davantage contrôlés individuellement.

## 5. Liste des autres actions possibles

- a. Améliorer les installations de douche et d'évier (bouton poussoir) : mesurer le gain de consommation d'eau (signalé en réunion : demande de devis au plombier en cours).
- b. Mieux régler les thermostats des bureaux. (Le bâtiment est isolé et le chauffage performant)
- c. Mettre des détecteurs de mouvement dans les vestiaires pour éviter l'allumage en continu.
- d. Le tri des déchets : actuellement on jette tout en classe 2 : économiser 140 euros la tonne (3 à 4 containers par mois)

## 6. Les deux actions retenues : la consommation des camions / les déchets

### Consommation des camions

Qui	Fait quoi	Pour quand
Emmanuel Destine	voit Cédric et Roger pour voir ce qui est possible de mesurer et les indicateurs disponibles	Avant le 26 février
Les équipes syndicales CSC/FGTB	Identifie minimum 4 idéalement 6 camions avec 6 chauffeurs motivés qui connaissent bien leur métier pour un test (2 combis, 2 stoff, 2HP)	
Rise CSC	Contact un facilitateur	Début Février
Les équipes syndicales CSC/FGTB	Interrogent les chauffeurs pour voir ce qui est possible de faire pour réduire les consommations	Février
Le groupe	Etudie ce qui est possible pour réduire la consommation avec M Cuwet et le facilitateur	26 février (dépend du facilitateur)
Le facilitateur	Calcule le potentiel d'économie et propose éventuellement d'autres pistes	mi-mars
Les 6 chauffeurs	Réalisent 2 mois de test suivi par les équipes syndicales – les chauffeurs proposent des améliorations à Yves en fin de journée	mi-mars / mi-mai
Le groupe	Fait l'évaluation fin mai avec les consommations mesurées et l'avis des chauffeurs	Fin mai
Le CPPT avec RISE	Propose une sensibilisation plus large sur base des résultats du test avec l'appui des chauffeurs	Juin ou septembre

### Déchets

Contexte : mise en place des caméras et réaménagement des bâtiments

1. Etude du tri possible : Yves demande au CPPT la liste des déchets et le devis pour le système de tri sélectif (et le prix de la compression des cartons ? (recyclage possible))  
Objectif : Combien coûtent les déchets aujourd'hui et faire une simulation sur les gains possibles
2. Achat de poubelles adaptées + installation des containers
3. Préparer une bonne information du personnel (affiches + info orale via Yves ?) . Bien mettre en évidence les équipements avec des pictogrammes.

# Buchen – Bonnes pratiques économie d'énergie

Réunion 20 mars 2014

Présents : Jean-Pierre Pousset QSHE manager (Déchet , ADR , sécurité, économie d'énergie), Gaetan Wegria (facilitateur énergie Wallonie), Billal Attar (FGTB Buchen), Radouan Kiyine (CSC Buchen I-R), Raymond Docquier (CSC), Lydie Gaudier (RISE FGTB), Thierry Demuysère (RISE CSC)

Excusés : Mathieu London (FGTB), Dominique Linotte (RISE CSC)

## 1. Rappel des précédentes étapes

- Les syndicats se sont rencontrés pour s'informer mutuellement et réfléchir aux économies possibles via les bonnes pratiques professionnelles ;
- La direction a marqué son accord pour agir en ce sens à condition de pouvoir mesurer les progrès, et s'est engagée à fournir les chiffres nécessaires ;
- Un facilitateur énergie de la Région Wallonne a été contacté pour accompagner la réflexion sur les indicateurs à prendre en compte ;
- La présente réunion avec Jean-Pierre Pousset a pour objectif la mise au point pratique d'un test.

## 2. Le rôle des partenaires

Mr Pousset est le responsable expert technique qui connaît le mieux l'outil de production et peut apprécier l'intérêt des améliorations envisagées.

Les délégués avec leur permanent sont les mieux placés pour appuyer ce qui sera mis en place auprès du personnel et veiller à ce que chacun soit impliqué sans contraintes.

Le facilitateur énergie de Wallonie apporte des conseils techniques pour le choix des indicateurs et des actions à mener.

Les conseillers RISE font l'intermédiaire entre les différents partenaires pour initier le travail commun et proposent un soutien pour la sensibilisation du personnel.

## 3. Présentation du tableau d'indicateurs et échange

Jean-Pierre Pousset explique que les chiffres sont disponibles (compteurs horaires, consommation par tank,..) mais il fait état de plusieurs difficultés d'interprétation (parfois alimentation sur site des camions, consommation très fluctuante des activités de débouchage, choix de camion ..) qui compliquent la comparaison des travaux.

Il confirme qu'une série de pratiques pourraient être améliorées (utiliser une vitesse de rotation de 1800 tours/min quand on a besoin de 1100 tours/min, laisser tourner les camions et camionnettes inutilement,...)

Monsieur Pousset met également en évidence les économies déjà réalisées au niveau du chauffage des bâtiments et de l'eau chaude sanitaire grâce à l'installation d'une chaudière à pellets et au travaux d'isolation qui ont permis de réduire la facture de mazout de 80 000 Euros à environ 30 000 Euros par an.

Il estime que des économies pourraient être facilement réalisées également au niveau de la consommation d'eau des camions grâce à la formation des opérateurs (vidanges parfois inutiles en dehors des périodes de gel).

Gaëtan Wégria propose de quantifier en priorité ce qui est répétitif, ou par type d'activité. Au départ de là, on peut envisager un guide de bonnes pratiques en fonction de l'expérience de terrain ou un module de formation. Par exemple, il est parfois rentable de perdre un peu de temps pour régler la pression sur chantier et faire des économies importantes d'énergie.

#### **4. Les objectifs du test**

Les conseillers RISE rappellent les objectifs du test proposé sur quelques chauffeurs :

- Commencer à petite échelle pour assurer une maîtrise des aléas l'expérience ;
- Détecter les bonnes pratiques ;
- Comparer l'évolution des consommations permises par les bonnes pratiques (établir le nombre de l/h de travail et par type de travail (pression))<sup>1</sup>;
- Identifier les messages prioritaires dans la sensibilisation

#### **5. Les pistes de progrès identifiées :**

##### *Piste 1 : la formation des chauffeurs du HP et des combis*

Les combinés et les hautes pressions sont les principaux camions dont l'utilisation est à améliorer, étant donné leur coût et les nombreux paramètres à maîtriser dans l'utilisation. Les vacuum et stuffs sont davantage standardisés

Entre un chauffeur inexpérimenté et un chauffeur expérimenté on peut avoir une différence de 50%. L'écolage actuel est de l'ordre de deux semaines. Monsieur Pousset est la personne qui maîtrise l'ensemble des éléments techniques pour la rédaction d'un guide d'utilisation et l'organisation d'une formation. Ce projet pourrait représenter une opportunité pour les réaliser.

##### *Piste 2 : la formation des contremaîtres et du service d'exploitation*

Mieux dimensionner les camions en fonction des chantiers permettrait une économie significative.

##### *Piste 3 : des investissements à TRI intéressants : télécommande et/ou kit de base HP*

Les semis HP 1000 bars consomment en moyenne, 50 l à l'heure, 100 jours/an, 6h/j à 80 c€/l ~19200 euros.

Si la consommation baisse de 30%, une télécommande de 10 000 euros est amortie en 1,5 ans.

#### **6. Décision pour le test**

Le test commence après les vacances de Pâques et durera 1 mois.

Principe du test : 4 chauffeurs pour camions Haute Pression

chauffeur expérimenté sur vieux camion / chauffeur moins expérimenté sur jeune camion

---

- <sup>1</sup> Un seul camion est équipé d'une géolocalisation qui permet d'éviter trop d'administratif  
Un HP 550 chevaux tournant à 200 t/min = 18 l/h si 1800 t/min 130 à 140l/h

chauffeur expérimenté sur jeune camion / chauffeur moins expérimenté sur vieux camion

Lors de la prochaine réunion (vendredi 6 juin), les consommations du mois test seront comparées aux consommations moyennes d'un mois précédent. Le test pourra débuter après les vacances de Pâques.

### **Prochaine réunion le vendredi 6 juin**

La cellule RISE envoie les documents de chiffres à collecter à Mr Pousset. Ce dernier communique aux participants, vers la fin du mois d'avril, les chiffres des consommations à  $t_0$  et les décisions prises au niveau du test (camions, chauffeurs, période,...).

## Récapitulatif BUCHEN

---

**Début 2013** : sélection d'entreprises susceptibles d'entrer dans le projet IEE. L'entreprise BUCHEN est contactée.

**Juin 2013** : accord de JM Corteil pour BUCHEN et introduction du projet à la Commission

**Novembre 2013** : le projet IEE introduit par la CES est refusé. JM Corteil marque son accord pour la poursuite de la réflexion sur les économies d'énergie et l'amélioration de l'efficacité énergétique possibles à travers les changements de comportements

**18.12.13** : réunion du CPPT avec la participation de RISE pour lancer le projet

Je n'ai pas de PV pour cette réunion

- Pas de financement d'audit par le projet européen mais accord de la direction pour fournir et laisser analyser des données (audit déjà réalisé) ;
- Le site de Manage est associé
- La piste principale est l'utilisation des véhicules
- La direction insiste pour que les résultats soient mesurables

**30.01.14** : PV de la réunion du 30.01.14 en annexe

- Mise en avant de la difficulté technique de mesurer la consommation des camions. Plusieurs pistes sont évoquées pour comptabiliser les consommations/heures de travail
- Décision :
  - o D'étudier le moyen d'avoir des indicateurs fiables
  - o D'identifier 4 à 6 camions pour un test
  - o D'interroger les chauffeurs pour voir où il est possible de réduire les consommations
  - o De contacter un facilitateur
  - o De réaliser un test entre mi-mars et mi-mai
  - o Evaluation fin mai et sensibilisation par la suite

**20.03.14** : PV de la réunion du 20.03.14 en annexe

- Présence d'un facilitateur (G. WEGRIA)
- Objectif de la réunion : mise au point d'un test. JP POUSSET relève à nouveau les difficultés d'interprétation, mais confirme qu'une série de pratiques pourraient être améliorées en agissant sur les pratiques.
- 3 pistes de progrès sont identifiées
  - o Piste 1 : la formation des chauffeurs du HP et des combis
  - o Piste 2 : la formation des contremaîtres et du service d'exploitation
  - o Piste 3 : des investissements à TRI intéressants : télécommande et/ou kit de base HP
- Le test devrait commencer après Pâques, sur 4 camions et durer un mois. Un tableau de relevé est réalisé

**06.06.14** (PV de la réunion du 06.06.14 en annexe)

- Relevés effectués sur 4 camions du 26 mars au 2 juin
- A faire : traiter les données selon le tableau
- Est prévu : formation des travailleurs (y compris contremaîtres et service d'exploitation) et 2<sup>ème</sup> période de test après la formation
- M. Wegria signale l'existence d'aides à l'investissement en matière d'énergie auxquelles l'entreprise pourrait avoir accès.
- Mr Pousset signale l'achat d'un nouveau camion HP permettant d'obtenir des données d'utilisation plus précises et équipé notamment d'une télécommande.

Pour raison de surcharge de travail à l'entreprise, la réunion prévue en septembre a été reportée plusieurs fois et s'est finalement tenue le 16 décembre 2014

**16.12.14**

- Pour les mêmes raisons de surcharge de travail, les formations prévues n'ont pas pu avoir lieu.
- Mr Pousset explique les difficultés d'exploiter les données de relevé de consommation des camions. Cette piste semble conduire à une impasse. La question d'un indicateur reste entière. On évoque la consommation annuelle/total des heures de travail.
- Mais il renouvelle sa conviction d'un potentiel d'économie via de bonnes pratiques d'utilisation du matériel. Et donc de la pertinence de former les travailleurs
- Il signale encore que les délégués sensibilisent déjà spontanément les travailleurs à utiliser le matériel avec efficacité.



## Vidéo Buchen : projet

---

Buchen (<http://www.buchen-group.be/fr/>) est une entreprise de nettoyage industriel qui a lancé une réflexion en vue de diminuer ses consommations énergétiques.

Un groupe de travail paritaire se réunit depuis janvier 2014. La cellule RISE accompagne ce groupe qui rassemble des représentants des travailleurs (CSC et FGTB), un représentant de la direction et est soutenu par un facilitateur URE (3J-consult)

Une vidéo de présentation de ce travail sera réalisée fin 2014.

### Détail du projet vidéo

Il s'agira de réaliser une série d'interviews des partenaires du groupe de travail afin de présenter les partenaires du projet et leur rôle respectif au sein du groupe de réflexion, les motivations des uns et des autres, la contribution effective du groupe au projet.

- **Interview des représentants des travailleurs : Radouane Kiyine(CSC) et Emmanuel Destine (FGTB)**

Il leur sera demandé à chacun :

- Quel intérêt voient-ils pour les organisations syndicales et, plus largement pour les travailleurs, de participer à un groupe de travail paritaire en vue de réduire les consommations d'énergie de l'entreprise ?
- Quel est plus précisément leur rôle au sein de ce groupe de travail ?

- **Interview du directeur qualité/sécurité : Jean-Pierre Pousset**

Il lui sera demandé

- Une présentation du projet
- Quel est l'intérêt (l'importance) pour une entreprise comme Buchen d'améliorer l'efficacité énergétique dans sa pratique industrielle ?
- Quelle est la plus-value de la participation des travailleurs à la démarche ?

- **Interview du facilitateur URE : Gaëtan Wegria**

Il lui sera demandé

- Quel rôle joue-t-il dans l'accompagnement de la réflexion ?
- Quel est le potentiel d'amélioration dans un projet comme celui-ci ?

Procès-verbal de la réunion du GT Qualité – Environnement  
30/01/2014

<b><u>Sont présents :</u></b>	JP ANDRIES	<i>Directeur d'exploitation</i>
	V NIVARLET	<i>Conseiller en environnement</i>
	P GOMEZ MARQUEZ	<i>Formateur chauffeurs</i>
	L COMEL	<i>Conseiller en prévention</i>
	M BRIGUET	<i>Responsable Cleaning</i>
	M ANTOINE	<i>Chauffeur DIB</i>
	M HAWLEY	<i>Responsable Centre de tri</i>
	A MORANA	<i>Superviseur dispatcher planning DIB</i>
	Ji. DUGARDYN	<i>Opérateur Centre de tri</i>
<b><u>Invités :</u></b>	P. DE CARTIER	<i>Stagiaire éco-conseiller</i>
	D. LINOTTE	<i>RISE</i>
<b><u>Absents :</u></b>	H TURAN	<i>Brigadier NU</i>
	M BURTON	<i>Superviseur OM</i>
	S ARGENTO	<i>Opérateur DIS</i>
	N VANDERSMISSEN	<i>Superviseur Assistant DIS</i>
	I BRAJKOVIC	<i>Chauffeur opérateur Cleaning</i>
	P CLAVIER	<i>Chargeur OM</i>
	S RAMY	<i>Chauffeur OM Liège</i>
	R. TABOADA	<i>Chargeur petits conteneurs</i>
	P. BENNAETS	<i>Gestionnaire technique Pelikan</i>
<b><u>Distribution :</u></b>	A l'ensemble des participants + diffusion lors du CPPT	
<b><u>Excusés :</u></b>	M BELLEFROID	<i>Directeur opérationnel Wal-Bxl</i>
	P BOUSSARD	<i>Gestionnaire technique NU</i>
	M AUTELET	<i>Coordinateur atelier de Seraing</i>
	M ATITIENEI	<i>Responsable QSE Wal-Bxl</i>
<b><u>Affichage :</u></b>	Valves shanks Seraing Valves shanks atelier Seraing Valves shanks atelier Liège Valves shanks 3B (Owens) Valves shanks Liège	

PLAN D'ACTION

Date	Lieu	Actions	Responsable	Début	Fin prévue	Etat
18/04/13	Liège	Etudier la possibilité d'installer des panneaux photovoltaïques au niveau de l'atelier garage de Liège	Cellule QSE/Ligne hiérarchique	01/05/2013	A définir	A étudier lors de l'audit énergétique Amure
18/04/13	Liège	Eclairage dans les vestiaires : possibilité de mettre en place des détecteurs ? A envisager avec SRM	Gestionnaire Site	01/05/2013		Demande transmise
18/04/13	Liège	Station telenaro : possibilité de mettre un spot pour améliorer visibilité lors de l'encodage	Gestionnaire site	01/05/2013		Demande transmise
30/01/14	Seraing	PIU : toutes les remarques à propos du PIU seront intégrées dans le plan d'action 2014	Conseiller en environnement	30/01/2014	30/06/14	En cours (voir évolution de l'avancement dans le plan d'action)
30/01/14	Seraing/ Liège	Projet « relais environnementaux : approuvé la formation en CPPT + définir les « relais » + réalisation de la formation	Conseiller en environnement	30/01/2014		Formation approuvée lors du CPPT du 04/02/14
30/01/14	Seraing/ Liège	Plan action environnement 2014	Conseiller en environnement	30/01/2014		Les remarques faites en GT QE seront intégrées au document « plan d'action environnement »

Cinq services de la confédération, soit **140 membres du personnel**, ont mené conjointement de septembre à décembre 2013 un test limité pour **réduire leurs impacts** environnementaux, sans charge de travail, ni investissement additionnels. Le test a bénéficié d'une **participation très active** du personnel. Le groupe relais interservices pilote a évalué les impacts environnementaux, sociaux et financiers sur base d'un sondage, de données chiffrées et d'estimations.

#### Les résultats comparés obtenus pour la période septembre à décembre 2013.

Au total, **50 heures de travail** ont été investies, réparties sur 9 personnes pour préparer **5 actions ciblées** sur les économies de papier, d'encre, de plastique et de carburant :

- Aucune économie de papier n'est mesurable à partir des indicateurs disponibles. Par contre, on constate une **baisse de 18%** des impressions (clics copieurs) aux étages concernés
- Désactivation de **5 imprimantes** individuelles avec économie de cartouches
- Suppression de **8500 gobelets** en plastique et utilisation de tasses lavées par l'ANMC
- Réduction de **14000 km** par le système raillease à la FEC et au service entreprise : gain environnemental net (train déduit) de plus de 2 Tonne de CO2.
- Passage à **80 % de covoiturage** pour les formations du personnel ACV sur la période.

Soit un **gain écologique significatif !**

#### Sondage pour évaluer l'appréciation du test par le personnel

- La **représentativité** du sondage correspond aux normes d'enquêtes d'opinion : 37 réponses sur 140 dont 30 participants plutôt motivés, 6 moyennement motivés et 1 faiblement motivé.
- Toutes les mesures ont été jugées **efficaces** par le personnel et relativement faciles à mettre en œuvre, sous réserve de s'assurer de l'efficacité de la procédure de dépannage des copieurs.
- Travailler en **gaspillant moins est jugé important** par une majorité des sondés.

#### Commentaires et recommandations du groupe de travail

- Plusieurs autres mesures simples de court terme ont été identifiées.
- Les mesures les plus efficaces cependant sont celles pensées pour **l'ensemble des services** (cfr par ex. les contrats de maintenance) et dont la planification permet d'**anticiper** des échéances de moyen terme (remplacement des PC, stop chaudière, élections ...)
- Le groupe insiste dès lors pour que le principe du projet soit **validé** par le BJ et intégré dans un plan global du CPPT, supervisé par la concertation et la réunion de chefs de service.
- Le groupe recommande de veiller à préserver les éléments-clés de réussite :
  - il doit être **intégré** et vivre au sein des services (réunion, activités, fonctionnement) ;
  - le personnel doit pouvoir poser ses questions à une personne **contact** de son service ;
  - le travail en groupe opérationnel rassemble des **relais concernés** et compétents des services ;
  - une sensibilisation régulière du personnel est importante et doit être gérée en concertation.

### Résultats du sondage 'Auriez-vous 2 minutes'

Adressé aux collègues du polyvalent, du service entreprise, des services de formation, de l'informatique et du service d'étude début décembre 2013

#### Rappel du message d'annonce

« Depuis le 1<sup>er</sup> septembre, nos 6 services testent une légère adaptation des habitudes de travail pour réduire les consommations de papier, cartouches, énergie, gasoil ou gobelets à la confédération..

Une équipe composée de membres de chaque service a sélectionné quelques mesures à implémenter au mieux. Cette équipe vous remercie pour votre contribution, bon gré, mal gré, à la réussite de ce test.

Si l'initiative est jugée plutôt positive, elle pourrait éventuellement être prolongée et étendue à tous les services, après concertation en CPPT et en tenant compte de votre avis.

En effet, une partie seulement des économies réalisées pourra être mesurée d'ici décembre. En répondant à cette enquête, vous permettez une évaluation plus précise. »

**Questionnaires FR envoyés : 140 Nombre de questionnaires reçus et dépouillés : FR 18 NL 19**

#### Résultats bruts

Question 1 Parmi les modifications d'habitudes suivantes, mettez un score de

5 = très 4 = assez 3 = moyen 2 = peu 1 = très peu 0 = je n'ai pas d'opinion

Selon vous,	Sans opinion	La mesure est-elle efficace pour réduire les consommations ?	Est-elle facile à mettre en œuvre ?
Réduction de l'impression 'aveugle' : démarrage des copies après clic à la copieuse	0 / 0	4	4,2
Transfert des gros tirages et tirages couleurs à l'imprimerie	5/5	4,6	4,0
Mise en standby et suppression des imprimantes collectives et renforcement du service de dépannage des gros copieurs (copieur de secours)	7/9	4,0	3,6
Partage des espaces de travail	3/8	3,4	2,9 Difficile/ NL
Suppression des gobelets	0/0	4,7	4,9
Réduction de l'autosolisme pour les formations	3/5	4,5	3,3
Réduction de l'autosolisme pour le personnel	3/4	4,5	3,0
Incitation à l'alimentation durable (ne fonctionne pas pour 18 personnes (sondage FR)	0	4,1	3,5

Question 2 Quelles sont les difficultés éventuelles rencontrées dans ce test ?

- 5 sondés ne connaissaient pas le terme autosolisme ... et l'ont découvert !
- 3 sondés ont mentionné l'impossibilité de répondre au point 8
- 2 sondés déclarent ne pas avoir vu ce qui a été mis en œuvre, l'impact des mesures
- 2 sondés signalent que le test ne permet pas de voir ce que les personnes ont déjà adopté comme mesure pour réduire la consommation (avant le test)
- 2 sondés signalent que le point 3 du tableau n'est pas clair
- 1 sondé signale que le secrétariat gère les impressions et qu'il est donc difficile de répondre sur ce point
- 1 sondé mentionne comme difficulté le fait que des personnes n'ont pas encore intégré les nouvelles mesures

Question 3 Quelle est votre motivation pour participer à la réduction des consommations ?

Plutôt forte 28      moyenne 6      plutôt faible 1      pas de réponse 2

Pourriez-vous brièvement expliquer pourquoi ?

- J'essaye de faire au mieux, je suppose qu'il y a encore des choses à améliorer
- diminution de papier, gobelets etc. oui ! Par contre le covoiturage ne m'arrange pas, j'habite à Bruxelles.
- 1+5=déjà implémenté / 2=impression couleur TRES rare et en masse déjà maintenant // 6=certains endroits pas accessible en transport en commun / 7=pas impacté
- Motivations aussi bien environnementale que financière
- la consommation économe et durable a toujours fait partie de mes préoccupations!
- important d'appliquer au secrétariat national ce que la CSC prône à l'extérieur
- Diminuer l'impact écologique et économique de la CSC
- Il faut pouvoir agir tant individuellement que structurellement. De plus, la CSC doit pouvoir montrer l'exemple.
- Impliqué à titre privé également
- J'allie ainsi des valeurs portées dans ma vie privée avec mon travail et le cadre dans lequel je l'exerce: c'est indéniablement un +
- Conscience de l'enjeu de réduction des coûts pour la CSC et de l'enjeu environnemental. parce que nous devons absolument inverser cette tendance à la sur consommation
- moins de pollutions : aux particules, aux bruits des imprimantes, réduction de l'utilisation du papier

Questions 4 Quelles d'autres pistes identifiez-vous dans votre fonction pour réduire les consommations (par exemple, une bonne pratique que vous êtes prêt/e à adopter ou un équipement )? Attention, votre suggestion doit intégrer les 3 critères suivants :

1. réduire l'impact environnemental
2. ne rien coûter ou permettre des économies à court et moyen terme
3. amener très peu ou pas d'inconvénient dans votre travail ou celui des collègues

## Les propositions émises

- L'environnement c'est important... mais je me rends compte que j'ai encore de meilleurs réflexes à acquérir
- A l'informatique, la plupart des mesures ont déjà été prises.
- Dans ma fonction je pense déjà faire ce qui est possible de faire
- Achat de voiture de service avec moindre émissions CO2 ou voiture hybride voire électrique
- Limiter davantage les déplacements en voiture dans Bruxelles(2x)
- Couper l'éclairage et débrancher les appareils électriques au moment de quitter les bureaux, salles de réunion...
- Diminuer les impressions papier - éteindre les lumières lorsque cela n'est pas nécessaire (absence-lumineux dehors)
- Plus aucune impression papier
- Meilleure organisation des déplacements (ne pas devoir aller à une réunion à X le matin et à Y l'après-midi), certaines réunions par vidéoconférence, inciter la cantine d Aéropolis à avoir une vision plus durable, télétravail
- Ne plus imprimer les notes des réunions, mais les enregistrer sur le portable
- Donner des gobelets légers et durs (style Ikea) aux personnes qui ne sont pas tous les jours à leur poste de travail, de manière à ce qu'elles ne consomment pas des gobelets en mission
- Aucune idée pour l'instant
- En cas d'impression, j'utilise le mode 'écoprint' / N/B dans la mesure du possible



Liège, le 13 janvier 2014

---

## RÉUNION DU GROUPE ENVIRONNEMENT LIÈGE-HUY-WAREMME

---

Chère amie, Cher ami,

Tu es cordialement invité(e) à notre prochaine réunion qui aura lieu ce :

**22 janvier 2014 de 17h00 à 19h00**

**CSC – Bâtiment de formation – Salle 203**

A l'ordre du jour :

**Suite de sa présentation de Michel DE NEVE, spécialiste dans la détection des ondes électromagnétiques dans les habitations et sur les lieux de travail.**

*Comme les réunions de décembre et janvier concernent une seule présentation, un rapport commun sera envoyé fin janvier.*

En comptant sur ta présence et dans l'attente du plaisir de te revoir, je te prie de croire, chère amie, cher ami, en toutes mes amitiés.

Dominique LINOTTE.





Liège, le 13 février 2014

## RÉUNION DU GROUPE ENVIRONNEMENT LIÈGE-HUY-WAREMME

---

Chère amie, Cher ami,

Tu es cordialement invité(e) à notre prochaine réunion qui aura lieu ce :

**26 février 2014 de 17h00 à 19h00**

**CSC – Bâtiment de formation – Salle 203**

A l'ordre du jour :

Nous recevrons **Bertrand Vandescuren**, Ingénieur, Conseiller en Prévention Sécurité Niveau 1 et Responsable de l'unité Sécurité au CESI.

Nous aurons l'occasion de lui poser nos questions sur la législation, les mesures de préventions prévues ainsi que des questions techniques d'éclaircissement.

*En annexe :*

- *Le rapport des réunions de décembre et janvier.*
- *Un résumé de la présentation de Michel De Neve*

En comptant sur ta présence et dans l'attente du plaisir de te revoir, je te prie de croire, chère amie, cher ami, en toutes mes amitiés.

Dominique LINOTTE.



Liège, le 13 mars 2014

---

## RÉUNION DU GROUPE ENVIRONNEMENT LIÈGE-HUY-WAREMME

---

Chère amie, Cher ami,

Tu es cordialement invité(e) à notre prochaine réunion qui aura lieu ce :

**26 mars 2014 de 17h00 à 19h00**  
**CSC – Bâtiment de formation – Salle 203**

A l'ordre du jour :

- Le point sur l'avancement de l'organisation de la Journée d'étude sur les Ondes Electromagnétiques le 16 mai 2014
  
- Le point sur le photovoltaïque en région Wallonne : Solwatt, Quali watt, période de transition et conséquence pour la facture des ménages et enjeux syndicaux.

*En annexe :*

- *Le rapport de la réunion de février*
- *La présentation de Monsieur Vanderscuren du CESI*

En comptant sur ta présence et dans l'attente du plaisir de te revoir, je te prie de croire, chère amie, cher ami, en toutes mes amitiés.

Dominique LINOTTE.



Liège, le 8 avril 2014

---

## RÉUNION DU GROUPE ENVIRONNEMENT LIÈGE-HUY-WAREMME

---

Chère amie, Cher ami,

Tu es cordialement invité(e) à notre prochaine réunion qui aura lieu ce :

**23 avril 2014 de 17h00 à 19h00**

**CSC – Bâtiment de formation – Salle 203**

A l'ordre du jour :

- Le point sur l'avancement de l'organisation de la Journée d'étude sur les Ondes Electromagnétiques le 16 mai 2014 et organisation des déplacements
- Le point sur l'énergie éolienne en Région Wallonne : objectifs et prévisions, cadre légal (décret éolien, cadre de référence, cartographie), enjeux citoyens et potentiel d'emploi.

En comptant sur ta présence et dans l'attente du plaisir de te revoir, je te prie de croire, chère amie, cher ami, en toutes mes amitiés.

Dominique LINOTTE.



Liège, le 19 mai 2014

---

## RÉUNION DU GROUPE ENVIRONNEMENT LIÈGE-HUY-WAREMME

---

Chère amie, Cher ami,

Tu es cordialement invité(e) à notre prochaine réunion qui aura lieu ce :

**28 mai 2014 de 17h00 à 19h00**  
**CSC – Bâtiment de formation – Salle 203**

A l'ordre du jour :

- Bilan de l'année, et en particulier de la Journée d'Etude sur les Ondes Electromagnétiques
- Projets pour l'année sociale 2014-2015

**Comme il s'agira de notre dernière réunion de l'année, nous terminerons par le verre de l'amitié.**

En comptant sur ta présence et dans l'attente du plaisir de te revoir, je te prie de croire, chère amie, cher ami, en toutes mes amitiés.

Dominique LINOTTE.

**RAPPORT DU GROUPE ENVIRONNEMENT LIÈGE-HUY-WAREMME****du 26 février 2014**

Présents: Roger, Jean-Pierre R, Concetta, Claudine, Marie-Christine, Marie-Claire, Dominique, Anne-Françoise, José, Olga, Jean-Pierre G., Didier, Annette, Joseph, Jules, Jean-Marc, Thomas

Excusés : Pascal, Angelo, Thierry

**Accueil de Bertrand Vandescuren, ingénieur, Conseiller en prévention Sécurité Niveau 1 et responsable de l'unité de sécurité au CESI.**

[bertrand.vandescuren@cesi.be](mailto:bertrand.vandescuren@cesi.be) pour toutes questions sur la prévention, la mise en conformité des instruments de travail.

Voir également en annexe la présentation de Mr Vandescuren

**1. Introduction**

Rappels des différentes notions vues précédemment au GEL :

- Définition de l'onde électromagnétique.
- Les caractéristiques d'une onde selon les 5 facteurs qui la caractérisent.
- Les rayonnements ionisants et non ionisants.

**2. Cadre légal**

Les autorités belges adhèrent à la directive européenne.(2013/35 du 26 juin 2013).

→ Obligation d'effectuer une analyse des risques dus aux CEM (Champs ElectroMagnétiques). Mesurages en entreprise et répertorier les mesures sur un plan de l'entreprise.

→ Respect des valeurs limites et des valeurs d'action.

La directive divise notre gamme de fréquences et donne des valeurs limites et d'actions.

La Belgique impose des valeurs plus draconiennes que celles préconisée par la directive.

**3. CEM : effets avérés**

Cfr tableau dans la présentation

**4. Mesures de précaution (car on ne connaît pas assurément les effets)**

- Eliminer la source en privilégiant une autre méthode de travail
- Eloignement
- Utiliser du filière
- Blindage afin de réduire les émissions
- Délimitation des accès (signalisation, marquage, zonage,...) suite à des mesurages.
- Equipements émettant moins
- EPI
- Débrancher les équipements que vous n'utilisez pas.

## 5. Pratiques et mesurages

On mesure la basse fréquence (les 50 Hz) et la haute fréquence (on se base ici sur la mesure des champs électriques)

On fait les mesurages, on cartographie les champs et le CESI, par ex, se base là-dessus pour trancher.

## 6. Idées reçues

A démonter. Cfr présentation.

## 7. Questions

- *Comment cela se passe-t-il quand le CPPT souhaite avoir/réaliser une cartographie ?*

On doit faire appel à son service externe qui réalisera les mesures. Tous les services externes ne sont pas équipés d'instruments de mesurages. ATTENTION, on ne peut consulter un autre service externe que le sien SANS l'autorisation préalable de son service externe.

- *Les lumières bleues, qu'en est-t-il ?*

Contact à ce sujet au CESI Madame Jelassi : [khaoula.jelassi@cesi.be](mailto:khaoula.jelassi@cesi.be)

- *Concernant les valeurs à ne pas dépasser, on ne les dépasse pas fréquemment. Mais sont-elles réellement garantes de notre sécurité ?*

Il n'y a pas de preuve scientifique du contraire actuellement...**Il faut privilégier le principe de précaution.**

## Présentation de la matinée d'étude à l'Arsenal de Namur

Elle aura lieu le vendredi 16 mai 2014.

Différents intervenants qui vulgariseront la matière et qui nous fourniront des avis contradictoires : explications techniques, scientifiques, vision sur les ondes de « inter-environnement » par exemple, témoins venant des entreprises qui ont réalisé la cartographie à partir des mesurages,...

De plus, nous avons un souhait de partager des actions concrètes avec la centrale de l'enseignement ou de la CNE (les hôpitaux) afin de **sensibiliser** les travailleurs sur des risques et sur le principe de précaution à appliquer. Les sensibiliser aussi au fait de réaliser un mesurage et un plan afin de mettre en avant que ce lieu de travail est analysé et cartographié et qu'on y applique le principe de précaution (pour la clientèle entre autre !). Quel type d'action ? Où ? A déterminer.

Nous ferons un retour de cette matinée dans la presse syndicale et peut-être dans la presse générale.

## Info RISE :

RISE fera une campagne sur les ondes en 2014 et fera des fiches thématiques sur le sujet.

## **RAPPORT DU GROUPE ENVIRONNEMENT LIÈGE-HUY-WAREMME**

**du 23 avril 2014**

Présents: Angelo, Jean-Pierre R, Concetta, Marie-Christine, Dominique, Anne-Françoise, Olga, Jean-Pierre G., Didier, Annette, Joseph, Guerino, Marie-Claire, Jean-Marc

Excusés : Pascal, Thierry, Claudine, José, Jules

---

### **Journée d'étude à l'Arsenal de Namur**

Vendredi 16 mai 2014.

L'ensemble des intervenants a confirmé sa participation.

Les invitations sont parties. Il y aura un covoiturage organisé à partir de la fédé.

### **Energie Eolienne en Wallonie : état de la situation**

#### **Présentation de Dominique**

Voir présentation PPT en annexe (par mail)

Présentation 'papier' disponible sur demande

Dominique Linotte



Liège, le 8 septembre 2014

---

## RÉUNION DU GROUPE ENVIRONNEMENT LIÈGE-HUY-WAREMME

---

Chère amie, Cher ami,

Tu es cordialement invité(e) à notre prochaine réunion qui aura lieu ce :

**17 septembre 2014 de 17h00 à 19h00**  
**CSC – Bâtiment de formation – Salle 203**

A l'ordre du jour :

- Métiers d'avenir, métiers 'verts' : présentation de diverses études
- Examen des différentes pistes de réflexion et des collaborations possibles
- Elaboration d'un plan de travail pour l'année
- Divers

En comptant sur ta présence et dans l'attente du plaisir de te revoir, je te prie de croire, chère amie, cher ami, en toutes mes amitiés.

Dominique LINOTTE.

PS : la campagne RISE sur les Champs et Ondes Electromagnétiques est consultable sur le site [www.rise.be](http://www.rise.be)





Liège, le 13 octobre 2014

---

## RÉUNION DU GROUPE ENVIRONNEMENT LIÈGE-HUY-WAREMME

---

Chère amie, Cher ami,

Tu es cordialement invité(e) à notre prochaine réunion qui aura lieu ce :

**22 Octobre 2014 de 17h00 à 19h00**

**CSC – Bâtiment de formation – Salle 203**

A l'ordre du jour :

- Témoignage de deux jeunes travailleurs dans l'éolien
  - o Thomas CORNET, 27 ans, Ingénieur, Project Manager chez *NPG energy*  
<http://www.npgenergy.be/>
  - o Roland PORTA, 27 ans, technicien de maintenance chez *Senvion*  
<http://www.senvion.com/fr/>
- ➔ Présentation de leur activité et de la société qui les emploie, leur parcours de formation et est-ce que la formation actuelle est adaptée aux enjeux (aux défis ?) qui attendent le secteur énergétique dans les années à venir, leur avis sur le potentiel d'emploi dans le secteur, sur les profils recherchés, sur les formations à créer/à adapter.
- Divers

En comptant sur ta présence et dans l'attente du plaisir de te revoir, je te prie de croire, chère amie, cher ami, en toutes mes amitiés.

Dominique LINOTTE.



Liège, le 17 novembre 2014

---

## RÉUNION DU GROUPE ENVIRONNEMENT LIÈGE-HUY-WAREMME

---

Chère amie, Cher ami,

Tu es cordialement invité(e) à notre prochaine réunion qui aura lieu ce :

**26 novembre 2014 de 17h00 à 19h00**

**CSC – Bâtiment de formation – Salle 203**

A l'ordre du jour :

→ **Rencontre avec un responsable de l'entreprise d'économie sociale, RECMA, active dans le secteur de la récupération et valorisation des déchets.**  
(<http://www.recma.be/>)

- Discussion sur le suite de notre travail
- Divers

En comptant sur ta présence et dans l'attente du plaisir de te revoir, je te prie de croire, chère amie, cher ami, en toutes mes amitiés.

Dominique LINOTTE.

En annexe :

- rapport de la réunion du 22.10.14
- un extrait de presse sur la question de l'emploi dans l'éolien.



Liège, le 8 décembre 2014

---

## RÉUNION DU GROUPE ENVIRONNEMENT LIÈGE-HUY-WAREMME

---

Chère amie, Cher ami,

Tu es cordialement invité(e) à notre prochaine réunion qui aura lieu ce :

**17 Décembre 2014 de 17h00 à 19h00**  
**CSC – Bâtiment de formation – Salle 203**

A l'ordre du jour :

- ➔ **Retour sur les Ondes ElectroMagnétiques : projection des vidéos réalisées lors de la journée d'étude du 16 mai à Namur**
- ➔ **Bilan des réunions de ce trimestre avec la projection des vidéos des interviews de Thomas Cornet, ingénieur chez un développeur éolien et de Claudel Guitard, directrice chez RECMA**
- ➔ **Projection (avant-première) du film réalisé lors de la visite de la coopérative ECOPOWER en juin dernier**
  
- Discussion sur la finalité à donner à notre travail

***Comme il s'agit de la dernière réunion avant Noël, nous dégusterons le traditionnel boudin de Noël.***

En comptant sur ta présence et dans l'attente du plaisir de te revoir, je te prie de croire, chère amie, cher ami, en toutes mes amitiés.

Dominique LINOTTE.

En annexe :

- rapport de la réunion du 26.11.14

## RAPPORT DU GROUPE ENVIRONNEMENT LIÈGE-HUY-WAREMME

du 17 septembre 2014

Présents: José, Dominique, Anne-Françoise, Jean-Pierre G., Didier, Guerino, Jean-Pierre R, Thierry, Michaël

Excusés : Pascal, Marie-Christine, Angelo, Marie-Claire, Jean-Marc, Olga, Claudine, Concetta, Jean

### 1. Divers : Retours des deux voyages d'étude

- **Beckerich en juin** : Le Moc Huy et l'asbl Devenir organisaient cette journée en juin. Ils ont une forme de cogénération avec digesteur pour alimenter les chaudières (fabrication de méthane ainsi que de déchets de bois servant à alimenter ce chauffage citoyen collectif). La démarche de cette localité a été recontextualisée dans son histoire par la guide : c'est une région historiquement basée sur l'agriculture et les forêts. Il y avait un seul moulin à eau et tout le village venait moudre ses céréales. La région s'éteignait à petit feu, la population vieillissait...Un groupe de personnes a décidé de réagir plutôt que de s'apitoyer sur son sort. Ces personnes ont voulu tirer parti des points forts de la région en installant un chauffage collectif notamment ; ce projet à long terme était donc commun à tout le village puisqu'il associait la population aux prises de décisions ; ce projet a fédéré et redynamisé toute la population villageoise. Il est à noter qu'un tel type de projet demande beaucoup de discipline(par exemple dans le tri des déchets organiques) de la part des habitants et a bénéficié du fait qu'il s'agissait d'une toute petite commune (sans opposition)
- **Eeklo (ECOPOWER) en septembre** : Ecopower est situé près de Gand, dans la commune d'Eeklo. C'est une coopérative citoyenne éolienne. Chaque citoyen peut acheter entre une et vingt part(s) (250€/part) . La coopérative tient à garder un caractère « non commercial » et compte 50000 adhérents qui ont tous leur mot à dire dans l'AG. 1 personne= 1 voix, peu importe les parts achetées. Outre l'éolien, ils misent aussi sur les panneaux photovoltaïque sur des bâtiments communaux et des écoles, des moulins à eaux, une cogénération fonctionnant à l'huile de colza (origine locale par des partenariats avec des agriculteurs) pour chauffer les bâtiments communaux,... Ils sont producteurs et fournisseurs auprès de leurs propres coopérateurs (2% du marché flamand). Ils restent sur la Flandre car ils n'ont pas la capacité juridique pour s'agrandir. Pour l'instant l'AG a choisi de répartir les bénéfices comme suit : 2% comme dividendes et 20% de réduction sur la facture d'électricité. Ils réinvestissent également dans l'agrandissement de leur parc éolien lorsque les bénéfices le permettent.

Ecopower a aussi une démarche de sensibilisation de leurs clients en terme d'économie d'énergie (50% de consommation d'électricité en moins sur quelques années). Cette diminution de la consommation des ménages de la coopérative a permis d'éviter la construction de 16 éoliennes. NB : si on plaçait une éolienne tous les 10km sur le sol belge, cela équivaldrait à la production en énergie de 5 réacteurs nucléaires !

## **2. Métiers d'avenir, métiers verts : diverses études, pistes de réflexion et de collaborations possibles.**

Dominique envoie les **différents liens internet utiles** :

Le Forem : chaque secteur a été étudié par rapport à son avenir et à son état des lieux actuel.

Il y a aussi un focus sur 5 métiers à venir.

Il y a également un zoom sur la dispense pour reprise d'études pour des métiers en pénurie.

Le cluster tweed = groupement des entreprises actives dans l'énergie et le développement durable.

Ils ont réalisé une étude complète des métiers nécessaires dans la filière éolienne ainsi que les entreprises actives dans ce secteur.

La revue Réactif : de juin 2014, édité par la Région Wallonne.

Le cahier Rise : énergie, climat et emploi : ouvrons le débat

Le syndicaliste 724 : emploi et environnement. Édité en 2010.

### ***Liens internet en fin de rapport***

### ***Nos ressources disponibles :***

Par exemple :

Témoignages de 2 jeunes travailleurs dans l'éolien : un ingénieur et un électromécanicien.

Témoignages d'entreprises du secteur de l'économie sociale (Soleil Vert, Cynorhodon,...)

Professeur Defourny (économie sociale)

Ouvrages sur l'économie sociale : matière verte pour métiers verts, les emplois verts une nouvelle opportunité d'inclusion sociale en Europe.

### ***Nos collaborations ?***

TSE, GT emploi du CRW, Jeunes CSC, Centrales (BIE, Enseignement,...), Université, chercheurs,...

### ***Bilans et état d'avancement***

Alliance emploi-environnement (cfr centrale BIE)

Plan Marshall 2.Vert

La DPR du nouveau gouvernement Wallon

La mobilité, où en est-on ?

La position européenne en la matière

### **3. Plan de travail de l'année : idées en vrac**

- Aborder la question des formations (Technifutur, Forem, IFAPME, CEFA, centrale enseignement).
- Agrandir notre groupe pour renouveler nos idées ; améliorer notre communication pour mieux faire notre publicité.
- Garder dans notre réflexion la qualité de l'emploi.

Dominique Linotte

---

### **Liens internet vers divers documents :**

#### **Métiers d'avenir en Wallonie : déclinaison par secteur**

<https://www.leforem.be/chiffres-et-analyses/analyses-et-actualites/marche-de-l-emploi-wallon-analyses/etudes-specifiques/metiers-d-avenir/declinaison-secteur.html>

#### **Métiers d'avenir : cinq métiers d'avenir sous la loupe d'Abilitic2Perform**

<https://www.leforem.be/chiffres-et-analyses/analyses-et-actualites/marche-de-l-emploi-wallon-analyses/etudes-specifiques/metiers-d-avenir/metiers-abilitic2perform.html>

#### **"Zoom sur la dispense pour reprise d'études dans une profession en pénurie"**

<http://www.uwe.be/uwe/social-emploi-formation/emploi/dernieres-infos-sur-ce-theme/ONEM%20liste%202014-2015.pdf>

#### **ClusterTweed**

<http://clusters.wallonie.be/tweed-fr/>

#### **« REACTIF N° 79 – juin 2014**

<http://energie.wallonie.be/fr/le-reactif-n-79-juin-2014.html?IDD=96680&IDC=8160>

#### **Cahier RISE « Energie-Climat et emploi : ouvrons le débat »**

[http://www.rise.be/files/library/Documentation/Brochures/cahiers\\_emploi\\_environment\\_fec/2-CahierEnergie\\_FIN.pdf](http://www.rise.be/files/library/Documentation/Brochures/cahiers_emploi_environment_fec/2-CahierEnergie_FIN.pdf)

#### **Syndicaliste n° 724 : Environnement et emploi, un même combat pour la Wallonie**

En annexe

#### **« Manières vertes pour métiers verts » (Economie sociale)**

[http://www.csefcharleroi.be/images/sitefr/edit/brochure\\_csef\\_v6.pdf](http://www.csefcharleroi.be/images/sitefr/edit/brochure_csef_v6.pdf)

#### **Les emplois verts : une nouvelle opportunité d'inclusion sociale en Europe**

[http://www.pourlasolidarite.be/IMG/pdf/Cahier%20de%20la%20Solidarit%C3%A9\\_N%C2%B028\\_Emplois%20Verts\\_Version%20web.pdf](http://www.pourlasolidarite.be/IMG/pdf/Cahier%20de%20la%20Solidarit%C3%A9_N%C2%B028_Emplois%20Verts_Version%20web.pdf)

**RAPPORT DU GROUPE ENVIRONNEMENT LIÈGE-HUY-WAREMME****du 22 octobre 2014**

Présents: Dominique, Anne-Françoise, Jean-Pierre G., Guerino, Jean-Pierre R, Angelo, Olga, Marie-Christine

Excusés : Marie-Claire, Jean-Marc, Didier, Jules, Thierry

**1. Rencontre avec Thomas CORNET, ingénieur à NPG Energy**

Thomas CORNET est ingénieur (Gramme), option construction. Il n'était donc pas au départ spécialisé sur les énergies renouvelables. Il s'agit d'une opportunité d'emploi.

NPG Energy - <http://www.npgenergy.be/> -, est créée en 2008 et grandit peu à peu. C'est une société de développement de projet en énergie renouvelable (éolien, solaire, biomasse). Elle est active sur le Bénélux.

En 2011 est créé le parc éolien de St-Vith. Thomas s'occupe de la gestion de ce site. D'autres projets biomasse et solaire existent aux Pays-Bas et en Flandre. La plupart des projet se développe avec des partenariats. Chaque projet est géré par une société 'filiale' et génère un certain nombre d'emplois (une vingtaine au total à ce jour). Ils s'occupent uniquement du développement et de la gestion. La maintenance est sous-traitée. Ce sont les projets biomasse qui génèrent le plus d'emploi (gestion permanente - en 3 pauses).

En terme d'emploi global sur le secteur éolien, voir à ce propos l'étude d'EDORA

[http://www.edora.org/2012/doc/menu\\_224/121218-etude-macro-economique-eolien-be-etude-complete.pdf](http://www.edora.org/2012/doc/menu_224/121218-etude-macro-economique-eolien-be-etude-complete.pdf)

Ou le résumé (en français)

[http://www.edora.org/2012/doc/menu\\_224/121218-etude-macro-economique-eolien-be-resume-executif.pdf](http://www.edora.org/2012/doc/menu_224/121218-etude-macro-economique-eolien-be-resume-executif.pdf)

Thomas insiste sur le fait que les subventions ont toujours existé dans le secteur énergétique, et pour toutes les énergies, parce que ce secteur est crucial pour l'économie. Il s'agit donc de choix politiques de privilégier l'un ou l'autre secteur. Les subventions sont liées au type de production et non aux quantités produites. Ces subventions sont calculées pour permettre, dans l'éolien, un retour sur investissement de 7 % sur la durée du projet (20 ans pour l'éolien).

Le développement de nouveaux parcs éoliens en Wallonie est complexe : le cadre éolien permettant d'avoir une vision intégrée du développement n'a pas été traduit en décret. On est donc toujours dans la logique de concurrence entre les développeurs (1<sup>er</sup> arrivé = 1<sup>er</sup> servi). Les développeurs passent des contrats avec les propriétaires, puis le parcours d'autorisation commence. Les projets doivent tenir compte des contraintes urbanistiques (distances des habitations), environnementales (couloirs de migrations, chauves-souris,...), paysagères, et techniques (raccordement au réseau), et des lobby antiéoliens. Quand plusieurs projets sont en concurrence, seul 'le meilleur' 'selon l'avis du fonctionnaire en charge du dossier' est retenu.

La Wallonie est un territoire exigu avec une densité de population importante, ce qui limite les possibilités. Les contraintes sont différentes selon les régions. Par exemple, en Flandre, l'implantation d'éoliennes est autorisé dans les parcs industriels.

Pour limiter les oppositions des communes, le gouvernement devrait mettre en place un système de retour financier.

Le niveau de sécurité du secteur est extrêmement élevé, tant pour la surveillance des éoliennes (stabilité, contrôle de fonctionnement) que pour les travailleurs (formations spécifiques travaux en hauteur, secourisme, EPI, procédures d'intervention,...)

Pour l'avenir, d'autres formes d'énergies renouvelables seront peut-être développées (Hydrogène, géothermie,...) mais les contraintes techniques sont encore nombreuses. Thomas insiste plus sur la nécessité de **réduire les consommations avant tout**.

\*

\* \*

Roland PORTA, technicien de maintenance sur les éoliennes n'a pas pu nous rejoindre, étant retenu au travail (Il y a eu beaucoup de vent les jours précédents et il y a eu beaucoup d'interventions de dépannage).

Nous tenterons de le réinviter à une autre occasion.

Rapport rédigé par Anne-Françoise.



**RAPPORT DU GROUPE ENVIRONNEMENT LIÈGE-HUY-WAREMME****du 26 novembre 2014**

Présents: Dominique, Anne-Françoise, Jean-Pierre G., Guerino, Jean-Pierre R, Olga, Marie-Claire, Thierry, Michaël, Didier, Claudine, Concetta, Jules

Excusés : Marie-Christine, Jean-Marc, Angelo

---

**Rencontre avec Claudel Guitard, Manager de RECMA et de Yves Alié, gestionnaire de projets.**

**RECMA** signifie **R**écupération de **m**atériaux, est basé à Seraing et existe depuis 1999.

Actuellement, on y dénombre une cinquantaine d'emplois.

**Les activités de l'entreprise se divisent en 6 secteurs :**

1. **Recma cycle** : qui est le premier secteur créé. C'est le recyclage des déchets tant industriels (recyclage de panneaux photovoltaïques) que ménagers (sacs PMC en partenariat avec Inradel qui est actionnaire à 2,8%)  
Recma s'occupe de la collecte, du tri et du recyclage.  
La marchandise appartient à Fost plus car Recma est uniquement opérateur ; Fost plus revend la marchandise recyclée au plus offrant. Le principe de proximité n'est pas toujours respecté puisqu'il y a une logique commerciale, économique de la part de Fost plus.
2. **Recma green** : qui consiste en l'aménagement des parcs et jardins dans le domaine industriel ou pour les pouvoirs publics.
3. **Recma clean** : qui s'occupe du nettoyage industriel. Cela comprend le nettoyage de panneaux photovoltaïques, nettoyage en industrie (machines), nettoyage de bureaux,...
4. **Recma sun** : qui englobe toutes les activités autour des panneaux photovoltaïques.
5. **Recma facilities** : qui est un centre d'affaires de services intégrés. Recma facilite la tâche à de nouvelles petites entreprises sociales en louant leurs locaux et leurs services « secrétariat ».  
La première année, l'entreprise sociale ne paie pas de loyer...  
Le chauffage électrique à infra-rouges fait partie de Recma facilities. Il y a 50% à 60% de consommation électrique en moins par rapport à un chauffage traditionnel.  
L'installation coûte 5500€ au lieu de 12000€ pour un chauffage central nécessaire à un appartement de 100M2.  
Recma produit également des stores isolants...

6. **Recma outplacement** : puisque Recma est une entreprise à finalité sociale, ils investissent dans les gens, dans les travailleurs. L'entreprise est agréé par la Région Wallonne donc elle reçoit des subsides pour engager des gens « éloignés de l'emploi » (2 ans de chômage au moins et pas de diplôme de l'enseignement secondaire supérieur).

Après 6 mois d'engagement, Recma offre un CDI.

Une formation adéquate est offerte également aux travailleurs afin d'améliorer leurs compétences.

Après 3 ou 4 ans, les travailleurs peuvent évoluer soit en interne soit en cherchant d'autres débouchés dans d'autres entreprises ( +- 4 personnes « replacées » par année).

Pour RECMA, la sécurité, l'environnement et la formation sont essentiels.

EX : certifié EMAS

Analyse préalable de l'impact environnemental réalisée dans tous les projets prévus.

Utilisation de produits non nocifs pour l'entretien des parcs et jardins, pour le nettoyage,....

#### Du point de vue de l'emploi :

La société engage des doctorants pour leur centre de recherche et développement. EX: recyclage des déchets, panneaux photovoltaïques,....

Il faut également des opérateurs de tris (personnes peu qualifiées), des jardiniers, des bullistes, des caristes, des nettoyeurs. Ils engagent aussi des travailleurs spécialisés dans l'élagage.

#### Les potentiels de l'emploi ?

Le secteur de l'environnement est appelé à se développer car nos déchets deviendront nos matières premières (puisque ces dernières diminuent).

En ce qui concerne le nettoyage industriel et l'aménagement des parcs et jardins, il y a un recul des demandes des entreprises qui préfèrent effectuer cela en interne (cela revient moins cher).

Un frein important constaté est la venue des travailleurs des pays de l'Est comme indépendants dans le domaine du nettoyage industriel.

Rapport rédigé par Anne-Françoise.

**RAPPORT DU GROUPE ENVIRONNEMENT LIÈGE-HUY-WAREMME**

**du 17 décembre 2014**

Présents: Dominique, Anne-Françoise., Guerino, Olga, Marie-Claire, Didier, Marie-Christine, Angelo

Excusés : Michaël

---

**Projection des vidéos réalisées lors de la journée d'étude sur les champs et ondes électromagnétiques**

Vous trouverez ces vidéos sur le site de RISE via le lien :

<http://www.rise.be/agir-dans-l-entreprise/ondes-et-champs-electromagnetiques.htm?lng=fr>

dans la campagne ondes électromagnétiques les témoignages

Les questions des travailleurs

Les craintes des travailleurs

Les impacts sociaux et environnementaux

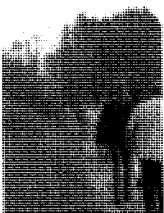
Les mesures de prévention dans l'entreprise

Les ondes électromagnétiques

**Projection de la vidéo réalisée lors de la visite de la coopérative ECOPOWER à Gand**

Vous trouverez cette vidéo en page d'accueil du site de RISE via le lien :

[www.rise.be](http://www.rise.be)



TRANSITION ENERGETIQUE. UN MODELE COOPERATIF

Des délégués syndicaux (CSC, FGTB) en visite chez Ecopower à Eeklo en septembre 2014 [découvrez le documentaire !](#)

## **Projection des vidéos réalisées lors de nos réunions d'octobre et décembre**

Interview de Thomas CORNET, jeune ingénieur travaillant pour le développeur éolien NPG-Energy

Interview de Claudel GUITARD, directrice de la coopérative RECMA, entreprise sociale active dans la récupération de matériaux



A l'attention des responsables d'organisations

Chère Amie, Cher Ami,

La FEC a mené en 2012 une 3<sup>e</sup> enquête auprès de 300 délégué-es d'entreprises différentes dans le but d'évaluer leur perception de la gestion de l'environnement au sein de leur entreprise. L'environnement a été jaugé sous toutes les coutures : ses rapports avec la santé, l'emploi, la conciliation vie de travail-vie privée, ...

Tu trouves ci-joint l'analyse des résultats. Nous remercions ton organisation pour sa contribution à la qualité de l'échantillonnage. Le baromètre couvre en effet 18 % des entreprises ayant un CPPT en Wallonie (2% à Bruxelles) !

En comparant les éditions successives du baromètre nous constatons que l'implication des délégués sur les thématiques environnementales est stable, légèrement en croissance même, malgré un contexte plutôt défavorable. C'est plutôt une bonne nouvelle.

Par contre il reste des marges importantes de progrès dans un grand nombre de lieux de travail, qui bénéficieraient tant au personnel qu'à l'entreprise.

Si ton organisation le souhaite, la cellule RISE peut tirer par recoupement de données, des infos plus précises sur l'un ou l'autre secteur, et les présenter lors d'un temps d'échange et de débat.

En te remerciant déjà pour l'attention prêtée à ce travail.

Pour la cellule RISE

Thierry Demuysère  
CSC-FEC  
579 chée d'Haecht  
1031 Bruxelles  
98\*3252  
+32 478 870 132  
[tdemuysere@acv-csc.be](mailto:tdemuysere@acv-csc.be)  
[www.rise.be](http://www.rise.be)



**rise**

réseau intersyndical  
de sensibilisation à l'environnement  
csc - fgtb

## **MISSION 3. :**

# **Appui technique**



## La santé environnementale dans votre entreprise (suite)

1. Nom de l'entreprise.....
2. Le site concerné par le sondage est sur la commune de.....
  - en Wallonie
  - en Région bruxelloise
3. Mon entreprise occupe sur ce site (noircir la case adéquate)
  - moins de 50 personnes**
  - de 50 personnes à 199
  - de 200 personnes à 499
  - 500 personnes et plus

4. Mon entreprise exerce son activité dans le secteur suivant :

Industrie Métal.....	<input type="checkbox"/>	Assurances.....	<input type="checkbox"/>
Chimie.....	<input type="checkbox"/>	Administrations publiques.....	<input type="checkbox"/>
Textile.....	<input type="checkbox"/>	Administrations privées.....	<input type="checkbox"/>
Bâtiment.....	<input type="checkbox"/>	Commerce de gros.....	<input type="checkbox"/>
Imprimerie.....	<input type="checkbox"/>	Commerce de détails.....	<input type="checkbox"/>
Terre et Pierre.....	<input type="checkbox"/>	Non-marchand asbl.....	<input type="checkbox"/>
Transport et logistique.....	<input type="checkbox"/>	Enseignement.....	<input type="checkbox"/>
Banques.....	<input type="checkbox"/>	Hôpitaux.....	<input type="checkbox"/>
Nettoyage.....	<input type="checkbox"/>	Maison de repos.....	<input type="checkbox"/>
Services.....	<input type="checkbox"/>	Autres : .....	<input type="checkbox"/>

5. Personne de contact de l'équipe syndicale

Prénom\* ..... Nom\* .....

GSM.\*     /

Email\* .....@.....

Responsabilité(s) syndicale(s)  DS  CPT  CE  Militant

Centrale syndicale CSC .....

La (les) question(s) de santé environnementale qui concerne(nt) davantage mon entreprise

Je suis intéressé(e) par de l'information ou de l'aide pour mettre l'environnement à l'ordre du jour du CPT ou du CE :  Oui  Non

\* important

Merci pour votre collaboration

## Mettre la santé environnementale à l'ordre du jour de notre entreprise



chaud **froid** solvant ondes électromagnétique exposition  
contamination air **pollution** odeurs biologique  
prévention **conseil** information rise **améliorer** la  
**santé environnementale** risque toxique bruit  
lumière nanomatériaux amiante **santé au travail**



Les cellules RISE peuvent vous apporter de l'information ou de l'aide pour mettre une de ces questions à l'ordre du jour au CPT.



Pour contacter la cellule RISE CSC à la FFE : Courriel : [fec@rise.be](mailto:fec@rise.be) • Tél. : 02 246 3257

# La cellule RISE CSC vous propose

## 2 points d'attention qui concernent peut-être votre entreprise

### Risques chimiques

«Vous êtes peut-être exposés à diverses substances nocives sur votre lieu de travail. Certaines de ces substances peuvent provoquer des effets sur la santé à long terme comme des cancers, des mutations génétiques ou encore des perturbations hormonales. Plusieurs substances peuvent aussi provoquer des dégâts à l'environnement. Vous avez des doutes sur la toxicité d'un produit utilisé au travail ? N'hésitez pas à demander la fiche de sécurité du produit (FDS) ou à vous informer auprès du Conseiller en Prévention Médecin du Travail de votre entreprise.

Vous trouverez d'autres conseils sur le site [www.rise.be](http://www.rise.be)

> onglet documentation : « *Le risque environnemental* »

> onglet campagnes : « *Déchets et recyclage, travailleurs en danger* » et

« *Agir sur les substances chimiques* »

### Nanomatériaux

Les nanomatériaux sont des milliers de fois plus fins qu'un cheveu et se retrouvent dans plus de 2000 produits usuels. Ils nécessitent une prévention particulière. Personne ne sait précisément où ils sont fabriqués et utilisés. Nous ignorons donc les taux d'exposition et les travailleurs qui sont exposés. Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2016, les entreprises seront tenues de fournir aux autorités des informations sur les nanomatériaux qu'elles commercialisent.

### Questions au CPT :

- Existe-t-il des nanomatériaux dans notre entreprise ?
- Quelles sont les précautions prises aujourd'hui pour le personnel et pour l'environnement ?

<sup>1</sup> Syndicats n° 744 et n°800

## Afin de vous servir au mieux, nous vous proposons d'évaluer la gestion de la santé environnementale dans votre entreprise

(un seul sondage par équipe syndicale)

Cochez la case qui correspond à la pratique de votre entreprise

	Très bien	Bien	Moyen	Mal	Très mal	Sans objet
Protection contre les excès de chaleur ou de froid liées aux conditions météo						
Gestion de l'excès de chaleur ou de froid dû aux installations & équipements						
Remplacement de produits dangereux (acides, solvants, toxiques, gaz ...) par d'autres moins dangereux						
Contrôle de la qualité de l'air (odeurs, renouvellement d'air,...) avec correctifs là où c'est nécessaire						
Réduction du bruit à l'intérieur de l'entreprise et protections (individuelles et collectives)						
Réduction du bruit à l'extérieur de l'entreprise (voisinage)						
Utilisation rationnelle des produits d'entretien et choix de produits écologiques						
Procédure et matériel pour la prévention des pollutions accidentelles (air-eau-sol)						
Un inventaire «amiante» à jour et d'un plan de gestion de l'amiante (résiduel)						
Gestion et élimination des déchets solides et liquides dangereux						
Mesure des champs et ondes électromagnétiques						
Autres problèmes éventuels :						

Cette partie du formulaire est à remplir et remettre aujourd'hui au formateur/à la formatrice FEC



- s'assurer de l'existence de l'inventaire amiante ;
- profiter de travaux de rénovation dans l'entreprise ou de la construction d'un nouveau bâtiment pour établir un cahier des charges visant à prévenir les problèmes de pollution intérieure ;
- interpellier le médecin du travail sur l'analyse des postes de travail (inventaire des polluants susceptibles d'être émis) ;
- sensibiliser les travailleurs pour les conscientiser aux risques potentiels et aux mesures de prévention (aération par exemple).

**LE CO<sub>2</sub>** Le CO<sub>2</sub> n'est pas un polluant à proprement parler mais il constitue un bon indicateur de la qualité de l'air intérieur. À des concentrations normales, il n'est pas nocif. Au-delà d'une concentration de 1000 PPM\* (norme de l'OMS), il provoque une diminution de la concentration, de la somnolence, des maux de tête... En cas d'aération/ventilation insuffisante, le niveau de dioxyde de carbone peut facilement dépasser 1000 PPM. La valeur limite d'exposition professionnelle est fixée bien au-delà : 5000 PPM pour une exposition de 8 heures. Plusieurs études<sup>5</sup> récentes démontrent pourtant que l'apport d'air frais augmente sensiblement la productivité et qu'à l'inverse, une mauvaise qualité de l'air la freine par l'apparition de symptômes conduisant à la détérioration de la santé et à des absences. N'est-ce pas un excellent argument pour motiver le patron à agir ?

#### Quelles questions poser au CPPT et au CE pour avancer sur ces questions ?

- Les problèmes de pollutions intérieures ont-ils été identifiés et intégrés à l'analyse des risques ?
- Les normes de renouvellement d'air sont-elles respectées\* (cf. article 36 de l'AR du 10/10/2012 et article 148 decies 1.51 du RGPT) ?

{4} PPM (partie par million par volume d'air). Un PPM correspond à un rapport qui équivaldrait à un milligramme pour un kilogramme. L'air frais contient entre 350 et 400 PPM de CO<sub>2</sub>, tandis que l'air que nous expirons en contient entre 4 000 et 5 000.

{5} L'impact d'un air ambiant de bonne qualité sur l'efficacité du travail in *La Vie économique*, 1-2 2012, pp 50-52.

{6} Introduction d'air neuf et évacuation de l'air vicié à raison de 30m<sup>3</sup> d'air par heure et par travailleur présent dans un lieu de travail fermé.

- Des analyses de l'air intérieur ont-elles été réalisées (cf. article 148 decies 1.56 du RGPT) ?
- Y a-t-il des plaintes de travailleurs sur l'ambiance des lieux de travail (trop chaud, trop sec, mal aéré, trop humide..., cf. les AR du 4/6/2012 relatif aux ambiances thermiques et du 10/10/2012 relatif aux exigences de base des lieux de travail) ?
- Les produits de nettoyage utilisés sont-ils écologiques ?
- Les matériaux de construction, les revêtements de sol et le mobilier ont-ils été choisis de manière à limiter les dégagements de COV ? A-t-on utilisé des matériaux de construction, des peintures, des colles écologiques ?
- L'isolation n'a-t-elle pas été excessive ou mal conçue au détriment d'une bonne ventilation ?
- La localisation des photocopieurs et imprimantes laser a-t-elle été choisie pour limiter les émissions d'ozone et de particules fines (local séparé) ? Le local les accueillant est-il bien ventilé ? A-t-on privilégié le choix d'appareils d'impression utilisant des encres solides pour limiter la dispersion des polluants ?

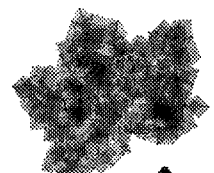
#### En savoir plus :

- La santé environnementale au travail, CEPAG, RISE 2004.
- La pollution intérieure, une préoccupation syndicale, BRISE, décembre 2009.
- En finir avec l'amiante, fiche de sensibilisation, FEC, RISE, 2006.
- Fiche du SPF Emploi sur l'aération des lieux de travail : <http://www.emploi.belgique.be/default-Tab.aspx?id=579#AutoAncher3>

2



Wallonie



Réseau inter-syndical de sensibilisation à l'environnement 2000 - 1010

rise

## Que faire au plan syndical pour maîtriser l'impact environnemental du parc numérique dans l'entreprise ?

### Bien trier à la source

**Contrairement à une idée reçue, tous les appareils ne se valent pas. Pour mieux choisir :**

- certains labels garantissent une fabrication conforme aux droits des travailleurs et une consommation énergétique décente (notamment au niveau du système d'alimentation électrique). Parmi d'autres, le label EPEAT (Electronic Product Environmental Assessment Tool) permet d'identifier les appareils les moins nuisibles pour l'environnement. Des normes telles que le PUE (Power Usage Effectiveness) se sont également imposées comme indicateur technique pour traduire l'efficacité énergétique des centres de données.
- dans tous les cas, on doit préférer le matériel conçu pour l'usage professionnel aux autres (la plupart des marques en proposent), y compris quand il s'agit de matériel d'occasion, car plus durable. On s'assurera également que la batterie est amovible et qu'il sera possible d'ajouter des barres de mémoire. La même politique doit guider le choix des logiciels ; il s'agit de s'assurer que leur renouvellement ne rende pas les appareils obsolètes dans un temps raisonnable. Le choix de logiciels libres comme Linux peut s'avérer pertinent. Ils ont une durée de vie par version stable plus longue et leur évolution ne nécessite pas systématiquement un matériel plus performant.
- le remplacement de PC fixes par des PC portables peut s'avérer efficace pour diminuer la consommation : optimisés dès l'origine pour consommer peu d'énergie, les PC portables, voire les tablettes, sont plus économes car il en va de leur autonomie, mais le gain environnemental se mesure aussi à l'usage. Si celui-ci est plus fréquent du fait de la portabilité, le gain est compromis.

### Mettre en place une gestion et une utilisation performantes du parc numérique

**De bonnes pratiques peuvent faire la différence :**

- en utilisant des mots clés précis lors des recherches ; en saisissant directement l'URL lorsqu'on la connaît, et en enregistrant les sites que l'on utilise souvent dans ses « favoris » : autant d'actions qui permettent de gagner 5 kg éq CO<sub>2</sub> par an et par personne.
- en réduisant le temps de lecture à l'écran. Si le temps de lecture du document n'excède pas 2 à 3 minutes par page, la lecture à l'écran est celle qui a le moins d'impact sur le changement climatique. Au-delà, l'impression du document en noir et blanc, recto-verso et 2 pages par feuille devient préférable pour réduire les émissions ([source](#) : Ademe). Notons toutefois que l'impact espéré des TIC sur la consommation de papier n'a pas eu lieu. Il s'agit donc de mettre en place des bonnes pratiques collectives au sein de l'entreprise, afin d'éviter la multiplication des impressions inutiles.
- en limitant le stockage des données au strict nécessaire.

### L'usage et la consommation peuvent être mis sous contrôle :

- en veillant à paramétrer correctement les appareils pour programmer mise en veille ou extinction durant la nuit (écran et disques durs).
- en désactivant certaines fonctions quand elles ne sont pas nécessaires : WIFI, Bluetooth, localisation, et en activant le mode économie d'énergie des tablettes et des smartphones. HP a calculé que si seulement douze utilisateurs activent les fonctions d'économie d'énergie de leur PC, les émissions de CO<sub>2</sub> évitées correspondent au retrait d'un véhicule de la circulation ([source](#) : [www.indexel.net](http://www.indexel.net)).
- en veillant à accroître la durée de vie, qui tend statistiquement à chuter (en 1985, un ordinateur se gardait 11 ans, contre deux ans et demi en 2007 - [source](#) : WWF France). Augmenter la durée de vie du matériel permet de tenir compte, autant que possible, de l'énorme quantité de ressources mises

en œuvre pour sa fabrication (un ordinateur portable nécessite 1500 litres d'eau et 900 kg d'énergie fossile - source : Deng et coll., 2011). La production d'une puce électronique de 2g représente 2 kg de matières et 30 kg d'eau (source : WWF France, 2011).

- en gardant autant que possible les vieux logiciels, qui fonctionnent très bien. Il s'agit d'un paramètre important d'un usage bien pensé, car les nouveaux sollicitent toujours plus de mémoire vive.

**Les nouvelles technologies de l'information peuvent aussi constituer un atout environnemental pour l'entreprise. On pourra par exemple les mettre à profit pour réduire la demande en mobilité au sein de l'entreprise (réunions à distance, gestion du covoiturage...).**

#### Bien penser la fin de vie

**Il s'agit de bien distinguer ici le réemploi du recyclage.**

- Les déchets produits, dits aussi **DEEE**, comprennent aujourd'hui jusqu'à 60 éléments de la table périodique de Mendeleïev ou tableau périodique des éléments (soit la moitié de la table - source : Groupe EcoInfo). Avec les meilleures technologies disponibles, on ne récupère que 75% des matières de base (source : SLRS, 2011), le quart résiduel devant finir en décharge pour produits toxiques. Parmi ces résidus irrécupérables, des matières rares telles que l'indium, qui seront indispensables dans les technologies de la transition énergétique (véhicules électriques, éoliennes, technologies photovoltaïques).

**En fin d'usage, selon leur état mais aussi selon la filière suivie, les appareils pourront être ou recyclés, ou réemployés :**

- en Belgique, des entreprises d'économie sociale et solidaire (telles des EFT) sont actives dans la revalorisation de matériel informatique d'origine professionnelle (voir ci-dessous nos adresses utiles).
- les machines irréparables étant de véritables « mines », il faut veiller à ce qu'elles soient recyclées au maximum, en les adressant à des opérateurs agréés par Recupel qui récupéreront gratuitement les matériaux qui peuvent l'être pour la production de matière première secondaire (plastique, or, cuivre...).

#### En résumé : quelles questions poser en CPPT et/ou en CE ?

Les mesures à mettre en place touchent de près la consommation de l'entreprise. A priori, c'est donc le CE qui sera concerné au premier chef.

##### Prévention :

- L'entreprise va-t-elle renouveler son parc informatique ? Si oui, le cahier des charges comprend-il des clauses environnementales et sociales (voir notre fiche n°9 : « Le cahier des charges durables ») ?
- Le nouveau parc est-il paramétré aux besoins réels de l'entreprise ?
- Quelles garanties ont été prises pour assurer la durabilité des logiciels ?

##### Gestion et usage :

- Quelle part de la consommation d'énergie de l'entreprise est absorbée par le parc informatique ? Des mesures sont-elles prises pour réduire cette consommation et la facture ? L'entreprise dispose-t-elle d'un serveur en propre ? Son fonctionnement est-il optimisé (virtualisation, système de ventilation) de manière à consommer le moins possible ?
- A-t-on mis en place une procédure d'archivage et d'élimination des documents superflus pour réduire la mémoire nécessaire ?
- A-t-on mis en place des formations destinées aux travailleurs afin qu'ils puissent exploiter le matériel et les logiciels de manière optimale aussi bien du point de vue des possibilités offertes que de manière à économiser l'énergie et les ressources ?
- Comment a-t-on intégré l'outil informatique dans l'organisation du travail (télétravail, horaires flexibles, charge de travail...) ? Des CTT peuvent-elle être négociées en cette matière ?
- L'entreprise a-t-elle recours à du stockage ou à des logiciels en ligne (via le clouding) ? Quelle est la politique énergétique du fournisseur, et à quelles sources - renouvelable, fossile ou nucléaire - s'approvisionne-t-il ?
- Comment est géré le renouvellement du parc informatique ? Les ordinateurs sont-ils réemployés ? Le matériel irrécupérable est-il acheminé vers les filières légales de démantèlement ou vers les meilleures filières de récupération ?

### Petit lexique :

**Clouding :** selon la définition du National Institute of Standards and Technology (NIST), le cloud computing est l'accès via un réseau de télécommunications, à la demande et en libre-service, à des ressources informatiques partagées configurables. Il s'agit donc d'une dématérialisation de l'infrastructure informatique dans la mesure où le serveur ne se situe plus au sein même de l'entreprise qui a recours au service.

**DEEE :** les DEEE sont aussi parfois hiérarchisés en 3 grandes catégories par les professionnels du secteur : les produits blancs (Gros et petit appareils ménagers) ; les produits gris (équipements informatique et bureautique) ; les produits bruns (appareils audio-visuels, hifi, TV...). Attention : tous les déchets informatiques ne sont pas des DEEE : certaines cartouches d'encre ou toner, ainsi que les CD et DVD ne font pas partie des DEEE au sens légal du terme. Il existe néanmoins plusieurs entreprises qui collectent, reconditionnent (dans le cas des cartouches et toners) et traitent ce type de déchets (source : [www.recyclage-informatique.net](http://www.recyclage-informatique.net)).

**TIC :** Technologie de l'Information et de la Communication

**Virtualisation :** mesures techniques permettant d'optimiser l'efficacité énergétique d'un centre de données.

### Notre carnet d'adresses pour aller plus loin :

#### Réduire l'impact de l'informatique au travail !

Les bonnes pratiques :

- <http://ecologie.blog.lemonde.fr/2011/07/07/combien-de-co2-pesent-un-mail-une-requete-web-et-une-cle-usb/>

Sur les éco-labels liés à l'informatique :

- [www.greenit.fr](http://www.greenit.fr)

Sur les logiciels libres :

- <http://www.april.org/articles/livres-blancs/modeles-economiques-logiciel-libre/>

Sur les entreprises qui reconditionnent les appareils :

- [www.res-sources.be/informatique](http://www.res-sources.be/informatique)

Sur ce site, sélectionner l'application <http://www.res-sources.be/je-me-defais> pour trouver un opérateur partenaire officiel de Recupel pour la collecte et la récupération gratuite des DEEE.

Voir aussi le site de l'ASBL Recupel, qui organise la collecte et le traitement d'appareils électro usagés : [www.recupel.be](http://www.recupel.be)

Concernant les dispositions légales entourant les DEEE : L'Office wallon des Déchets (OWD).

- <http://environnement.wallonie.be>, rubrique «Déchets».

Voir plus spécifiquement la page :

- <http://environnement.wallonie.be/legis/pe/pesecto39.htm>

Adresse :

Avenue Prince de Liège 15  
5100 Jambes  
Tél. : 081/ 33 65 75  
Fax : 081/ 33 65 22

3



Wallonie



Réseau international  
de sensibilisation à l'environnement  
csc - fytb

## Pollution liée aux Champs Électromagnétiques (CEM)

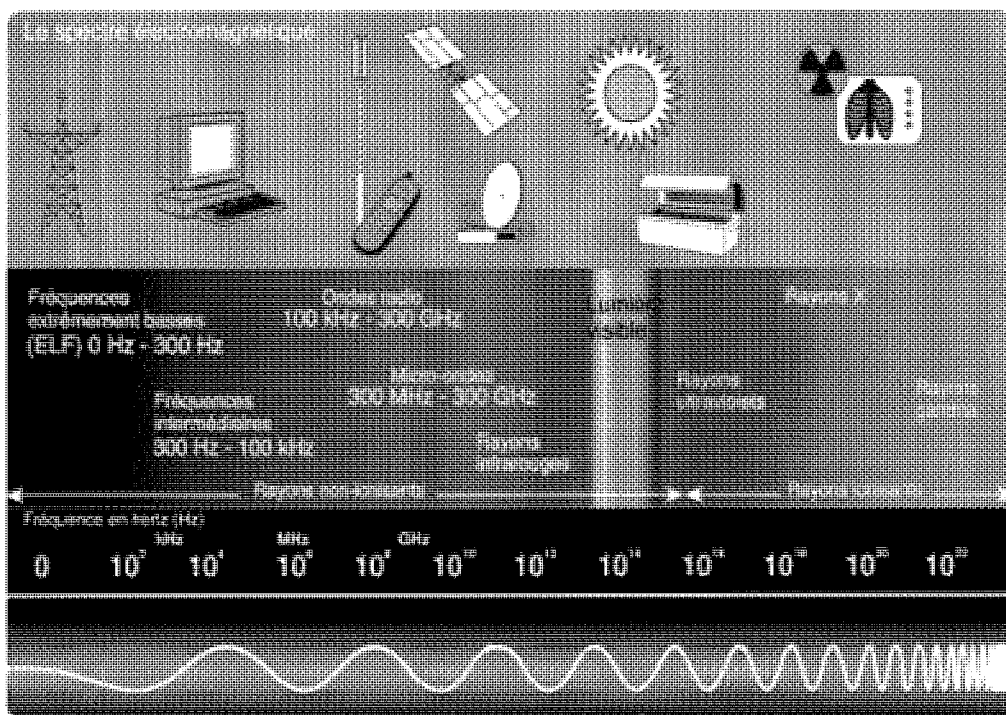
Mieux connaître les effets potentiels sur la santé humaine

**Avec les GSM, antennes relais, internet, Wifi, l'exposition aux champs électromagnétiques est quasi permanente, tant au travail qu'en dehors du travail. Comment peut-on gérer ce risque sans être spécialiste ? Cette fiche donne quelques repères à destination des délégués syndicaux. Le sujet est complexe : beaucoup d'informations supplémentaires sont proposées dans la campagne RISE menée sur cette thématique : [www.rise.be](http://www.rise.be)**

Les CEM sont la résultante des déplacements des charges électriques (ou champs électriques) présentes autour de toute activité électrique (prises de courant, appareils électriques...). Ce sont des champs alternatifs, comme le courant électrique, caractérisés par la fréquence des ondes qu'ils génèrent. Cette fréquence s'exprime en hertz (Hz).

### On distingue :

- les **fréquences extrêmement basses** (50 Hz) : les câbles de transport du courant (lignes de basse, moyenne et haute tension), les appareils électriques (électroménagers, ordinateurs et écrans, photocopieuses, luminaires, chauffages électriques...)
- et les **hyperfréquences**, parfois appelées **radiofréquences** (RF) et micro-ondes (100 MHz à 300 GHz) : émetteurs radio et télévision, radar, téléphonie mobile, téléphones sans fil d'intérieur (DECT), compteurs intelligents, radars, certains antivol, ordinateurs sans fil, baby phones...). On parle aussi de **rayonnement non ionisant** (RNI).



Source : [www.infogsm.be](http://www.infogsm.be)

On consultera utilement la brochure « Les champs électromagnétiques et la santé - votre guide dans le paysage électromagnétique » du SPF Santé pu-

blique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement sur [www.health.fgov.be](http://www.health.fgov.be) pour plus de détails.

**1. Effets sur la santé : recommandations et législation**

La question des applications émettant les très basses fréquences (entre 0 et 50 Hz) ne sera pas évoquée ici. Pourtant de nombreux métiers sont concernés par ces radiations : métallurgie, verre, soudeurs, électriciens... C'est pourquoi un document spécifique y sera consacré dans la campagne.

On s'attachera donc ci-dessous plus en détails aux **radiofréquences** dont les émissions caractérisent la plupart des appareils apparus ces dernières décennies.

Le développement massif des technologies de communication sans fil (téléphonie mobile, Internet, Wifi) et la profusion des relais nécessaires pour permettre cette communication amplifient considérablement l'exposition généralisée de la population aux RNI. On parle même de plus en plus souvent de **d'électro smog** (ou brouillard électromagnétique).

Les effets sur la santé sont dits **thermiques** ou non thermiques (ou **biologiques**). Les normes d'exposition actuelles ne prennent en compte que les effets thermiques et s'expriment en volts/mètre (V/m) pour **l'exposition passive et continue** (antennes relais, stations de base de téléphone sans fil (DECT), systèmes Wifi...) et en Watt par kilo (W/kg) qui est la mesure de la dose d'absorption spécifique (DAS) pour **l'exposition active et à durée variable** (GSM).

Pourtant des études montrent que des effets biologiques (comportementaux, effets cognitifs) sont possibles à des niveaux d'exposition plus faibles que ceux tolérés aujourd'hui. De nombreux scientifiques en appellent à recourir au **principe de précaution** dans le domaine des CEM.

En juin 2011, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) via le Centre International de Recherche contre le Cancer (CIRC) classe les CEM comme **cancérogènes possibles** (substances appartenant au groupe 2B comme les Bisphénol-A dont on a interdit l'utilisation dans les biberons). Certains membres du CIRC voudraient que les CEM rejoignent les substances classées dans le groupe 2A, les **cancérogènes probables**. Le cancer incriminé est le **gliome** (tumeur cérébrale maligne).

**En janvier 2013, un nouveau rapport, « Bioinitiative 2012 », compile les résultats de 1800 études scientifiques qui « renforcent la certitude de la nocivité des ondes et de l'urgence de mise en œuvre de nouvelles normes pour protéger la population ».**

Selon ce rapport, il faudrait établir un seuil de précaution sanitaire de **0,6 V/m**, seuil sous lequel il n'a pas été démontré de preuve flagrante de toxicité sanitaire. Outre le risque accru de **gliome**, le rapport pointe celui de **malformations des spermatozoïdes** et **l'altération de leur ADN** (radiations issues des téléphones portables et des connexions Wifi), le **développement cérébral altéré des fœtus**, les effets sur la **mémoire**, le **sommeil**...

<http://www.bioinitiative.org/table-of-contents/>

Pour **l'exposition active et à durée variable**, un arrêté royal de 2013 impose de nouvelles obligations aux producteurs, grossistes et vendeurs de GSM : information sur les DAS des différents GSM (DAS < 2W/kg), interdiction de vente pour les enfants de moins de 7 ans, interdiction de publicité sur les GSM destinées aux enfants de moins de 14 ans, vente de l'oreillette obligatoire avec les GSM.

Pour **l'exposition passive et continue** (antennes relais...): en vertu de leurs compétences en environnement, les normes sont fixées par les Régions. Voir la brochure « Les champs électromagnétiques et la santé » sur [www.health.fgov.be](http://www.health.fgov.be) pour plus de détails.

Des directives européennes fixent les **valeurs limites d'exposition (VLE)** à ne pas dépasser en milieu professionnel dans l'UE ainsi que les **valeurs déclenchant l'action (VDA)** qui sont des grandeurs mesurables obtenues à partir des VLE. Ces directives imposent des obligations légales aux employeurs pour l'évaluation des risques, l'information et la formation des travailleurs exposés et la surveillance de la santé lorsqu'un effet « indésirable et inattendu » est signalé par un travailleur ou une exposition mesurée (VLE). La Directive européenne de référence est la Directive **2013/35/UE**.

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ.L.2013.179.0001.0021.FR.PDF>

La Belgique n'a pas encore transposé ces directives. Le délai ultime de transposition par les Etats membres est fixé au 1<sup>er</sup> juillet 2016 mais on consultera utilement le site de l'INRS pour un exemple de transposition dans un état membre (France).

<http://www.inrs.fr/fr/accueil/produits/medias/theses/duci/publications.html?re=INRS-F0726204>

Le **principe de précaution** est une notion qui préconise l'adoption de mesures de protection avant qu'il y ait des preuves scientifiques complètes démontrant l'existence d'un risque; autrement dit, une action ne devrait pas être différée simplement en raison de l'absence de renseignements scientifiques complets. Le **principe de précaution** (ou approche de précaution) a été incorporé dans plusieurs accords internationaux portant sur la protection de l'environnement et, pour certains, il est dorénavant reconnu comme un principe général du droit international de l'environnement.

**Ambiguïtés & lobbying** Comme pour d'autres substances comme le tabac ou l'amiante, il existe de fortes pressions, issues principalement de l'industrie de téléphonie mobile dans ce cas, pour remettre en question les risques liés au GSM. Il y a en effet clairement un conflit d'intérêts: on vend chaque année entre 4 et 5 millions de GSM en Belgique. D'autre part, on dénombre plus de GSM que de Belges dans notre pays! L'expérience des catastrophes sanitaires vécues par le passé avec l'amiante devrait nous convaincre d'appliquer le **principe de précaution!**

**Appel de Freiburg 2012** En 2012, plus de 1000 médecins ont renouvelé leur appel de 2002 en mettant clairement l'accent sur les risques sanitaires des CEM et la nécessité de recourir au **principe de précaution!**

<http://www.priston.fr/appel-des-medecins-allemanis.html>

## 2. Que faire syndicalement ?

Les CEM ne font pas encore l'objet d'une législation spécifique dans le Code du Bien-être en Belgique. Rappelons que le délai ultime de transposition de la Directive 2013/35/UE est fixé au 1<sup>er</sup> juillet 2016. Il est utile d'anticiper sur la législation qui devra intégrer les CEM avant cette date.

Toutefois, la **législation relative à l'exposition aux risques dus aux agents physiques** (comme les CEM) permet de recourir aux outils habituels du Comité pour la Prévention et la Protection au Travail (CPPT):

- Lors de la **visite annuelle des lieux de travail** et de l'**analyse des risques**, intégrer les aspects CEM
- Dresser ensuite un **état des lieux** et faire son propre **inventaire** en délégation syndicale
- Demander les éventuels **rapports de mesurage** des valeurs limites d'exposition (VLE) et des valeurs déclenchant l'action (VDA)
- Demander un **suivi médical** et une **surveillance de la santé** pour les travailleurs exposés aux CEM
- Intégrer les risques relatifs aux CEM dans le **plan global de prévention (PGP)** et les **plans annuels d'action (PAA)** pour assurer un suivi du contrôle de ces risques
- Et, évidemment, **informer les travailleurs!**

**Les mesures de prévention et protection peuvent être:**

**Collectives:** Éliminer la source (autre méthode de travail - substitution), utilisation d'équipements qui émettent moins (substitution), éloignement du travailleur de la source émettrice, réduction de l'émission (blindage), délimitation des accès (signalisation, marquage, zonage).

**Individuelles:** équipements de protection individuels (EPI).

**Lien vie privée - vie professionnelle** Les outils et équipements de la sphère domestique sont aussi, et de plus en plus, des outils professionnels! Il suffit de penser au téléphone et à l'ordinateur portables, ce sont devenus des indispensables au travail.

**Quelques conseils:**

- Le GSM éteint n'émet aucune onde, pensez à le couper lorsqu'il n'est pas nécessaire
- Vous disposez d'un téléphone fixe: votre 1<sup>ère</sup> phrase après «allo», «je peux te rappeler sur un fixe?»
- Branchez des oreillettes sur votre GSM
- Ne vous déplacez pas lors d'une conversation au GSM, celui-ci recherche le relais et émet des ondes plus puissantes pour ce faire. Le pire consiste à téléphoner en voiture, en train, en bus...
- Préférez les connexions filaires aux connexions sans fil: Ethernet plutôt que Wifi, téléphone fixe classique plutôt que DECT...

**Lien pour aller plus loin:**

une campagne exhaustive consacrée aux champs électromagnétiques est disponible sur [www.rise.be](http://www.rise.be)



Wallonie



Région Intercommunale  
de sensibilisation à l'Électromagnétisme  
2007 - 1928

## Les rejets d'eaux usées de l'entreprise Que faire dans le cadre du mandat syndical ?

### Les eaux usées : définitions et état des lieux

L'eau fait partie d'un cycle : ce qui est jeté à l'égout aboutit dans un cours d'eau ou une nappe souterraine puis me revient d'une manière ou d'une autre (pluie, boisson, alimentation...). Pendant des décennies, la pollution a été considérée comme un dégât collatéral inévitable du développement économique. Résultat : la qualité des eaux s'est dégradée un peu partout en Europe, particulièrement dans les régions les plus pauvres ou industrialisées. Aujourd'hui, il nous faut rembourser cette « dette invisible »... Être attentif à la gestion de l'eau en entreprise, ce n'est donc pas seulement important pour notre santé, notre portefeuille, mais c'est surtout important parce que l'eau est un bien commun partagé, y compris avec les générations qui nous suivent. Nous avons un rôle syndical pour veiller à ce qu'elle soit bien gérée, en commençant par prévenir sa pollution.

### Les eaux usées : de quoi s'agit-il ?

**Sont considérées comme « eaux usées » les eaux ayant été polluées artificiellement ou ayant fait l'objet d'une utilisation. Des réglementations différentes concernent deux types d'eaux usées :**

- **Les eaux usées domestiques** couvrent principalement les eaux de cuisine et les eaux de sanitaires de lavage ou de lessive qui proviennent des habitations, des hôpitaux, des écoles, des commerces... Ces eaux contiennent notamment des matières organiques, des matières minérales, des graisses, des détergents et des traces de lessives qui contiennent des phosphates. Leur charge polluante est faible et ne contient pas de substances réputées dangereuses.
- **Les eaux usées industrielles** ne concernent pas que l'industrie. Ce sont toutes « les eaux usées autres que domestiques et agricoles qui proviennent d'usines, d'ateliers, de dépôts et de laboratoires occupant au moins sept personnes ». Cette définition recouvre les eaux de process, de rinçage, de refroidissement, ou encore les rejets d'eaux épurées en station... De telles eaux sont donc susceptibles d'être rejetées par des entreprises de très nombreux secteurs (garages, entreprises de construction, imprimeries...).

Certaines activités sont considérées d'office comme à caractère industriel, par exemples : car-wash, traitement pommes de terre et légumes ; abattoirs, brasseries, secteur de la pierre, laboratoires d'analyses chimiques.

Les eaux usées font l'objet d'une taxation qui est soit établie en fonction de la charge polluante<sup>1</sup> pour les eaux usées industrielles, soit proportionnellement au volume d'eau déversé (pour les eaux usées domestiques).

### En bref, l'évolution de la réglementation pour les entreprises en Wallonie

En 1991 une Directive européenne a conduit la Région Wallonne à initier un grand programme d'assainissement des eaux, à imposer une taxe sur le rejet d'eaux usées industrielles et à fixer des conditions sectorielles dans les permis d'environnement des entreprises. Suite à ce programme, la charge des rejets d'eaux usées a diminué de 40% entre 1995 et 2006. Depuis lors, moins de substances polluantes sont envoyées vers les égouts et rivières, par contre trop de substances dangereuses persistent encore dans ces rejets.

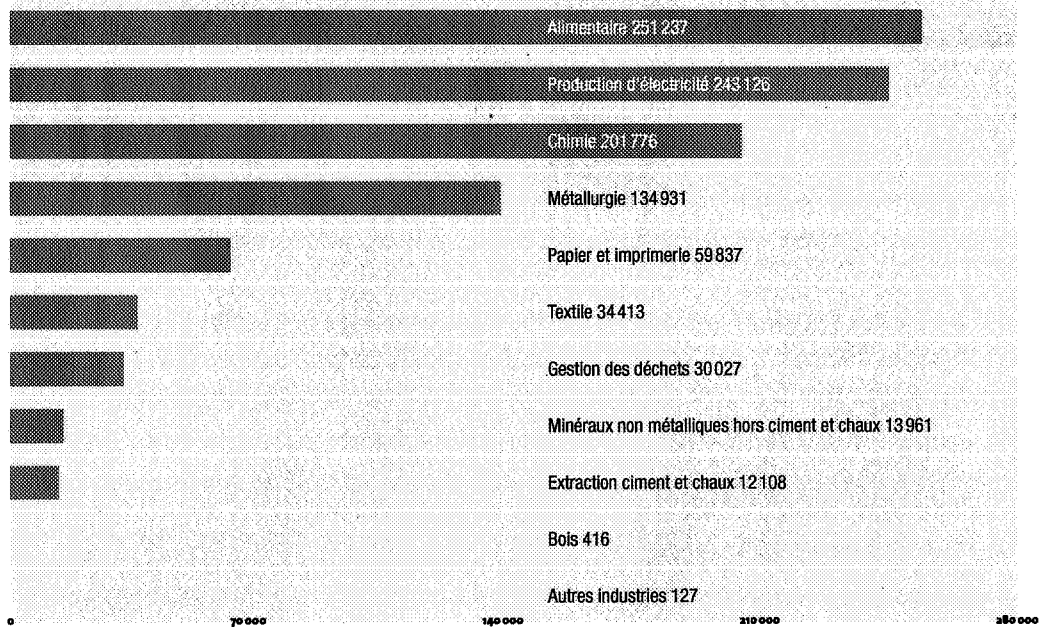
En 2000, l'Europe a adopté la directive 2000/60/CE visant une meilleure qualité des masses d'eaux de surface et souterraines. En Wallonie, les entreprises disposent d'un délai de 20 ans pour supprimer progressivement les substances les plus dangereuses et les remplacer par d'autres moins nocives.

### Les rejets d'eaux usées industrielles varient selon les secteurs

Les établissements concernés par les eaux usées industrielles rejettent plusieurs types d'eaux usées dont les volumes et le degré de contamination varient selon les secteurs. Le graphique qui suit illustre l'importance de la charge des rejets d'eaux usées selon les secteurs.

<sup>1</sup> La charge polluante tient compte de différents paramètres comme les matières oxydables via la demande chimique en oxygène (DCO), les matières en suspension, les nutriments (azote, phosphore), les métaux lourds et l'impact sur la température de l'eau.





Graphique: Répartition de la charge des rejets d'eaux usées de l'industrie wallonne en 2006

Les polluants rejetés sont principalement fonction des procédés de fabrication de l'entreprise. En effet, les eaux de procédé sont souvent les plus contaminées puisqu'elles servent de solvant, d'agent de nettoyage... Tandis que les eaux de refroidissement sont peu contaminées et les eaux sanitaires ont une composition similaire aux eaux domestiques.

#### Que faire syndicalement par rapport à la pollution des eaux ?

Bon nombre d'industries ont, sous l'impulsion des pouvoirs publics, déjà investi afin de réduire leur impact sur le milieu aquatique. Comme pour l'ensemble de la politique environnementale, c'est l'employeur qui a la responsabilité de prévoir les moyens et les compétences nécessaires à la conformité environnementale de son activité. La mise en œuvre de cette conformité est le plus souvent déléguée à un/une responsable environnement (ou équivalent), dont le rôle consiste notamment, à :

1. S'assurer si les eaux usées sont de type industriel ou domestique;
2. Bien étudier les conditions de rejet: générales, sectorielles ou intégrales;
3. Vérifier si le rejet a lieu en eau de surface ou en égot public;

4. Prendre éventuellement avis auprès de l'intercommunale chargée de la zone d'activité;
5. Connaître précisément la charge polluante des rejets (les paramètres et le volume)\*;
6. Mettre en place les mesures pour réduire les contaminations en amont ou recycler l'eau;
7. Veiller à des mesures en fin de parcours comme la filtration ou l'épuration, lorsque les charges rejetées le justifient;
8. Prendre contact avec la Division de l'Eau en cas d'incertitude ou de problème.

2

\* Pour contrôler la présence de substances dangereuses prioritaires, de nombreuses entreprises soumises à permis d'environnement ont dû réaliser 6 campagnes d'analyses en 2014.

Le rôle du délégué syndical consistera à s'informer et à proposer le cas échéant des alternatives à partir des pratiques et des expériences quotidiennes des travailleurs (par exemple sur l'aspect réduction de la charge polluante en amont). L'existence d'un système de gestion de l'environnement permettra d'aborder régulièrement la question à partir des non-conformités. Les articles 14 et 16 de l'AR du 3/5/1999 sur les missions et fonctionnement du CPPT permet au délégué CPPT de poser toute question relative à l'environnement (et de recevoir une réponse) et d'avoir accès à tout document réglementaire ou non.

#### Quelles questions poser au CPPT et/ou au CE ?

- Les eaux usées de l'entreprise sont-elles de type industriel ou domestique ?
- Le permis d'environnement comprend-il des conditions concernant le rejet des eaux usées ?
- Comment sont traitées les eaux usées ? Quelles sont les techniques utilisées ? Où sont rejetées les eaux usées ?
- Quelles sont les quantités d'eau usées rejetées (en mètres cube par an) ?
- Quelle est la charge polluante (Unité de Charge Polluante par mètre cube d'eau usée) ?
- La charge polluante est-elle conforme aux dispositions du permis d'environnement ?
- Des contrôles sur l'eau sont-ils effectués par l'administration, par l'entreprise ? Quels sont les résultats ?
- Comment les périodes de non-conformité ont-elles été gérées ?
- Des mesures de réduction de la charge polluante ont-elles été prises ?
- Quel est le pourcentage de production perdu dans les eaux rejetées ?
- Les eaux usées peuvent-elles être recyclées ?
- Quel est le coût annuel de la taxe sur le déversement des eaux usées ? Quel est le coût annuel de l'épuration des eaux usées ?

#### En savoir plus

- Fiche de sensibilisation RISE :  
« Les ressources, un enjeu sous haute tension »  
[http://www.rise.be/files/library/Documentation/fiches\\_environment\\_pour\\_lentreprise/FICHE01-Ressources-MAI2012.pdf](http://www.rise.be/files/library/Documentation/fiches_environment_pour_lentreprise/FICHE01-Ressources-MAI2012.pdf)
- Tableau de bord de l'environnement en Wallonie. Les indicateurs clés en 2012  
<http://etat.environnement.wallonie.be/>
- Décret du 27 mai 2004 relatif au Livre II du Code de l'Environnement constituant le Code de l'Eau (MB du 23/09/2004)
- L'environnement, terrain d'action syndicale  
[http://rise.be/files/library/Documentation/Brochures/RISE\\_enviro\\_def.pdf](http://rise.be/files/library/Documentation/Brochures/RISE_enviro_def.pdf)



### Les enseignements du baromètre syndical

Améliorer les conditions de travail pour la santé des collègues est évidemment un enjeu essentiel de l'action syndicale. Une récente enquête menée par la cellule RISE<sup>1</sup> de la FEC auprès de 300 délégués indique pourtant une détérioration de la gestion du risque environnemental ces dernières années dans plus d'un tiers des milieux de travail, y compris dans les bureaux. Ce risque concerne l'environnement de travail au sens large et inclut par exemple les poussières fines, les vapeurs de solvants, les odeurs, les bruits, les pollutions chimiques ou encore les contaminations microbiologiques. Ces nuisances sont autant de sources de maladies et d'affections souvent de longue durée, parfois graves pour les travailleurs. Ce constat interpellant a donc incité les cellules RISE à mettre ce thème au cœur de 4 campagnes de sensibilisation en 2014.

### Hors radar

La faiblesse de la prévention s'explique d'abord par l'apparition de nouveaux risques encore peu évalués, induits par le développement continu de nouvelles molécules chimiques, de produits composites, de nanomatériaux, la banalisation des ondes, etc. Ensuite, la gestion des 'anciens' risques reste encore souvent imparfaite. A Bruxelles, de nombreuses communes n'ont pas d' « inventaire amiante » pour leurs bâtiments publics (écoles, crèches, CPAS,..) malgré l'obligation légale de 2006 ! Le risque environnemental se situe enfin fréquemment hors des radars de la prévention aussi parce que sa gestion est souvent coûteuse, et techniquement complexe. Le lien de causalité avec une éventuelle maladie est difficile à établir. Pourtant ces risques débordent souvent largement le cadre de travail.

### Les délégués au défi

Les délégués se trouvent confrontés au quotidien à des situations qui posent quelques défis techniques et légaux. Par exemple, des aides-soignantes sont exposées à des pathologies infectieuses, ou des informaticiens à des champs électromagnétiques, sans que leur entreprise ne jugent nécessaire d'évaluer le risque. Parfois, c'est l'équipe syndicale qui renonce à en parler même avant d'avoir discuté avec l'employeur, faute d'alternative et par crainte pour l'emploi.

Il est vrai qu'une formation syndicale est recommandée pour intervenir à propos sur la prévention des risques. Mais il vaut mieux que le risque environnemental soit géré au sein de l'entreprise plutôt que d'être délocalisé vers un sous-traitant, dans un pays à la réglementation laxiste.

D'où l'intérêt de rassembler une série d'informations pour permettre aux équipes syndicales s'emparer de ces questions. Plusieurs équipes n'ont d'ailleurs pas attendu ces infos : elles ont proposé 10 % de points « environnement » en plus ces 3 dernières années, à l'ordre du jour de la concertation en CE ou en CPPT<sup>2</sup>. Les cellules RISE proposent d'améliorer encore ce résultat cette année grâce à 4 campagnes menées en front commun.

---

<sup>1</sup> Réseau Intersyndical de sensibilisation à l'Environnement - soutenu par la Wallonie

<sup>2</sup> Baromètre syndical de la gestion de l'environnement en Wallonie. FEC. 2013

## **Annexe : extrait du baromètre syndical de gestion de l'environnement 2012 (FEC)**

### **Thème : Santé et nuisances**

- **Etat de la situation**

Les délégués ont évalué une série de facteurs (qualité de l'air, des produits, etc.) qui sont liés à la protection de leur santé et au bien-être au travail, mais aussi à celles des riverains de l'entreprise.

*Tableau 8 : Gestion des nuisances – état des lieux*

Question posée : 'De quelle manière mon entreprise prend-elle en charge les problèmes environnementaux suivants' :

<b>Gestion des nuisances</b>	<b>Bien très bien</b>	<b>Moyen</b>	<b>Mal Très mal</b>	<b>Sans objet</b>	<b>Mal Très mal 2009</b>	<b>Mal Très mal 2006</b>
Prévention des excès de chaleur ou froid liés aux conditions météo	16,4	28,7	41,7	13,4	39.6	-
Substitution de produits dangereux par d'autres	31,7	26,7	20,4	22,3	21.3	9,6
Qualité de l'air et lieu de travail	22,7	30,0	35,0	12,3	36.2	28,0
Réduction et contrôle du bruit et des vibrations à l'intérieur de l'entreprise	18,3	31,0	33,7	17,0	31.5	18,6
Réduction et contrôle du bruit à l'extérieur de l'entreprise	20,7	24,7	20,6	34,0	20.8	11,0
Meilleur usage ou achat des produits d'entretien	28,3	29,3	25,7	16,6	32.4	20,7
Prévention des pollutions accidentelles	33,0	18,7	17,3	31,0	20.7	17,3

Compte tenu du profil sectoriel de l'échantillon, la part des réponses 'sans objet' est importante pour certains items : près d'un tiers des délégués ne se sentent pas concernés par la prévention des pollutions accidentelles ou le bruit à l'extérieur, par exemple.

Mais l'opinion des travailleurs concernés est sans ambiguïté, les opinions restent très négatives sur ce thème.

Seuls l'utilisation et l'achat des produits d'entretien est en amélioration sensible de même que les pollutions accidentelles.

- **Evolution au cours des 5 dernières années**

Question posée : de quelle manière estimez-vous que la gestion de l'environnement dans votre entreprise a évolué sur ce thème au cours des 5 dernières années ?

*Tableau 9 : Gestion des nuisances – évolution 5 dernières années*

Thèmes examinés	Amélioration	Statu quo	Régression	Ne sait pas	Amélioration 2009	Amélioration 2006
Gestion des nuisances internes	23,0%	47,0%	14,7%	15,4%	29.1%	35.3%
Gestion des nuisances externes	13,0%	50,7%	9,0%	27,3%	15.4%	30.7%

## Actualités [www.rise.be](http://www.rise.be) - 1 juin 2014

Qui sommes-nous

Actualités

Agir dans l'entreprise

Formations

Colloques

Les dossiers de la transition

Changements climatiques

Documentation

Service d'aide

Liens utiles

Contacts

Photos

Recherche

Membres

Vidéos

### Dernières nouvelles

#### III Déchets et recyclage, travailleurs en danger !

Vous souhaitez des actions concrètes pour améliorer les conditions de travail dans ce secteur ? Découvrez les outils disponibles ici

#### III Jobsclimate- 7 juin !

CONFÉRENCE JOBSCLIMATE

#### III Nouvelle fiche environnement pour l'entreprise

Les que vous recherchez est possible. C'est bien souvent. Le Centre international de la Recherche sur le Cancer de GINEVA, une agence partenaire de l'Organisation Mondiale de la Santé, a classifié la pollution de l'air extérieur

## Actualités [www.rise.be](http://www.rise.be) - 1<sup>er</sup> octobre 2014

Qui sommes-nous

Actualités

Agir dans l'entreprise

Formations

Colloques

Les dossiers de la transition

Changements climatiques

Documentation

Service d'aide

Liens utiles

Contacts

Photos

Recherche

Membres

Vidéos

### Dernières nouvelles

#### III Débat public sur l'énergie renouvelable

Le 1er octobre 2014 à Namur

#### III Semaine de la mobilité

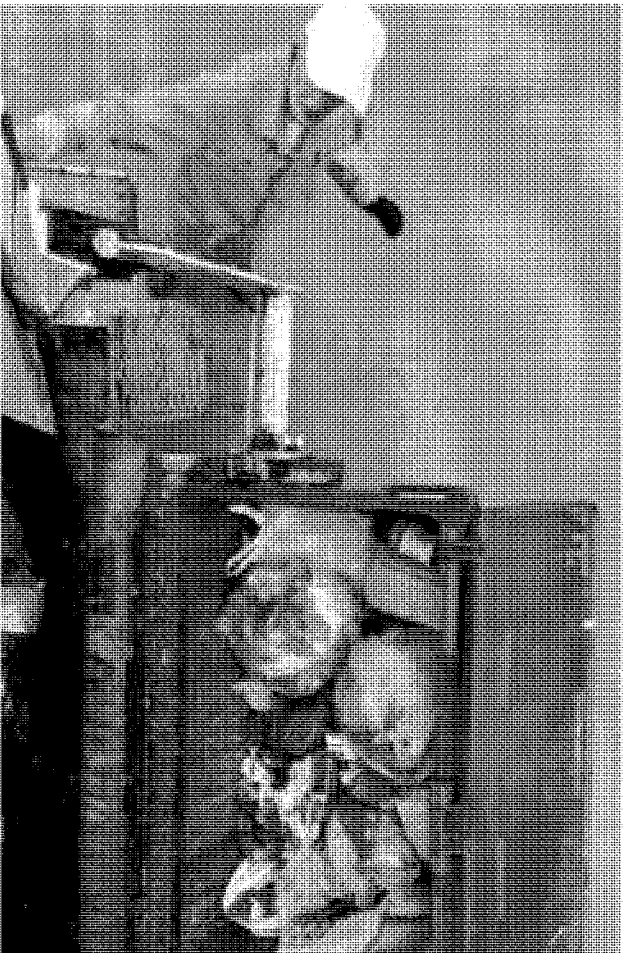
Comme chaque année, la Région propose au grand public de se mobiliser du 16 au 22 septembre, lors de la Semaine de la Mobilité. C'est l'occasion pour nous de rappeler que les entreprises peuvent agir sur les déplacements en particulier ceux effectués dans le cadre des trajets domicile-travail.

#### III Nouvelle campagne pour agir dans l'entreprise!

## *Déchets et recyclage : travailleurs en danger*

Les secteurs des déchets et de l'assainissement (incinération, dépollution recyclage, récupération, nettoyage industriel, égouttage...) présentent de nombreux risques pour la santé et l'environnement. Les travailleurs de ces secteurs méritent une attention syndicale particulière, qu'il soient sous-traitants, intérimaires ou travailleurs fixes.

Les cellules RISE des syndicats CSC et FGTB invitent les équipes syndicales des entreprises concernées à engager la discussion en Comité de Prévention ou au Conseil d'Entreprise pour que l'environnement soit synonyme de qualité d'emploi



- **Pourquoi un focus sur le secteur des déchets ?**
- **Quels sont les principaux risques professionnels ?**
- **Comment les évaluer ?**
- **La concertation en CPPT sur les mesures de prévention**
- **Lire une fiche de poste**
- **Lire une étiquette de produit dangereux**
- **Le suivi syndical de chantiers multiples**
- **Memo : où trouver l'info dans l'entreprise ?**
- **Autres informations utiles sur le thème**

# P1 Pourquoi un focus sur les secteurs des déchets et de l'assainissement ?

## 1. Ces secteurs sont à haut risque

Les secteurs des déchets et de l'assainissement (incinération, dépollution, recyclage, récupération, nettoyage industriel, égouttage...) méritent une attention syndicale particulière. Une partie des travailleurs de ces secteurs sont moins qualifiés, ou maîtrisent d'autres langues que le français et ont dès lors moins de possibilités de faire valoir leur droit, ce qui les rend à la merci d'employeurs peu scrupuleux. Les travaux en sous-traitance amènent certains travailleurs à intervenir dans des chantiers aux risques parfois mal définis. Or ces secteurs sont parmi les plus risqués. Au Royaume-Uni, une étude a montré que le secteur du déchet a le plus haut taux d'accident de travail et de maladies professionnelles, avec un travailleur sur 20 concerné<sup>1</sup>.

### Exemples

- Les postes du tri manuel où les cadences de travail peuvent conduire à effectuer plus de 200 gestes/minute exposent particulièrement à ce risque<sup>2</sup>.
- Les postes de travail en atmosphère confinée (nettoyage d'égouts, citernes, ...) sont régulièrement exposés à des risques d'intoxication mortelle par inhalation de sulfure d'hydrogène,
- Des sacs de déchets ménagers peuvent surgir des aiguilles, des objets coupants, des produits toxiques, des bactéries...

A lire aussi : « les travailleurs du recyclage exposés à des dangers mortels »  
[http://www.etui.org/fr/content/download/14043/115433/file/Hesamag\\_09\\_FR-18-23.pdf](http://www.etui.org/fr/content/download/14043/115433/file/Hesamag_09_FR-18-23.pdf)

## 2. Une nouvelle législation pourrait modifier le secteur

La nouvelle législation européenne en matière de déchets qui vise à faire passer du déchet à la ressource d'ici 2020 va développer et modifier le secteur. Certains experts prévoient une concurrence accrue. Les PME de la filière et surtout les multinationales (Veolia, Suez, Sita, Shanks,...) viseront le transfert d'une série de tâches du public vers le secteur privé.

## 3. La qualité de l'emploi comme condition d'une transition juste

La CES a pris une résolution visant à assurer une juste transition de ces métiers en veillant à la qualité des emplois créés.<sup>3</sup> La formation RISE des délégués contribue à sa manière à cette qualité d'emplois, dont la délocalisation n'aurait aucun sens.

---

<sup>1</sup> ETUI HesaMag#09 p20 (source [www.hse.gov.uk/statistics/index.htm](http://www.hse.gov.uk/statistics/index.htm))

<sup>2</sup> INRS [www.inrs.fr/.../déchets-ménagers](http://www.inrs.fr/.../déchets-ménagers)

<sup>3</sup> D'après les prévisions plus de 500 000 emplois en Europe dans les secteurs du traitement des déchets et du recyclage d'ici 2020



## P 2 Les principaux risques professionnels de ces secteurs

### 1. Les risques du métier

Dans les secteurs concernés, les risques professionnels sont multiples et les polluants potentiellement présents extrêmement variés. Tous les risques ne sont pas entièrement identifiés, ni connus.

Les risques varient selon le type et la nature du déchet et selon le type de travail à réaliser :

- **physiques** : brûlures (en lien avec l'activité des fours), blessures par toute une série d'objets potentiellement infectés, bruit, incendie, explosion, piqûres, chutes, troubles aux muscles et au squelette (dues aux postures, aux mouvements répétitifs et au port de charges lourdes)
- **biologiques** (les eaux et les boues d'épuration, les déchets hospitaliers, farines et graisses animales, les matières organiques fermentescibles) : bactéries (shigella, Escherischia coli, tétanos, leptospirose), virus (hépatites, entérovirus), parasites, champignons (penicillium, aspergillus, cladosporium),
- **chimiques** (vapeurs, poussières, combustibles solides et liquides de substitution, déchets dangereux et toxiques, solvants résiduaires et huiles usagées, résidus de peintures, de vernis, de colles, d'encre, PCB/PCT, goudrons, médicaments périmés et déclassés, sciures imprégnées, plastiques) : hydrocarbures aliphatiques (chlorés ou non) et aromatiques (benzène, toluène, xylène, éthylbenzène), dérivés aminés et nitrés, alcools, glycols, cétones, métaux (Mercure, Plomb, Cadmium, Chrome, Nickel, Cuivre, Zinc).

La liste ci-dessus est donnée à titre purement indicatif et n'est nullement exhaustive,

Conformément au Chapitre IV relatif au CPPT dans la Loi sur le Bien-Etre au travail du 4 août 1996, les délégué-e-s peuvent :

- Ecouter ce que disent les travailleurs (plaintes, demandes, enquêtes,...)
- Consulter l'inventaire des risques de son entreprise réalisée par le conseiller en prévention interne avec l'appui du service de prévention externe.
- Consulter les rapports des Services Interne (mensuel) et Externe (annuel) , y compris le rapport sur la sécurité des équipements
- Lire l'avis du médecin du travail sur les maladies professionnelles
- Consulter les fiches d'accidents de travail, ainsi que les fiches de poste de travail

Ce recueil d'information est utile pour vérifier que tous les risques ont bien été pris en considération.

## P3 L'évaluation du risque

### 1. Connaître la nature des déchets, des dangers et évaluer l'exposition

L'évaluation des risques passe par l'identification de ceux-ci et par l'estimation du niveau et de la durée d'exposition.

Tout employeur a l'obligation de mener une politique de bien-être au travail en appliquant le système dynamique de gestion des risques.

L'évaluation des risques liés à des agents chimiques, cancérigènes, mutagènes et biologique est décrite au titre V de la loi du 4 août 1996, relatif à la protection des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

Pour apprécier l'exposition à une ou plusieurs substances, il existe plusieurs démarches complémentaires :

- La composition atmosphérique au poste de travail (mesures ambiantes) est une des possibilités (voir par exemple Titre V, Chapitre I, section IV, article 20). Cette démarche permet de suivre uniquement l'exposition par inhalation des travailleurs. Les mesures peuvent se faire en continu (longue durée), de manière ponctuelle (courte durée), en mode statique (en un point déterminé) ou dynamique (sur l'individu en mouvement). Elles mesurent des concentrations de substances dans l'atmosphère en comparaison à des valeurs de référence et elles déterminent l'exposition du groupe de travail (collectivité).
- Une autre démarche est la surveillance médicale et biologique des travailleurs (voir par exemple Titre V, Chapitre I, section IX). Cette surveillance appelée 'bio-monitoring' se fait sur échantillons urinaires, sanguins ou sur l'air expiré. Le biomonitoring permet de suivre les répercussions éventuelles sur l'organisme et de faire un dépistage précoce d'imprégnation ou d'intoxication à une substance (maladie professionnelle) mais également d'apprécier l'exposition globale (par la peau, les poumons et les voies digestives). On détermine les effets au niveau de l'individu.

### 2. Exemples

Quels sont les risques à traiter prioritairement ? Le conseiller en prévention doit établir un classement des risques en fonction du niveau de gravité (risque bénin? sérieux ? mortel ?) et de la probabilité de survenance du danger

#### *Exemple 1 Comment évaluer le risque de contracter une hépatite A ?*

Les possibilités de transmission de certaines maladies infectieuses dépendent du comportement (hygiène) et de la réceptivité individuelle du travailleur aux infections. Certains risques biologiques (tétanos, poliomyélite et hépatites) peuvent être prévenus par un suivi du programme de vaccination. La vaccination est un élément essentiel de prévention contre certaines infections.

#### *Exemple 2 A partir de quand la manipulation d'une substance chimique est-elle dangereuse ?*

Pour les risques chimiques, il faut savoir que l'effet d'une substance toxique sur la santé dépend de la nature de la substance, de la concentration, de la durée d'action, de la sensibilité de la personne et donc de la quantité (dose) absorbée.

Que peuvent faire les délégués en CPPT ?

- Vérifier que les résultats de l'analyse des risques sont bien repris dans le plan de prévention.
- Si aucune analyse des risques n'a été faite, soit obtenir un accord avec l'employeur pour en réaliser cette analyse, soit dépister les risques avec l'aide des travailleurs et de la méthode 'sobane' (voir <http://www.emploi.belgique.be/sobane/default.aspx?id=24930>)
- Si l'analyse des risques est faite, vérifier que les risques pris sont bien conformes à la réalité.

## P4 La concertation sur les mesures de prévention

### **Quelles mesures de prévention doivent être mises en place ?**

La prévention des risques liés à des agents chimiques, cancérigènes, mutagènes et biologique est décrite au titre V de la loi du 4 août 1996, relatif à la protection des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

La prévention fait appel à la prévention médicale (bilan de santé et biomonitoring) et à la prévention technique. La prévention technique comprend :

- Les mesures collectives :
  - Evaluation des risques potentiels (identifier, classer, quantifier),
  - Recours aux mesures de prévention technique (éliminer, réduire, remplacer, confiner et limiter le risque à la source par une ventilation, aspiration, amélioration technique du processus),
  - Limitation du nombre de personnes exposées,
  - In-formation optimale et répétée des travailleurs (sur les risques, les méthodes de travail, les consignes d'hygiène et de sécurité, principe de maintenance et d'entretien, procédure d'urgence),
  - Ordre, hygiène, propreté des locaux et du poste de travail,
  - Délimitation des zones à risques,
  - Prévention des accidents (douches de sécurité, fontaines oculaires) et des incendies,
  - Etiquetage et fiches de sécurité et de santé, analyse précise des produits reçus,
  - Suivi de l'exposition par des mesures ambiantes, au poste de travail.
- Les mesures individuelles :
  - Port des équipements de protection individuelle - vêtements de travail résistants, correctement entretenus et placés dans un endroit approprié, gants et combinaisons jetables, lunettes, tabliers, bottes, protections respiratoires, masques adéquats (poussières, vapeurs, gaz), filtre si nécessaire,
  - Hygiène corporelle stricte, se laver soigneusement les mains aussi souvent que nécessaire, prendre une douche à la fin de chaque poste de travail, nettoyer et désinfecter soigneusement toutes les plaies et coupures, ne pas manger, ni boire, ni fumer dans les zones à risques sans s'être lavé les mains auparavant.
  - Ecartement du travail pour les femmes enceintes ou allaitantes.

### Ordre de priorité guidant la prévention pour les délégués en CPPT

Les différents métiers de la gestion des déchets sont considérés comme métiers à risques. Les délégués ont donc un rôle pour s'assurer que les mesures de prévention ont bien été prises par les responsables aux différents niveaux :

Le Chapitre II de la loi du 4 août 96 (art 5) invite à appliquer les principes suivants

1. Eviter les risques
2. Evaluer les risques qui ne peuvent pas être évités
3. Combattre le risque à la source
4. Remplacer ce qui est dangereux par une alternative moins dangereuse
5. Prendre des mesures de prévention collective par priorité à des mesures de protection individuelles (équipements de protection individuelle (E.P.I.), par exemple)
6. Adapter le travail à l'homme (organisation du travail, etc)

Le contrôle des informations suivantes est primordial :

- l'existence de l'identification et de l'évaluation des risques (mesures ambiantes),
- l'information sur les risques, les consignes de sécurité et d'hygiène,
- la bonne information des travailleurs sur ce qui est attendu d'eux (respecter les consignes et les instructions de travail, appliquer les procédures et les méthodes de travail appropriées, signaler les anomalies techniques, avoir une hygiène correcte, ...)
- les bilans de santé périodiques et le suivi du programme de vaccination recommandé (tétanos, poliomyélite et hépatites).

## P 5 Lire une fiche de poste de travail

### La fiche de poste

Les travailleurs doivent être informés des risques à leur poste de travail. En pratique, l'entreprise du secteur des déchets précise ces risques dans un document appelé 'fiche de poste de travail'.

Afin d'utiliser l'outil le plus adapté à votre entreprise, le service fédéral emploi, travail et concertation sociale propose différents modèles vierges de fiches de poste  
<http://www.emploi.belgique.be/moduleHome.aspx?id=241>

La 'fiche de poste' donne un aperçu des risques à chaque poste de travail. Elle est divisée en quatre parties.

1. Qualification professionnelle exigée pour le poste.
2. Volet A : description des activités à effectuer et résultats de l'évaluation des risques, ainsi que les mesures à prendre pour limiter les risques.
3. Volet B : énumération des risques et des nuisances spécifiques pour le poste de travail, de la surveillance médicale exigée (+ vaccins) et les vêtements de travail et E.P.I. devant être portés.
4. Signatures qui engagent les 2 parties.

#### Le rôle des délégués

En CPPT ou lors d'une visite des lieux de travail, les délégués peuvent examiner ces 4 parties et poser les questions suivantes :

- Les personnes affectées au poste ont-elles les qualifications requises ?
- Les mesures prises sont-elles suffisantes, correspondent-elles aux risques énumérés dans les volets A et B ?
- Les personnes ont-elles lu et compris ce qui était sur la fiche avant de la signer ?

## P6 Lire les étiquettes : testez vos connaissances !

Insérer une image de danger nouvelle réglementation extraite de  
<http://www.espace.cfwb.be/sippt/SUBST1000.htm>

Savoir lire une étiquette, c'est déjà se protéger !

Toutes les substances et préparations dangereuses doivent être accompagnées d'une fiche de sécurité et de santé et elles doivent être étiquetées.

Différentes informations doivent **obligatoirement** figurer sur une étiquette, il faut lire entièrement l'étiquette pour mieux connaître les risques.

Depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2010, un nouvel étiquetage est obligatoire pour les substances (produits purs). L'obligation pour les mélanges entre en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2015. Pour les mélanges encore en stock, l'ancienne étiquette peut encore être utilisée jusqu'au 31 mai 2017. Pendant la période transitoire, un seul modèle d'étiquette (nouveau ou ancien) doit figurer sur le produit.

Un site internet de la fédération Wallonie Bruxelles dédié aux Services Internes de Prévention de de Protection au Travail propose :

- les symboles de danger <http://www.espace.cfwb.be/sippt/SUBST1000.htm>
- la nouvelle nomenclature des phrases de risques et conseils de prudence <http://www.espace.cfwb.be/sippt/SUBST1011.htm>

## P6 Délégués confrontés à suivre des chantiers multiples

Dans le secteur des déchets, les risques peuvent varier en fonction des chantiers auxquels les travailleurs sont affectés.

Pour les délégués chargés de suivre la sécurité, les cellules RISE recommandent aux délégués de tenir à jour des fiches sur les risques présents par chantier de manière à les suivre plus aisément. Ces fiches doivent normalement être fournies et complétées par le conseiller en prévention. Ci-dessous un exemple de fiche.

<b>PHYSIQUES.</b>				<b>BIOLOGIQUES.</b>				<b>CHIMIQUES.</b>			
	1.	2.	3.		1.	2.	3.		1.	2.	3.
<b><u>Bruit</u></b>				<b><u>Bactéries</u></b> Shigella Salmonella E. coli Tétanos Leptospires				<b><u>Métaux</u></b> Plomb Cadmium Mercure Chrome Nickel Cobalt Autres			
<b><u>Chaleur</u></b>				<b><u>Virus</u></b> Hépatite A Hépatite B SIDA Entérovirus				<b><u>Solvants</u></b> Benzène Toluène Xylène Styrène TRI, PER, 111-Tri Amines Amides Nitriles Acétone Alcools			
<b><u>Ultraviolets</u></b>				<b><u>Protozoaires</u></b>				<b><u>Poussières de bois, de métaux</u></b>			
<b><u>Radiation ionisante</u></b>				<b><u>Champignons</u></b> Aspergillus Cladosporium				<b><u>Huiles</u></b>			
<b><u>Autres</u></b>								<b><u>Plastiques</u></b>			
								<b><u>Autres</u></b>			

1. Sans objet 2. Identifié 3. Evaluation.

<b><u>Activités.</u></b>	<b><u>Produits.</u></b>	<b><u>Risques (Phrases R et S).</u></b>	<b><u>Evaluation.</u></b>	<b><u>Mesures de prévention.</u></b>

Produits utilisés :

Degré et durée d'exposition :

Résultats de l'exposition individuelle au poste de travail :

Produits cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction (voir étiquetage) :

Observations - Remarques :



## P9 Quelles informations dans l'entreprise ?

### 1. Les documents à disposition du CPPT

Dans l'entreprise, auprès de l'employeur ou de ses représentants (maîtrise, conseillers en prévention interne et externe), certains documents sont mis à disposition des membres du CPPT (cfr loi du 4 août 1996, Chapitre IV, section III) :

- L'inventaire et l'évaluation écrite des risques pour la santé, la sécurité et le bien-être des travailleurs dans l'entreprise.
- Le permis d'exploiter (autorisations et conditions d'exploitation),
- Le registre des déchets,
- Les fiches de données de sécurité des produits,
- Les documents d'acceptation des déchets avec les analyses physico-chimiques,
- Les analyses ambiantes au poste de travail,
- Les émissions de poussières et de gaz au niveau des cheminées,
- Les mesures de poussières et de métaux à l'immission (retombées dans l'environnement) sont des documents utiles pour apprécier les risques qui peuvent être consultés.
- La liste des produits dangereux
- L'inventaire amiante

### 2. Les informations importantes pour les travailleurs :

Les délégués du CPPT veillent à ce que les infos suivantes soient mises à disposition de tous les travailleurs facilement.

<b>SERVICE.</b>	<b>NOM.</b>	<b>TELEPHONE.</b>
Service interne de prévention		
Service externe de prévention		
Médecin du travail		
Permanent syndical		
Ambulance et pompiers		112
Police		101
Centre anti-poisons		070/245245
Service public fédéral emploi, travail et concertation sociale		Bruxelles Régional
Autres		



## P 10 Liens utiles et outils de référence

- Le site [www.rise.be](http://www.rise.be), les fiches de sensibilisation sur les produits dangereux dans l'entreprise (RISE, CEPAG 2013) [http://www.rise.be/files/library/Documentation/fiches environnement pour l'entreprise/FICHE11-Produits-DEC2013 BAT.pdf](http://www.rise.be/files/library/Documentation/fiches%20environnement%20pour%20l'entreprise/FICHE11-Produits-DEC2013%20BAT.pdf) sur le risque environnemental (RISE, FEC 2009) <http://www.rise.be/files/library/Documentation/Brochures/fiche-risque-environ-travail.pdf> avec un focus particulier sur les déchets en secteur hospitalier (RISE, FEC 2009) <http://www.rise.be/files/library/Documentation/Brochures/fiche-risque-environ-hygiene.pdf>
- Dossier de l'Institut syndical européen (ETUI) HesaMag9 Déchets et recyclage-des travailleurs en danger (ETUI, 2014) <http://www.etui.org/fr/Themes/Sante-et-securite/Actualites/HesaMag-9-Dechets-et-recyclage-des-travailleurs-en-danger>
- Les brochures santé-sécurité éditées par votre syndicat à destination des délégués
- Le Tableau de Bord de l'Environnement Wallon 2012, Chapitre déchets, rédigé par la Direction de l'Etat Environnemental (SPW), dresse un état des lieux chiffrés pour les différentes sortes de déchets en Wallonie. <http://etat.environnement.wallonie.be/index.php?page=icew-2012>
- Le dossier « Les principaux risques liés à la collecte des déchets secs ménagers » rédigé par l'INRS<sup>1</sup> en avril 2010, donne des conseils de prévention spécifique. <http://www.inrs.fr/accueil/secteurs/environnement/collecte-tri-traitement/dechet-menager.html>
- Un site internet de la fédération Wallonie Bruxelles dédié aux Services Internes de Prévention de de Protection au Travail propose la liste des symboles et pictogrammes <http://www.espace.cfwb.be/sippt/signal02.htm> les symboles de danger <http://www.espace.cfwb.be/sippt/SUBST1000.htm> ainsi que la nouvelle nomenclature des phrases de risques et conseils de prudence <http://www.espace.cfwb.be/sippt/SUBST1011.htm>
- Les fiches techniques du CICR. pp100 à 120 dans le Manuel de gestion de gestion des déchets médicaux. <http://www.icrc.org/fre/assets/files/publications/icrc-001-4032.pdf>

---

<sup>1</sup> Institut National de Recherche sur la Santé et la Sécurité (France)

# Les accords de branche

## Faire contribuer l'industrie à la transition énergétique de la Wallonie

Quels impacts pour l'entreprise ?

Quels enjeux pour les représentants des travailleurs ?

### L'industrie, acteur incontournable de la transition énergétique

**En 2008, l'Union européenne a adopté le paquet législatif « énergie et climat » qui contient trois objectifs à atteindre en 2020, au niveau de l'ensemble des Etats membres, également appelés « 20-20-20 » :**

- faire passer la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique européen à 20% ;
- réduire les émissions de CO<sub>2</sub> de 20% ;
- accroître l'efficacité énergétique de 20%.

Dans ce cadre, la Wallonie s'est engagée à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 30% à l'horizon 2020 et à atteindre 20% d'énergie renouvelables, soit 27 TWh, selon l'évolution prévue de la consommation énergétique finale.

Les émissions de gaz à effet de serre en Wallonie ont diminué de 21,4% entre 1990 et 2010, principalement grâce aux efforts de l'industrie qui a mis en œuvre des programmes d'amélioration de l'efficacité énergétique via notamment les accords de branche et, malheureusement aussi, en raison des réductions d'activités, principalement dans la sidérurgie.

### Les accords de branche, c'est quoi ?

**Les Accords de branche «Energie/CO<sub>2</sub>» sont des accords volontaires entre les pouvoirs publics wallons et les fédérations sectorielles visant l'amélioration de l'efficacité énergétique et la réduction des émissions des Gaz à Effet de Serre (GES).**

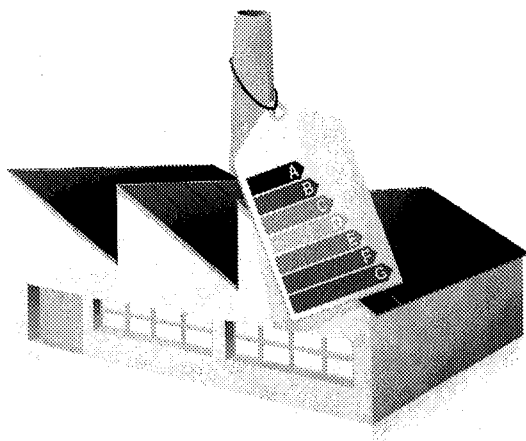
En échange de l'engagement à atteindre leurs objectifs sectoriels à en matière de réduction de leurs émissions de GES, les industries bénéficient d'avantages spécifiques tels que :

- participation aux coûts des audits et de mise en place de la comptabilité énergétique ;
- exonération d'une partie de la cotisation fédérale sur l'électricité ;
- réduction des accises sur l'achat de produits pétroliers ;
- exonérations des quotas de certificats verts ;
- traitement préférentiels des entreprises signataires lors de l'attribution des quotas de CO<sub>2</sub> ;
- défense du principe de l'exonération d'une éventuelle taxe CO<sub>2</sub>.

Depuis 2003 (date des premiers accords), 16 conventions ont été signées et concernent 177 entreprises pour 219 sites d'exploitation (représentant plus de 80% des consommations industrielles). Ces conventions sont arrivées à échéance en décembre 2013.

**En 2013, de nouveaux accords ont été négociés entre les secteurs industriels et le Gouvernement Wallon. Ces accords (dits «Accords de Branche de 2<sup>ème</sup> génération») entrent en vigueur à partir de 2014.**

Les nouvelles conventions sont au nombre de 13 (4 accords ont été regroupés en un seul) et concernent les secteurs suivants: Agoria (industrie technologique, fonderies, fabrications métalliques et électriques, non-ferreux), Carmeuse (chaux), Cobelpa (papier), Essenscia (chimie), FBB-Fedicer (brique/céramique), Febelcem (ciment), Fediex (carrières), Fedustria (textile, bois et ameublement), Fetra-Febelga (emballages papier/carton et industrie graphique), Fevia (alimentation), FIV (verre), GSV (sidérurgie), Lhoist (chaux).



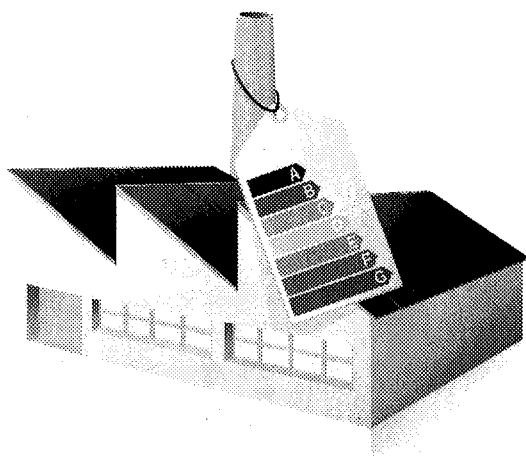
**Dans le cadre des Accords de branche de deuxième génération, chaque fédération s'engage à atteindre des objectifs négociés avec le Gouvernement wallon** au niveau de deux indices, l'indice d'amélioration en énergie primaire (AEE) relatif à l'efficacité énergétique et l'indice relatif aux émissions de CO<sub>2</sub> (Aco2).

Les objectifs sectoriels sont déterminés sur base de la réalisation de nouveaux audits approfondis dans toutes les entreprises ou sites industriels participant à l'accord et d'études de pertinence des investissements. L'objectif de ce travail est de mettre en évidence des pistes d'améliorations qui seront reprises dans un plan d'actions, au niveau du périmètre interne de l'entreprise. Par la suite, un audit de suivi annuel est obligatoire. Chaque entreprise a une obligation de résultat mais pas de moyen.

**Nouveautés par rapport aux Accords de branche de première génération:** dans les nouveaux accords, les engagements des secteurs ont été étendus. Les trois domaines nouveaux sont: l'analyse des pistes de recours aux énergies renouvelables, la réalisation d'un audit externe au périmètre du site, la réalisation d'une « roadmap » sectorielle 2050.

**Au-delà des avantages directs, les entreprises trouvent en outre dans ces accords les avantages suivants:**

- une bonne connaissance de leur consommation énergétique;
- une visibilité à long terme en matière de programme d'investissements et de coûts énergétiques;
- des aides substantielles pour l'amélioration de leur efficacité énergétique qui leurs permettent de réduire leurs coûts de production.



**Que faire au plan syndical par rapport aux Accords de branche**

**Dans un premier temps, il s'agit pour l'équipe syndicale d'évaluer les avantages que représentent la participation de l'entreprise aux Accords de branche pour l'entreprise:** bilan des avantages octroyés dans le cadre des conventions avec la Région wallonne, économies d'énergie réalisées par rapport aux investissements consentis, impacts sur l'organisation du travail et les profils de compétences. Sur base de ces informations, un dialogue peut s'instaurer avec l'employeur afin de s'accorder sur le retour que peuvent espérer les travailleurs des bénéfices résultant de la participation de l'entreprise aux Accords de Branche.

Des CCT peuvent également être négociées en matière de formation aux nouveaux processus de production qui seront éventuellement mis en place ou au niveau de la contribution des investissements réalisés à l'amélioration des conditions de travail (ex.: isolation des bâtiments).

Les investissements réalisés peuvent, en outre, permettre la création d'emplois, par exemple au niveau de la gestion des déchets ou des énergies renouvelables.

**Quelles questions poser au CPPT et au CE pour avancer sur ces objectifs?**

Si une équipe syndicale souhaite évaluer dans quelle mesure l'entreprise prépare son avenir énergétique et faire en sorte que les travailleurs tirent également bénéfice des avantages acquis par l'entreprise, alors les Accords de Branche la concernent!

Chaque entreprise engagée dans le cadre d'un Accord de Branche a en effet l'obligation « **d'informer de manière appropriée ses organes internes de consultation quant à l'existence de l'accord et son état d'avancement** » (art 5 de la convention). Le diagnostic réalisé lors des audits en entreprise rassemble une série d'indications utiles à faire analyser par des experts syndicaux. Grâce à ces informations, il est par exemple possible de comparer le gain de productivité sur les ressources par rapport aux années précédentes ou par rapport à d'autres entreprises du même secteur.

**En CE (ou à défaut, en CPPT), les représentants des travailleurs peuvent obtenir des informations:**

- sur l'existence de l'engagement de l'entreprise dans un Accord de Branche et les échéances en cours;
- sur les résultats des audits, initiaux et annuels, internes ou externes au site («mapping CO<sub>2</sub>»);
- sur les objectifs de réduction des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre et sur l'évaluation de l'état d'avancement par rapport à ces objectifs;
- sur les investissements réalisés ou à l'étude (efficacité énergétique);
- sur les projets en matière d'énergie renouvelable;
- sur les primes et subsides reçus dans le cadre des Accords de Branche, et sur les réductions de quotas de Certificats Verts;
- sur les pistes d'action envisagées pour réduire les émissions indirectes de CO<sub>2</sub>;
- sur l'existence et le contenu d'une «roadmap 2050» sectorielle et sur les perspectives pour l'entreprise.

conseils à l'équipe qui souhaite mettre le point à l'ordre du jour.

• **Prenez conseil avec la cellule RISE de votre syndicat:**  
(fec@rise.be pour la CSC et cepag@rise.be pour la FGTB). Des conseillers sont à votre disposition pour vous aider.

• **Découvrez plus d'infos sur les sites:**

- <http://energie.wallonie.be/nl/les-accords-de-branche.html?IDC=6244>

- [www.creg.be](http://www.creg.be)

- <http://www.cwape.be>

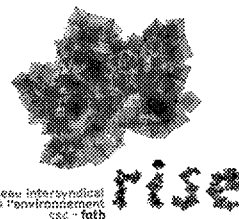
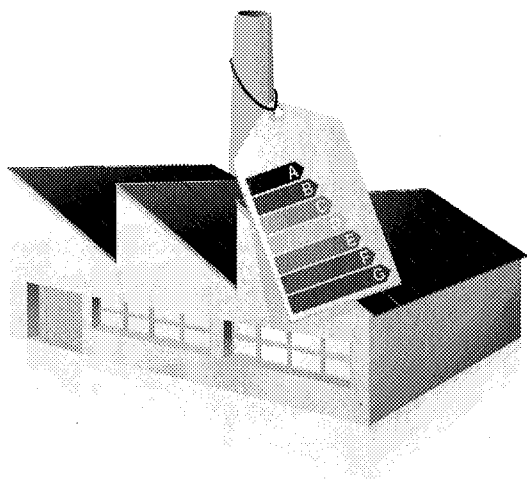
- [http://europa.eu/legislation\\_summaries/energy/european\\_energy\\_policy/l28012\\_fr.htm](http://europa.eu/legislation_summaries/energy/european_energy_policy/l28012_fr.htm)

*(\*) Efficacité énergétique: c'est le rapport entre la production réalisée et la quantité d'énergie qui a été nécessaire pour sa réalisation. Quand l'efficacité énergétique s'améliore, cela signifie que la quantité d'énergie nécessaire par unité de production a été diminuée.*

*(\*\*) Audit énergétique: c'est une procédure de description et d'analyse du système de production de l'entreprise (dans son fonctionnement, bâtiments, transport...). La phase d'analyse est suivie d'une phase de synthèse des différents éléments recueillis, permettant de proposer des pistes d'amélioration.*

*(\*\*\*) Mix énergétique: Le terme de mix énergétique désigne la répartition de la consommation des diverses sources d'énergie (pétrole, gaz naturel, charbon, énergie d'origine nucléaire et toutes les nombreuses énergies renouvelables).*

*(\*\*\*\*) Gaz à effet de serre: Les gaz à effet de serre (GES) sont des composants gazeux qui absorbent le rayonnement infrarouge émis par la surface terrestre contribuant à l'effet de serre. L'augmentation de leur concentration dans l'atmosphère terrestre est l'un des facteurs à l'origine du récent réchauffement climatique.*



## Pollutions intérieures sur les lieux de travail : mieux les connaître pour mieux réagir

### Pollutions intérieures : effets méconnus

L'air que nous respirons est pollué. C'est bien connu. Le Centre International de la Recherche sur le Cancer (le CIRC), une agence spécialisée de l'Organisation Mondiale de la Santé, a classifié la pollution de l'air extérieur comme cancérigène en octobre 2013. Mais ce qui est moins connu, c'est que l'air que nous respirons à l'intérieur des habitations et des lieux de travail est également très pollué. Or nous y passons jusqu'à 90% de notre temps. Les sources de pollutions intérieures sont nombreuses et l'air étant confiné, les concentrations de polluants peuvent y être beaucoup plus importantes. Par exemple, le niveau de formaldéhyde peut être 10 à 20 fois plus élevé à l'intérieur qu'à l'extérieur<sup>1</sup>.

### Les sources de pollutions intérieures sont multiples :

- les polluants organiques : dans les milieux de travail, il s'agira principalement de moisissures, dont la présence est toujours liée à une autre source de pollution : l'humidité. Les acariens peuvent également poser problème ;
- les polluants chimiques : ils proviennent des produits d'entretien, des composés organiques volatils ou COV (émis entre autres par les peintures et vernis, les bois agglomérés et contreplaqués, les mousses isolantes, les colles), des pesticides (issus des traitements du bois et des textiles), du fonctionnement des imprimantes laser et photocopieurs (qui émettent particules fines et ozone) ;
- les polluants physiques : l'amiante et les fibres minérales comme la laine de verre ou de roche<sup>2</sup>.

Les effets sanitaires les plus fréquents sont d'ordre respiratoire (allergies, asthme, toux chronique, rhinites, sinusites...), neurologique (maux de tête, fatigue chronique, vertiges, nausées...), dermatologique (eczéma, dermatites atopiques). Les effets sur la santé vont dépendre du type de polluant, du niveau et de la durée d'exposition et de la sensibilité propre de chaque personne. Certains de ces polluants sont des cancérigènes certains (formaldéhyde, benzène, amiante par exemple).

Selon le projet européen, EnVIE<sup>3</sup>, la mauvaise qualité de l'air intérieur en Belgique générerait annuel-

lement 12 000 cas d'asthme, 10 000 maladies cardio-vasculaires, 3 000 cas de cancer des poumons et 12 000 cas de SBS (syndrome du bâtiment malsain).

Malgré l'ampleur de la problématique, il n'existe pas encore de norme de qualité de l'air ni en Belgique ni au niveau européen. Pour les matériaux, des labels imposent des émissions minimales ou nulles pour certains polluants. Pour certains polluants, il existe des valeurs guides de l'OMS. Sur les lieux de travail, l'exposition professionnelle à certaines substances est réglementée par le Code sur le bien-être au travail qui impose le respect de valeurs limites d'exposition. Toutefois, ces valeurs limites sont inadéquates pour une exposition chronique à de faibles doses comme dans le cas d'une exposition environnementale.

### Que faire syndicalement pour prévenir et réduire les pollutions intérieures ?

Le problème des pollutions intérieures dans le cadre du milieu de travail est encore mal connu. Les symptômes sont la plupart du temps non spécifiques et par conséquent, il est souvent difficile d'établir une connexion entre les problèmes ressentis par les travailleurs et leur source. Pour investir le sujet, les délégués syndicaux ont plusieurs pistes :

- s'informer davantage et inventorier les problèmes potentiels de pollutions intérieures, notamment lors des visites périodiques des lieux de travail (ventilation, matériaux, mobilier, aménagements...);
- s'appuyer sur des plaintes de travailleurs pour débiter une prise en charge plus globale de la problématique via le CPPT ;
- réaliser un travail de fond au sein du CPPT : intégrer les problèmes de pollutions intérieures dans l'analyse de risques et inclure les mesures de prévention et de correction dans le plan global de prévention et le plan annuel d'action ;

<sup>1</sup> Cité par Jacques Claessens, UCL, 23 novembre 2012.

<sup>2</sup> Les champs électromagnétiques font aussi partie des polluants physiques mais comme ils ne concernent pas la pollution de l'air et qu'ils constituent un sujet complexe, ils seront abordés dans une fiche séparée.

<sup>3</sup> EnVIE, Coordination action on indoor air quality and health effects, rapport final, 2009.

# TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE SOBRE EN ÉNERGIE



**Les travailleurs/ses font la différence!**

**rise**

réseau intersyndical  
de sensibilisation à l'environnement  
csc - fgfb

*L'énergie, terrain d'actions syndicale  
dans l'intérêt des collègues et du climat*



Wallonie

- Accueil
- Qui sommes-nous
- Actualités
- Agir dans l'entreprise
- Formations
- Colloques
- Les dossiers de la transition
- Politique environnementale et systèmes de gestion
- Le cahier des charges durable
- La concertation sur les zones d'activités économiques
- Transition vers une économie sobre en énergie
- La transition juste vue par les délégués
- Changements climatiques
- Documentation
- Service d'aide
- Liens utiles
- Contacts
- Photos
- Recherche
- Membres
- Vidéos

## Transition vers une économie sobre en énergie

Par solidarité et par nécessité, notre économie doit devenir plus sobre en énergie et opérer une transition.

Depuis les années 2000, les entreprises wallonnes ont investi dans des équipements plus efficaces sur le plan de l'utilisation de l'énergie. Mais la performance des équipements n'est rien sans la maîtrise des travailleurs/ses.

Les cellules RISE des syndicats CSC et FGFB invitent les équipes syndicales à engager la discussion en Comité de Prévention ou au Conseil d'Entreprise sur cette question.

**Parce que les travailleurs/ses, par leur connaissance du métier, peuvent faire la différence !**

Au sommaire de ce dossier :

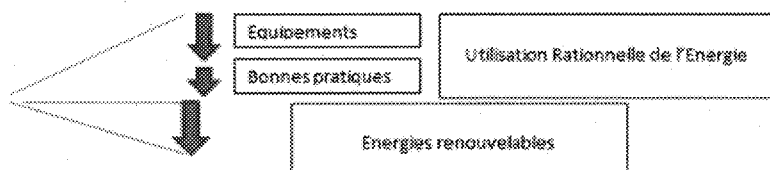
- » Améliorer les bonnes pratiques en matière d'énergie... de quoi s'agit-il ?
- » En quoi est-ce un travail syndical ?
- » Quelques expériences en Belgique et en Europe
- » Quelle méthodologie pour l'équipe syndicale ?
- » Quelques outils à disposition des équipes syndicales
- » Les points d'appui de référence !



## Améliorer les bonnes pratiques professionnelles en matière d'économie d'énergie... de quoi s'agit-il ?

### Dans le secteur de l'industrie

La plupart des grandes entreprises industrielles wallonnes sont engagées dans des accords de branche avec la Wallonie. Par ces accords, les secteurs industriels se fixent notamment des objectifs d'amélioration de leur efficacité énergétique et à réduire les émissions de CO2. En pratique, cette amélioration peut se faire de deux manières : l'investissement dans des équipements plus performants ou une meilleure gestion de l'énergie via des bonnes pratiques professionnelles.



Les bonnes pratiques peuvent commencer par des éco-gestes simples : éteindre les lumières, baisser les thermostats, etc. Des gains importants sont aussi possibles grâce à une connaissance approfondie du poste de travail, via l'utilisation rationnelle des équipements énergivores (air comprimé, chauffage, froid, éclairage, ...) et la maintenance préventive (par exemple, éviter les surconsommations de puissance liées aux équipements défectueux).

Pour prendre une image, une voiture économe qui consomme 5 litres au 100 km, peut dans la pratique consommer 6 à 8 litres si elle est conduite sans formation du chauffeur et si elle n'est pas régulièrement entretenue. L'utilisation rationnelle de l'énergie fait donc appel aux bonnes pratiques professionnelles et à la compétence des travailleurs. Des économies importantes sont possibles si le personnel est capable d'identifier des potentiels d'économie à son poste et est capable d'adapter ses pratiques.

La réflexion sur les meilleures pratiques peut aller jusqu'à revoir plus fondamentalement l'organisation de l'entreprise elle-même : par exemple, modifier les règles de gestion des stocks ou l'organisation des transports.

### Dans les autres secteurs

La démarche pour les secteurs industriels est valable aussi, dans une moindre mesure, dans les secteurs non-industriels. Pour ces derniers, l'occupation de l'espace et surtout la localisation déterminent une

grande partie de la consommation d'énergie. Par exemple, dans un hôpital ou une administration, l'accessibilité en transports en commun a un effet direct sur les modes de déplacement des usagers et du personnel, et donc sur les consommations de diesel ou d'essence.

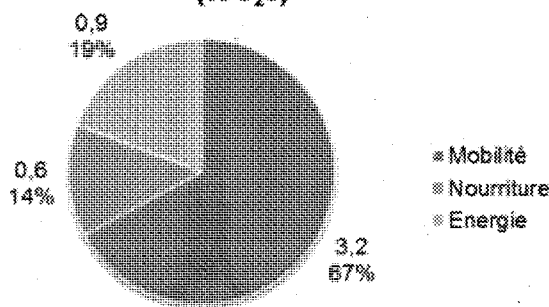
Les autres postes de consommation (chauffage, climatisation, éclairage, équipements électriques et informatiques,...) varient fortement selon le type d'activité (commerce, transport, bureaux, écoles, etc.) et la taille de l'entreprise (présence d'un restaurant d'entreprise par exemple).

L'analyse approfondie de l'activité avec les travailleurs (voir page 'méthodologie') montre souvent l'intérêt de gérer au mieux certaines activités nécessitant une débauche d'énergie et de déplacements (séminaires, événements, etc.).

#### Schéma - Bilan carbone du forum Intersyndical 2012 (par CO2logic)

Au sein du périmètre des postes étudiés, l'ensemble des émissions de GES provenant de l'évènement s'élève à 4,7 tonnes de dioxyde de carbone équivalent (tCO<sub>2</sub>e). En tenant compte du taux de participation (321), l'empreinte carbone s'élève à environ 15 kg CO<sub>2</sub>/participant.

#### Empreinte carbone de l'évènement (tCO<sub>2</sub>e)



L'évènement, organisé le 22 novembre 2012 pour 321 participants, a été la source de 4,7 tonnes de CO<sub>2</sub>.

Les émissions liées à la mobilité représentent la part la plus importante puisqu'il s'agit de 3,2 tCO<sub>2</sub>e soit 67 % des émissions de l'évènement.

Le deuxième poste concerne l'énergie consommée sur le site et représente 19 % de l'empreinte totale, ce qui équivaut à 0,9 tCO<sub>2</sub>e. Le dernier poste est relatif à la consommation de nourriture qui est à la base de 0,6 tCO<sub>2</sub>e, soit 14 % de l'empreinte.

Un effort conséquent a été fourni pour réduire ces émissions (voir la page 19 des actes du Forum Intersyndical 2012). L'empreinte carbone subsistante a été compensée par l'intermédiaire de CO2logic via la participation à un projet certifié qui finance la collecte des déchets et la production de biogaz dans les rues de Dar es-Salaam en Tanzanie.

[Retour au sommaire](#)

## Améliorer les bonnes pratiques professionnelles en matière d'économie d'énergie : en quoi est-ce un travail syndical ?

Il vaut mieux agir sur les coûts de l'énergie que sur les coûts salariaux

La facture énergétique a tendance à augmenter. Il vaut donc mieux, autant que possible, anticiper les économies d'énergie, plutôt que de subir des coupes dans l'emploi ou les salaires le dos au mur. C'est d'autant plus vrai pour la Wallonie, qui est une région d'industrie lourde très énergivore comparée à d'autres régions d'Europe.

Les économies d'énergie sont indispensables pour atteindre les objectifs climatiques de l'Union Européenne de réduction des émissions de gaz à effet de serre de 80 à 95 % à l'horizon 2050

Selon les experts du GIEC, la moitié de ce que l'humanité peut émettre de carbone a déjà été utilisé depuis le début de l'ère industrielle et la marge de manœuvre restante est ridiculement faible compte tenu de la faiblesse des progrès réalisés jusqu'à présent.

Les entreprises investissent dans des équipements performants ; les bonnes pratiques complètent l'investissement consenti

Le baromètre syndical de l'environnement 2012 confirme qu'il reste un potentiel d'économie d'énergie dans la gestion des nouveaux équipements mis à disposition (bâtiments, matériel, machines,...).

Le développement de bonnes pratiques peut s'avérer gratifiant pour le personnel

A condition de le faire dans un contexte social favorable (voir ci-dessous), une « entreprise apprenante » est un cadre de travail où les compétences et l'intelligence des travailleuses et travailleurs sont davantage mobilisées.

© 2008 RISE | nous contacter | designed by Dogstudio.be



L'accompagnement de cette recherche de bonnes pratiques est un travail syndical

Les travailleurs sont intéressés à la bonne santé de l'entreprise sur le long terme, entre autres pour préserver et développer l'emploi. Et la nécessité de s'adapter à une économie d'avenir justifie que le syndicat prenne l'initiative. L'accompagnement syndical permet d'intégrer cette question en restant attentif aux conditions de travail.

[Retour au sommaire](#)

## Quelques expériences en Belgique et en Europe

(Voir brochure syndicale - [Greening Workplaces](#) - p. 15)

- » AVE Regina, Belgique : double vitrage et installation de systèmes de chauffage plus efficaces dans ce grand centre social, sur proposition des délégués syndicaux. Les factures de chauffage ont été nettement réduites, amortissant ainsi le coût des importants investissements réalisés.
- » AXA Assurances, Belgique : actions syndicales de sensibilisation en faveur de modes de déplacement alternatifs à l'autosolisme dans un contexte de déménagement avec réduction des parkings.
- » UCL Université, Belgique : initiatives et accompagnement par l'équipe syndicale d'actions pour réduire les consommations d'énergie, en particulier via l'encouragement de modes de déplacement alternatifs à l'autosolisme.
- » Sièges d'une organisation syndicale, Belgique : Mise en place de groupes de travail associant les délégué/es, destinés à réduire les consommations d'énergie et les impacts environnementaux.
- » L'entreprise sidérurgique Eilimetal, Belgique : le syndicat a négocié l'installation de portes automatiques contrôlées à distance par les conducteurs de chariots élévateurs, ce qui a eu pour effet de réduire la déperdition de chaleur ainsi que les factures de pétrole, et d'améliorer le confort des travailleurs à proximité.
- » Nyrstar, Belgique : un délégué syndical de la fonderie de zinc élabore actuellement des outils servant à mesurer les incidences sur l'environnement (notamment l'énergie), en observant les cycles de vie des produits de la production à la distribution. L'objectif consiste à obtenir une accréditation et à évaluer de manière comparative les meilleures technologies disponibles.
- » Centre Reine Fabiola, Belgique : dans cette résidence pour personnes handicapées, les syndicats ont lancé un projet de cogénération destiné à chauffer la crèche et les ateliers, et à alimenter ceux-ci en électricité. Ce système fonctionne bien sur les lieux de travail de grande dimension qui utilisent l'électricité 24 h sur 24 et 7 jours sur 7.
- » Scottish Power : la direction et les syndicats ont décidé des contrôles automatisés de l'énergie : ampoules à détecteurs de mouvement et extinction automatique des PC après les heures de travail.
- » A & P Marine, Falmouth, Royaume-Uni : un large éventail de mesures d'économies d'énergie menées par le syndicat GMB et l'équipe du lieu de travail chargée de l'énergie comprend, entre autres, de nouvelles pompes à énergie efficaces, qui s'auto-alimentent tous les 9 mois. Cogénération: chaleur combinée, refroidissement & énergie électrique.
- » Énergie renouvelable sur site BT (Royaume-Uni) et Magor Brewery (sud du pays de Galles) : les délégués syndicaux ont formulé des propositions en vue de l'implantation d'éoliennes sur le site même.

Economies d'énergie dans l'industrie : les équipes syndicales s'impliquent

Visionnez les témoignages de délégués des secteurs agroalimentaires (Christophe Tjoens) et des fabrications d'ascenseurs (Felipe Fernandez) dans notre rubrique [Vidéos - Témoignages](#)

[Retour au sommaire](#)

## Quelle méthodologie pour l'équipe syndicale ?

Clé n° 1 - Les délégués s'efforcent d'atteindre un équilibre entre les engagements des travailleurs et du management

=> Les travailleurs acceptent de s'impliquer encore davantage dans la recherche d'économies et mobilisent leurs compétences via des formations et des démarches d'améliorations accompagnées par un suivi syndical.

=> Le management accepte le principe d'un encadrement syndical de la démarche pour assurer que celle-ci corresponde bien à l'intérêt du personnel.

Une première discussion en CPPT doit permettre de poser ce cadre de manière équilibrée : la mobilisation du personnel pour économiser l'énergie de manière volontariste aura pour principe d'être neutre ou d'améliorer les conditions de travail au sens large.

Il convient d'être attentif à ce que le management n'associe pas l'amélioration de l'efficacité énergétique et l'augmentation du rythme de travail via l'augmentation de l'utilisation des équipements. D'autant plus que les gains ainsi obtenus sont souvent réduits à néant par des surconsommations liées aux pannes de matériel (du genre : fuites sur tuyau, pannes d'imprimante, etc.).

© 2008 RISE | nous contacter | designed by Dogstudio.be

#### Clé n° 2 - La concertation traduit cet équilibre en objectif collectif

Le CPPT se met d'accord sur un objectif collectif à atteindre (par exemple : réduire de moins 30 % les consommations d'ici 2020). Deux conditions sont nécessaires pour que cet objectif ait un sens :

- » il doit être porté par la direction ;
- » à cet objectif doit correspondre un indicateur par unité produite dont la mesure est indépendante de la production (exemple : nombre de kWh par unité produite ou kg de papier par personne, ...). De cette manière les résultats ne sont pas liés à la conjoncture économique.

#### Clé n° 3 - La CPPT désigne un groupe technique motivé auquel les représentants des travailleurs sont associés

Le CPPT valide un groupe technique associant des représentants syndicaux et patronaux. Ce groupe est chargé de déterminer des actions et cibles prioritaires, de mettre en œuvre le plan et d'assurer un suivi via des évaluations et réorientations régulières. La motivation des personnes composant ce groupe est essentielle pour surmonter les risques de découragement devant les difficultés, la méfiance possible, les lourdeurs inévitables...

#### Clé n° 4 - Réaliser un test sur une partie de l'entreprise

La réalisation d'un test sur quelques services motivés permet de bien mesurer les obstacles et de voir comment les dépasser. Ce test peut se mettre en place de la manière suivante :

- » à un moment opportun, le groupe technique informe les travailleurs de la démarche et lance une enquête, une campagne d'affichage, un tract, ... pour faire prendre conscience aux travailleurs des consommations actuelles, des impacts en termes d'environnement, de coûts et de conditions de travail ;
- » des outils organisent la collecte d'idées d'amélioration auprès des travailleurs (par exemple des photos de points améliorables, des écocartes énergie par postes ou ateliers, des listes de type carte météo, etc.) ;
- » le groupe technique évalue le potentiel de gain des actions listées avec facilitateur (et/ou avec le responsable énergie).

#### Clé n° 5 - Assurer la dissémination

En fonction des résultats du test, le CPPT décide de la suite à donner en commençant par les actions les moins coûteuses et qui bénéficient aux travailleurs (qualité de vue au travail) et à l'employeur. Les pistes à développer dépendent des usages en vigueur : formations, fiches de postes améliorées, « 10 minutes énergie », ... L'idéal est de mettre en place un processus d'amélioration continue ou de l'intégrer à celui qui est en place.

Les entreprises déjà engagées dans une démarche ISO, peuvent aisément intégrer cette démarche et apporter un plus au processus d'amélioration continue déjà en place dans l'entreprise.

[Retour au sommaire](#)

## Outils pour développer les bonnes pratiques professionnelles en matière d'énergie dans l'entreprise

### L'affiche

Voici le pdf de l'affiche si vous souhaitez mener, en front commun si possible, la campagne pour développer les bonnes pratiques professionnelles en matière d'énergie dans votre entreprise.

### Secteurs industriels : la fiche RISE « Les accords de branche » (2013)

Les accords de branche sont des accords volontaires entre les pouvoirs publics wallons et les fédérations sectorielles visant l'amélioration de l'efficacité énergétique et la réduction des émissions des gaz à effet de serre (GES). Ces accords constituent un des moyens utilisés par le Gouvernement wallon pour atteindre les objectifs de réduction des émissions de GES dans le cadre du Protocole de Kyoto. Ce travail est aussi essentiel pour favoriser l'ancrage de l'industrie sur le territoire. La fiche aborde prioritairement deux questions :

- » Quels impacts ont ces accords pour l'entreprise ?
- » Quels enjeux pour les représentants des travailleurs ?

[Télécharger la fiche](#)

### Secteur tertiaire (bureaux, écoles, administrations, ...) : la fiche RISE « L'énergie-climat »

La consommation d'électricité du secteur tertiaire a augmenté de 30 % entre 1990 et 2000. Une fiche a été réalisée pour conseiller spécifiquement les équipes syndicales dans ce secteur. Elle donne quelques références en matière de consommation spécifique, aborde la notion de confort thermique en lien avec le bien-être au travail. Vous pouvez la télécharger en cliquant sur [ici](#).

Tous secteurs : la fiche RISE « Des entreprises moins polluantes et plus performantes »

Cette fiche propose aux équipes syndicales 10 points d'attention sur la gestion rationnelle de l'énergie dans l'entreprise. Elle est disponible [ici](#).

Tous secteurs : l'écocarte-énergie

La méthode des écocartes est particulièrement bien adaptée à une identification simple et efficace des améliorations en matière d'énergie. De plus, chaque travailleur a l'occasion d'y joindre ses observations. Des exemples d'écocartes sont disponibles sur le [site](#) (la carte n° 6 est dédiée à l'énergie).

## La brochure de la CES « Lieux de travail verts - Guide à l'usage des délégués syndicaux » (2012)

Ce guide pratique à l'usage des délégués syndicaux a été réalisé sur base des bonnes pratiques syndicales en matière de gestion de projets environnementaux en entreprise, menées dans plusieurs Etats membres (Belgique, Royaume-Uni et Allemagne). Il propose, de manière très concrète, une série d'initiatives qui peuvent être prises par les délégués et des méthodologies d'action. Ces pistes sont complétées par des exemples de réalisations et par des liens vers plusieurs outils en ligne et sites internet utiles.

[Télécharger la brochure](#)

Quelques conseils pour analyser l'impact dans la comptabilité (2013)

Est-il possible de jouer un rôle actif en Conseil d'Entreprise pour analyser la dépendance de l'entreprise en matière d'énergie, son efficacité dans l'utilisation d'énergie, etc ? Une fiche RISE donne quelques pistes aux délégués en CE sur cette question. Elle est accessible [ici](#).

[Retour au sommaire](#)

## Autres ressources utiles

Les compétences syndicales (voir aussi le chapitre « Méthodologie »)

Pour connaître les compétences générales du CPPT, du CE ou de la D5 en matière d'environnement, consultez la brochure : « [L'environnement, terrain d'action syndicale](#) » pp. 6 à 10.

Exemples de ce qui est possible de faire grâce à ces compétences :

- » proposer la mise en place d'un groupe de travail centré sur les économies d'énergie, auquel les syndicats sont associés (voir chapitre « Méthodologie ») ;
- » proposer une campagne de sensibilisation sur les bonnes pratiques professionnelles ;
- » en CE, demander les résultats obtenus en matière d'économie d'énergie ;
- » inscrire le thème dans la visite des lieux de travail et le plan annuel d'action en CPPT ;
- » recueillir les idées et l'avis des travailleurs sur les mesures à engager.

Les aides de la Wallonie en matière d'efficacité énergétique

Le portail wallon de l'énergie propose une série de conseils aux entreprises sur [ce site](#).

Les cellules RISE recommandent de faire appel aux facilitateurs compétents pour accompagner la phase d'évaluation des mesures identifiées par le personnel (voir chapitre « Méthodologie »).

La cellule RISE de votre syndicat

Comme délégué/e vous bénéficiez de l'aide d'une cellule soutenue par la Wallonie pour vous aider dans vos actions syndicales qui concernent l'environnement. Trouvez l'adresse de la cellule RISE de votre syndicat [ici](#).

Les informations contenues sur ce site peuvent être reproduites  
sans autorisation préalable  
à condition de bien vouloir citer la source [www.rise.be](http://www.rise.be)

[Retour au sommaire](#)

# Actualités [www.rise.be](http://www.rise.be) - 8 octobre 2014

RISE - Réseau Intersyndical de sensibilisation à l'énergie et au climat

Accueil

Qui sommes-nous

Actualités

Agir dans l'entreprise

Formations

Colloques

Les dossiers de la transition

Changements climatiques

Documentation

Service d'aide

Liens utiles

Contacts

Photos

Recherche

Membres

Vidéos

Recherche :

### Dernières nouvelles

#### III Pas de politique climatique : pas d'emplois !

Les syndicats et les organisations de développement et environnementales du monde entier affirment très clairement : si l'on continue de faire d'importants progrès en matière de politique climatique, on met à mal l'emploi, tant au Nord qu'au Sud.

Lettre ouverte au futur gouvernement belge à l'occasion de la journée mondiale d'action pour le Travail décent.

#### III Débat public sur l'énergie renouvelable

**DEBAT PUBLIC**  
**L'ENERGIE RENOUVELABLE : BIEN COMMUN OU MARCHANDISE ?**

Le 1er octobre 2014 à Namur

#### III Semaine de la mobilité

**Semaine de la mobilité**

© 2014 RISE - Réseau Intersyndical de sensibilisation à l'énergie et au climat

# Actualités [www.rise.be](http://www.rise.be) - 1<sup>er</sup> décembre 2014

RISE - Réseau Intersyndical de sensibilisation à l'énergie et au climat

Accueil

Qui sommes-nous

Actualités

Agir dans l'entreprise

Formations

Colloques

Les dossiers de la transition

Changements climatiques

Documentation

Service d'aide

Liens utiles

Contacts

Photos

Recherche

Membres

Vidéos

Recherche :

### Dernières nouvelles

#### III Eaux usées dans l'entreprise : que peut faire un-e délégu-e ?

Les eaux usées dans l'entreprise : comment faire le point sur cette question ? Une nouvelle fiche pour les militants en entreprise !

#### III Nouvelle campagne pour agir dans l'entreprise

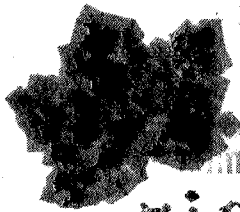
**ALIMENTATION DURABLE ?**  
**ÊTES-VOUS BIEN DANS VOTRE ASSIETTE ?**

#### III A propos de la Semaine de la mobilité 2014

**Semaine de la mobilité**

http://www.rise.be/colloques/sem7/age-fil

© 2014 RISE - Réseau Intersyndical de sensibilisation à l'énergie et au climat



*Agissons ensemble  
pour l'environnement*

réseau intersyndical  
de sensibilisation à l'environnement  
csc-fgtb

**rise**

RISE - Agir dans l'entreprise - Déchets et recyclage - Travailleurs en danger

Recherche :

## Déchets et recyclage : travailleurs en danger



Les secteurs des déchets et de l'assainissement (incinération, dépollution recyclage, récupération, nettoyage industriel, égouttage...) présentent de nombreux risques pour la santé et l'environnement. Les travailleurs de ces secteurs méritent une attention syndicale particulière, qu'il soient sous-traitants, intérimaires ou travailleurs fixes.

Les cellules RISE des syndicats CSC et FGTB invitent les équipes syndicales des entreprises concernées à engager la discussion en Comité de Prévention ou au Conseil d'Entreprise pour que l'environnement soit synonyme de qualité d'emploi.

1. Pourquoi un focus sur le secteur des déchets ?
2. Quels sont les principaux risques professionnels ?
3. Comment les évaluer ?
4. La concertation en CPPT sur les mesures de prévention
5. Lire une fiche de poste
6. Lire une étiquette de produit dangereux
7. Le suivi syndical de chantiers multiples
8. Où trouver l'info dans l'entreprise ?
9. Pour aller plus loin sur le thème

## 1. Pourquoi un focus sur les secteurs des déchets et de l'assainissement ?

### 1. Ces secteurs sont à haut risque

Les secteurs des déchets et de l'assainissement (incinération, dépollution recyclage, récupération, nettoyage industriel, égouttage...) méritent une attention syndicale particulière. Une partie des travailleurs de ces secteurs sont moins qualifiés, ou maîtrisent d'autres langues que le français et ont dès lors moins de possibilités de faire valoir leurs droits, ce qui les rend à la merci d'employeurs peu scrupuleux. Les travaux en sous-traitance amènent certains travailleurs à intervenir dans des chantiers aux risques parfois mal définis. Or ces secteurs sont parmi les plus risqués. Au Royaume-Uni, une étude a montré que le secteur du déchet a le plus haut taux d'accident de travail et de maladies professionnelles, avec un travailleur sur 20 concerné (1).

Exemples

- Les postes du tri manuel où les cadences de travail peuvent conduire à effectuer plus de 200 gestes/minute exposent particulièrement à ce risque(2).
- Les postes de travail en atmosphère confinée (nettoyage d'égouts, citernes, ...) sont régulièrement exposés à des risques d'intoxication mortelle par inhalation de sulfure d'hydrogène,
- Des sacs de déchets ménagers peuvent surgir des aiguilles, des objets coupants, des produits toxiques, des bactéries...

A lire aussi : « Les travailleurs du recyclage exposés à des dangers mortels »

## 2. Une nouvelle législation pourrait modifier le secteur

La nouvelle législation européenne en matière de déchets qui vise à faire passer du déchet à la ressource d'ici 2020 va développer et modifier le secteur. Certains experts prévoient une concurrence accrue. Les PME de la filière et surtout les multinationales (Veolia, Suez, Sita, Shanks,...) viseront le transfert d'une série de tâches du public vers le secteur privé.

## 3. La qualité de l'emploi comme condition d'une transition juste

La CES(3) a pris une résolution visant à assurer une juste transition de ces métiers en veillant à la qualité des emplois créés. La formation RISE des délégués contribue à sa manière à cette qualité d'emplois, dont la délocalisation n'aurait aucun sens.

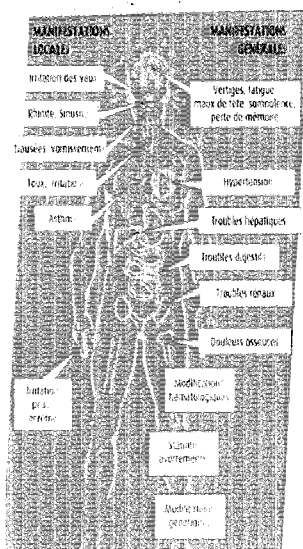
(1)ETUI HesaMag#09 p20 (source )

(2) INRS [www.inrs.fr/ ../dechets-menagers](http://www.inrs.fr/.../dechets-menagers)

(3) D'après les prévisions plus de 500 000 emplois en Europe dans les secteurs du traitement des déchets et du recyclage d'ici 2020

# 2. Les principaux risques professionnels de ces secteurs

## 1. Les risques du métier



Dans les secteurs concernés, les risques professionnels sont multiples et les polluants potentiellement présents extrêmement variés. Tous les risques ne sont pas entièrement identifiés, ni connus.

Les risques varient selon le type et la nature du déchet et selon le type de travail à réaliser :

- physiques : brûlures (en lien avec l'activité des fours), blessures par toute une série d'objets potentiellement infectés, bruit, incendie, explosion, piqûres, chutes, troubles aux muscles et au squelette (dues aux postures, aux mouvements répétitifs et au port de charges lourdes)
- biologiques (les eaux et les boues d'épuration, les déchets hospitaliers, farines et graisses animales, les matières organiques fermentescibles) : bactéries (shigella, Escherischia coli, tétanos, leptospirose), virus (hépatites, entérovirus), parasites, champignons (penicillium, aspergillus, cladosporium),
- chimiques (vapeurs, poussières, combustibles solides et liquides de substitution,

déchets dangereux et toxiques, solvants résiduels et huiles usagées, résidus de peintures, de vernis, de colles, d'encres, PCB/PCT, goudrons, médicaments périmés et déclassés, sciures imprégnées, plastiques) : hydrocarbures aliphatiques (chlorés ou non) et aromatiques (benzène, toluène, xylène, éthylbenzène), dérivés aminés et nitrés, alcools, glycols, cétones, métaux (Mercure, Plomb, Cadmium, Chrome, Nickel, Cuivre, Zinc).

Consulter la suite sur <http://rise.be/agir-dans-l-entreprise/dechets-et-recyclage-travailleurs-en-danger-.htm?lng=fr>

réseau intersyndical  
de sensibilisation à l'environnement  
1987-1998

Agissons ensemble  
pour l'environnement

RISE

Accueil  
Qui sommes-nous  
Actualités  
Agir dans l'entreprise  
Formations  
Enquêtes  
Les dossiers de la transition  
Changements climatiques  
Documentation  
Service d'aide  
Liens utiles  
Contacts  
Photos  
Recherche  
Membres  
Vidéos

Dernières nouvelles

III Nouveau documentaire RISE !  
TRANSITION ÉNERGÉTIQUE. UN MODÈLE COOPÉRATIF  
Des délégués syndicaux (CSC, FGTE) en visite chez Ecopower à Eskis en septembre 2014 découvrez le documentaire !

III Eaux usées dans l'entreprise : que peut faire un-e délégué-e ?  
Les eaux usées dans mon entreprise : comment faire le point sur cette question ? Une nouvelle fiche pour les militants en entreprise !

III Nouvelle campagne pour agir dans l'entreprise

ALIMENTATION DURABLE ?  
ÉTES-VOUS BIEN DANS VOTRE ASSIETTE ?

11:58  
30/12/2014

- Accueil
- Qui sommes-nous
- Actualités
- Agir dans l'entreprise
- Vers une alimentation durable : recettes syndicales pour agir dans l'entreprise**
- Ondes et champs électromagnétiques
- Déchets et recyclage : travailleurs en danger !
- Formations
- Colloques
- Les dossiers de la transition
- Changements climatiques
- Documentation
- Service d'aide
- Liens utiles
- Contacts
- Photos
- Recherche
- Membres
- Vidéos

## Vers une alimentation durable : recettes syndicales pour agir dans l'entreprise

### Introduction



Notre alimentation a un impact considérable sur l'environnement. Il est estimé qu'environ 1/3 de notre empreinte écologique est due à nos modes alimentaires. Notre nourriture moderne est à présent produite à grands renforts d'engrais, de pesticides et d'énergies fossiles. Elle est aussi fortement transformée par l'industrie agro-alimentaire et, mondialisée oblige, transportée à travers toute la planète. En moyenne, notre assiette parcourt ainsi 2 500 km. L'environnement est malmené par ces pratiques : déforestation, pollutions des eaux et des sols, diminution de la biodiversité, épuisement des ressources énergétiques, émissions de gaz à effet de serre et réchauffement climatique, etc.

Mais les impacts environnementaux sont loin d'être les seuls : nos habitudes alimentaires ont aussi des conséquences économiques, sociales et sanitaires tant au nord qu'au sud de la planète : au nord, revenus insuffisants et surendettement des agriculteurs, malbouffe, obésité, maladies dites de « civilisation » et au sud, entre autres, famines, malnutrition et perte de la souveraineté alimentaire. Elles soulèvent aussi de nombreuses questions éthiques : souffrance animale, gaspillages alimentaires versus pénuries alimentaires, cultures de céréales pour nourrir le bétail versus productions vivrières pour nourrir la population, etc.

Notre système alimentaire n'est tenable ni pour la planète ni pour ses habitants. Que peut-on poser comme autres choix pour inverser la tendance ? Ce dossier vise à faire le point sur les pratiques alimentaires que l'on peut adopter dans les entreprises pour soutenir un mode alimentaire plus durable. En effet, les entreprises, institutions publiques, collectivités, associations, etc. ont aussi un rôle à jouer : à travers les repas des cantines, les repas, sandwiches, boissons proposés lors des réunions ou d'événements mais aussi le café, l'eau, boissons et encas mis à disposition des travailleurs. Des exemples de plusieurs entreprises ayant déjà emprunté une voie durable viendront illustrer ce dossier et, nous l'espérons, vous convaincre de la faisabilité de telles pratiques.

Bonne lecture et bonne réflexion.

L'équipe RISE

#### 1. Alimentation durable : enjeux et définitions

#### 2. Que faire syndicalement sur ces questions ?

#### 3. Exemples pratiques

#### 4. Boîte à outils

## 1. Alimentation durable : enjeux et définitions

En quoi notre modèle alimentaire actuel pose-t-il problème ?

Notre modèle alimentaire a fortement évolué depuis les années 60 : agriculture productiviste, industrialisation et mondialisation ont contribué à modifier radicalement le contenu de notre assiette. Elle est à présent composée de produits transformés par l'industrie agro-alimentaire, transportés sur des milliers de kilomètres et fabriqués à grand renfort d'énergie. Elle est aussi beaucoup plus chargée en produits animaux (viandes et produits laitiers) et trop riche en graisses et en sucres rapides. Si nous consommons plus de fruits et de légumes de nos jours, nous les consommons indépendamment de leur saison grâce aux importations et aux cultures en serre. Ces modes de production et de consommation ont des conséquences indéniables tant sur le plan de l'environnement, de la santé, qu'au niveau social et économique. Nous vous proposons d'en approfondir quelques-unes.

### **Surexploitation des ressources**

Le modèle alimentaire occidental actuel pèse trop lourd sur les ressources naturelles. Si l'on prend l'exemple des ressources halieutiques (le poisson), il est estimé que 70 % des stocks de poissons sont menacés en raison notamment de l'augmentation des consommations des pays riches, des techniques industrielles de pêche, de la pêche illégale, etc. Idem pour l'eau.



Selon les différents climats, il faut entre 15 500 et 250 000 litres d'eau pour produire 1 kg de viande de bœuf. Il faut 9 litres d'eau pour produire un litre de coca-cola.

#### Déforestation, destruction des milieux naturels et appauvrissement des sols

Les terres agricoles prennent le pas sur les forêts tropicales, pourtant essentielles pour le maintien de la biodiversité. Ces terres sont le plus souvent consacrées à la culture de soja destiné à nourrir le bétail européen. De manière générale, l'exploitation intensive des sols les appauvrit. Ils doivent alors être fertilisés artificiellement.

En Amazonie, depuis 1975, la surface défrichée pour planter du soja et créer des pâturages équivaut à la superficie de la France et du Portugal.

#### Pollution des sols et des eaux

Le développement d'une agriculture intensive va de pair avec l'usage intensif d'engrais chimiques et de produits phytosanitaires. Ces substances se retrouvent dans les sols et contaminent les eaux de surface et souterraines. L'élevage est la plus grande source sectorielle de pollution de l'eau (déjections, antibiotiques, hormones, engrais et pesticides pour le fourrage, etc.).

La France, les Pays-Bas et la Belgique sont les plus gros consommateurs européens de pesticides par hectare cultivé(1). En France, 93 % des points surveillés dans les cours d'eau et 63 % des points suivis en eaux souterraines sont contaminés par des pesticides(2).

#### Perte de biodiversité

Les pratiques agricoles intensives engendrent la destruction des habitats à travers le monde : déforestation, désertification, modification des paysages, etc. Les techniques industrielles de pêche provoquent aussi d'importants dégâts à la faune marine : 1/3 des captures de pêche sont rejetées, engendrant de lourdes pertes parmi les animaux (cétacés, dauphins, tortues de mer, poissons ne correspondant pas aux espèces ciblées, etc.).

Une autre forme de perte de biodiversité trouve sa source dans les sélections opérées pour les besoins de l'agriculture intensive et de l'industrie agro-alimentaire. Les variétés animales et végétales sont choisies pour des raisons de rendement, de croissance rapide, de conservation et de résistance aux transports et manutentions.

La FAO estime que 75 % des variétés cultivées autrefois ont été éliminées en moins de 100 ans.

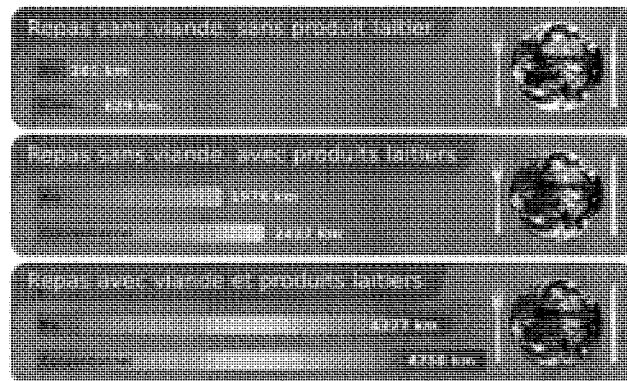
#### Consommation d'énergie et émissions de gaz à effet de serre (GES)

La production des aliments nécessite une grande quantité d'énergie fossile à tous les stades : production par une agriculture intensive (engrais, pesticides, machines), en toute saison (en serre ou en serre chauffée ou de provenance lointaine), traitements, stockage, transformation par les industries agro-alimentaires, emballage, transports (vers les centrales d'achat, puis les lieux de vente, puis déplacement des consommateurs), conservation (frigos, surgélateurs) et préparation. Au final, un tiers des émissions de GES dans le monde sont liées à la production, la transformation, le transport et la conservation des aliments(3). Le constat est là : nous dépendons du pétrole pour manger.

Notre système alimentaire industrialisé consomme 10 calories fossiles pour produire 1 calorie alimentaire. Pour des aliments très transformés, une pizza surgelée par exemple, le processus de transformation va nécessiter jusqu'à 40 calories fossiles pour produire une seule calorie alimentaire (4).

### Effet de serre selon l'alimentation

Par personne et par an en équivalent kilomètre automobile



Source : Foodwatch, rapport sur l'effet de serre dans l'agriculture conventionnelle et biologique | [www.foodwatch.be](http://www.foodwatch.be) | 2014

#### Les déchets

Autre facette cachée de notre système alimentaire : les déchets. Le gaspillage alimentaire est présent à tous les stades : tant lors de la production que de la distribution et de la consommation (54 % au niveau de la production et 46 % au niveau de la distribution et de la consommation selon la FAO(5)).

Chaque année, on gaspille de par le monde 1,3 milliard de tonnes de nourriture (soit 1/3 de la production mondiale)(6).

L'emballage voire le suremballage de nos denrées engendre une montagne de déchets.

En Europe, chaque habitant génère tous les ans 160 kg de déchets d'emballage dont 2/3 sont des emballages alimentaires(7).

#### Diminution du nombre d'agriculteurs

Chaque année en Belgique, des centaines d'exploitations agricoles disparaissent. Les agriculteurs font face à des multiples problèmes : endettement pour réaliser les lourds investissements nécessaires à l'agriculture intensive (machines de pointe, ordinateurs mais aussi engrais, pesticides, semences, etc.), normes d'hygiène de plus en plus strictes et surtout baisse de leurs revenus. Depuis 30 ans, les prix agricoles ont baissé de 40 % alors que les prix sont restés stables pour le consommateur final. Les grandes multinationales agro-alimentaires, les centrales d'achats regroupant de grandes enseignes du commerce de détail alimentaire, les supermarchés tirant profit de leur situation dominante, font pression sur les agriculteurs poussant les prix toujours plus bas.

En Europe, une ferme familiale disparaît toutes les 30 secondes(8).

#### Famine et malnutrition

Au niveau mondial, 850 millions d'êtres humains sont gravement sous-alimentés, 2 milliards souffrent de carences et donc de malnutrition et 3 milliards de pauvres se privent plus ou moins de nourriture (principalement de petits paysans). Pourtant, la production planétaire de nourriture est suffisante pour nourrir 12 milliards d'êtres humains (2004, World Food Report) alors que nous sommes actuellement 7,2 milliards sur terre. Ce n'est donc pas la quantité qui est en cause, mais bien la répartition inéquitable des denrées et la pauvreté des populations du sud.

Le bétail accapare 60 % de la production de céréales (670 millions de tonnes).

#### Obésité, maladies cardio-vasculaires et maibouff

Pénuries et famines au sud et surconsommation, gaspillage et maibouff au nord. Le paysage alimentaire mondial frappe par ses contrastes indécents. Chez nous, l'alimentation industrielle est incriminée dans le développement exponentiel de certaines maladies dites de civilisation : cancers, diabète, maladies cardio-vasculaires et surtout obésité.

Selon l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé), l'obésité dans le monde a atteint des proportions épidémiques avec plus de 1,4 milliard d'adultes en surpoids et 500 millions de personnes obèses. Socialement, ce sont les populations les plus défavorisées qui en souffrent le plus.

#### Diminution de la fertilité, cancers et maladies neurologiques

L'agriculture intensive fait la part belle à l'utilisation de substances chimiques. Les produits phytosanitaires contaminent l'environnement, la chaîne alimentaire et in fine, nos corps. Ils sont incriminés dans le déclin de la fertilité humaine, le développement de cancers et de maladies neuro-dégénératives comme la maladie de Parkinson.

En Europe, 45,7 % des aliments testés contiennent des pesticides. 5 % dépassent la limite autorisée dans l'EU (2007). On dénombre 349 pesticides différents dans les produits alimentaires vendus en Europe. Or on utilise 1 350 pesticides dans les cultures vivrières au niveau mondial et l'UE ne pratique des analyses que pour 600 pesticides(9). Cherchez l'erreur !

#### Alimentation durable : définitions

Vous l'aurez compris, aujourd'hui, manger est loin d'être un acte anodin pour la planète et ses habitants. Nos choix de consommation façonnent notre modèle de société. Nous serons 8,1 milliards sur terre en 2025 et 9,6 milliards en 2050. Comment nourrir la population mondiale sans encore accentuer les dérives actuelles ? Le concept d'alimentation durable vise à renverser la vapeur. Il désigne une alimentation qui respecte, tout comme le développement durable, des critères environnementaux, sociaux et économiques.

Le Conseil Fédéral du Développement Durable, dont sont membres la FGTB et la CSC, propose sa propre définition d'un système alimentaire durable : « Un système alimentaire durable garantit le droit à l'alimentation, respecte le principe de la souveraineté alimentaire(10), permet à tous, partout dans le monde, de disposer d'une nourriture saine et suffisante à un prix accessible, et veille à ce que le prix final d'un produit reflète non seulement l'ensemble des coûts de production, mais qu'il internalise aussi tous les coûts externes sociaux et environnementaux. Il utilise les matières premières et les ressources (en ce compris le travail et les ressources naturelles telles que les sols, l'eau et la biodiversité) à leur niveau de restauration et respecte les différentes facettes de la culture alimentaire. Tous les acteurs de la chaîne alimentaire et les autorités doivent contribuer à réaliser un tel système alimentaire durable. »

La FAO (l'organisation de Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture) utilise le concept de régimes alimentaires durables. Elle les définit comme « des régimes alimentaires ayant de faibles conséquences sur l'environnement, qui contribuent à la sécurité alimentaire et nutritionnelle ainsi qu'à une vie saine pour les générations présentes et futures. Les régimes alimentaires durables contribuent à protéger et à respecter la biodiversité et les écosystèmes, sont culturellement acceptables, économiquement équitables et accessibles, abordables, nutritionnellement sûrs et sains, et permettent d'optimiser les ressources naturelles et humaines ».

La FAO considère que l'agriculture bio, de même que l'agriculture paysanne, permettrait non seulement de satisfaire la demande alimentaire mondiale tout en répondant aux problèmes actuels appelés à s'aggraver dans les prochaines années : croissance démographique et de la consommation, dépendance aux énergies fossiles, pressions sur les ressources en eau, pertes d'emploi dans le secteur primaire, perte de biodiversité, etc.

#### Dix pistes pour une alimentation plus durable

Comment faire pour aller vers un mode alimentaire plus durable, respectueux de l'environnement, des hommes et de la biodiversité ? En pratique, l'alimentation durable va reposer sur plusieurs principes, que nous avons résumés ci-après en 10 pistes. En fonction des produits, il sera nécessaire d'arbitrer entre différents critères selon les possibilités (géographie, emballage, disponibilité, coût, temps disponible, etc.). Il sera parfois difficile de hiérarchiser les différents critères et il reviendra à chacun de les moduler du mieux possible en fonction des possibilités des produits et surtout en fonction de nos priorités et de

nos valeurs. Retenons toutefois qu'acheter un produit local sera toujours préférable à un produit fabriqué ou cultivé à des milliers de kilomètres : il vaut mieux consommer une pomme belge non bio plutôt qu'une pomme bio de Nouvelle-Zélande. Pour les produits exotiques, le choix sera plus facile à poser et passera par la sélection de produits issus du commerce équitable. Parfois aussi, il sera préférable de ne rien acheter quand il n'y a pas de solution durable.

#### Privilégier les produits locaux et de saison

Toutes sortes de produits sont actuellement disponibles toute l'année, indépendamment de leur saison. Le coût environnemental est énorme : importations de pays lointains, culture sous serres chauffées pour allonger les saisons. Par ailleurs, le goût de ces aliments est souvent décevant alors que leur prix est souvent élevé. Alors, soutenons nos agriculteurs ! Des calendriers des fruits et légumes de saisons sont disponibles sur la toile :

[http://documentation.bruxellesenvironnement.be/documents/Calendrier\\_FR\\_def\\_Part\\_Fr.PDF](http://documentation.bruxellesenvironnement.be/documents/Calendrier_FR_def_Part_Fr.PDF)

<http://www.oivo-crioc.org/files/fr/3190fr.pdf>

<http://www.test-achats.be/alimentation/aliments/dossier/fruits-et-legume>

#### Opter pour des produits frais et les moins transformés possibles (y compris les boissons)

Comme nous l'avons vu plus haut, les aliments industriels sont gourmands en énergie et en ressources naturelles. Ils sont aussi mauvais pour la santé. Des produits de base les plus simples possibles garantissent une alimentation de meilleure qualité nutritionnelle et davantage de bénéfices pour la santé.

#### Réduire la consommation de protéines animales

En Belgique, nous consommons en moyenne 270 g de viande par jour alors que la quantité recommandée sur le plan nutritionnel est de 80 à 100 g(11). Au niveau mondial, la production de viande accapare 78 % des terres agricoles et est responsable de 18 % des émissions de gaz à effet de serre, davantage que le secteur des transports(12). Pensons aux alternatives végétales en associant légumineuses (lentilles, pois chiches, etc.) et céréales. Alternons-les avec des protéines animales en privilégiant les moins émissives en CO<sub>2</sub>.

#### Quelques facteurs d'émission

Viande de bœuf .....	17, kg CO <sub>2</sub> /kg de viande
Viande de porc .....	5 kg CO <sub>2</sub> /kg de viande
Viande de volaille .....	5 kg CO <sub>2</sub> /kg de viande
Pomme de terre ou légume frais et de saison .....	0,1 kg CO <sub>2</sub> /kg de pomme de terre ou légume
Fromage .....	13 kg CO <sub>2</sub> /kg
Lait .....	1,2 kg CO <sub>2</sub> /litre
Oeuf .....	0,2 kg CO <sub>2</sub> /oeuf

Sources : CO<sub>2</sub>logic et ADEME.

#### Consommer des produits issus du commerce équitable

Pour les produits exotiques pour lesquels il n'existe pas d'alternative locale, choisissons des produits issus du commerce équitable (café, thé, chocolat, bananes, ananas, etc.). Ils garantissent un revenu décent et des conditions de travail correctes aux travailleurs du Sud. Au plan de l'environnement, les transports se font par bateau, moins émissifs en CO<sub>2</sub> que le transport par avion. Les produits équitables sont repérables à leur logo. Un des plus fréquents est le label Fairtrade International de Max Havelaar.



Mais il en existe plusieurs autres. Retrouvez-les sur :

<http://www.infolabel.be/label/vergelijkstabel/42/orderby/naam/asc/search/osp>

et de manière encore plus complète, consultez le guide :

[http://www.commerceequitable.org/images/pdf/garanties/guide\\_labels\\_ce\\_2011.pdf](http://www.commerceequitable.org/images/pdf/garanties/guide_labels_ce_2011.pdf)

#### Consommer des produits issus d'une pêche durable

Bannissons de nos menus les espèces menacées et choisissons des poissons labellisés (MSC pour les produits de la pêche et ASC pour les produits issus de l'aquaculture). Pour en trouver :

<http://www.msc.org/ou-acheter/recherche-produits>

et guide à emporter :

<http://www.wwf.be/fr/que-faisons-nous/reduire-notre-impact/assurer-l-avenir-durable-de-la-peche/methodes-d-appvisionnement/consoguide-2013/904>

#### Privilégier les produits issus de l'agriculture biologique

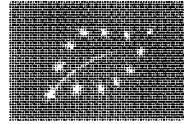
S'ils proviennent d'une source locale, ils ont moins d'impact sur l'environnement (moindre consommation d'énergie et d'émissions de GES) et sont meilleurs pour la santé, notamment grâce au fait qu'ils ne contiennent pas de pesticides (ni d'engrais de synthèse ni d'OGM). Les produits issus de l'agriculture biologique emballés portent la mention « issu de l'agriculture biologique » et sont repérables par le logo européen de l'agriculture biologique (logo en forme de feuille sur fond vert). Ils peuvent également afficher d'autres logos comme le logo AB français (label public), le label bio-garantie (label privé belge) ou encore le label bio propres à certains distributeurs. | designed by Dogstudio.be

Retrouvez-les tous sur :

<http://www.infolabel.be/label/vergelijkingslabel/38/orderby/naam/asc/search/esp>

A défaut de produits bio, l'agriculture intégrée est aussi une alternative valable sur le plan environnemental et social :

<http://www.groupfruitnet.com/>



En savoir plus :

[http://documentation.bruxellesenvironnement.be/documents/IF\\_AD\\_06\\_AgricultureBio\\_FR.PDF?langtype=2060](http://documentation.bruxellesenvironnement.be/documents/IF_AD_06_AgricultureBio_FR.PDF?langtype=2060)

(attention cette fiche reprend l'ancien label européen de l'agriculture bio. Le nouveau est celui ci-dessus, en forme de feuille, sur fond vert).

### Soutenir les circuits courts

Acheter local, c'est bien mais privilégier les circuits courts permet en outre de soutenir l'emploi des agriculteurs et de leur assurer un revenu décent. C'est aussi acheter des produits souvent à un meilleur prix que dans les circuits de vente traditionnels et plus frais (fruits et légumes cueillis la veille par exemple), contenant davantage de nutriments. C'est aussi une bonne façon de limiter voire de supprimer les emballages. Acheter en circuit court revient à acheter directement chez le producteur (ou presque sans intermédiaire). Les canaux en circuits courts se sont multipliés ces dernières années : citons dans le désordre : vente chez le producteur, marchés, paniers bio, ruches<sup>(13)</sup>, groupements d'achats collectifs, groupes d'achat solidaire de l'agriculture paysanne,...

#### » Paniers/GAC/GASAP : mode d'emploi

**Paniers bio** : en vogue depuis plusieurs années, les paniers de légumes/de fruits sont proposés par des agriculteurs ou un groupement d'agriculteurs une fois par semaine. Ils sont livrés dans un dépôt (un magasin, un particulier, une école, une entreprise) et doivent être commandés et payés d'une semaine à l'autre.

**Groupe d'achat collectif** : le GAC est une démarche collective rassemblant plusieurs personnes qui achètent ensemble directement sur commande chez un producteur (fruits et légumes, pain, viande, œufs, etc.).

**Groupes d'achat solidaire de l'agriculture paysanne** : les GASAP fonctionnent comme les GAC à la grosse différence qu'ils s'engagent à l'année par rapport au producteur, lui permettant ainsi une meilleure gestion de sa production et des revenus plus constants.

S'informer sur les différences :

[http://www.gasap.be/IMG/pdf/synthese\\_paniers\\_bio\\_site-2.pdf](http://www.gasap.be/IMG/pdf/synthese_paniers_bio_site-2.pdf)

Trouver un groupement :

<http://www.groupesalimentaires.be/consommateurs/trouver-un-groupement/>

La coordination de paysans et artisans de Belgique pour le circuit court :

<http://www.saveurspaysannes.be>  
et <http://www.paysans-artisans.be>

### Réduire le gaspillage alimentaire

En Wallonie, chaque habitant gaspille entre 15 et 20 kg de denrées alimentaires par an<sup>(14)</sup>. Pour limiter ce gâchis, on peut : établir des menus, faire ses courses plus régulièrement, en plus petites quantités, en les adaptant à la taille du ménage, dresser une liste de courses, résister aux promotions de produits en plus grandes quantités, vérifier les dates de péremption, accommoder les restes, etc.

### Réduire les déchets d'emballage

On privilégiera les aliments pas ou peu emballés, en vrac, en grand conditionnement (1 plus grand pot au lieu de 4 petits), en emballages recyclables (biodégradables, consignés, en cartons ou réutilisables) et concentrés. Près de 45 % du tonnage des emballages mis sur le marché sont des emballages de boissons, majoritairement en plastique<sup>(15)</sup>. Pensons aussi à consommer l'eau du robinet et à éviter les sodas, nocifs tant pour la santé que pour l'environnement.

### Consommer avec sobriété

En 1960, une épicerie proposait 2 000 produits différents alors que maintenant un supermarché en propose plus de 15 000<sup>(16)</sup> ! Avons-nous vraiment besoin d'un tel choix de produits, disponibles en permanence ? A l'heure où une partie de la population mondiale a faim et où l'autre fait face à une épidémie d'obésité et au développement d'une multitude de maladies liées aux modes alimentaires, une partie de la solution ne résiderait-elle pas dans des choix de consommation plus simples et plus sobres ? En d'autres termes, consommer moins mais mieux.

Pour en savoir davantage sur les critères d'une alimentation durable :

[http://documentation.bruxellesenvironnement.be/documents/BRD\\_100\\_conseilsAlimentation\\_FR.PDF](http://documentation.bruxellesenvironnement.be/documents/BRD_100_conseilsAlimentation_FR.PDF)

Guide pratique cantine durable à destination des cantines et restaurants de collectivités :

<http://simplyfood.be/onewebmedia/GIDS-100214-GuideCantineD-FR.pdf>

[Retour au sommaire](#)

© 2008 RISE | nous contacter | designed by Dogstudio.be

## 2. Que faire syndicalement sur ces questions ?

En pratique, que peut-on faire dans les entreprises ?

Les entreprises ont un rôle à jouer en matière de bonnes pratiques alimentaires à travers leur offre alimentaire. Beaucoup d'entreprises mettent en place une politique de développement durable ou définissent au moins une politique environnementale durable. Une politique alimentaire durable s'y intégrera logiquement.

Mais attention, la sensibilisation à l'alimentation durable et la modification d'habitudes bien ancrées dans l'entreprise ne doit pas correspondre à une « mise au régime » des travailleurs mais à un mieux-être. Une telle politique au sein de l'entreprise ne peut pas non plus servir de prétexte à l'employeur pour appliquer des recettes d'austérité en restreignant le bien-être des travailleurs.

Comment amener des pratiques alimentaires durables dans l'entreprise à partir du travail syndical ? Comme toujours, le type d'action syndicale dépendra de beaucoup de facteurs : intérêt des équipes syndicales sur le sujet, qualité de la concertation sociale dans l'entreprise, situation économique et financière de l'entreprise, intérêt du patron, des travailleurs, etc. Voici plusieurs propositions pour débiter votre action sur le thème de l'alimentation. A l'exception de la première, qui sera le plus souvent un passage obligé, elles ne sont pas présentées dans un ordre particulier. C'est en fonction des objectifs syndicaux et des possibilités propres votre entreprise que ces propositions se révéleront adéquates, ou non.

### Sensibiliser

La première étape consiste sans doute à mesurer l'intérêt des différents acteurs sur le sujet : équipes syndicales, travailleurs, direction... De prime abord, ces différents interlocuteurs pourraient se demander pourquoi des syndicats se saisissent d'un thème comme l'alimentation, thème qui peut à première vue paraître bien éloigné des préoccupations syndicales plus traditionnelles. Il sera sans doute nécessaire de sensibiliser les différents interlocuteurs afin de bénéficier de leur soutien dans le développement de vos actions. Le point 1 de ce dossier pourra vous guider dans l'explication des enjeux et de leur lien avec le travail syndical. Les canevas d'affiche (voir point 4) peuvent aussi servir à interpeller les travailleurs et à lancer un débat.

### Créer un groupe de travail

Rassembler des personnes intéressées par la thématique peut être une bonne façon de démarrer un projet. Il peut réunir des syndicalistes, des travailleurs, des personnes clés par rapport à la thématique (responsable des achats, responsable de la cantine par exemple), le conseiller en prévention, etc. L'alimentation est un sujet sensible pour beaucoup de personnes : il touche à des questions culturelles, religieuses, d'éducation, à des habitudes et des préférences parfois ancrées profondément. Dépasser les résistances et opérer des changements est un travail de longue haleine, qui devra se faire avec patience et doigté. Travailler à plusieurs sera d'autant plus judicieux dans un contexte pouvant se révéler sensible.

### Faire un état des lieux

C'est toujours une bonne idée de savoir d'où on part avant de fixer où l'on veut arriver. L'état des lieux peut se centrer sur l'offre alimentaire au sein de l'entreprise : cantine, distributeurs à boisson ou à snacks, pauses-café, repas lors de réunions, etc. La question de la gestion des déchets liés à cette consommation alimentaire (gobelets, cannettes, déchets organiques, tout venant...) sera importante à traiter. Il conviendra d'être attentif aux contrats qui devront être modifiés pour aller vers plus de durabilité et à leurs dates d'échéance.

L'état des lieux peut comprendre une enquête auprès des travailleurs afin de connaître leurs desiderata en matière d'alimentation. Un écart trop important entre les souhaits des travailleurs et les objectifs que l'on voudrait fixer peut conduire à un échec. Il conviendra alors de fixer des objectifs réalistes et d'introduire des changements de manière plus graduelle, par étapes.

### Mettre en place un projet d'alimentation durable dans l'entreprise

Concrètement les postes où des améliorations peuvent être apportées en termes de durabilité sont : la cantine, les snacks et boissons, les pauses-café et les lunches.

#### Propositions pour une cantine plus durable

- » Réduire les grammages de viande et de poisson, réduire l'utilisation des viandes les plus émissives de GES.
- » Travailler uniquement avec des produits de saison.
- » Proposer un plat durable dans les menus.
- » Introduire une journée sans viande : ne pas manger de viande une fois par semaine revient à économiser 170 kg de CO2 par personne et par an, ce qui équivaut à ne pas utiliser de lave-vaisselle, de lave-linge, de congélateur, de réfrigérateur, de hi-fi et de télévision(17) : <http://jeudivегgie.be/> et <http://unjoursansviande.be/>
- » Proposer du poisson issu d'une pêche durable.
- » Proposer des produits équitables pour les produits exotiques : <http://fairtradeatwork.be/fr>
- » Etablir une collaboration étroite avec un ou des producteurs locaux, bio ou non.
- » Proposer un plat bio voire passer au tout bio.
- » Revoir les cahiers des charges avec les fournisseurs pour limiter les déchets, les distances d'approvisionnement, etc.

© 2008 RISE | nous contacter | designed by Dogstudio.be

- » Intégrer des critères durables dans le cahier des charges du prestataire si la cantine est en sous-traitance : voir notre campagne cahier des charges durables : <http://www.rise.be/les-dossiers-de-la-transition/le-cahier-des-charges-durable.htm?lng=fr>

#### Se documenter sur les cantines durables

- » Le « Guide pratique cantine durable à destination des cantines et restaurants de collectivités » de Simply Food avec le soutien des Régions wallonne et bruxelloise : <http://simplyfood.be/onewebmedia/GIDS-100214-GuideCantineD-FR.pdf>
- » La fiche de Bruxelles Environnement : « Alimentation durable dans les cantines et sans surcoûts » : [http://documentation.bruxellesenvironnement.be/documents/IF\\_Alim13\\_CouTransitionFR.PDF](http://documentation.bruxellesenvironnement.be/documents/IF_Alim13_CouTransitionFR.PDF)
- » La fiche de Bruxelles Environnement : « Le gaspillage alimentaire en entreprise » : [http://documentation.bruxellesenvironnement.be/documents/infoFiche\\_GaspiProfessionnels.PDF](http://documentation.bruxellesenvironnement.be/documents/infoFiche_GaspiProfessionnels.PDF)
- » Le guide du SFP Développement Durable « Guide alimentation durable dans les restaurants de l'administration » : [http://fido.belgium.be/sites/5003.fedimbo.belgium.be/files/documents/gids\\_fr.pdf](http://fido.belgium.be/sites/5003.fedimbo.belgium.be/files/documents/gids_fr.pdf)

#### Trouver des fournisseurs

- » Le guide de l'alimentation bio de Nature & Progrès : le Biottin : <http://www.calameo.com/read/000490640ac0c68d54f8a>  
<http://www.groupealimentaires.be>
- » La coordination de paysans et artisans de Belgique pour le circuit court : <http://www.saveurspaysannes.be>  
<http://www.paysans-artisans.be>
- » Le site de Biowallonie, actuellement en construction : [www.biowallonie.be](http://www.biowallonie.be)

#### Propositions pour des boissons durables

Pour le café et le thé : les choisir équitables avant tout, bio si possible. A accompagner d'un lait local bio et d'un sucre d'origine locale (betterave) ou équitable (cane non raffinée) de préférence bio.

Pour l'eau : privilégier les fontaines d'eau à raccorder au réseau de distribution.

Pour les jus de fruits : privilégier les produits locaux, issus de l'agriculture biologique si possible. Si des jus de fruits exotiques sont incontournables, alors les choisir équitables.

Pour les sodas : s'ils sont indispensables, les choisir locaux voire équitables, de préférence bio.

Pour limiter les déchets, évitons le jetable. On privilégiera l'utilisation de tasses et verres lavables. La plupart des distributeurs de boissons chaudes peuvent être réglés de manière à insérer une tasse. Si possible, pour les jus et sodas, évitons les cannettes et bouteilles individuelles en plastique et proposons à la place l'utilisation de grandes bouteilles en verre mises à disposition de tous.

#### Propositions pour des snacks

Si possible, introduire des propositions de snacks plus durables : comme les fruits locaux, des yaourts artisanaux et locaux, des fruits secs, des barres de céréales. Le tout si possible d'origine locale et bio.

Ces snacks plus durables peuvent également être placés dans un distributeur. Une corbeille de fruits peut aussi être mise à disposition des travailleurs. C'est une pratique de plus en plus courante dans les entreprises.

#### Propositions pour des sandwiches durables

A la place de la traditionnelle baguette blanche industrielle au jambon reconstitué et à la mayonnaise riche en graisses trans(18), il existe des alternatives plus durables : pains artisanaux, complets, bio, fromages et charcuteries locales et artisanales, pâtés végétariens, légumes de saison grillés ou en crudités. Une présentation sur un plateau permettra d'éviter les emballages individuels. En hiver, une soupe de saison sera la bienvenue et permettra de réduire la quantité de sandwiches. A servir de préférence dans de vrais bols.

Pour éviter le gaspillage : demandez la confirmation des présences et calculez au plus juste par rapport au nombre de personnes confirmées, il y a toujours des absents. Si malgré ces précautions, il y a des restes, invitez vos collègues à profiter des surplus et les participants à emporter une collation.

#### Organiser un GASAP dans l'entreprise

Certaines entreprises permettent la livraison de paniers bio dans leurs locaux. Certaines ont fait un pas de plus en mettant sur pied un GASAP (voir encadré ci-avant).

Trouver un groupement :

<http://www.groupealimentaires.be/consommateurs/trouver-un-groupement/>

#### Organiser des actions de sensibilisation

Une multitude de possibilités existent pour sensibiliser autrement : organisation de petits déjeuners Oxfam, projection d'un film sur l'alimentation durable (il en existe de nombreux, contactez-nous pour des références), organisation d'un débat, d'un cours de cuisine durable, témoignage d'un agriculteur, etc.

#### Proposer la création d'un potager collectif, d'un compost, etc.

Dans certaines entreprises, les actions sur l'alimentation prennent un tour très concret : des entreprises mettent à disposition des travailleurs des parcelles de terrain pour cultiver un potager ou planter un verger. Des travailleurs s'organisent pour composter des déchets organiques et récolter un terreau de qualité pour le potager collectif ou pour un usage individuel. C'est joindre l'utile à l'agréable... en toute convivialité.

© 2008 RISE | nous contacter | designed by Dogstudio.be

### Comment agir en CE, CPPT et en DS ?

Comme dans beaucoup de domaines, les trois instances permettront d'aborder différents aspects de la thématique.

En CE, vous pourrez notamment aborder les questions suivantes :

- » l'aspect coût : quels sont les coûts liés à l'exploitation du restaurant d'entreprise ? Combien coûte le traitement des déchets organiques de l'entreprise ? Pour quelles quantités de déchets ? Quelles sont les dépenses actuelles pour l'achat des boissons, snacks mis à disposition du personnel ?
- » l'aspect contrat et accord ayant des conséquences fondamentales et durables (dans le sens temporel du terme)(19) pour l'entreprise : une entreprise, une administration qui entend un travail de fond pour modifier ses cahiers des charges et y introduire des clauses de durabilité devrait en informer le CE. Idem si l'entreprise développe une politique de développement durable ou un système de gestion de l'environnement ou définit une politique environnementale sur laquelle elle communique.

En CPPT, la législation(20) permet plus facilement d'aborder les questions d'environnement. Le lien du thème de l'alimentation avec la santé des travailleurs devrait aussi faciliter la discussion et la mise en place de projet à travers l'action du CPPT, via le plan global de prévention et le plan annuel d'action. On pourra notamment aborder les questions suivantes :

- » les déchets ;
- » la réduction des émissions de CO2 ;
- » le développement d'action pour réduire les impacts sur l'environnement : un projet de cantine durable, le placement de fontaines d'eau du robinet, la proposition de snacks de qualité, etc. ;
- » l'intégration de la question de l'alimentation dans la politique environnementale de l'entreprise et/ou dans les objectifs du système de gestion de l'environnement (comme ISO 14001 et EMAS) ;
- » la définition de critères de durabilité dans le cahier des charges des fournisseurs ;
- » etc.

En DS, pensons à inclure dans une CCT des améliorations collectives des conditions de travail, justement, en améliorant les propositions d'offre alimentaire (pour le restaurant d'entreprise, dans les possibilités de boissons ou collations proposées aux travailleurs). Une alimentation de meilleure qualité, la mise sur pied d'un potager d'entreprise, la participation des travailleurs à un projet d'alimentation durable sont autant d'éléments qui peuvent participer à réduire le stress dans l'entreprise et à favoriser les liens entre travailleurs.

[Retour au sommaire](#)

## 3. Exemples pratiques

Nous avons rassemblé ci-dessous des exemples d'actions menées par plusieurs entreprises. Les trois premiers ont été collationnés par Bruxelles-Environnement, le quatrième est un exemple de ce qui a été fait syndicalement dans une entreprise du Brabant wallon et le dernier concerne un projet citoyen dont l'objectif est de structurer la réflexion et d'aboutir à un plan d'action pour construire la souveraineté alimentaire locale tout en développant des emplois durables.

### Exemples d'alimentation durable dans les collectivités

[http://documentation.bruxellesenvironnement.be/documents/IF\\_AD\\_09\\_Etudesdecas\\_FR.PDF](http://documentation.bruxellesenvironnement.be/documents/IF_AD_09_Etudesdecas_FR.PDF)

### Exemple de Toyota Motor Europe

[http://documentation.bruxellesenvironnement.be/documents/IF\\_Alim\\_ToyotaEurope\\_FR.PDF](http://documentation.bruxellesenvironnement.be/documents/IF_Alim_ToyotaEurope_FR.PDF)

### Exemple de la VUB

[http://documentation.bruxellesenvironnement.be/documents/IF\\_Alim\\_VUB\\_FR.PDF](http://documentation.bruxellesenvironnement.be/documents/IF_Alim_VUB_FR.PDF)

### Exemple d'action syndicale chez Swift à la Hulpe

#### L'entreprise Swift, quelques données

- » Coopérative belge fondée en 1973 ;
- » installée à La Hulpe dans le Brabant wallon mais possédant des bureaux sur tous les continents ;
- » environ 2000 travailleurs ;
- » active dans le secteur du transfert sécurisé de données structurées interbancaires ;
- » 17 millions de messages/jour ;
- » 9 000 institutions connectées dans 200 pays (en 2012).

#### Les actions

Depuis plusieurs années, les actions syndicales sur l'environnement se multiplient chez SWIFT. Ont ainsi vu le jour des actions en matière :

- » de mobilité : mise en place de la formule de 1/3 payant avec la SNCB, développement du concept de budget mobilité pour les employés (au lieu de la voiture de société), campagne en faveur de l'utilisation du vélo (« Tous Vélo Actifs), projet bike to work, achats de vélos électriques pour les déplacements internes à l'entreprise, installation d'infrastructures autour de l'utilisation du vélo (vestiaires, douches, garages pour l'entretien des vélos) ;
- » d'énergie et de réduction de CO2 : virtualisation des serveurs, éclairage par LEDs avec détecteur de mouvement, installation de panneaux solaires thermiques, rénovation de l'isolation de tous les bâtiments, chaudière à cogénération pour alimenter en électricité et pour le chauffage de la crèche, projet de géothermie, etc. ;
- » de biodiversité : gestion différenciée, prairies fleuries, installation de ruches et de nichoirs, verger conservatoire d'espèces, etc.

Tout logiquement, des actions en matière d'alimentation durable sont venues se greffer sur le projet en matière de biodiversité et de réduction des émissions de CO2 :

- » organisation d'un système de paniers de fruits et légumes bio par l'entremise d'un producteur local ;
- » mise en place d'un menu végétarien à la cantine une à deux fois par semaine et utilisation de produits locaux et de saison ;
- » réalisation d'une étude pour la transition du restaurant d'entreprise vers une alimentation durable et implémentation progressive des différents concepts ;
- » sensibilisation des travailleurs à travers la projection du film Love Meat Tender.

La Ceinture aliment-terre liégeoise

Il s'agit d'un projet développé actuellement sur la région liégeoise qui vise à (re)créer un réseau de production alimentaire et de distribution locale (en circuit court) autour de Liège (à l'échelle de la province).

Cette initiative a pour origine plusieurs constats :

- » la perte de la maîtrise de la filière alimentaire, largement dans les mains de grands groupes multinationaux ;
- » un modèle d'agriculture et d'élevage dépendant largement des énergies fossiles non renouvelables, et non respectueux des écosystèmes et de la santé humaine ;
- » la tendance à la disparition d'un nombre important d'exploitations agricoles et d'une perte de souveraineté alimentaire régionale, avec, à contre-courant de cette tendance, des dizaines d'initiatives de production et de commercialisation alternatives, des projets concrets de production, de formation, d'accompagnement à l'installation, l'organisation de consommateurs en soutien à l'agriculture locale via les circuits courts, groupements d'achat, etc.

La Ceinture aliment-terre liégeoise rassemble une centaine de partenaires privés (maraîchers, distributeurs, groupements d'achat), mais aussi « institutionnels » ou publics (organismes de formation, communes, province, Agences de Développement Local, SPI, ...)  
Elle a pour ambition d'être la plate-forme qui facilitera le développement d'initiatives multiples allant toutes dans le sens d'une plus grande part de marché pour les produits locaux, « bons, propres et justes », accessibles à l'ensemble de la population.

Les organisations syndicales s'intéressent particulièrement à ce projet notamment parce qu'au-delà de la dimension sociale, citoyenne et environnementale, ce projet est un vecteur de développement économique potentiellement porteur d'emplois locaux, variés, et pour une part, accessibles à des travailleurs peu qualifiés.

Les organisations syndicales ont donc un rôle d'encadrement à jouer pour aider à structurer un secteur aujourd'hui trop souvent porté soit par de petits indépendants (maraîchers ou distributeurs), soit par l'économie sociale (entreprises d'insertion, EFT, GISP, ...).

Les « circuits courts » ne doivent pas être synonymes d'emplois précaires.

La Ceinture aliment-terre liégeoise est une initiative à suivre et à soutenir.

Pour en savoir plus : <http://www.cattl.be/>

[Retour au sommaire](#)

## 4. Boîte à outils

Les documents de référence

Il existe de nombreuses brochures sur la thématique de l'alimentation durable. Voici notre sélection de celles qui, à notre sens, vous seront les plus utiles.

- » La brochure de la CGSLB « La transition : vers une alimentation durable en entreprise », novembre 2013 :  
[http://www.cgsib-wallonie.be/uploads/media/cgsib\\_alimdurable\\_BAT\\_8\\_11\\_04.pdf](http://www.cgsib-wallonie.be/uploads/media/cgsib_alimdurable_BAT_8_11_04.pdf)
- » La brochure « Une alimentation durable sur le lieu de travail : guide pratique pour des changements hors cantine », Alimentation 21, août 2013.
- » Le « Guide pratique cantine durable à destination des cantines et restaurants de collectivités » de Simply Food avec le soutien des Régions wallonne et bruxelloise :  
<http://simplyfood.be/onewebmedia/GIDS-100214-GuideCantineD-FR.pdf>

© 2008 RISE | nous contacter | designed by Dogstudio.be



- » La brochure de Bruxelles environnement : « Alimentation et environnement : 100 conseils pour se régaler en respectant l'environnement et sa santé, décembre 2013 » :  
[http://documentation.bruxellesenvironnement.be/documents/BRO\\_100\\_conseilsAlimentation\\_FR.PDF](http://documentation.bruxellesenvironnement.be/documents/BRO_100_conseilsAlimentation_FR.PDF)
- » Mes infos fiches-développement durable de Bruxelles Environnement, en particulier :
  - la fiche « Alimentation durable dans les cantines et sans surcoûts » :  
[http://documentation.bruxellesenvironnement.be/documents/IF\\_Aliment3\\_CouTransitionFR.PDF](http://documentation.bruxellesenvironnement.be/documents/IF_Aliment3_CouTransitionFR.PDF)
  - la fiche « Le gaspillage alimentaire en entreprise » :  
[http://documentation.bruxellesenvironnement.be/documents/InfoFiche\\_GaspiProfessionnels.PDF](http://documentation.bruxellesenvironnement.be/documents/InfoFiche_GaspiProfessionnels.PDF)
  - la fiche « L'agriculture biologique » :  
[http://documentation.bruxellesenvironnement.be/documents/IF\\_AD\\_06\\_AgricultureBio\\_FR.PDF?langtype=2060](http://documentation.bruxellesenvironnement.be/documents/IF_AD_06_AgricultureBio_FR.PDF?langtype=2060)
- » Le Biotin Alimentation de Nature et Progrès, 2011 ; il s'agit d'un guide de l'alimentation bio en Wallonie et à Bruxelles. Y sont répertoriés de nombreux producteurs mais également magasins et marchés bio, classés par province :  
<http://www.calameo.com/read/000490640ac0c68d54f8a>

#### Liens utiles

- » Bruxelles-Environnement propose de nombreux outils pour travailler sur l'alimentation durable :  
<http://www.bruxellesenvironnement.be/Templates/Professionnels/informer.aspx?id=35096>
- » Le RAWAD, le Réseau des acteurs wallons pour une alimentation durable :  
<http://www.rawad.be/>
- » Le site du Rabad, le réseau des acteurs bruxellois pour l'alimentation durable :  
<http://www.rabad.be/>
- » Le site du projet « Cantines durables en Région bruxelloise » lancé par Bruxelles Environnement en partenariat avec l'association BioForum Wallonie :  
[http://www.restaurationcollectivedurable.be/fr/Collectivites\\_durables/](http://www.restaurationcollectivedurable.be/fr/Collectivites_durables/)
- » Pour des informations complémentaires sur les labels et logos :  
<http://www.infolabel.be/label/vergelijkjkingstabel/38/orderby/naam/asc/search/osp>
- » Le site Achats verts comporte une partie sur les achats en matière d'alimentation :  
<http://www.achatsverts.be/alimentation>

#### Affiches

Pour vous aider dans la réalisation d'une campagne d'information, voici un canevas pour la réalisation de votre propre affiche sur le thème de l'alimentation et interpeller les travailleurs.

[Retour au sommaire](#)

#### Notes

- (1) Source : le Monde « Les raisons de l'addiction française aux pesticides » 27/10/2012. [Retour au texte](#)
- (2) in Commissariat Général au Développement Durable, service de l'observation et des statistiques, note de synthèse sur l'eau - Qualité et ressource, 10 juillet 2013. [Retour au texte](#)
- (3) Source : Alimentation et environnement : 100 gestes pour se régaler en respectant l'environnement et sa santé, Bruxelles Environnement, décembre 2013, p. 8. [Retour au texte](#)
- (4) Source : jeu de la ficelle, fiches thématiques. [Retour au texte](#)
- (5) RTBF 12/9/2013 [http://www.rtf.be/info/societe/detail\\_gaspillage-mondial-giffe-pour-les-670-millions-de-victimes-de-la-faim?id=8087606](http://www.rtf.be/info/societe/detail_gaspillage-mondial-giffe-pour-les-670-millions-de-victimes-de-la-faim?id=8087606) [Retour au texte](#)
- (6) RTBF 6/1/2014, [http://www.rtf.be/info/societe/detail\\_gaspillage-alimentaire-chat-sur-les-actions-mises-en-place-en-belgique?id=8168556](http://www.rtf.be/info/societe/detail_gaspillage-alimentaire-chat-sur-les-actions-mises-en-place-en-belgique?id=8168556) [Retour au texte](#)
- (7) ADEME, Tout savoir sur l'éco-consommation, 2007. [Retour au texte](#)
- (8) Arnaud Zacharie, in Demain Le Monde, Campagne pour la Souveraineté alimentaire du CNCO, 2007, cité dans le jeu de la ficelle p. 65. [Retour au texte](#)
- (9) PAN Europe, pesticides in food, fact sheet, juin 2008. [Retour au texte](#)
- (10) Le concept de souveraineté alimentaire a été défini pour la première fois en 1996 lors d'un sommet de la FAO. Il s'agit du droit d'une population ou d'un pays de définir et de mettre en place les propres politiques agricoles et alimentaires les plus adaptées pour leurs populations, sans qu'elles puissent nuire à d'autres pays. [Retour au texte](#)
- (11) Jeu de la ficelle, fiches thématiques, p. 35. [Retour au texte](#)
- (12) Jeudiveggie. [Retour au texte](#)
- (13) Une ruche est un réseau de citoyens/voisins qui s'organisent ensemble pour acheter des produits le plus souvent locaux, bio et équitables et mettent sur pied des projets autour de l'alimentation. Voir : <http://www.laruchequiditoui.fr/3268> [Retour au texte](#)
- (14) Copidec, le gaspillage alimentaire, un coup dur pour votre budget. [Retour au texte](#)

(15) Bruxelles Environnement, Alimentation et environnement, 65 conseils pour se régaler en respectant l'environnement et la santé, p. 13. [Retour au texte](#)

(16) [www.observ.be](http://www.observ.be), le site de l'observatoire bruxellois de la consommation durable. [Retour au texte](#)

(17) Source : EVA, [www.vegetarisme.be](http://www.vegetarisme.be) cité par Bruxelles Environnement, alimentation et environnement, janvier 2009. [Retour au texte](#)

(18) Catégorie d'acides gras insaturés obtenus notamment par le processus d'hydrogénation partielle d'huiles végétales. Présents dans de nombreux aliments industriels : plat préparés, céréales, mayonnaises, biscuits, viennoiseries, margarines, etc. Consommés même à faible dose, ils augmentent le risque de maladies cardio-vasculaires. [Retour au texte](#)

(19) Art. 5 et art. 6 de l'AR du 27/11/1973 portant réglementation des informations économiques et financières à fournir aux conseils d'entreprise. [Retour au texte](#)

(20) Art. 14 et 16 de l'AR du 3/5/1999 sur les missions et fonctionnement des CPPT. [Retour au texte](#)

## 1. Ondes et champs Electromagnétiques : de quoi parle-t-on ?

La présence d'une charge électrique dans l'espace induit un **champ électrique** tout autour de cette charge. Ce champ électrique est mis en évidence par la force qu'il induit (attraction ou répulsion).

La circulation d'un courant électrique (charges électriques en mouvement) produit en plus un **champ magnétique**.

Si le courant circulant sur le conducteur varie en fonction du temps et est sinusoïdal, l'amplitude du champ électrique et magnétique induit variera de la même façon à la même fréquence. Ce champ électromagnétique se propage sous forme d'une **onde électromagnétique** caractérisée par l'**intensité** (mesurée en Volt/mètre ou en Ampère/mètre, et par la **fréquence** exprimée en hertz (Hz).

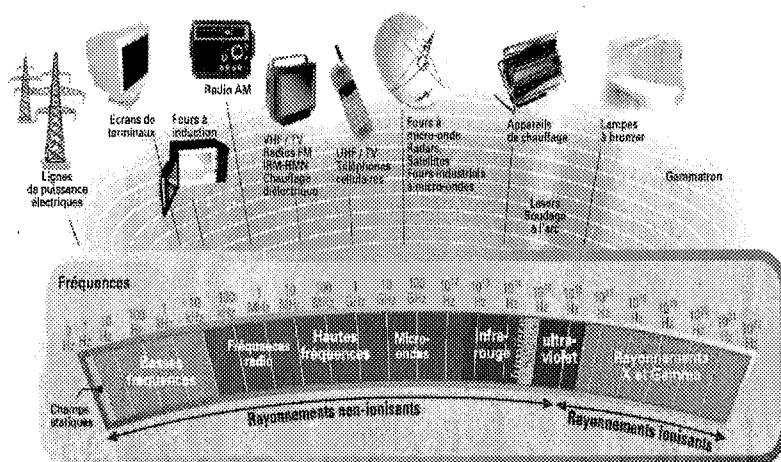
Ce rayonnement peut être intentionnel (on s'en sert pour établir des communications sans fil), ou non intentionnel (conséquence du transport d'énergie électrique).

### On distingue :

- D'une part les **fréquences extrêmement basses** (50 Hz) : les câbles de transport du courant (lignes de basse, moyenne et haute tension), les appareils électriques (électroménagers, ordinateurs et écrans, photocopieuses, luminaires, chauffages électriques...)
- Les **moyennes fréquences** (de 50 Hz à 400 KHz), comme les fours à inductions
- et les **hyperfréquences**, parfois appelées radiofréquences (RF) ou micro-ondes (100 MHz à 300 GHz) : émetteurs radio et télévision, radars, téléphonie mobile, téléphones sans fil d'intérieur (DECT), Bluetooth, compteurs intelligents, radars, certains antivols, ordinateurs sans fil, baby phones...). On parle aussi de rayonnement non ionisant (RNI).



Au-delà, on trouve les fréquences correspondant à l'infrarouge, à la lumière visible, puis aux rayons ionisants (Ultra-violet, rayon X, rayon Gamma). Ces rayonnements ne font pas l'objet de cette information.



## Que trouve-t-on dans notre environnement quotidien, au travail ou à la maison ?

### Les champs électriques :

Rappelons qu'un champ électrique est créé dès que nous sommes en présence d'une charge électrique. Une prise secteur génère un champ électrique dans son environnement immédiat, ainsi que tout appareil branché, même éteint.

L'intensité du champ électrique s'exprime en volts par mètre (**V/m**).

L'intensité du champ électrique dépendra de la puissance du courant et de la distance par rapport à la source (il décroît rapidement avec la distance)

### Les champs magnétiques :

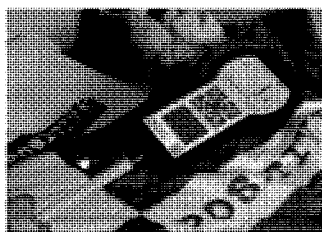
Dès qu'un courant électrique est en mouvement (quand les appareils fonctionnent), on enregistre en outre un champ magnétique.

Plus la puissance et l'intensité du courant nécessaires au fonctionnement des appareils sont importantes, plus le champ magnétique sera conséquent. Ce champ peut encore être amplifié par un effet de bobinage (transformateur) ou par le mouvement (moteur).

L'intensité du champ magnétique s'exprime en Ampères par mètre (**A/m**), ou plus souvent en micro Teslas ( $\mu\text{T}$ ) (**1 microTesla = 0,8 Ampère par mètre**)

L'intensité diminue également selon la distance par rapport à la source.

Les champs électriques et magnétiques se mesurent à l'aide d'appareils numériques spéciaux capables d'afficher les valeurs en temps réel.



Par exemple : l'appareil MAGELAN+ P6

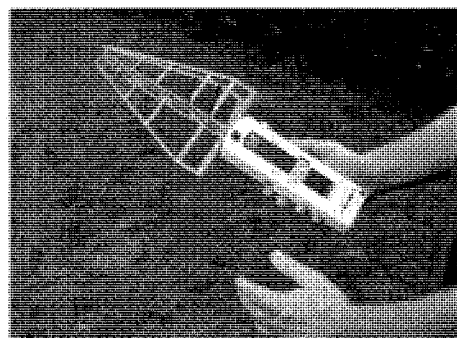
### Les champs électromagnétiques hautes fréquences

Ces champs électromagnétiques sont émis par les appareils produisant de très hautes fréquences (à partir de 10 MHz). Cela concerne les appareils sans fil et ceux basés sur la technologie Wifi et Bluetooth.

Les ondes émises par ces appareils se répercutent sur les parois, se croisent, s'additionnent formant ainsi des « bulles » de pollution électromagnétique détectables seulement par la mesure.

L'intensité de puissance d'un champ électromagnétique hautes fréquences s'exprime en milliwatts par mètre carré (**mW/m<sup>2</sup>**) ou encore le plus souvent en **V/m**.

Ce champ se mesure à l'aide d'un mesureur de champs électromagnétiques.



Par exemple : l'appareil HF 38B (800 Mhz - 2500 Mhz) GIGAHERTZ SOLUTIONS

## 2. Quels effets sur la santé pour les travailleurs ?

Nous verrons plus loin les normes maximales imposées par la réglementation.

### Quels sont les effets sur le corps humain ?

Les champs électromagnétiques ayant une fréquence entre 1 Hz et environ 10 MHz génèrent dans le corps un courant électrique, que les scientifiques appellent le *courant induit*. Il y a, dans le corps humain, de très petits courants électriques en permanence. Ainsi, les nerfs envoient des signaux à l'aide d'impulsions électriques. Des champs électriques intenses peuvent provoquer des courants induits susceptibles par exemple de stimuler les nerfs et les muscles ou influencer d'autres processus biologiques.

A partir de 100 kHz environ et plus, la conversion de l'énergie électromagnétique en chaleur joue un rôle primordial. C'est ce qu'on appelle l'*effet thermique*. La grandeur utilisée pour quantifier le dépôt d'énergie dans les tissus est le débit d'absorption spécifique (DAS), qui se mesure en Watt par Kilogramme (W/Kg).

Entre 100 KHz et 10 MHz, on a donc la combinaison de ces 2 phénomènes.

### Ces effets biologiques entraînent-ils des effets sur la santé ?

Les effets sur la santé dépendront bien entendu de l'intensité et de la durée d'exposition. Les effets iront donc du simple désagrément à des pathologies plus lourdes et dépendront également de la sensibilité individuelle.

#### Effet des courants induits :

- *Effets sensoriels : traitement de l'information visuelle, coordination motrice, troubles du sommeil, trouble de la mémorisation, trouble de la concentration*
- *Effets aigus : stimulation du Système Nerveux Central et du Système Nerveux Périphérique, phosphène rétinien (autostimulation de la rétine)*

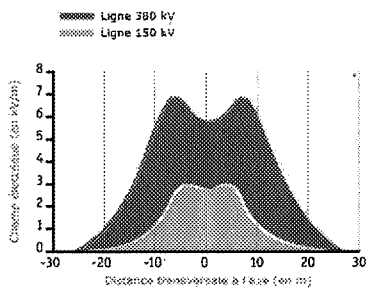
Pour les champs électriques, il est recommandé de rester en-dessous du seuil de 10 V/m (5 V/m dans les zones de repos).

La plupart des appareils électriques ménagers ou de bureau présentent peu de risque pour peu qu'on reste à distance.

Ainsi, si on mesure un champ de 250V/m à 10 cm d'un appareil électroménager, on descend à 80 V/m à 50 cm et à moins de 10 V/m à une distance de 1 mètre. On mesure 150 V/m à 5 cm d'un câble électrique 220 V, mais seulement 5 V/m à 30 cm.

Attention donc aux lampes de bureau ou aux PC trop proches, ou aux câbles électriques et transformateurs à côté des pieds.

Par contre, la haute tension (cabine, transformateurs) génère des champs électriques très puissants nécessitant de s'éloigner de la source.

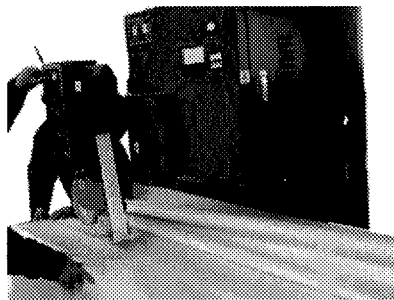
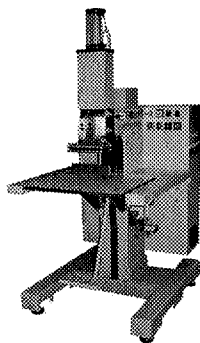
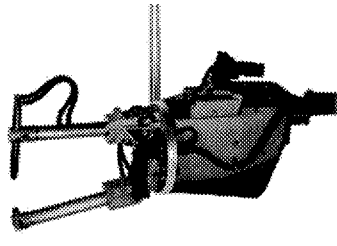
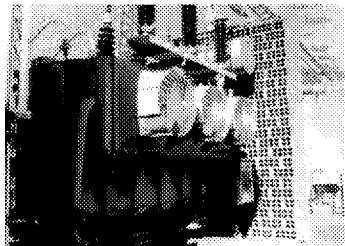


Sous une ligne électrique haute tension de 400.000 Volt, on enregistre un champ électrique de l'ordre de 5000 à 8000 V/m (source ELIA).

Répartition du champ électrique autour d'une ligne HT (ELIA)

*A noter que ces courants induits peuvent également entraîner des dysfonctionnements des pacemakers.*

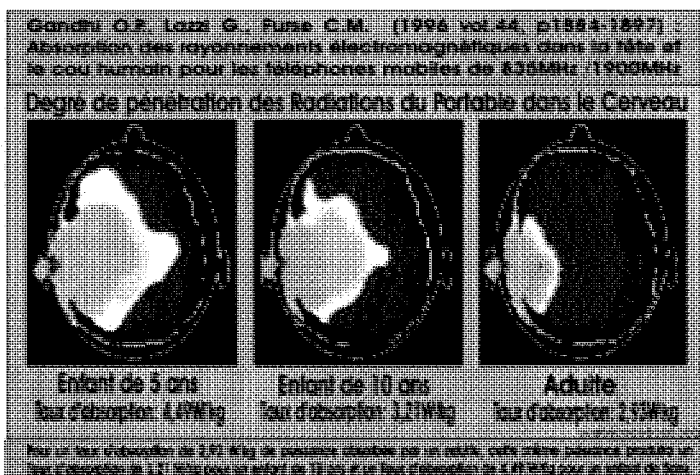
Sont particulièrement concernés par le risques des courants induits tous les travailleurs à proximité d'une source de rayonnement : les électriciens, informaticiens, postes de soudage, presse haute fréquence, four à induction, soudage bâche,...



### Effet thermique :

L'effet thermique devient prépondérant à partir de 100 KHz, et concerne donc les fréquences des ondes radio, GSM, Wifi, etc...

Comme l'intensité décroît rapidement avec la distance, les appareils émetteurs (antennes relais, Wifi) ne peuvent pas entraîner de hausse de température perceptible. Par contre, un GSM collé contre l'oreille a un effet d'échauffement sensible.



*Echauffement des tissus internes de la tête lié à l'utilisation d'un GSM :*

Pour les GSM, il faudra tenir compte du débit d'absorption spécifique (**DAS** ou, en anglais SAR et pour Specific Absorption Rate). C'est un indice qui mesure le niveau de "radiofréquences" émis par un téléphone portable sur son utilisateur lorsqu'il fonctionne à pleine puissance. Son unité est le W/Kg. Un DAS élevé signifie une absorption de champs électromagnétiques plus importante et donc une élévation de température des tissus.

Vous pouvez voir le DAS de votre téléphone mobile dans sa notice d'utilisation. Un arrêté royal de juillet 2013 en impose la mention aux producteurs, grossistes et vendeurs de GSM.

### Y-a-t-il d'autres impacts sur la santé ?

Le courant induit et les effets thermiques sont des effets immédiats et facilement mesurables sur le corps humain. Mais un certain nombre de scientifiques mettent également en garde contre des effets à long terme.

Pour les champs générés par le courant électrique 'domestique' basse tension (50 Hz), nous disposons aujourd'hui du recul nécessaire. L'utilisation depuis plus d'un siècle n'a pas mis en évidence de risques pour la santé. Ce qui ne doit pas nous empêcher de respecter les notions élémentaires de prudence par rapport à l'éloignement des sources de rayonnement.



La situation est par contre très différente pour ce qui est de la haute tension, où des valeurs très importantes peuvent être enregistrées.

La situation est également plus délicate pour les ondes électromagnétiques hautes fréquences où un certain nombre d'études scientifiques ont mis en évidence des risques importants pour la santé suite à une exposition longue.

*Effets long terme des ondes électromagnétiques haute fréquence mis en avant par certaines études scientifiques :*

*Risque accru de certains cancers (notamment du cerveau), mortalité aggravée, perte de mémoire - Voir à ce sujet le **Rapport BioInitiative 2012** <http://www.bioinitiative.org/table-of-contents>*

Par exemple, une étude du Professeur Vander Vorst, de l'UCL, a exposé des rats à des valeurs inférieures aux normes préconisées par l'OMS (et sous le seuil d'effet thermiques), mais pendant une durée plus longue (la moitié de leur vie). Cette étude montre une perte de mémoire irréversible chez les rats exposés.

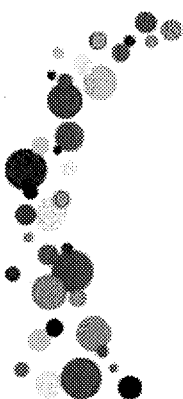
*(Prochainement sur le site : Voir l'interview du Pr. Vander Vorst)*

D'autres études (ULB) ont démontré les effets nocifs des ondes GSM sur des fourmis et des protozoaires. <http://www.teslabel.be/antennes/255-etudes-a-lulb-effets-nocifs-des-ondes-gsm-mis-en-evidence-sur-des-fourmis-et-des-protozoaires>

Depuis 2011, l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé) a classé les champs électromagnétiques comme « cancérogène possible ».

En réalité, et particulièrement pour les risques de cancer, il est trop tôt pour évaluer objectivement des risques potentiels pour la santé des ondes électromagnétiques hautes fréquences. Mais la mise en évidence de risques par certaines études doit nous inciter à la prudence et à l'application du 'principe de précaution'. Des exemples passés (dont l'amiante est le plus célèbre) nous montrent que la vigilance en la matière est fondamentale.

### 3. Principe de précaution



Le “principe de précaution” est une notion qui préconise l’adoption de mesures dans les cas où les données scientifiques sont insuffisantes, peu concluantes ou incertaines et où une évaluation scientifique préliminaire montre qu'on peut raisonnablement craindre des effets potentiellement dangereux pour l'environnement et la santé. Autrement dit, une action de prévention ne devrait pas être différée simplement en raison de l’absence de renseignements scientifiques complets. Le “principe de précaution” a été incorporé dans plusieurs accords internationaux portant sur la protection de l’environnement et, pour certains, il est dorénavant reconnu comme un principe général du droit international de l’environnement.

Par exemple, en février 2000, la Commission Européenne a adopté une communication sur le principe de précaution :

[http://europa.eu/rapid/press-release\\_IP-00-96\\_fr.htm?locale=en](http://europa.eu/rapid/press-release_IP-00-96_fr.htm?locale=en)

En 2007, suite à un rapport publié par Bioinitiative (<http://www.bioinitiative.org/table-of-contents/>), l’Agence Européenne pour l’Environnement (AEE) publie une communication qui recommande aux Etats membres de protéger la population contre les champs électromagnétiques induits par la téléphonie mobile

<http://www.eea.europa.eu/highlights/radiation-risk-from-everyday-devices-assessed>

En 2011, en vertu du principe de précaution, l’Assemblée Parlementaire du Conseil de l’Europe (APCE) a émis une résolution pour soutenir la position de l’EEA : en vertu du principe de précaution, il faut abaisser les normes d’exposition de 0,6 à 0,2 V/m

<http://www.teslabel.be/politique/151-pollution-electromagnetique-conseil-de-leurope-et-etat-belge-le-grand-ecart>

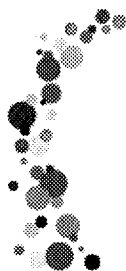
Au vu des incertitudes actuelles et du débat scientifique autour des effets et du danger pour la santé de l’exposition à long terme aux ondes électromagnétiques, ce principe de précaution devrait guider sans compromis possible la politique de prévention au sein des entreprises.

Voir encore à ce propos : Débats Ripostes La Libre 7 décembre 2012 :

Oui : <http://www.lalibre.be/debats/opinions/oui-51b8f587e4b0de6db9c8d9cc>

Non : <http://www.lalibre.be/debats/opinions/non-51b8f56ee4b0de6db9c8d4be>

## 4. Où en est la législation ?



Actuellement, la législation et les normes en vigueur sont basées exclusivement sur les effets thermiques (donc à court terme).

La référence à ce jour est la **DIRECTIVE 2013/35/UE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 26 juin 2013**.

La transposition de cette directive en droit belge fait l'objet d'un projet d'Arrêté Royal actuellement en cours de discussion.

### Quels sont les principales mesures imposées par cette directive ?

La directive fixe deux types de valeurs pour l'exposition des travailleurs:

- des « **valeurs limites d'exposition** » (VLE) en fonction de différentes fréquences, reconnues comme ayant des effets nocifs sur le système cardio-vasculaire humain, sur le système nerveux central ou comme pouvant provoquer un stress thermique généralisé du corps ou un échauffement localisé excessif des tissus
- des valeurs « **déclenchant l'action** » (VA) ou valeurs au-delà desquelles l'employeur doit prendre des mesures définies dans la directive. Le respect de ces valeurs déclenchant l'action garantira le respect des valeurs limites d'exposition pertinentes. Ces valeurs déclenchant l'action sont obtenues à partir de recommandations fixées par la Commission internationale pour la protection contre les rayonnements non ionisants (ICNIRP).

La directive prévoit différents types d'**obligations auxquelles l'employeur doit se soumettre**.

- Détermination de l'exposition et évaluation des risques
  - Évaluation, mesure et calcul des niveaux des champs électromagnétiques auxquels les travailleurs sont exposés par des services appropriés et à intervalles réguliers.
  - Sauvegarde des résultats de cette évaluation sur un support stable permettant une consultation ultérieure.
  - Prise en compte dans l'évaluation des risques (entre autres du niveau, du spectre de fréquence, de la durée et du type d'exposition), des effets indirects tels que les interférences avec les équipements et les dispositifs médicaux électroniques, les incendies et les explosions résultant de l'inflammation de matériaux inflammables.

- Dispositions visant à éviter ou à réduire les risques

Lorsque les valeurs déclenchant l'action sont dépassées, l'employeur établit et met en œuvre un programme comportant des mesures techniques et/ou organisationnelles visant à empêcher que l'exposition ne dépasse les valeurs limites d'exposition (modification des méthodes de travail, choix d'équipements de travail appropriés, meilleure conception des postes de travail...). Il ne sera toutefois pas tenu de le faire s'il prouve que tout risque pour la santé des travailleurs est exclu.

Si, en dépit des efforts de l'employeur pour limiter les risques, les valeurs d'exposition sont dépassées, l'employeur devra prendre immédiatement des mesures pour ramener l'exposition à un niveau autorisé.

- Information et formation des travailleurs

Les travailleurs exposés ou leurs représentants doivent recevoir les informations et la formation nécessaires, en particulier en ce qui concerne les résultats de l'évaluation des risques, les mesures prises par l'employeur, les pratiques professionnelles sûres, le dépistage des effets nocifs et les conditions dans lesquelles les travailleurs ont le droit à une surveillance de leur santé.

- Consultation et participation des travailleurs

Selon les dispositions légales, comme pour toutes les autres matières concernant la santé et la sécurité des travailleurs

La directive prévoit également la nécessité **d'une surveillance appropriée de la santé des travailleurs exposés** afin de prévenir tout effet nocif résultant de l'exposition à des champs électromagnétiques.

En cas d'exposition dépassant les valeurs limites, un examen médical est prévu. S'il s'avère que la santé des travailleurs concernés s'est détériorée du fait de cette exposition, une deuxième évaluation des risques devra être effectuée.

Des mesures sont également prévues pour garantir au médecin responsable de la surveillance médicale, l'accès aux résultats de l'évaluation des risques tandis que les travailleurs concernés pourront accéder à leur dossier médical personnel sur demande.

On trouvera les différentes obligations des employeurs ainsi les tableaux des valeurs de références dans le texte de la directive :

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2013:179:0001:0021:FR:PDF>

En attendant la transposition de cette directive en droit national, on consultera utilement le site de l'INRS pour un exemple de transposition dans un état membre (France).

<http://www.inrs.fr/accueil/produits/mediatheque/doc/publications.html?refINRS=ED%204204>

## 5. Quelle méthodologie pour l'équipe syndicale ?



La méthodologie en matière de prévention contre les risques liés aux ondes électromagnétiques répond à la méthodologie générale de prévention :

### **1. Réduction du risque :**

- en supprimant les sources d'émissions de champs et d'ondes électromagnétiques chaque fois que c'est possible : préférer par exemple une connexion filaire au Wifi
- ou en adoptant l'utilisation d'appareils de puissance moindre

### **2. Mesures de protection collective :**

- en balisant les zones à risques et en limitant l'accès à proximité de la source d'émission : par exemple autour des transformateurs électriques ou des fours à induction,
- en éloignant les postes de travail des sources d'émission
- en établissant un blindage autour de la source d'émission

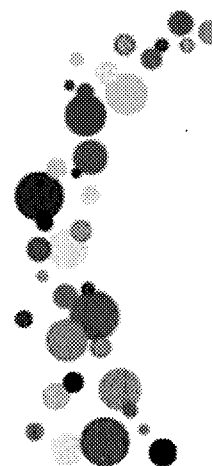
**3. Mesures de protection individuelle** : fourniture de vêtements adaptés : par exemple pour les travailleurs sur les antennes relais

*Bientôt sur le site : l'interview de Bertrand Vandescuren, Conseiller en prévention niv,1 Responsable unité sécurité du CESI*

## 6. Quelques outils et leviers d'action pour les équipes syndicales

Le Comité pour la Prévention et la Protection au Travail (CPPT) a déjà un rôle important à jouer en s'appuyant sur la législation relative à l'exposition aux risques dus aux agents physiques (dont les ondes électromagnétiques font partie).

Par exemple, lors de la visite des lieux de travail et de l'analyse des risques, il est possible d'intégrer les aspects ondes électromagnétiques. Les représentants des travailleurs peuvent également demander que soient intégrés les risques relatifs aux ondes électromagnétiques dans le plan global de prévention (PGP) et dans les plans annuels d'action (PAA) pour assurer un suivi du contrôle de ces risques.



### Concrètement, en CPPT ?

- Demander que les risques relatifs aux ondes électromagnétiques soient intégrés dans le plan global de prévention
- Demander si une évaluation des risques relatifs aux champs et ondes électromagnétiques a été réalisée, en particulier si l'entreprise travaille avec de l'électricité en haute tension, ou si certains équipements sont très énergivores (poste haute tension, four à induction, presse haute fréquence, soudage de bâche ou blisters, etc...)
- Demander si a été réalisée dans l'entreprise une cartographie des risques relatifs aux ondes électromagnétiques, en vue de vérifier que les valeurs limites d'exposition, ou les valeurs déclenchant l'action ne sont pas dépassées
  - o Si c'est le cas, en prendre connaissance
  - o Sinon, l'exiger
- Demander une information des travailleurs sur les risques d'exposition aux champs et ondes électromagnétiques
- Demander un suivi médical et une surveillance de la santé pour les travailleurs qui seraient exposés aux risques relatifs aux ondes électromagnétiques

**A savoir :** ce sont les Services Externes de Prévention et de Protection (SEPP) qui sont à même d'effectuer les mesures. Les équipes syndicales ne doivent pas hésiter à y faire appel, particulièrement si elles pensent que certaines zones de l'entreprise sont exposées à ces risques.

Certains SEPP sont équipés des appareils de mesurages pour les champs et les ondes électromagnétiques. D'autres doivent faire appel à des services spécialisés dans ce type de mesures. Ces prestations sont payantes pour l'entreprise.

Par exemple, pour effectuer le mesurage des CEM pour une entreprise faisant 500 m<sup>2</sup>, occupant 50 travailleurs, il faut compter +/- 1500€ (déplacement + heures prestées sur place + heures prestées pour l'analyse des résultats et la rédaction du rapport + location du matériel).

## Les personnes électrosensibles

L'électrosensibilité est une pathologie reconnue et décrite par l'OMS. Elle se caractérise par divers symptômes : rougeurs, picotements, sensations de brûlures, fatigue, lassitudes, étourdissements, nausées, palpitations cardiaques ; la difficulté, c'est que les symptômes sont « non spécifiques » à une cause précise et qu'on ne peut pas les rattacher à une maladie connue.

La tentation est grande de considérer ces comportements en attitude psychosomatique ou de stress inspirés par les éventuels effets des ondes électromagnétiques.

La Suède et l'Angleterre sont les seuls pays au monde où ce trouble est officiellement reconnu comme handicap ; des études menées à Salzbourg (Autriche) proposent le taux de 5% de la population totale affectée par l'électrosensibilité avec une extrapolation à 50% en 2017.

L'Allemagne a intégré l'électrosensibilité dans sa version de la dixième classification internationale des maladies de l'Organisation mondiale de la santé (l'ICD-10) dans la catégorie regroupant les facteurs influant sur l'état de santé et le recours aux services de santé et concernant des agents physiques dont les radiations

La Suisse intègre ces préoccupations en soumettant les lieux sensibles (écoles, hôpitaux...) à un seuil maximal plus bas.

Relevons encore que se développe toute une industrie du textile qui produit des tissus blindés et des vêtements qui mettent le corps humain à l'abri des CEM. En France, le couturier SMUGGLER a, par exemple, créé un costume avec des poches équipées de ces tissus blindés. Parmi ses clients, Arnaud Montebourg... (lien nextup.org <http://www.challenges.fr/entreprise/20130321.CHA7517/une-pme-francaise-invente-le-costume-anti-ondes-wifi-et-4g.html>)

## Autres impacts sociaux et environnementaux

On peut constater aujourd'hui au sein de la population pas mal d'inquiétudes et une grande confusion sur les effets, surtout à long terme, des ondes électromagnétiques sur la santé. Les scientifiques sont divisés, le monde politique peine à se positionner de façon claire (les normes maximales sont différentes selon les pays, et même selon les régions). Les lobbies sont également très puissants et bien organisés. Le citoyen se demande légitimement s'il est suffisamment protégé.

Paradoxalement, la demande de technologie sans fil et de connexions puissantes partout et tout le temps ne cesse de croître. Avec des conséquences aussi sur nos modes de vie et sur la vie sociale : addiction aux technologies sans fil, hyper-sollicitation partout et tout le temps, isolement, trouble de la concentration, etc. Sans parler d'une forme d'« obligation » de plus en plus pressante des employeurs pour que leurs employés soient joignables en permanence.

Grâce à (ou à cause de) ces technologies qui nous permettent d'être disponible en permanence, la frontière entre travail et vie privée est devenue beaucoup plus floue pour bon nombre de travailleurs et travailleuses, avec des conséquences sur le stress, les risques de burn-out, etc...



## Ailleurs dans le monde

**Plus de 25 extraits de minerais** différents composent notre GSM. Tous ces minerais sont épuisables et beaucoup sont en voie de pénurie face à l'augmentation permanente de la demande mondiale.

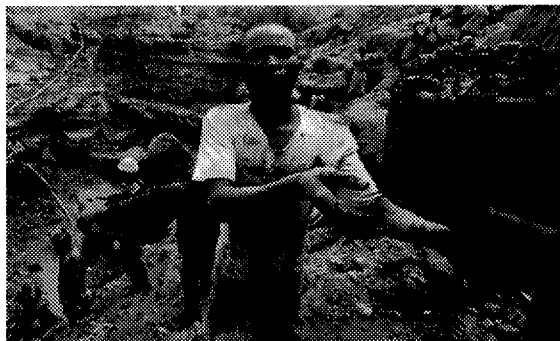
L'extraction de ces minerais provoque de nombreux dégâts socio-environnementaux et tend à alimenter des conflits armés.

*Par exemple : Conditions sociales et éthiques de l'extraction du Coltan, minéral au cœur de la technologie des téléphones mobiles, au Congo : aucune mesure de protection des travailleurs du Sud!*



**Des tonnes de déchets dangereux à traiter !**

- Un téléphone (100 grammes) nécessite 30 kilos de matière première.
- 3 millions de GSM jetés chaque année ► des centaines de tonnes de déchets à traiter.
- Appareils qui contiennent beaucoup de matériaux et de substances toxiques pour l'environnement et la santé (plomb, arsenic, cadmium).



**Une consommation incitant à une utilisation irraisonnée des ressources naturelles.**

- Obsolescence programmée produits (hardware et software)
- Batteries irremplaçables
- Pièces de réparation introuvables
- Pas de chargeur universel, etc.

des

*Bientôt sur le site : l'interview Virginie HESS (IEW)*

## 7. Quelques conseils de bon sens pour réduire l'exposition

Le GSM éteint n'émet aucune onde, pensez à le couper lorsqu'il n'est pas nécessaire

Choisir un GSM avec un DAS (Dose d'Absorption Spécifique) le plus bas possible

Vous disposez d'un téléphone fixe : votre 1ère phrase après « allo » : « je peux te rappeler sur un fixe ? »

Limitez le nombre et la durée des appels, changez d'oreille régulièrement, ou branchez des oreillettes sur votre GSM

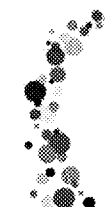
Ne vous déplacez pas lors d'une conversation au GSM, celui-ci recherche le relais et émet des ondes plus puissantes pour ce faire.

Ne téléphonez pas en voiture ou dans toute autre structure métallique (train, ascenseur) : ces structures imposent au téléphone un surplus de puissance

Préférez les connexions filaires aux connexions sans fil : Ethernet plutôt que Wifi, téléphone fixe classique plutôt que DECT...

Mettez des limites à l'utilisation professionnelle des outils de communication en dehors des heures de travail

Attention particulière à l'utilisation de GSM par les enfants



## 8. Autres ressources utiles

**Brochure « Les champs électromagnétiques et la santé – votre guide dans le paysage**

**électromagnétique » du SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement :**

[http://www.health.belgium.be/internet2Prd/groups/public/@public/@mixednews/documents/ie2divers/14236500\\_fr.pdf](http://www.health.belgium.be/internet2Prd/groups/public/@public/@mixednews/documents/ie2divers/14236500_fr.pdf)

**Communication du 17/09/2007 de l'Agence Européenne pour l'Environnement (AEE)** (précautions contre les CEM induits par la téléphonie mobile) :

<http://www.eea.europa.eu/highlights/radiation-risk-from-everyday-devices-assessed>

**Résolution 2011 de, l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE)** pour un abaissement des normes d'exposition de 0,6 à 0,2 V/m :

<http://www.teslabel.be/politique/151-pollution-electromagnetique-conseil-de-leurope-et-etat-belge-le-grand-ecart>

**Directive 2013/35/EU DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL (26 juin 2013)** concernant les prescriptions minimales de sécurité et de santé relatives à l'exposition des travailleurs aux risques dus aux agents physiques (champs électromagnétiques)

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2013:179:0001:0021:FR:PDF>

**INRS : fiche d'information sur la transposition de la directive 2013/35/EU**

<http://www.inrs.fr/accueil/produits/mediatheque/doc/publications.html?refINRS=ED%204204>

**Rapport 2012 publié par Bioinitiative** - 1800 nouvelles études renforcent la certitude de la nocivité des ondes et de l'urgence des nouvelles normes pour protéger la population

<http://www.bioinitiative.org/table-of-contents/>

**Costumes anti-ondes : article AFP**

<http://www.challenges.fr/entreprise/20130321.CHA7517/une-pme-francaise-invente-le-costume-anti-ondes-wifi-et-4g.html>

**Débats/ripostes la libre** : Le GSM est-il dangereux pour la santé ?

Oui : <http://www.lalibre.be/debats/opinions/oui-51b8f587e4b0de6db9c8d9cc>

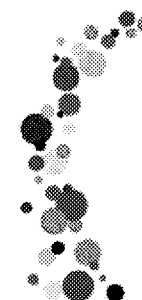
Non : <http://www.lalibre.be/debats/opinions/non-51b8f56ee4b0de6db9c8d4be>

**Appel Freiburg 2012** : les médecins allemands lance une nouvelle alerte de mise en garde contre le danger d'exposition aux ondes électromagnétiques

<http://www.priartem.fr/Appel-des-medecins-allemands.html>

**Site dédié au nucléaire et champs électromagnétiques** (abonnement payant, newsletter (next-up news) et dossiers en ligne)

[www.next-up.org](http://www.next-up.org)



## Campagne : l'utilisation de substances chimiques sur le lieu de travail

### Introduction générale au dossier pour le site



Les substances chimiques sont la première cause de mortalité au travail en Europe<sup>1</sup>. Elles font plus de 100 000 victimes chaque année. En Belgique aussi, de nombreux travailleurs sont exposés sur le plan professionnel : 11,6 % des travailleurs belges estiment qu'ils sont exposés à des produits chimiques pendant au moins ¼ de leur temps de travail<sup>2</sup>.

En plus de cette pollution chimique d'origine professionnelle, nous sommes tous exposés à une pollution chimique diffuse, en permanence, dès la vie utérine. Elle résulte d'une exposition journalière aux multiples substances qui sont utilisées dans tous les produits de la vie quotidienne.

L'objectif de ce dossier est de faire le point sur l'utilisation des substances chimiques sur le lieu de travail et de vous donner des outils pour agir. Nous aborderons ainsi :

- Des informations générales sur les substances chimiques (voir introduction au point 1) ;
- les effets potentiels des substances chimiques sur la santé, en faisant le lien avec l'étiquetage des produits dangereux (voir point 2) ;
- l'impact de la pollution chimique sur l'environnement (voir point 3) ;
- quelques chiffres sur l'exposition professionnelle aux substances dangereuses (voir point 4) ;
- les principales législations qu'il faut connaître en matière de substances chimiques : REACH, CLP et le cadre légal belge organisant la protection des travailleurs exposés à des produits chimiques (voir point 5) ;
- des pistes d'actions syndicales pour vous permettre d'aborder le sujet dans votre entreprise tant au plan de l'aspect santé des travailleurs que de la gestion environnementale. Cette dernière étant un axe de travail majeur dans le projet RISE (voir point 6) ;
- les principales ressources documentaires qui vous permettront de vous développer vos connaissances sur le sujet (voir point 7).

Comme il n'est pas possible de tracer une frontière nette entre l'exposition privée et professionnelle, nous n'avons pas pu nous empêcher de déborder un peu et de vous donner également quelques informations par exemple sur la pollution chimique de notre alimentation ou encore sur celle de nos habitations (voir les différents encadrés à travers tout le dossier). Loin de vouloir vous accabler, nous voulons au contraire vous sensibiliser sur cette problématique qui nous touche tous et en continu. Car s'il existe une réglementation pour protéger les travailleurs exposés, il est beaucoup plus compliqué de faire face à la pollution chimique diffuse. Nous estimons que c'est en étant le plus averti possible que

<sup>1</sup> ETUI, HesaMag #8, décembre 2013, p. 19.

<sup>2</sup> Fondation de Dublin, 2010.

nous pourrons commencer à trouver des pistes pour limiter nos sources d'exposition dans tous les aspects de notre vie.

Bonne lecture et bon travail. N'hésitez pas à faire appel aux cellules RISE pour vous épauler sur ce sujet complexe, que ce soit dans vos questionnements ou dans les actions que vous entreprendrez dans les entreprises.

Les équipes RISE de la FGTB et de la CSC

# 1 Introduction

Les substances chimiques sont omniprésentes dans notre vie quotidienne : on les retrouve dans tous les produits qui nous entourent et que nous utilisons tous les jours, que ce soit dans notre vie privée ou dans notre vie professionnelle. Meubles, vêtements, ordinateurs, télévisions, téléphones, produits de nettoyage, cosmétiques, emballages, denrées alimentaires... Tous contiennent des substances chimiques artificielles<sup>3</sup>. Certaines ont été identifiées comme très préoccupantes pour la santé humaine et/ou l'environnement tandis que d'autres soulèvent de vives inquiétudes parmi la communauté scientifique.

Tableau 2. Exemples de substances toxiques dans divers articles		
Article	Produits chimiques et effets sur la santé	Voies d'exposition
<b>Automobiles</b>		
Interrupteurs automatiques	Mercurie. Effets potentiels entre autres : neurotoxicité, y compris neurotoxicité développementale (méthylmercure) et dommages organiques.	Les véhicules équipés d'interrupteurs contenant du mercure peuvent dégager du mercure lorsqu'ils sont accidentés. Le mercure élémentaire peut être transformé en méthylmercure, lequel est bioaccumulable. Les êtres humains peuvent y être exposés en consommant du poisson contaminé ou par d'autres biais.
Pneus	Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) ; 1,3-butadiène. Effets potentiels entre autres : certains HAP sont cancérigènes et le 1,3-butadiène est une substance cancérigène connue chez l'homme.	Certaines huiles extrêmement aromatiques contenant des HAP sont utilisées pour faciliter le traitement des polymères de caoutchouc et pour rendre la surface des pneus souple. Les particules de caoutchouc contenant des HAP peuvent user les pneus au fil du temps, entraînant la propagation de HAP dans l'environnement.
Poids de roues	Plomb. Effets potentiels entre autres : neurotoxicité, y compris neurotoxicité développementale ; pression sanguine élevée ; dommages organiques.	Les poids d'équilibrage de roues en plomb tombent des roues puis sont écrasés par d'autres voitures, propageant ainsi du plomb dans l'environnement.
<b>Produits électroniques</b>		
Produits électroniques	Plomb, mercure, cadmium, retardateurs de flamme bromés. Parmi les effets du cadmium : propriétés cancérigènes ; cause possible de stérilité ; dommages fœtaux ; dommages organiques. Parmi les effets des retardateurs de flamme bromés : neurotoxicité ; troubles thyroïdiens. Les effets du plomb et du mercure sont indiqués précédemment.	Les métaux lourds et les retardateurs de flamme sont libérés lors de l'élimination ou du recyclage des déchets électroniques. Le manque de sécurité des processus d'élimination et de recyclage de ces articles représente un poids considérable notamment dans les pays en développement et en transition.
Piles	Plomb. Les effets du plomb sont indiqués précédemment.	Le plomb est principalement utilisé dans les piles plomb-acide. Dans de nombreux pays, le recyclage des piles / batteries de voitures est une source courante d'exposition au plomb pour les hommes et l'environnement.
<b>Produits pour enfants</b>		
Jouets	Plomb, cadmium, phtalates. Parmi les effets de certains phtalates : perturbations endocriniennes, fertilité et entraves possibles du développement sexuel. Certains phtalates sont des substances cancérigènes probables. Les effets du plomb et du cadmium sont indiqués précédemment.	Les jouets et bijoux pour enfants peuvent contenir du plomb sous forme de peinture au plomb et de fermoirs, chaînes ou breloques en métal. Le plomb est également utilisé comme stabilisateur dans certains jouets et autres articles pour enfants fabriqués en PVC.  Les phtalates sont utilisés comme plastifiants (c'est-à-dire des agents chimiques qui rendent les plastiques souples et flexibles) dans des jouets fabriqués en polychlorure de vinyle (PVC). Ces substances souillent des jouets pendant l'utilisation.

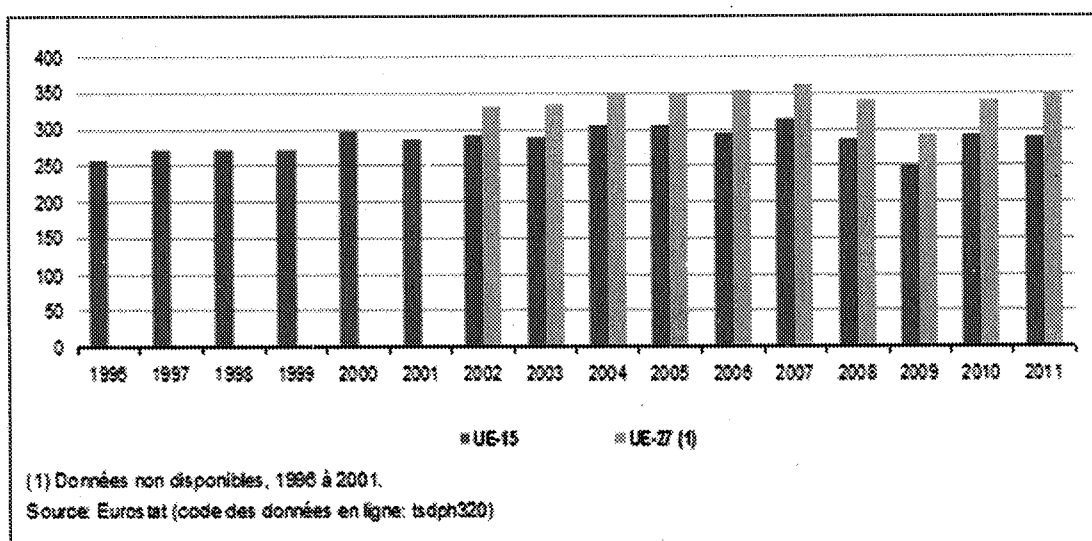
Adapté de : Massey, R., Becker, M., Hutchins, J. (2008). *Toxic Substances in Articles: The Need for Information*. Swedish Chemicals Agency.

Source : GCO, Global Chemicals outlook, Vers une gestion rationnelle des produits chimiques, rapport du PNUE, 2012.

<sup>3</sup> Certaines substances sont naturelles : elles existent dans la nature (par exemple l'acide citrique contenu dans les citrons). D'autres sont créées par l'homme et obtenues à l'aide de transformations chimiques : elles sont artificielles. D'autres encore sont des copies de substances chimiques naturelles : ce sont les substances de synthèse (par exemple : la vanilline de la gousse de vanille est naturelle tandis que la vanilline extraite de la pulpe de betterave est une substance de synthèse).

On ne sait pas exactement combien de substances sont présentes sur le marché. Par exemple, l'Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (en abrégé, EINECS) répertorie 100 204 substances. L'inventaire CAS (Chemical Abstract Service) en contient 250 000. Si on tient compte des mélanges de substances, ce sont des dizaines de millions de produits que l'on trouve sur le marché. 4 000 nouveaux numéros CAS<sup>4</sup> sont attribués tous les jours.

Il est inquiétant de constater que la production mondiale de substances chimiques ne cesse d'augmenter : elle est passée de 1 million de tonnes en 1930 à plus de 400 millions de tonnes de nos jours. L'Europe est la région qui produit le plus de produits chimiques au monde. La production européenne de produits chimiques se porte très bien, comme le montre le graphique ci-dessous. Elle a constamment augmenté entre 2002 et 2007 (+9,7 %). Après une chute suite à la crise économique et financière de 2007-2008, la production est repartie à la hausse, atteignant presque les niveaux d'avant la crise. L'utilisation des substances chimiques à travers le monde est encore appelée à s'intensifier dans les prochaines années : les ventes mondiales de produits chimiques devraient augmenter de 3 % par an à l'horizon 2050<sup>5</sup>.



Même si les substances chimiques ont envahi tous les aspects de notre quotidien, on ne connaît que peu l'impact de celles-ci sur la santé et l'environnement. A ce jour, seul 1 % de l'ensemble des produits chimiques a été testé pour évaluer leur degré de sécurité et les dangers qu'ils représentent pour la santé de l'homme et l'environnement.

Le règlement européen REACH vise notamment à combler ce manque d'information en obligeant les entreprises à réaliser des études et à fournir des données sur leurs impacts sanitaires et environnementaux (voir point 5). Il a aussi pour objectif d'inciter les entreprises à substituer les produits les plus dangereux en introduisant un système d'autorisation lourd et coûteux pour les substances considérées comme extrêmement préoccupantes (voir encadré sur la substitution).

<sup>4</sup> Le numéro CAS est le numéro d'enregistrement unique d'une substance ou d'un mélange dans la banque de données CAS.

<sup>5</sup> Global Chemicals outlook, Vers une gestion rationnelle des produits chimiques, rapport du PNUE, 2012. Le rapport peut être consulté via : <http://www.unep.org/chemicalsandwaste/Portals/9/Mainstreaming/GCO/Rapport%20Synthese%20FR%20HDE%20F.pdf>

## 2 Impacts des substances chimiques sur la santé

L'effet d'un polluant sur la santé va dépendre de la toxicité<sup>6</sup> de la substance, des voies de pénétration dans le corps (voir encadré ci-dessous), du niveau d'exposition (doses, durée, fréquence), de l'état de santé de la personne exposée et de sa sensibilité personnelle. En fonction de tous ces paramètres, les impacts sur la santé vont être plus ou moins graves.

### Les voies d'exposition

Que ce soit dans la vie privée ou au travail, les substances chimiques pénètrent le corps de trois façons :

- par inhalation : c'est la manière la plus fréquente. On peut respirer des fumées, des poussières, des gaz, des vapeurs ;
- par absorption par la peau, les yeux ou les muqueuses : certaines substances pénètrent par la peau et se répandent ensuite dans tout le corps. Les solvants, par exemple, dégraissent la peau et la pénètrent par la suite, attaquant le foie, les reins et le système nerveux. Le benzène s'attaque plutôt à la moelle osseuse ;
- par ingestion : souvent à notre insu, en portant en bouche des mains sales par exemple.

Ces trois voies d'exposition peuvent être simultanées (un aérosol que l'on respire, qui se dépose sur la peau et les lèvres par exemple).

Les impacts sur la santé peuvent être :

- immédiats (en cas d'intoxication aiguë) : une exposition de très courte durée peut provoquer des effets du type brûlure, irritation de la peau, démangeaisons, nausées, vomissements, maux de tête, vertiges, gêne respiratoire, perte de connaissance, coma, arrêt respiratoire... jusqu'à la mort ;
- différés (en cas d'intoxication chronique) : le contact répété avec certaines substances, même à de faibles doses, peut alors porter atteinte aux poumons, aux nerfs, au cerveau, aux reins... Certaines expositions ne vont révéler des dommages que bien après l'exposition. Par exemple, pour certains cancers professionnels, le temps de latence<sup>7</sup> peut être de 30 ou 40 ans (mésothéliome suite à une exposition à l'amiante).

Certains effets sont réversibles tandis que d'autres sont permanents.

Exemples de maladies d'origine chimique et substances en cause		
Organes touchés	Pathologies	Produits ou familles de produits en cause
Peau et muqueuses	Irritations, ulcérations, eczémas...	Solvants, acides et bases, ciment, résines époxydiques, huiles, graisses, goudrons...
	Cancers	Arsenic, goudrons, huiles minérales, brais
Appareil respiratoire	Asthme, pneumopathie d'hypersensibilité, hyperréactivité bronchique non spécifique, pneumoconioses...	Silice, amiante, bois, farine, isocyanates organiques, métaux, bagasse, coton, acides, bases, certains solvants, brouillards d'huile...

<sup>6</sup> La toxicité est la capacité d'une substance à provoquer des effets néfastes pour la santé des organismes vivants et/ou sur l'environnement.

<sup>7</sup> Délai entre l'apparition d'un phénomène (ici le mésothéliome) de la stimulation qui lui a donné naissance (l'exposition à des fibres d'amiante).

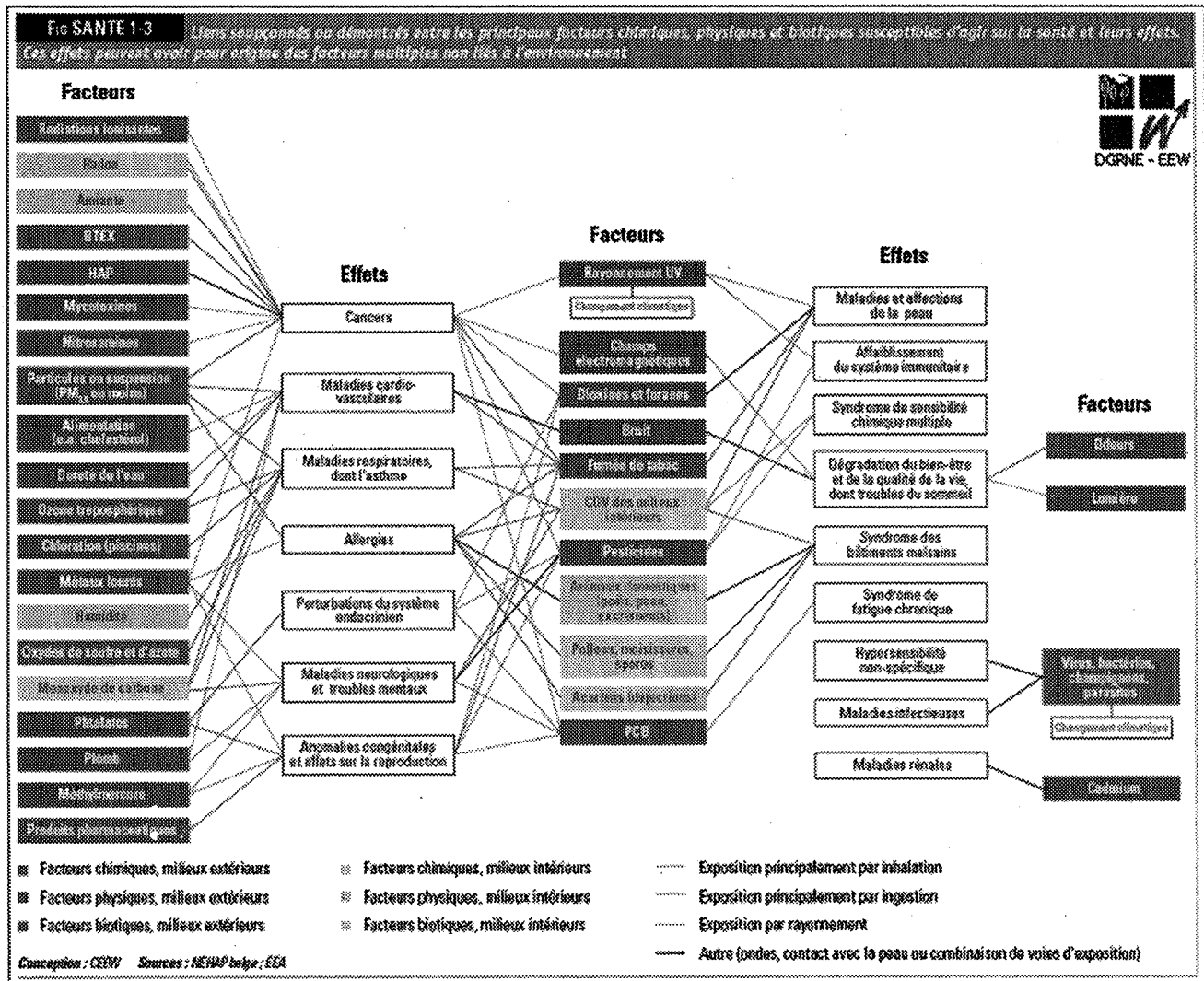


	Cancers	Amiante, fibres minérales (fibres céramiques réfractaires), poussières de bois, silice, nickel, chrome, arsenic, goudrons...
Système nerveux	Polynévrites, tremblements, troubles psychiatriques, syndrome parkinsonien...	Solvants organiques, plomb, mercure, bromure de méthyle, oxyde de carbone, oxyde de manganèse...
	Tumeurs cérébrales (glioblastome)	Nitrosamines
Reins, vessie, foie	Néphrites, hépatites...	Tétrachlorure de carbone, plomb, mercure, cadmium, hydrogène arsénié, chlorure de vinyle, amines aromatiques...
	Cancers	Nitrosamines, amines aromatiques, colorants, hydrocarbures polycycliques aromatiques (HPA), chlorure de vinyle, arsenic, dioxines...
Sang	Anémies, leucopénies	Plomb, benzène
	Leucémies	Benzène, oxyde d'éthylène, pesticides
Cœur et appareil circulatoire	Angines de poitrine, infarctus	Dérivés nitrés du phénol, plomb, oxyde de carbone, pesticides, organophosphorés...
	Troubles du rythme cardiaque	Hydrocarbures halogénés (fréons, halons), oxyde de carbone

Source : site de l'INRS.

Certaines réactions à des produits chimiques apparaissent au-delà d'un seuil d'exposition (hépatite, atteintes rénales ou convulsions, par exemple) mais certaines substances n'ont pas de seuil d'action : on considère alors que toute exposition peut provoquer des effets. C'est le cas des substances cancérogènes avérées<sup>8</sup> comme le benzène.

<sup>8</sup> Le CIRC, le Centre International de Recherche sur le Cancer, dépendant de l'OMS, a établi une classification des substances cancérogènes. Le groupe 1 rassemble les cancérogènes avérés, le plus souvent appelés cancérogènes certains.



## Les différents effets toxiques

Certaines substances ont des effets toxiques sur la santé. Petit catalogue des effets.

### 2.1 La cancérogénicité (effet cancérogène)

Un **carcinogène** (= cancérogène = cancérigène) est une substance qui peut provoquer un cancer ou augmenter son incidence par inhalation, ingestion ou absorption par la peau.

Le Centre International de la Recherche sur le Cancer (le CIRC), une agence spécialisée de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) répertorie 466 agents cancérigènes dans les classes 1, 2 A et 2 B (cancérogènes, probablement cancérogènes et peut-être cancérogènes). 4 140 substances cancérigènes ont été notifiées auprès de l'ECHA (l'Agence Européenne des produits chimiques) dans le cadre de la nouvelle législation CLP (recherche au 5/1/2015).

La législation sur la classification, l'étiquetage et l'emballage des produits dangereux (dit CLP) impose l'indication de mentions de dangers. Certaines mentions indiquent le caractère cancérogène d'une substance :

- H350 : peut provoquer le cancer
- H350i : peut provoquer le cancer par inhalation
- H351 : susceptible de provoquer le cancer (indication de la voie d'exposition)

## 2.2 La mutagénicité (effet mutagène)

Un mutagène est une substance ou un mélange qui, s'il est inhalé, avalé ou absorbé via la peau peut induire des anomalies génétiques ou augmenter leur incidence.

Les mentions de dangers renseignant le caractère mutagène sont les suivantes :

- R46 ou H340 : peut provoquer des anomalies génétiques
- H341 : susceptible d'induire des anomalies génétiques

Attention, tous les mutagènes ne causent pas nécessairement d'effet biologique décelable. Dans certains cas, l'organisme peut réparer une partie plus ou moins importante des altérations.

La base de données CLP répertorie 2 213 substances mutagènes (de catégorie 1 A, 1 B et 2).

## 2.3 La reprotoxicité

Une **substance reprotoxique** est une substance toxique pour la reproduction – en d'autres termes, une substance qui affecte la capacité reproductrice ou qui peut nuire au fœtus. La législation opère une différence entre les substances qui nuisent à la fertilité (diminution de la qualité du sperme, altération des cycles menstruels, etc.) et les substances qui sont toxiques pour le développement du fœtus.

### Mentions de dangers associés

- H360 : peut nuire à la fertilité ou au fœtus
- H360D : peut nuire au fœtus
- H360Df : peut nuire au fœtus. Susceptible de nuire à la fertilité
- H360F : peut nuire à la fertilité
- H360Fd : peut nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus
- H360FD : peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus
- H361 : susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus
- H361d : susceptible de nuire au fœtus
- H361f : susceptible de nuire à la fertilité
- H361fd : susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus
- H362 : peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel

4 041 substances sont répertoriées comme reprotoxiques dans la base de données CLP.

## 2.4 Les perturbateurs endocriniens (PE)

Un perturbateur endocrinien est une substance chimique qui peut interférer avec le système hormonal humain ou animal et qui peut causer différents effets délétères sur les individus exposés et/ou sur leur descendance. Les PE ont 3 modes d'action : mimer (comme le bisphénol A<sup>9</sup> qui a des propriétés œstrogéniques), bloquer ou modifier l'action d'une hormone (comme les agents ignifuges bromés<sup>10</sup> qui perturbent le fonctionnement des hormones thyroïdiennes) et donc perturber le fonctionnement normal d'un organisme.

### Effets possibles des PE sur la santé

- Sur les femmes exposées : cancer du sein, fausses couches, mort de l'embryon, anomalies génétiques et malformations congénitales, endométriose, puberté précoce, etc.

<sup>9</sup> En abrégé, BPA : composé chimique retrouvé dans de nombreux produits : contenants alimentaires dont les boîtes de conserve et les cannettes (il vient cependant d'être banni de ceux-ci en France à dater du 1/1/2015), les biberons (interdit dans certains pays dont chez nous), les ustensiles de cuisine, les tickets de caisse, etc.

<sup>10</sup> Produits ignifuges couramment utilisés dans les plastiques, les textiles, les équipements électriques et électroniques, etc. pour les rendre moins inflammables.

- Sur les hommes exposés : malformation des organes sexuels, cancer des testicules, diminution de la qualité du sperme, diminution des niveaux de testostérone, modifications des niveaux d'hormones thyroïdiennes, etc.
- Sur la descendance des personnes exposées : puberté précoce, taux accrus de cancers, déformation des organes reproductifs, troubles du développement du système nerveux central, faible poids de naissance, obésité, diabète, troubles de l'apprentissage, déficit d'attention, problèmes de développement cérébral et cognitif, etc.

Il n'existe pas de mention de danger qui indique le caractère PE d'une substance. La base de données Ricstox<sup>11</sup> répertorie 2 271 substances qui seraient PE.

Les PE sont des substances extrêmement préoccupantes à plus de multiples égards<sup>12</sup> :

- ils agissent à très faible dose. Par ailleurs, la relation dose-effet n'est pas linéaire : les effets peuvent être néfastes à très faibles doses et n'avoir aucun effet à des doses intermédiaires ;
- le moment de l'exposition est déterminant : les fœtus et nourrissons sont particulièrement sensibles à une exposition aux PE. Les effets de cette exposition se manifestent essentiellement à l'âge adulte (temps de latence long). Les risques encourus pour la santé sont graves et irréversibles ;
- les PE peuvent agir conjointement de façon cumulée ou en synergie : c'est l'effet cocktail. Les PE devraient être appréhendés comme un groupe et non comme des substances isolées ;
- les PE peuvent avoir des effets sur plusieurs générations (effet sur les gènes) ;
- l'exposition est continue : contamination de la population à tous les âges et multiplicité des sources d'exposition (aliments, air, eau, poussières, produits, etc.).

### **Des PE dans nos habitations**

Les substances chimiques contaminent également l'intérieur de nos habitations. En 2011, l'étude « Home sweet home – dusty surprises under the bed » a analysé des poussières domestiques prélevées dans des chambres à coucher de 12 pays dont 6 européens (dont la Belgique). En effet, la poussière est un bon témoin de la combinaison des polluants à laquelle les gens sont potentiellement exposés dans leur habitation. Les résultats des analyses ont montré que tous les échantillons contiennent à des degrés variables différents perturbateurs endocriniens : retardateurs de flamme bromés (PBDE), PCB, phtalates, BPA, pesticides, nonylphénol. Ces substances sont issues de l'ameublement, des revêtements de sols, de l'électronique, des cosmétiques, des jouets, etc.

## **2.5 Neurotoxicité**

Un neurotoxique est une substance capable de causer des effets toxiques sur le système nerveux. Autrement dit, il s'agit d'une substance qui affecte les cellules nerveuses avec lesquelles elle entre en contact.

### **Effets possibles sur la santé**

- Nausées, vertiges, irritabilité, euphorie, problèmes de coordination des mouvements, troubles de la mémoire et du comportement, etc. Certains de ces effets sont réversibles.

<sup>11</sup> Ricstox est une base de données reprenant 100 000 substances chimiques. C'est une initiative conjointe de l'ETUI (European Trade Union Institute) et de l'institut syndical ISTAS du syndicat espagnol CCOO (Comisiones Obreras).

<sup>12</sup> Source : HESAMag #8, 2<sup>e</sup> semestre 2013, p. 27.

- Exposition à certains neurotoxiques associée au développement de maladies neuro-dégénératives comme Alzheimer ou Parkinson<sup>13</sup> : effets irréversibles.

### **Phrases de risques et mentions de dangers**

- H336 : peut provoquer somnolence et vertiges
- H331 : toxique par inhalation
- H311 : toxique par contact cutané
- H301 : toxique en cas d'ingestion
- H330 : mortel par inhalation
- H310 : mortel par contact cutané
- H300 : mortel en cas d'ingestion

## **2.6 La sensibilisation**

- Un sensibilisant respiratoire est une substance qui a le potentiel d'agir pour créer une hypersensibilité des voies respiratoires.
- Un sensibilisant cutané est une substance qui va induire une réaction allergique suite au contact cutané.

Les mentions de danger H334 (peut provoquer des symptômes d'allergies ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation) ou H317 (peut provoquer une allergie cutanée) peuvent renseigner sur le caractère allergisant d'une substance.

Risctox répertorie 11 094 substances sensibilisantes. CLP dénombre 2 596 sensibilisants respiratoires et 11 599 sensibilisants cutanés (recherche du 5/1/2015).

## **2.7 L'irritation et la corrosion**

**L'irritation** est une réaction réversible de la peau ou des muqueuses à des produits. Cette réaction peut varier en gravité selon les tissus ou les organes affectés :

- la peau (par exemple avec des décapants à peinture et des détergents) ;
- les yeux (par exemple au contact avec une eau savonneuse) ;
- les voies respiratoires (suite à l'inhalation de gaz tels que l'ammoniac ou le chlore) ;
- les voies digestives (par exemple suite à l'ingestion accidentelle d'eau de javel).

**La corrosion** est un dommage irréversible causé à des tissus par suite du contact avec un produit. On qualifie de corrosifs les produits qui peuvent causer la destruction des tissus vivants et de matériaux tels que les métaux et le bois.

Les mentions de dangers suivantes traduisent ces effets :

- H314 : provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires
- H315 : provoque une irritation cutanée
- H318 : provoque des lésions oculaires graves
- H319 : provoque une sévère irritation des yeux

### **D'autres effets toxiques**

Il y a encore bien d'autres effets toxiques (que nous n'allons pas détailler ici) pouvant être engendrés par une exposition à des substances chimiques :

<sup>13</sup> Marie Grosman et Roger Lenget, Menace sur nos neurones, Editions Actes Sud, février 2014. Pour un résumé, lire <http://www.20minutes.fr/societe/796336-20110929-neurotoxiques-cocktail-ravageur-cerveau>

- l'hépatotoxicité (atteinte du foie) ;
- la néphrotoxicité (effet toxique sur le rein) ;
- la dermatotoxicité (ensemble des effets toxiques sur la peau – dermatoses, sensibilisations cutanées) ;
- les effets sur l'appareil respiratoire, suite à l'inhalation de certains gaz ou vapeurs ou de poussières ;
- la toxicité cardio-vasculaire (substances pouvant troubler le rythme cardiaque).

### **Substances chimiques : la contamination de nos organismes**

Notre environnement est pollué par une multitude de substances chimiques (l'eau, le sol, l'air). On trouve des substances chimiques de synthèse dans tous les produits que nous utilisons quotidiennement (vêtements, jouets, cosmétiques, produits d'entretien, produits électroniques, etc.) et même dans les aliments que nous consommons (pesticides, engrais, conservateurs, colorants, etc.). Nos maisons sont remplies d'objets et de matériaux issus de la pétrochimie ou traités chimiquement (voir encadré sur la pollution de nos habitations). Par ailleurs, l'exposition professionnelle aux substances dangereuses est très fréquente : 17 % des travailleurs européens (UE-25) déclarent manipuler des substances dangereuses<sup>14</sup>.

Nos sources d'exposition sont donc nombreuses et permanentes. On comprend aisément pourquoi nos organismes aussi sont pollués par de multiples substances chimiques.

Par exemple, une étude américaine (2005) a détecté près de 200 substances chimiques en moyenne, dont des pesticides, des dioxines, des retardateurs de flamme dans le sang de nouveau-nés américains.

Plus récemment, un bio-monitoring européen mené entre septembre 2010 et février 2012 sur 125 enfants belges et leurs mères a montré la présence de métaux lourds (plomb et cadmium), de triclosan, de BPA et de plusieurs phtalates. Les concentrations de bisphénoles A<sup>15</sup>, de mercure et de certains phtalates étaient supérieures à la moyenne européenne<sup>16</sup> bien que ne dépassant pas les valeurs de référence.

La pollution chimique a des effets sanitaires importants : augmentation du nombre de cancers, développement des maladies neurologiques (Alzheimer, Parkinson, sclérose en plaques), épidémie d'obésité, recrudescence de troubles comportementaux, hausse des maladies endocrines, etc.

Autre sujet d'inquiétude : l'effet cocktail. Une équipe de chercheurs de l'université de Göteborg, commanditée par l'Union européenne, a démontré que l'effet combiné du cocktail de substances chimiques est bien plus toxique que l'effet des substances chimiques individuellement.

Depuis des années, de nombreux scientifiques<sup>17</sup> tirent la sonnette d'alarme sur les dangers sanitaires de la pollution chimique (Appel de Paris – <http://www.artac.info/fr/appel-de->

<sup>14</sup> Fondation de Dublin, 2010.

<sup>15</sup> Le BPA est un perturbateur endocrinien dont l'action est proche des œstrogènes (hormone sexuelle principalement féminine).

<sup>16</sup> Etude DEMOCOPHES. <http://www.eu-hbm.info/democophes> et pour les résultats belges : <http://health.belgium.be/internet2Prd/groups/public/@public/@nehap/documents/ie2divers/19083496.pdf>

<sup>17</sup> Plusieurs centaines de scientifiques renommés (dont 2 prix Nobel), 1 000 ONG, les conseils nationaux de médecins de 25 Etats membres de l'UE et 200 000 citoyens.

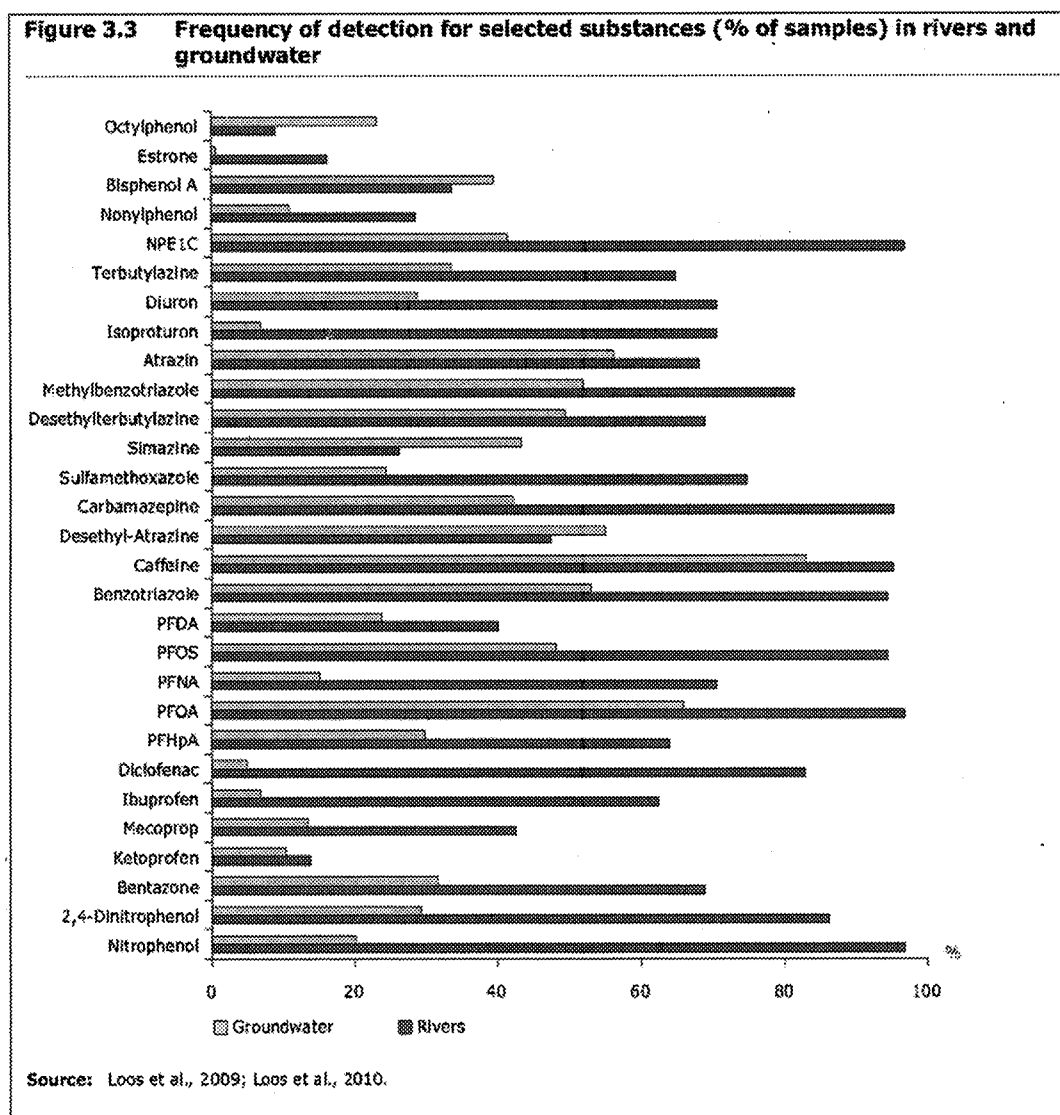
[paris/presentation\\_000074.html](http://paris/presentation_000074.html)) et en particulier des PE – perturbateurs endocriniens (<http://www.alerte-medecins-pesticides.fr/?cat=22>).

### 3 Impacts sur l'environnement

Plus la production et l'utilisation de produits chimiques augmente et plus on retrouve ces substances dans l'environnement : elles se disséminent dans l'eau, dans les sols, dans l'air. De plus, une substance chimique peut engendrer une pollution à plusieurs moments de son cycle de vie : depuis la production et son utilisation jusqu'au moment où il devient déchet.

Pour illustrer notre propos, prenons le cas de la pollution des eaux de surface et souterraines.

Une étude du Joint Research Centre de la Commission Européenne portant sur la recherche de 60 substances dans 122 rivières et 164 points d'eaux a mis évidence que 60 % des rivières et 25 % des eaux souterraines cumulaient l'ensemble de ces substances : pesticides, résidus de médicaments, métaux lourds, phtalates, phénols et divers perturbateurs endocriniens.



Par exemple, on retrouve du PFOA dans plus de 90 % des rivières et plus de 60 % des eaux souterraines. Le PFOA, acide perfluorooctanoïque, est un composant du teflon, du goretex ou du scotchguard. C'est un imperméabilisant et antiadhésif mais également une substance PE.

On retrouve également des résidus de médicaments tels que l'ibuprofen (anti-inflammatoire), la carbamazépine (anti-épileptique) ou le sulfaméthoxazole (antibiotique).

Le NPE contamine plus de 90 % des eaux de surface bien que son utilisation soit interdite dans l'industrie textile en Europe depuis 2003. C'est un dérivé ethoxylé du nonylphénol, substance largement utilisée dans l'industrie textile, mais aussi dans les peintures, le papier, les shampoings et autres produits d'entretien. C'est une substance PE<sup>18</sup>, soupçonnée de porter atteinte à la fertilité (des hommes et des animaux). Elle est toxique, bioaccumulable<sup>19</sup> et persistante<sup>20</sup>.

Les engrais et pesticides, conséquence d'une agriculture intensive, sont également fréquemment retrouvés dans les eaux.

Cette étude montre clairement que toutes les substances que l'homme produit et utilise se retrouvent à moment donné dans l'environnement. Or ici, l'étude ne porte que sur 60 substances. 250 000 substances figurent dans l'inventaire CAS.

Cette pollution de l'environnement impacte à son tour la biodiversité. Une fois dispersées dans l'eau, dans l'air et dans les sols, les substances chimiques sont absorbées par les hommes, les animaux, les plantes. Si l'on reprend le cas du PFOA, il s'agirait de la 3<sup>e</sup> substance synthétique la plus fréquemment retrouvée dans les tissus humains. 98 % de la population américaine serait contaminée. Du PFOA a été retrouvé chez des populations de pandas en Chine, des PCB chez les ours polaires ou les saumons ou encore des retardateurs de flammes bromés chez les phoques et cachalots.

90 % des échantillons de poissons testés dans le monde sont contaminés par des pesticides<sup>21</sup>, poissons qui font partie de la chaîne alimentaire qui sera contaminée également. De ce fait, notre alimentation est une source importante d'exposition aux substances chimiques (voir encadré ci-après).

#### **La pollution chimique dans notre assiette**

Une étude française<sup>22</sup> de 2010 a analysé l'exposition à des substances chimiques à travers les repas-type<sup>23</sup> d'un enfant de 10 ans pendant une journée. Ainsi, en 24 heures, un enfant de 10 ans est susceptible d'être exposé, uniquement par son alimentation, à 128 résidus chimiques qui représentent 81 substances différentes dont :

- 36 pesticides différents ;
- 42 substances différentes classées cancérigènes possibles ou probables, 5 substances classées cancérigènes certains et 37 perturbateurs endocriniens suspectés.

Interpellant !

Pour lire les résultats complets de l'étude :

[http://www.menustoxiques.fr/pdf/Rapport\\_assiette\\_toxique\\_281110.pdf](http://www.menustoxiques.fr/pdf/Rapport_assiette_toxique_281110.pdf)

Pour se documenter sur une alimentation durable et trouvez des pistes d'action : lisez notre dossier « Vers une alimentation durable : recettes syndicales pour agir dans l'entreprise :

<http://www.rise.be/agir-dans-l-entreprise/vers-une-alimentation-durable-recettes-syndicales-pour-agir-dans-l-entreprise.htm?lng=fr>

<sup>18</sup> Perturbateur endocrinien (qui peut interférer avec le système hormonal) voir point 2 impacts des substances chimiques sur la santé)

<sup>19</sup> Qui se concentre/s'accumule progressivement dans le corps d'un organisme

<sup>20</sup> Qui ne se dégrade pas facilement dans l'environnement ou dans le corps.

<sup>21</sup> Source : ETUI, Hesamag#8, 2013.

<sup>22</sup> Association Générations Futures et HEAL (Health and Environment Alliance) – 2010.

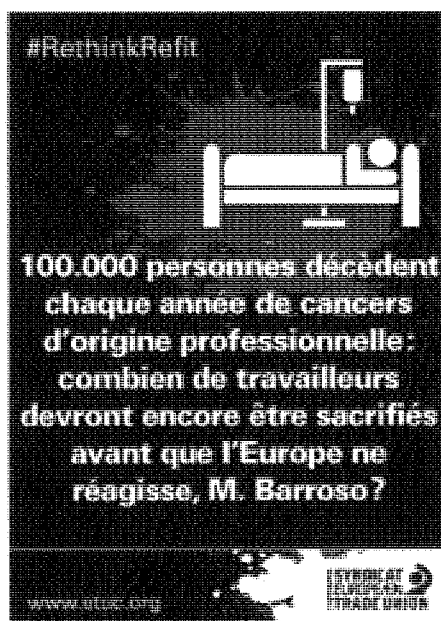
<sup>23</sup> 4 repas et un encas à base d'aliments non bio élaborés sur base des recommandations du Ministère français de la santé (notamment 5 fruits et légumes frais, 3 produits laitiers, 1,5 l d'eau). Quelques friandises ont été incluses.



## 4 L'exposition professionnelle aux substances dangereuses en quelques chiffres

Les substances dangereuses sont présentes sur de nombreux lieux de travail. En Belgique, 11,6 % des travailleurs estiment qu'ils sont exposés au moins pendant un quart de leur temps de travail à des produits chimiques<sup>24</sup>.

Les produits chimiques sont, avec plus de 100 000 morts par an, la première cause de mortalité au travail en Europe<sup>25</sup>.



Entre 18 % et 30 % des maladies professionnelles reconnues chaque année dans l'UE-15 sont liées à l'exposition aux substances dangereuses<sup>26</sup> (voir tableau ci-dessous).

Tableau 1. Estimation des maladies professionnelles liées à l'exposition aux produits chimiques (%)

Type de maladie professionnelle	Estimation du % de cas liés à l'exposition aux produits chimiques	Proportion par rapport à l'ensemble des maladies professionnelles reconnues	Estimation du % de maladies professionnelles reconnues liées à l'exposition aux produits chimiques
Cancers	4 - 90* %	5 %	0,2 - 45* %
Maladies du système nerveux	2 %	8 %	0,2 %
Maladies de l'appareil respiratoire	36 - 89* %	14 %	5 - 12,5* %
Maladies de la peau	88 %	14 %	12,3 %
Total			18 à 30* %

\* en incluant les poussières chimiques  
 Source : extrapolé à partir des données EODS, Eurostat, 2004

Source : ETUI

Les secteurs d'activités qui exposent le plus les salariés sont : les services aux personnes, la métallurgie, les activités de transformations des métaux, la construction, l'industrie des produits minéraux, le commerce, la réparation automobile, la chimie<sup>27</sup>.

<sup>24</sup> Fondation de Dublin, 2010

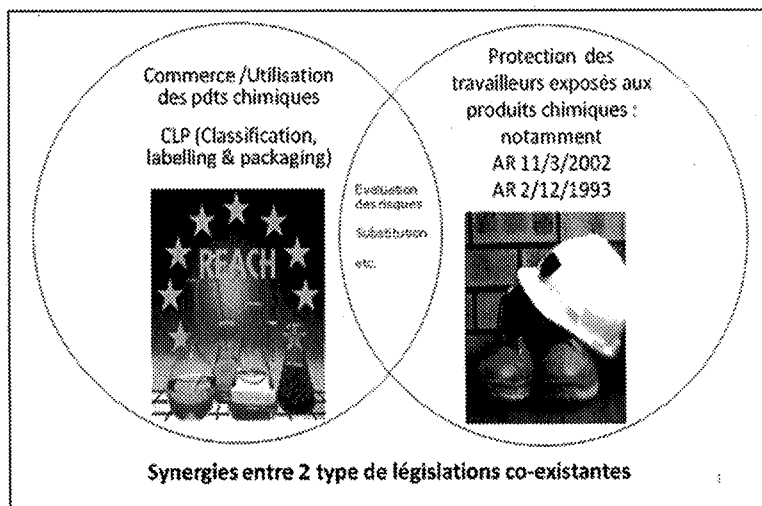
<sup>25</sup> ETUI, Hesamag #8, décembre 2013, p19.

<sup>26</sup> ETUI, 2006

Les produits chimiques les plus fréquemment utilisés, tous secteurs confondus, sont les solvants et les tensio-actifs (détergents, savons, shampoings).

## 5 Exposition professionnelle : produits chimiques : éléments de législation

Plusieurs législations entrent en ligne de compte en matière de substances chimiques. Le cadre général en matière de commerce et d'utilisation de produits chimiques est principalement défini au plan européen par deux règlements : le règlement REACH et le règlement CLP. La protection de la santé des travailleurs exposés à des substances chimiques est organisée par les AR du 11/3/2002 (relatif à la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail) et du 2/12/1993 (concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition des agents cancérigènes et mutagènes).



### 5.1 Le règlement REACH en quelques mots

REACH (Registration, Evaluation and Authorization of CHemicals) est un règlement européen entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2007. Il définit la nouvelle politique européenne pour la gestion des substances chimiques. Il a pour objectif d'assurer un niveau élevé de protection de la santé et de l'environnement, notamment en améliorant la connaissance et l'information sur les produits chimiques, tout en favorisant la compétitivité des entreprises européennes du secteur de la chimie.

En résumant très fort, REACH oblige les entreprises qui fabriquent ou importent des substances à raison de plus de 1 tonne par an à les **enregistrer**, c'est-à-dire à fournir aux autorités des données permettant d'évaluer les risques liés à leur utilisation. L'Agence européenne des substances chimiques doit **évaluer** les dossiers d'enregistrement, les propositions d'essais et certaines substances. Les substances les plus préoccupantes font l'objet d'une **autorisation**. Des restrictions peuvent également être apportées quand les risques sont inacceptables.

Pour en savoir plus sur REACH : [hyperlien](#)

**REACH est composé de trois volets :**

#### 1) L'enregistrement

Toutes les substances chimiques produites dans une quantité supérieure à une tonne par an (environ 30 000 substances) devront être enregistrées dans une banque de données centrale, gérée par la nouvelle Agence européenne des substances chimiques (ECHA). Les fabricants et les importateurs devront fournir des données sur chacune des substances (propriétés, destinations et recommandations

<sup>27</sup> Source : site de l'INRS.

de manipulation). Les données à fournir dépendent du tonnage et du caractère dangereux des substances. Ce volet vise à combler le manque de connaissances toxicologiques et éco-toxicologiques sur les substances chimiques présentes sur le marché européen.

Pour les substances pré-enregistrées, le calendrier d'enregistrement est étalé sur 11 ans en fonction des caractéristiques des substances et des tonnages. Il a débuté par l'enregistrement des substances les plus dangereuses pour la santé et l'environnement ou produites en quantité supérieure à 100 tonnes par an. Nous sommes à présent dans la troisième et dernière phase d'enregistrement, qui court jusqu'au 31/5/2018 : celles des substances produites ou importées à raison de plus de 1 tonne par an.

Les nouvelles substances et les substances non préenregistrées doivent être enregistrées avant leur production ou commercialisation ou utilisation.

## **2) L'évaluation**

Trois types d'évaluation sont effectués : l'évaluation des dossiers, l'évaluation des propositions d'essais et l'évaluation des substances en termes de risque pour la santé humaine ou l'environnement.

L'ECHA effectue des contrôles de qualité sur les dossiers d'enregistrement (au moins 5 % des dossiers) pour s'assurer que les données fournies par les industries sont correctes et complètes. Si nécessaire, en cas de risque potentiel pour la santé et l'environnement, l'ECHA peut demander aux fabricants de fournir des informations supplémentaires ou décider qu'une substance nécessite des actions ultérieures (mesures de restriction ou d'autorisation) sous le système de REACH.

## **3) L'autorisation**

Une autorisation est nécessaire pour les substances extrêmement préoccupantes, indépendamment du tonnage : les CMR (cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction), les PBT (persistantes, bio-accumulables et toxiques), les tPtB (très persistantes et très bio-accumulables) et d'autres substances ayant des effets graves et irréversibles sur la santé humaine et sur l'environnement (les substances PE et les sensibilisants).

Il y a actuellement 31 substances incluses dans la liste des substances soumises à autorisation (au 14/8/2014). 155 substances figurent sur la liste des substances candidates à l'autorisation (au 14/8/2014), qui est l'anti-chambre de la liste des substances soumises à autorisation.

Cette procédure est assez longue : une vingtaine de substances identifiées comme prioritaires sont ajoutées chaque année à la liste candidate et seules quelques-unes par an sont transférées de la liste candidate vers la liste des substances soumises à autorisation. Les organisations syndicales estiment qu'à ce rythme, il faudra plus de 100 ans pour que les 1 500 substances qu'ils estiment extrêmement préoccupantes aboutissent sur la liste candidate.

L'entreprise qui demande une autorisation doit démontrer que les risques liés à l'utilisation de la substance sont valablement maîtrisés. Si cela n'est pas le cas, elle doit démontrer que les avantages socio-économiques sont supérieurs aux risques et qu'il n'existe pas de substance ou de technologie de substitution. L'autorisation n'est octroyée que pour une période limitée.

REACH reprend également le système de restriction déjà en place, qui permet de limiter la fabrication, l'utilisation ou la mise sur le marché de substances qui entraînent un risque inacceptable (le R de restriction n'a cependant pas été repris dans l'acronyme REACH).

## Bilan syndical de REACH à mi-parcours : constats et demandes<sup>28</sup>

REACH est entré en vigueur en juin 2007. La deuxième phase du calendrier d'enregistrement (celle concernant les substances produites ou importées à concurrence de plus de 100 tonnes par an) s'est terminée fin mai 2013. Au total, ce sont 6 600 substances déjà présentes sur le marché qui ont été enregistrées auprès de l'ECHA (l'Agence européenne des substances chimiques). La Confédération européenne des syndicats (CES), qui suit le dossier de près, tire un premier bilan de la réforme :

- le marché des produits chimiques dans l'UE est resté florissant. Il représente 540 milliards d'euros par an (montant équivalent à la dette publique grecque et portugaise réunies). REACH n'a nullement sonné le glas de l'industrie chimique européenne. Celle-ci avait opéré un lobbying intense afin de réduire la portée et d'affaiblir le texte de la réforme ;
- la qualité des données des dossiers d'enregistrement est faible : 1/3 des dossiers examinés en 2012 présentent des lacunes significatives en termes de qualité (informations inadéquates ou incomplètes sur la substance, ses dangers, ses utilisations, rendant l'identification des risques et à fortiori leur gestion impossible). L'ECHA peut demander des compléments d'information mais n'a pas de pouvoir de sanction. La CES demande :
  - l'introduction de la possibilité de retrait du numéro d'enregistrement et donc du droit d'accès au marché pour les dossiers vides ou de mauvaise qualité (respect du principe « no data, no market », « pas de données, pas de marché ») ;
  - l'augmentation du nombre de dossiers contrôlés pour conformité ;
- l'objectif final de la procédure d'autorisation est de pousser les entreprises à substituer les substances chimiques identifiées comme extrêmement préoccupantes. Cet objectif semble rencontré car dès qu'une substance rejoint la liste des substances candidates, on constate une diminution des volumes de production de cette substance. En effet, la procédure d'autorisation est longue (jusqu'à 7 ans), coûteuse (redevance de 50 000 € par demande + 10 000 € par utilisation) et le résultat est incertain (si les risques sont importants, l'autorisation peut être refusée) ;
- le rythme d'inclusion des substances identifiées comme extrêmement préoccupantes dans la liste candidate est beaucoup trop lent. La CES estime qu'« à ce rythme, il faudra plus de 100 ans pour inciter les industriels à remplacer leurs substances chimiques les plus préoccupantes par des alternatives plus sûres<sup>29</sup> ». 1 500 substances devraient figurer sur la liste candidate alors qu'il n'y en a que 155 actuellement. La CES demande de fixer un objectif précis dans l'objectif (roadmap de la Commission et des Etats Membres) d'inclure toutes les substances chimiques extrêmement préoccupantes dans la liste candidate en 2020 au plus tard.

### Pour en savoir plus au sujet de REACH

- RISE a consacré une brochure très complète à REACH :  
[http://www.rise.be/files/library/Documentation/Brochures/BROCHURE\\_REACH\\_Def.pdf](http://www.rise.be/files/library/Documentation/Brochures/BROCHURE_REACH_Def.pdf)
- Information sur REACH sur le site de l'ECHA :  
<http://echa.europa.eu/fr/regulations/reach/>
- REACH et gestion des substances chimiques dangereuses sur le site de l'European Trade Union Institute, l'institut de formation de la CES :  
<http://www.etui.org/fr/Themes/Sante-et-securite/Produits-chimiques-et-REACH>

<sup>28</sup> Source : dossier « Risques chimiques : inventaire après 6 ans de règne de REACH », in HesaMag #8, 2<sup>e</sup> semestre 2013.

<sup>29</sup> In HesaMag #8, 2<sup>e</sup> semestre 2013, pp. 14-19.

## **5.2 Le règlement européen sur la classification, l'étiquetage et l'emballage des produits dangereux, dit « CLP »**

Les règles d'étiquetage des produits dangereux sont fixées au niveau européen. Un nouveau règlement, dit « CLP » (pour « Classification, Labelling and Packaging » ou en français « Classification, étiquetage et emballage ») est entré en vigueur en janvier 2009. Son objectif principal est d'harmoniser les étiquetages des produits en alignant le système européen de classification, d'étiquetage et d'emballage des produits chimiques sur le système général harmonisé de classification et d'étiquetage de l'ONU (système SGH).

Pour se mettre en conformité par rapport à cette nouvelle législation, les entreprises doivent :

- classer leurs substances et mélanges dangereux selon les nouveaux critères établis par CLP ;
- notifier à l'ECHA (l'Agence européenne des substances chimiques) toutes les substances classées comme dangereuses ainsi que les substances enregistrées dans le cadre de REACH ;
- éditer de nouvelles étiquettes et de nouvelles fiches de données de sécurité (FDS) pour les substances et mélanges dangereux : le nouvel étiquetage et la mise à jour des FDS sont obligatoires :
  - à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2010 pour toutes les substances chimiques pures ;
  - et à partir du 1<sup>er</sup> juin 2015 pour tous les mélanges.

### **L'étiquetage façon CLP en quelques mots**

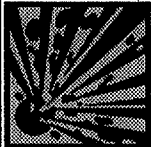



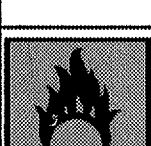



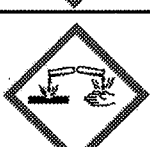


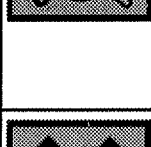
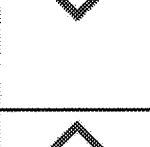
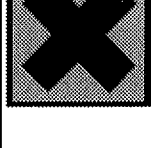
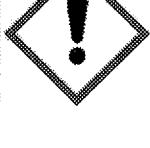



#### **1) Les mentions obligatoires d'une étiquette**

Doivent figurer sur l'étiquette :

- l'identité du fournisseur : nom, adresse et numéro de téléphone du ou des responsables de la mise du produit sur le marché ;
- l'identification du produit :
  - pour les substances pures, le nom chimique et éventuellement un numéro d'identification ;
  - pour les mélanges et les préparations, le nom commercial et le nom chimique des composants à la base de la classification ;
- les pictogrammes de danger (9) ;
- les mentions d'avertissement : 2 cas : DANGER ou ATTENTION ;
- les mentions de dangers (phrases H) ;
- les conseils de prudence (phrases P) ;
- des informations supplémentaires comme des informations additionnelles sur les dangers ;
- volume ou poids, à moins que cela soit indiqué ailleurs sur l'emballage.

#### **2) Les nouveaux pictogrammes**

Les pictogrammes orange sont remplacés par de nouveaux pictogrammes, dotés d'un fond blanc. Voici les 9 pictogrammes de danger du règlement CLP et leurs correspondances avec les anciens pictogrammes :

Ancien	Nouveau	Danger	Exemples
		<b>Explosif, instable, mélange autoréactif</b> Ce sont des liquides ou des solides capables d'exploser sous l'action d'un choc, d'un frotement, d'une flamme ou de chaleur.	Nitroglycérine, butane, propane mélangé avec l'air, TNT (trinitrotoluène)
		<b>Gaz, liquide, solide inflammable.</b> Mélange autoréactif, auto-échauffant, inflammable au contact de l'eau	Acétone, éthanol, eau écarlate, Acétylène, éther diéthylique, insecticides en bombe.
		<b>Comburant</b> Gaz, liquide, solide	Acide nitrique à 70 % et plus, peroxydes, oxydes de chrome VI, désherbants (chlorate de soude).
N'existait pas		<b>Gaz sous pression</b> liquéfié, dissout	
		<b>Corrosif</b> Substance ou mélange irritant pour la peau, les yeux.	Acide chlorhydrique à 25 % et plus, acide phosphorique à plus de 25 %, eau de Javel concentrée, ammoniacale à plus de 10
		<b>Toxique ou très toxique</b> Produits qui, par inhalation, ingestion ou pénétration cutanée en petites quantités, entraînent la mort ou des effets aigus ou chroniques.	Méthanol, benzène, phénol, naphthalène, Phosphore blanc, sulfure d'hydrogène, cyanure d'hydrogène à plus de 7%.
		<b>Nocif</b> Produits qui, par inhalation, ingestion ou pénétration cutanée en petites quantités, entraînent la mort ou des effets aigus ou chroniques. Produits non corrosifs qui en cas de contact ou d'inhalation peuvent provoquer une irritation de la peau et des voies respiratoires, une inflammation des yeux...	Dichlorométhane, trichloréthylène, térébenthine, Bichromate de potassium, eau de Javel diluée, ammoniacale entre 5 et 10 %.
		<b>Dangereux pour l'environnement</b>	Lindane (pesticide), tétrachlorure de carbone
Bestond niet is combinatie van  		<b>Dangereux pour la santé à long terme</b> (cancers, lésions au foie, aux reins, mutations génétiques, système nerveux)	Amiante

Source : brochure « Produits chimiques : nouvelles étiquettes », FGTB, octobre 2010

### 3) Les mentions de dangers et les phrases de conseil de prudence

Dans le cadre du règlement CLP, les phrases de risque (phrases R) sont remplacées par des mentions de danger (H pour Hazard ou danger en français). Chaque mention de danger a un code, composé de la lettre H + 3 chiffres, qui décrit la nature du danger.

De nouvelles phrases EUH sont définies. Elles apportent des informations supplémentaires.

Liste des mentions de danger<sup>30</sup> ([lien hypertexte vers pdf](#))

Les phrases P (Precautionary statement ou conseil de prudence) remplacent les anciennes phrases S et spécifient les mesures de sécurité qui doivent être suivies lors de la manipulation des substances. Elles se composent d'un P + 3 chiffres.

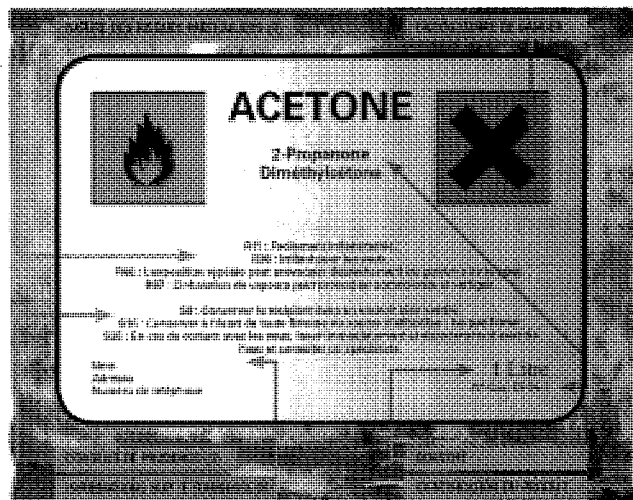
Liste des conseils de prudence<sup>31</sup> ([lien hypertexte vers pdf](#))

### 4) Exemple d'ancienne étiquette et d'une nouvelle

- Une étiquette ancienne version (source brochure « Produits dangereux. Nouvelles étiquettes ». CSC. Décembre 2010)



- Nouvel étiquetage (source brochure « Produits dangereux. Nouvelles étiquettes ». CSC. Décembre 2010)



<sup>30</sup> Liste issue de la brochure « Produits dangereux. Nouvelles étiquettes », CSC. Décembre 2010.

<sup>31</sup> Liste issue de la brochure « Produits dangereux. Nouvelles étiquettes », CSC. Décembre 2010

## 5) Plus d'info sur la législation CLP et le nouvel étiquetage

- <http://echa.europa.eu/fr/regulations/clp/> (en français)
- Inventaire des classifications et étiquetage de l'ECHA (législation CLP). Cet inventaire classe les substances selon les étiquetages déclarés par les fabricants (à partir des mentions de danger) : <http://echa.europa.eu/web/guest/information-on-chemicals/cl-inventory-database>
- La brochure « produits chimiques : nouvelles étiquettes », FGTB, 2010 : [http://issuu.com/fgtb/docs/fr\\_etiketten\\_2010\\_lr?e=1434904/3941652](http://issuu.com/fgtb/docs/fr_etiketten_2010_lr?e=1434904/3941652)
- La brochure « Produits dangereux. Nouvelles étiquettes », CSC, décembre 2010 (lien vers le pdf).

### 5.3 AR du 11/3/2002 relatif à la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

L'employeur a l'obligation de déterminer si des agents chimiques dangereux sont présents sur le lieu de travail. Si tel est le cas, il évalue le risque pour la sécurité et la santé des travailleurs en effectuant une analyse des risques. Si l'analyse de risques conclut que le travailleur encourt un risque, l'employeur est tenu de prendre des mesures de prévention.

Pour réaliser l'évaluation des risques d'un agent chimique, l'employeur doit notamment tenir compte :

- de ses propriétés dangereuses ;
- des informations relatives à la sécurité et à la santé qu'il doit collecter auprès du fournisseur ;
- du niveau, du type et de la durée d'exposition par le système respiratoire, par la peau ou par d'autres types d'exposition ;
- des conditions dans lesquelles se déroule le travail impliquant l'agent chimique ;
- les éventuelles valeurs limites d'exposition professionnelle ou les valeurs limites biologiques.

Il doit prendre en compte les activités spécifiques comme l'entretien (art. 10) pour réaliser l'analyse des risques. S'il y a exposition à plusieurs agents chimiques dangereux, l'évaluation des risques se fait sur base des risques combinés de tous ces agents chimiques (art. 11).

L'analyse des risques fait l'objet d'un document écrit.

L'employeur doit prendre des mesures de prévention générales pour supprimer les risques pour la santé et la sécurité des travailleurs ou les diminuer au minimum (art. 14) : notamment :

- par la conception et l'organisation des méthodes de travail sur le lieu de travail ;
- en prévoyant un matériel adéquat pour les opérations impliquant des agents chimiques ainsi que des procédures d'entretien qui protègent la santé et la sécurité des travailleurs pendant le travail ;
- en réduisant au minimum le nombre des travailleurs exposés ou susceptibles d'être exposés ;
- en réduisant au minimum la durée et l'intensité de l'exposition ;
- par des mesures d'hygiène appropriées ;
- en réduisant la quantité d'agents chimiques présents sur le lieu de travail au minimum nécessaire pour le type de travail concerné ;



- par des procédures de travail adéquates, notamment des dispositions assurant la sécurité lors de la manutention, du stockage et du transport sur le lieu de travail des agents chimiques dangereux et des déchets contenant de tels agents.

Si un risque est établi lors de l'utilisation d'un agent chimique dangereux, l'employeur doit alors prendre des mesures de prévention spécifiques. Il doit supprimer ou réduire le risque au minimum (art. 17). Pour cela, il doit d'abord avoir recours à la substitution, c'est-à-dire, éviter d'utiliser un produit chimique dangereux en le remplaçant par un agent ou procédé chimique qui n'est plus ou qui est moins dangereux pour la santé et la sécurité des travailleurs (art. 18). Si la substitution est impossible, il doit réduire le risque par des mesures de protection et de prévention. Ces mesures consistent, par ordre de priorité :

- à concevoir des procédés de travail et des mesures techniques appropriées et à utiliser des équipements et des matériels adéquats de manière à éviter ou à réduire le plus possible la libération d'agents chimiques dangereux pouvant présenter des risques ;
- à appliquer des mesures de protection collective à la source du risque (par exemple une bonne ventilation) et des mesures organisationnelles appropriées ;
- si l'exposition ne peut être empêchée par d'autres moyens, à appliquer des mesures de protection individuelle, y compris un EPI (équipement de protection individuelle).

L'employeur doit procéder à des mesurages réguliers des agents chimiques pouvant présenter un risque pour la santé des travailleurs, notamment en fonction des valeurs limites d'exposition ou VLEP (art. 20). Des mesurages de l'exposition ou des analyses des substances ou préparations peuvent être réalisées (par labo agréée si nécessaire) à la demande du conseiller en prévention ou des représentants des travailleurs.

Une surveillance (art. 39) appropriée de la santé des travailleurs exposés est organisée si l'analyse des risques établit un risque. Elle est effectuée conformément aux dispositions de l'AR du 28/5/2003 sur la surveillance de la santé des travailleurs. Si l'exposition concerne une substance pour laquelle il existe une valeur limite d'exposition professionnelle, la surveillance de la santé est obligatoire. Les travailleurs doivent en être informés avant affectation au travail comportant des risques d'exposition.

Pour certains agents chimiques dangereux (environ 700 substances), des valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP) ont été établies. Dans ce cas, l'exposition doit être maintenue aussi basse que possible (art. 46). Il est interdit de dépasser les limites prévues à l'annexe I (art. 47). Il existe des valeurs limites en courte durée (exposition de 15 min.) et de longue durée (8 h).

Pour consulter la liste des valeurs limite: <http://www.emploi.belgique.be/moduleDefault.aspx?id=3010>

Enfin, 4 substances font l'objet d'une interdiction totale de production, de fabrication ou d'utilisation. Elles sont reprises à l'annexe III de l'arrêté royal.

#### **L'information et la formation des travailleurs et du CPPT**

Pour manipuler les substances chimiques de manière la plus sécurisée possible, les travailleurs doivent bien connaître les produits avec lesquels ils travaillent (les dangers, les mesures de sécurité à prendre, les EPI éventuels à porter, etc.). L'AR du 11/3/2002 stipule les obligations de l'employeur en matière d'information et de formation des travailleurs exposés et du CPPT. Ainsi, ils :

- reçoivent les données issues de l'analyse des risques et sont en outre informés chaque fois qu'un changement sur le lieu de travail entraîne une modification de ces données ;
- reçoivent des informations sur les agents chimiques dangereux se trouvant sur le lieu de travail (noms, localisation des substances, risques pour la sécurité et la santé, VLEP, etc.) ;
- reçoivent une formation et des informations quant aux précautions appropriées et aux mesures à

prendre afin de se protéger et de protéger les autres travailleurs sur le lieu de travail ;

- ont accès aux fiches de données de sécurité. Les représentants des travailleurs au CPPT reçoivent une copie sur simple demande ;
- reçoivent le rapport des mesurages.

L'information leur est fournie sous une forme appropriée selon la nature et l'importance du risque : communication orale, instruction, formation individuelle, informations écrites, etc. Elle doit être actualisée constamment.

Pour lire le texte complet de l'AR du 11/3/2002 :

[http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi\\_loi/change\\_lg.pl?language=fr&la=F&cn=2002031132&table\\_name=loi](http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg.pl?language=fr&la=F&cn=2002031132&table_name=loi)

#### **5.4 AR du 2/12/1993 concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition des agents cancérigènes et mutagènes**

8 % des décès par cancer sont liés au travail dans l'UE, soit un peu plus de 100 000 décès par an<sup>32</sup>. Selon le CIRC<sup>33</sup>, la part des cancers imputables à l'activité professionnelle atteindrait près de 20 % chez les ouvriers.

Les principales obligations de l'employeur découlant de l'arrêté royal du 2/12/1993 peuvent être résumées ainsi :

- éliminer ou substituer l'agent cancérigène ou mutagène par une substance qui n'est pas dangereuse ou moins ;
- si une alternative plus sûre existe, il doit substituer, quel que soit le coût ;
- si la substitution est impossible techniquement, il doit s'assurer que la production ou l'utilisation de la substance cancérigène ou mutagène se fait dans un lieu clos ;
- si cela n'est pas possible, il doit s'assurer que le niveau d'exposition des travailleurs est réduit à un niveau aussi bas que possible.

Cet arrêté reprend pratiquement les mêmes dispositions que l'AR du 11/3/2002. Seules quelques mesures lui sont spécifiques.

Plus d'info sur l'AR du 2/12/1993 : <http://www.emploi.belgique.be/defaultTab.aspx?id=617>

## **6 Action syndicale : que faire syndicalement par rapport aux substances chimiques dans l'entreprise ?**

### **6.1 Par où commencer ?**

Dans certaines entreprises industrielles ou de services, ce sont des centaines voire des milliers de produits chimiques qui sont utilisés presque quotidiennement. Se pose donc la question de savoir par quel bout prendre la problématique. Une multitude de situations peuvent inciter une équipe syndicale à poser des questions sur les substances chimiques en CPPT. Par exemple, à l'occasion :

<sup>32</sup> HesaMag #8, 2<sup>e</sup> semestre 2013.

<sup>33</sup> Centre international de Recherche sur le Cancer (CIRC), institution spécialisée de l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé) : fiche sur l'exposition professionnelle.

- de l'introduction d'une nouvelle substance ou mélange dans l'entreprise (p. 31) : instaurer une procédure pour les nouveaux produits permet de mieux contrôler l'introduction de nouveaux produits dans l'entreprise et d'en connaître les motivations ? Par exemple : une mise à l'ordre du jour systématique d'un point « nouveaux produits chimiques ». «Ce nouveau produit est-il nécessaire ? Quels en sont les risques ? Le nombre de travailleurs concernés ? N'existe-t-il pas de produits moins dangereux ? » sont des questions qui pourront être alors posées de manière systématique ;
- d'une plainte ou d'une inquiétude de travailleurs ;
- de l'élaboration et de la discussion du plan quinquennal et du plan annuel d'action : introduire des objectifs en matière de produits dangereux ;
- d'un accident du travail : en 2009, on a recensé plus de 5 000 accidents du travail impliquant des produits dangereux ;
- de la mise à jour de l'analyse des risques (au moins une fois par an et en cas de changement) ou de la liste des produits dangereux dans l'entreprise ;
- d'un mesurage de la concentration de produits dangereux ;
- de la communication de la liste des travailleurs soumis à une surveillance de la santé ou de la liste des postes à risques ;
- de la mise à jour des fiches de données de sécurité (FdS) conformément au nouvel étiquetage CLP (adaptation à faire pour les mélanges à dater du 1<sup>er</sup> juin 2015 – voir point 5.3 ci-dessus) ;
- de l'arrivée de nouveaux délégués dans l'entreprise suite aux élections sociales ;
- du commentaire annuel sur la politique de l'environnement menée dans l'entreprise (art. 16 de l'AR du 3/5/1999 sur les missions et le fonctionnement des CPPT) ;
- d'une pollution accidentelle liée ou non à l'utilisation d'une substance chimique ;
- etc.

Toutes ces occasions vont permettre d'entamer un travail sur les substances chimiques.

Certaines équipes syndicales préféreront entamer un travail sur base d'un état des lieux des problèmes rencontrés dans l'entreprise. Les questions listées au point 6.3 pourront vous guider dans sa réalisation. Les documents suivants pourront aussi vous être utiles :

- de la liste des travailleurs exposés ;
- du rapport mensuel du SIPP<sup>34</sup> reprenant les accidents du travail et les maladies professionnelles ;
- des plaintes des travailleurs ou d'une enquête auprès des travailleurs ;
- de la liste des substances dangereuses présentes dans l'entreprise ;
- de la liste des postes à risques ;
- etc.

Consulter des travailleurs exposés pourra également enrichir la perception de la situation de l'entreprise en matière de gestion des substances chimiques et tracer la voie vers des pistes de solution.

---

<sup>34</sup> Service Interne pour la Prévention et la Protection au travail

## 6.2 Quels objectifs poursuivre ?

Là aussi, les objectifs peuvent être très variés. Ils vont évidemment dépendre de la situation de départ et/ou de l'analyse initiale de l'équipe syndicale (D'où part-on ? Quels sont les principaux problèmes dans l'entreprise). Par exemple :

- résoudre un problème ponctuel par rapport à un produit particulier ou un travailleur particulier ;
- étudier l'impact sur la santé des produits les plus fréquemment utilisés dans l'entreprise ;
- sensibiliser les travailleurs à la pollution chimique ;
- réduire le nombre de produits dangereux dans l'entreprise ;
- réduire le nombre de travailleurs exposés ;
- réduire le nombre d'accidents du travail ou de cas de maladies professionnelles ;
- mieux informer ou mieux former les travailleurs sur les risques et les mesures de précaution à prendre ;
- former les travailleurs à bien lire les fiches de données de sécurité ;
- informer les travailleurs sur le nouvel étiquetage des produits dangereux ;
- travailler à la substitution des substances les plus préoccupantes dans l'entreprise ;
- limiter le nombre et la quantité de déchets chimiques ;
- etc.

## 6.3 Evaluer le risque et prendre des mesures de prévention efficaces

Pour rappel, l'exposition des travailleurs aux substances chimiques est réglementée par l'AR du 11/3/2002 (voir point 5.3).

Si des produits chimiques dangereux sont présents sur le lieu de travail, l'employeur doit évaluer le risque en procédant à une analyse des risques. Si l'analyse des risques conclut que le travailleur encourt un danger, l'employeur doit prendre des mesures de prévention.

En matière de substances chimiques dangereuses, la hiérarchie des actions de prévention doit être la suivante :

- 1° supprimer les produits et procédés dangereux (prioritaire surtout pour les substances CMR<sup>35</sup> !) si leur utilisation n'est pas indispensable ;
- 2° substituer les produits dangereux par des produits ou des procédés qui ne le sont pas ou moins ;
- 3° réduire le risque par la mise en place de mesures techniques de protection collective (ex : travail en système clos, captage des polluants à la source, etc.) ;
- 4° introduire des mesures organisationnelles à mettre en œuvre AVEC formation et information des travailleurs :
  - organiser les tâches de travail pour limiter les expositions, le temps et l'intensité de l'exposition ;
  - limiter les quantités de produits chimiques sur les postes de travail ;
  - appliquer des procédures de travail qui tiennent compte des moyens de prévention ;
  - stocker les produits chimiques de manière sécurisée ;
  - gérer les déchets en respectant la législation ;
  - etc.
- 5° appliquer des mesures de protection individuelle si l'exposition ne peut pas être réduite autrement : utilisation des EPI (équipement de protection individuelle). Ce dernier niveau de prévention est le moins efficace de la hiérarchie.

---

<sup>35</sup> Cancérogène, mutagène et reprotoxique.

Cette hiérarchie doit guider l'action syndicale. Elle permet de préserver au mieux la santé des travailleurs et l'environnement. La brochure RISE « le risque environnemental – prise en compte sur le lieu de travail » (<http://www.rise.be/files/library/Documentation/Brochures/fiche-risque-environ-travail.pdf>) vous permettra de compléter l'analyse des risques sur le plan de la protection de l'environnement.

Attention, il n'y a prise de mesures de prévention que si le risque est établi par l'analyse des risques.

Petit rappel : **Risque = danger x exposition**

Le danger est lié à la toxicité intrinsèque des substances ou mélanges et l'exposition va varier en fonction des conditions de travail.

L'équipe syndicale a un rôle important à jouer dans l'évaluation du risque. Il lui faudra se poser les questions suivantes :

- quels sont les dangers liés à l'utilisation d'une telle substance chimique ? Bien souvent, les fiches de données de sécurité sont incomplètes. Beaucoup d'effets sont suspectés mais difficiles à prouver. Pour vérifier les effets d'une substance ou d'un mélange : vérifiez sur les sites suivants (à l'aide du nom de la substance ou de son n° de CAS) ou contactez votre cellule RISE, cela vous permettra de mieux évaluer la toxicité potentielle des produits :
  - <http://istas.net/risctox/en/> (appuyer sur le bouton « Start » pour entrer dans la base de données)
  - <http://www.inrs.fr/accueil/produits/bdd/recherche-fichetox-criteres.html> (fiches toxicologiques)
  - [http://echa.europa.eu/fr/information-on-chemicals/cl-inventory-database?p\\_p=id=clinventory\\_WAR\\_clinventoryportlet&p\\_p=lifecycle=0&p\\_p=state=normal&p\\_p=mode=view&p\\_p=col=id=column-1&p\\_p=col=pos=1&p\\_p=col=count=2&clinventory\\_WAR\\_clinventoryportlet\\_searching=true&clinventory\\_WAR\\_clinventoryportlet\\_jspPage=%2Fhtml%2Fview.jsp](http://echa.europa.eu/fr/information-on-chemicals/cl-inventory-database?p_p=id=clinventory_WAR_clinventoryportlet&p_p=lifecycle=0&p_p=state=normal&p_p=mode=view&p_p=col=id=column-1&p_p=col=pos=1&p_p=col=count=2&clinventory_WAR_clinventoryportlet_searching=true&clinventory_WAR_clinventoryportlet_jspPage=%2Fhtml%2Fview.jsp) (base de données de l'inventaire des substances CLP)
- de quel type d'exposition s'agit-il : aiguë, chronique ? Si elle est répétée mais faible comme dans le cas d'une pollution diffuse, le risque est-il bien pris en compte ?
- les procédures de travail en vigueur permettent-elles de limiter l'exposition ?
- les scénarios d'exposition correspondent-ils bien à l'usage qui en est fait dans l'entreprise ? Par exemple, si la fiche de données de sécurité d'un savon pour les mains (dégraissant) prévoit son rinçage à l'eau, son usage ne convient pas pour un travail sur chantier où l'accès à l'eau n'est pas garanti ;
- l'analyse des risques est-elle faite en tenant compte de l'exposition combinée des travailleurs à plusieurs agents chimiques ?

Ensuite, il lui faudra rassembler des informations pour que l'ordre des mesures de prévention soit respecté et que priorité soit vraiment donnée à l'élimination des produits toxiques non essentiels (utilisés par facilité, habitude, etc.) à l'activité et ensuite à la substitution. Pour cela, consulter les travailleurs concernés sera essentiel, par exemple pour cerner l'utilisation qui est faite des produits, voir dans quelles situations les problèmes se posent, pour trouver des pistes de solutions, etc. En ce qui concerne la substitution, il faudra se documenter. Les sites suivants vous permettront de trouver des alternatives :

- trouver des produits de substitution pour les substances cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques : <http://www.substitution-cmr.fr/index.php?id=39>

- substitution des solvants en milieu de travail : <http://www.irsst.qc.ca/solub/>
- site dédié entièrement à la substitution des substances les plus préoccupantes : <http://www.subsport.eu/?lang=fr>  
Encart : exemples réussis de substitution
- substitution de l'utilisation de détergents industriels par une technologie fonctionnant par pulvérisation des sols avec de l'eau chargée en électricité. Lire plus : <http://les.cahiers-developpement-durable.be/entreprendre/02-substances-dangereuses-exemples/>
- substitution de l'arsenic dans la production du verre à Murano (Venise – Italie) : article « Le verre de Murano : un trésor italien à l'heure de la substitution, in HesaMag #8, 2<sup>e</sup> semestre 2013, pp. 33-38. [http://www.google.be/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&frm=1&source=web&cd=1&ved=0CB8QFjAA&url=http%3A%2F%2Fwww.etui.org%2Ffr%2Fcontent%2Fdownload%2F12319%2F105918%2Ffile%2FHESAmag\\_08\\_FR-33-38.pdf&ei=6Ca9VOyHLOu07gbkplHYBg&usg=AFQjCNEFGlUnt0JuGwgePtukHGndpSOuww&sig2=wuxZ9-nXAtMwaOCgxUEfyg](http://www.google.be/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&frm=1&source=web&cd=1&ved=0CB8QFjAA&url=http%3A%2F%2Fwww.etui.org%2Ffr%2Fcontent%2Fdownload%2F12319%2F105918%2Ffile%2FHESAmag_08_FR-33-38.pdf&ei=6Ca9VOyHLOu07gbkplHYBg&usg=AFQjCNEFGlUnt0JuGwgePtukHGndpSOuww&sig2=wuxZ9-nXAtMwaOCgxUEfyg)

#### 6.4 Liste des questions à se poser ou à poser au CPPT

Voici différentes questions pour vous aider à faire le point sur l'utilisation des substances dangereuses dans votre entreprise et le cas échéant à relayer en CPPT :

- Le CPPT est-il associé à la politique de prévention en matière de produits dangereux ?
- En quoi consiste cette politique ? La priorité est-elle donnée à l'élimination des substances dangereuses non indispensables et à la substitution ? Quelles sont les mesures prises dans ces optiques ? pour quels produits ?
- Disposez-vous de la liste des produits dangereux présents dans l'entreprise (et leur localisation) ? Quels sont, à votre avis, les produits les plus problématiques pour la santé des travailleurs/l'environnement ?
- Avez-vous la liste des postes de sécurité et celle des activités à risques ?
- Disposez-vous de la liste des travailleurs soumis à la surveillance de santé suite à l'exposition à des substances chimiques ? Quelles sont les substances conduisant à cette surveillance ?
- Le plan global de prévention prévoit-il des actions sur l'utilisation des substances chimiques ? Lesquelles ?
- Combien d'accidents du travail sont liés à l'utilisation de substances chimiques ?
- Y a-t-il des travailleurs en incapacité de travail suite à l'utilisation de substances chimiques ?
- Le CPPT/les travailleurs ont-ils accès aux FdS (fiches de données de sécurité) ?
- Les produits chimiques utilisés dans l'entreprise sont-ils bien étiquetés (nouvelle législation CLP) ?
- Les travailleurs sont-ils formés à la lecture des étiquettes et connaissent-ils les mesures de précaution à prendre avec chaque produit ?
- Des mesures des concentrations sont-elles effectuées dans l'entreprise ? Quelles sont les substances concernées ? Quels sont les résultats ? Les travailleurs en sont-ils informés ?
- Comment sont stockés les produits dangereux ?

- Comment les produits dangereux sont-ils gérés (collecteurs, transporteurs, etc.) ? Quelles sont les quantités (demander à consulter le registre des déchets dangereux et la déclaration annuelle) ?

### **Permis d'environnement et substances chimiques**

Dans toute entreprise, le permis d'environnement fixe les conditions d'exploitation qu'elle doit respecter. En matière de produits chimiques, les conditions générales, sectorielles, intégrales et particulières peuvent s'appliquer.

Les conditions générales<sup>36</sup>, applicables à tous les établissements et activités des trois classes (1, 2 et 3), déterminent les grands principes d'exploitation. Elles prévoient (cf. articles 5 et 6) l'obligation de l'exploitation d'évaluer les risques liés aux substances dangereuses utilisées dans l'entreprise (pollution, incendie, explosion) et de prendre les mesures nécessaires de prévention et de gestion.

Des conditions sectorielles<sup>37</sup> existent pour les installations de stockage temporaire de déchets dangereux si la capacité de stockage est supérieure à 1 tonne (pour les établissements de classe 2). Pour les entreprises de classe 3, il existe des conditions intégrales à respecter si la capacité de stockage est comprise entre 250 kg et 1 tonne.

Enfin, des conditions particulières peuvent être fixées pour les 3 classes d'établissement par l'autorité compétente.

Demandez à votre employeur quelles sont les conditions d'exploitation qu'il doit respecter en application de son permis d'environnement.

### **Gestion des déchets dangereux**

Les déchets dangereux sont ceux qui représentent un danger spécifique pour l'homme ou l'environnement au vu de leur composition ou de leurs caractéristiques. Si un produit est dangereux (pour cela, il faut consulter son étiquette et/ou sa fiche de données de sécurité), il y a de fortes chances que les déchets qui en découlent soient également dangereux. Un déchet est dangereux s'il est mentionné comme tel dans le catalogue des déchets, c'est-à-dire :

- s'il est repris dans la liste du tableau figurant à l'annexe I du catalogue des déchets ;
- s'il est composé d'un des constituants figurant dans l'annexe II et qu'il possède une ou des caractéristiques figurant à l'annexe III du catalogue des déchets.

Pour consulter le catalogue des déchets :

<http://environnement.wallonie.be/legis/dechets/decat026.htm>

Exemples de déchets chimiques dangereux : tout produit dangereux (solvants, acides, bases, etc.), les contenants vides de produits dangereux (bidons, aérosols, éprouvettes, etc.), les chiffons souillés par des produits dangereux.

Les producteurs et les détenteurs de déchets dangereux sont soumis à des obligations particulières :

- assurer des conditions de stockage spécifiques sous couvert, sur une aire étanche et dans des

<sup>36</sup> Etablies par l'Arrêté du Gouvernement wallon du 4 juillet 2002 fixant les conditions générales d'exploitation des établissements visés par le décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement.

<sup>37</sup> Voir l'arrêté du Gouvernement wallon du 23 novembre 2006 déterminant les conditions sectorielles relatives aux installations de stockage temporaire de déchets dangereux. Voir : <http://environnement.wallonie.be/legis/pe/pesect045.htm>

containers fermés ;

- remettre les déchets dangereux à un transporteur ou collecteur agréé : voir la liste des transporteurs et collecteurs agréés sur <http://owd.environnement.wallonie.be/xsql/2.xsql?canevas=> et <http://owd.environnement.wallonie.be/xsql/8.xsql?canevas=>
- tenir un registre (à garder pendant 5 ans) qui renseigne notamment sur la quantité, la nature et les caractéristiques des déchets produits, le code d'identification, le lieu de dépôt, la date de cession des déchets, l'identité du transporteur agréé, les méthodes, le site d'élimination ou de valorisation des déchets ou l'identité du collecteur agréé, etc. ;
- déclarer annuellement (avant le 31 mars) à l'OWD (Office wallon des déchets) les données du registre (formulaire de détention de déchets dangereux) ;
- déclarer à l'OWD chaque transport de déchets dangereux et conserver un exemplaire du bon de transport pendant au moins 5 ans.

Notons aussi que certains déchets dangereux font l'objet d'obligations particulières. C'est notamment le cas pour les déchets d'amiante, les huiles usagées et les appareils contenant des PCB/PCT.

Plus d'info : consultez la memento RISE sur les déchets : [http://www.rise.be/files/library/Documentation/Brochures/memento\\_dechets\\_fgtb.pdf](http://www.rise.be/files/library/Documentation/Brochures/memento_dechets_fgtb.pdf)

Eviter, substituer et limiter au maximum l'utilisation de produits dangereux, c'est-à-dire agir de manière préventive à la source, sera la manière la plus efficace pour ne pas avoir à gérer des déchets dangereux en bout de course. C'est une politique win-win sur les plans sanitaires, environnementaux et financiers : moins d'exposition des travailleurs, moins de déchets dangereux et moins de frais liés à la gestion des déchets.

Les délégués du CPPT ont accès à toute information concernant la gestion des déchets, et a fortiori des déchets dangereux. L'article 14 de l'AR du 3/5/1999 (concernant les missions et le fonctionnement des CPPT) permet aux membres du CPPT :

- de prendre connaissance de tous les rapports, avis et documents imposés ou non par la réglementation environnementale se rapportant à l'environnement interne ou externe : cette disposition s'applique donc notamment au registre des déchets dangereux, à la déclaration annuelle, aux bordereaux de transport, aux conditions éventuelles fixées en matière de stockage de déchets dangereux dans le permis d'environnement ;
- d'avoir accès à une documentation en matière de bien-être des travailleurs. Celle-ci comprend la liste et la localisation des substances et préparations dangereuses utilisées dans l'entreprise.

L'article 16 prévoit que l'employeur doit fournir au CPPT les informations qu'un membre demande sur l'environnement externe.

## 7 Bibliographie et sources

### 7.1 Liste de ressources supplémentaires

- <http://www.etui.org/fr/Themes/Sante-et-securite/Produits-chimiques-et-REACH>  
REACH et gestion des substances chimiques dangereuses sur le site de l'European Trade Union Institute, l'institut de formation de la CES.



- <http://www.emploi.belgique.be/defaultTab.aspx?id=615>  
Site du SPF Emploi, travail et concertation sociale sur les agents chimiques, cancérigène et mutagènes.
- <http://echa.europa.eu/fr/about-us>  
Site de l'Agence Européen des produits chimiques.
- <http://echa.europa.eu/web/guest/information-on-chemicals/cl-inventory-database>  
Inventaire des classifications et étiquetage de l'ECHA (législation CLP). Cet inventaire classe les substances selon les étiquetages déclarés par les fabricants (à partir des mentions de danger).
- <http://www.inrs.fr/accueil/risques/chimiques.html>  
Partie du site de l'INRS (Institut national de recherche et de sécurité – France) sur les substances dangereuses. Il comporte des fiches toxicologiques (base de données) sur de nombreuses substances chimiques toxiques. Pour accéder à ces fiches directement :  
<http://www.inrs.fr/accueil/produits/bdd/recherche-fichetox-criteres.html>
- <http://istas.net/risctox/en/>  
Base de données sur les substances toxiques et dangereuses, élaborées par les CC.OO (syndicat espagnol) et l'ETUI (en anglais).
- <http://www.toxpro.be/>  
Site traitant du risque chimique, issue d'une collaboration entre trois universités (VUB, ULG et UCL) et du Fonds social européen.
- <http://www.substitution-cmr.fr/index.php?id=39>  
Trouver des produits de substitution pour les substances cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques.
- <http://www.irsst.qc.ca/solub/>  
Substitution des solvants en milieu de travail.
- <http://www.subsport.eu/?lang=fr>  
Portail internet sur la substitution des produits dangereux, qui est le fruit d'une collaboration entre des syndicats, des organisations de défense de l'environnement et des instituts de recherche spécialisés en risques chimiques.  
SUBSPORT donne des conseils sur la manière de trouver des solutions de rechange plus sûres aux produits chimiques les plus dangereux. Il contient de nombreux exemples concrets de substitution menés dans des entreprises. SUBSPORT contient environ 100 exemples de substitution de substances telles que les produits perfluorés, les retardateurs de flamme bromés, le PVC et le perchloroéthylène.

## ***Vers la Transition juste***

### **La newsletter des Cellules Rise et Mobilité de la CSC**

Deux newsletters « Vers la transition juste » éditées conjointement avec la Cellule Mobilité de la CSC ont paru ce second semestre les 24 septembre et 17 décembre 2014.

Chacun des chapitres de cette publication renvoie pour l'essentiel à des articles et à des dossiers conçus et mis en ligne par nos soins, et plus occasionnellement à des sites extérieurs. Adressée aux permanents de la CSC et aux délégués en formation, cet outil électronique vise à diffuser largement les campagnes, articles et brochures réalisés par la Cellule Rise tout au long de l'année pour promouvoir des politiques environnementales au cœur des entreprises et de la vie économique ; elle se veut également en phase avec les dossiers marquant l'actualité de la transition en Belgique et en Europe.

### ***Vers la Transition juste n°10***

#### ***Newsletter des Cellules Rise et Mobilité***

Sommaire :

1. *La pollution électro-magnétique sur les lieux de travail : quelles précautions ?  
Mieux connaître les effets potentiels sur la santé humaine.*  
Un dossier de la Cellule Rise à consulter en ligne
2. Florilège de la Semaine de la Mobilité 2014
3. TTIP : pourquoi le Traité transatlantique menace la transition
4. Investir ensemble dans l'énergie renouvelable : le pari réussi d'Ecopower
5. Campagne Jobs4Climate. Créer des emplois durables et lutter contre le réchauffement climatique

#### **Articles mis en ligne sur [www.rise.be](http://www.rise.be) :**

##### *L'eau, soif de privatisation*

Programme et invitation au débat du 16 octobre à Libramont

##### *Visite d'étude chez Ecopower*

Compte rendu de la visite d'étude effectuée le vendredi 5 septembre (Donatienne Coppieters pour « Syndicaliste », CSC)

##### *Débat public sur le renouvelable*

Programme et invitation au débat du 1 octobre à Namur

##### *Créer des emplois et lutter contre le réchauffement climatique*

Echo de la campagne Jobs4Climate lancée le 7 juin par la Coalition Climat, avec le concours de la CSC

##### *Echos de la semaine de la mobilité dans les entreprises*



Bonjour Hugo

Qu'y a-t-il dans cette lettre d'information?

- ☑ [Vers une économie sobre en énergie](#)
- ☑ [Chaudfontaine. Quand l'investissement durable relance l'emploi !](#)
- ☑ [La CSC se prononce en faveur de la transition énergétique !](#)
- ☑ [Enfin un registre pour les nanomatériaux...](#)
- ☑ [Les ondes électromagnétiques: quelles précautions pour les travailleurs ?](#)
- ☑ [Plus de CSC, moins de CO2](#)
- ☑ [Pourquoi l'égalité est meilleure pour tous ! Un essai de Richard Wilkinson et Kate Pickett](#)

## Vers une économie sobre en énergie

Un dossier de la Cellule Rise

La facture énergétique a tendance à augmenter. Il vaut donc mieux, autant que possible, anticiper l'efficacité énergétique, en particulier dans les entreprises énergivores. Les travailleurs sont directement concernés, entre autres pour préserver et développer l'emploi. Pour les accompagner, la Cellule Rise propose un dossier complet qui permet d'intégrer cette question à l'exercice du mandat tout en restant attentif aux conditions de travail.



- ☑ [Le dossier complet de la Cellule Rise](#)

## Chaudfontaine. Quand l'investissement durable relance l'emploi !

La gestion environnementale peut être un levier majeur pour assurer la

## La CSC se prononce en faveur de la transition énergétique !

"Nous devons saisir la transition vers une économie bas-carbone comme une opportunité" : tel est le message que la CSC adresse au monde politique à la veille des élections !

- ☑ [Le mémorandum du CRW](#)

## Enfin un registre pour les nanomatériaux...

On retrouve les nanomatériaux dans plus de 2000 produits usuels. Quels en sont les risques ? Dès le 1er janvier 2016, les entreprises seront tenues de fournir des informations sur les nanomatériaux qu'elles utilisent.

- ☑ [Aborder les nanomatériaux en CPPT](#)

## Les ondes électromagnétiques: quelles précautions pour les travailleurs ?

Les groupes Environnement de la CSC Charleroi et de la CSC Liège organisent le 16 mai prochain à Namur une journée d'étude exceptionnelle sur le thème des ondes électromagnétiques en présence des meilleurs spécialistes du sujet.

- ☑ [Le programme complet de la journée](#)

## Plus de CSC, moins de CO2

Le 14 février dernier, on ne célébrait pas seulement la



viabilité et la durabilité de l'emploi.

Entretien avec François Dibella, délégué actif en CE et en CPPT, qui a vu la renaissance de son entreprise à Chaudfontaine.

📄 [Notre entretien](#)

Saint-Valentin, mais aussi la dixième édition de la Journée Gros Pull ! Plusieurs fédérations CSC ont organisé ce jour-là des actions de sensibilisation aux économies d'énergie. La Confédération présente quant à elle les résultats d'un projet pilote mené durant 4 mois dans 5 de ses services.

📄 [Le projet-pilote de la Confédération](#)

## Pourquoi l'égalité est meilleure pour tous ! Un essai de Richard Wilkinson et Kate Pickett



État de santé, espérance de vie, obésité, santé mentale, toxicomanie, grossesses précoces, succès ou échecs scolaires, bilan carbone et recyclage des déchets, tous les chiffres vont dans le même sens : l'inégalité des revenus nuit de manière flagrante au bien-être de tous. Dans un essai déterminant paru récemment, Richard Wilkinson et Kate Pickett en font la preuve et affirment, à l'appui de nombreuses données statistiques, que "ce n'est pas la richesse qui fait le bonheur des sociétés, mais l'égalité des conditions.

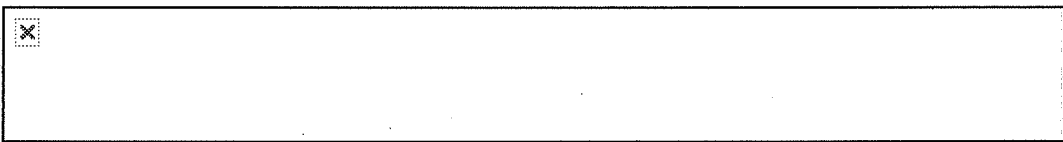
»

*Pourquoi l'égalité est meilleure pour tous* de Richard Wilkinson et Kate Pickett, coédition : Les Petits Matins - Institut Veblen - Étopia, 2013.

📄 [Notre recension](#)



Ajoutez votre texte ici



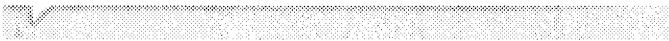
Bonjour Hugo

**Qu'y a-t-il dans cette lettre d'information?**

- ❑ [La pollution électro-magnétique sur les lieux de travail: quelles précautions ?](#)
- ❑ [FLORILEGE : la Semaine de la Mobilité 2014](#)
- ❑ [TTIP : Pourquoi le Traité transatlantique menace la transition](#)
- ❑ [Investir ensemble dans l'énergie renouvelable : le pari réussi d'Ecopower](#)
- ❑ [Créer des emplois durables et lutter contre le réchauffement climatique](#)

**La pollution électro-magnétique sur les lieux de travail: quelles précautions ?**

Mieux connaître les effets potentiels sur la santé humaine

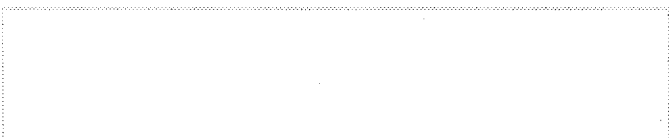


rise

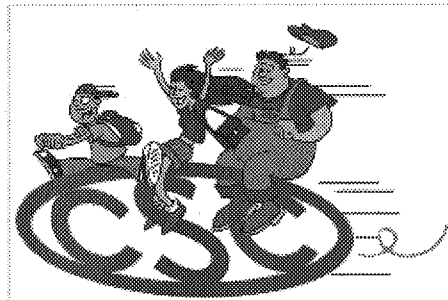
La « pollution électromagnétique » (installations électriques, GSM, Wifi,...) inquiète de plus en plus les travailleurs exposés. La Cellule Rise vous invite à lire le dossier pratique qu'elle a réalisé sur le sujet.

- ❑ [La fiche conseil de la Cellule Rise](#)

**Investir ensemble dans l'énergie renouvelable : le pari réussi d'Ecopower**



**FLORILEGE : la Semaine de la Mobilité 2014**



Bien au-delà de l'événementiel, la Semaine de la Mobilité qui s'est achevée ce dimanche a été l'occasion de mettre en lumière les nombreuses initiatives en faveur d'une mobilité mieux pensée qui fleurissent dans les entreprises wallonnes. Bouquet choisi ...

- ❑ [Les échos de la Semaine de la Mobilité](#)

**TTIP : Pourquoi le Traité transatlantique menace la transition**

Le TTIP prévoit la levée de toutes les restrictions aux exportations de biens énergétiques pour faciliter leur exportation. Il condamne aussi potentiellement le développement local des énergies renouvelables. La CSC demande la suspension immédiate des négociations et un débat démocratique sur le mandat de négociation.

- ❑ [Pourquoi le TTIP menace la transition](#)

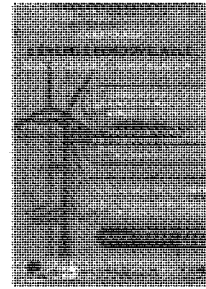
**RENDEZ-VOUS : Les énergies renouvelables : bien commun ou marchandise ? Débat ce 1 octobre à Namur**



«Investir ensemble dans l'énergie renouvelable», tel est le slogan d'Ecopower, une coopérative citoyenne qui défend les énergies renouvelables comme autant de biens communs. Une aventure économique et démocratique concluante qui regroupe près de 50 000 coopérateurs à travers la Flandre. A l'initiative de la Cellule Rise, de nombreux délégués se sont rendus à Eeklo, le 5 septembre dernier, pour rencontrer ces pionniers de la transition juste.

■ [A la découverte d'Ecopower](#)

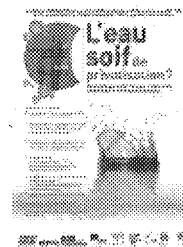
## Créer des emplois durables et lutter contre le réchauffement climatique



Partant d'un documentaire réalisé il y a deux ans à Montdidier (Picardie) où une initiative de gestion publique de l'énergie renouvelable est en cours, la CSC, la FGTB ainsi que les régionales du Moc et du Pac interpellent le public et différents experts sur la faisabilité de ce type de gestion en Wallonie. Bernard Tirtiaux, maître-verrier et écrivain, apportera ses précieuses lumières en guise de conclusions ...

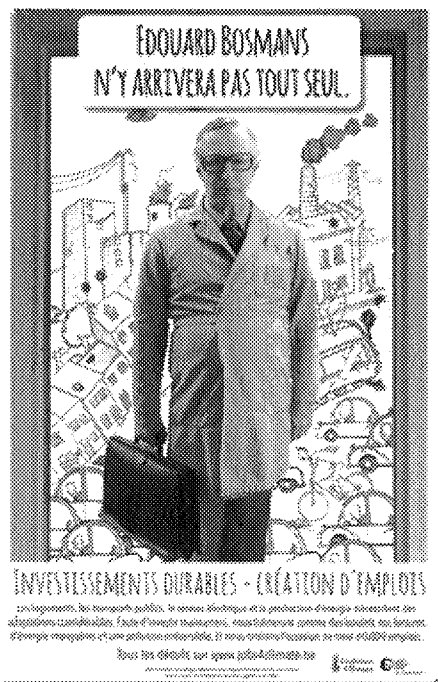
■ [L'événement en détail](#)

## RENDEZ-VOUS : L'eau : soit de privatisation ? Soirée-débat ce 16 octobre à Libramont




L'eau est dans le collimateur des acteurs du marché. La Cellule Rise, la Fédération du Luxembourg et les Services publics organisent avec les acteurs associatifs une table-ronde qui réunira experts et citoyens.

■ [Au programme de la soirée-débat](#)



La Coalition climat s'invite dans le débat belge et européen : elle affirme, études à l'appui, l'urgence d'une grande politique de relance en faveur de la transition énergétique créatrice de valeurs, d'emplois et de cohésion sociale. Tel est le sens de la Campagne Jobs4Climate lancée le 24 mars dernier, campagne à laquelle la CSC s'est pleinement associée.

 [Jobs4Climate: pour une transition ambitieuse](http://jobs4climate.be)



Ajoutez votre texte ici

## ***Vers la transition juste n°11***

### **Sommaire**

1. *Alimentation durable. Etes-vous bien dans votre assiette ?*  
Un dossier de la Cellule Rise
2. *Eaux usées dans l'entreprise : que peut faire un(e) délégué(e) ?* Relai de la fiche conseil conçue par les Cellules Rise CSC/FGTB
3. *Le potentiel des emplois verts.* Entretien avec Thomas Cornet, ingénieur chez NPG Energy
4. *Les énergies renouvelables : biens communs ou marchandises ?* Les points saillants du débat
5. *Mobilité. Mort des lignes locales SNCB : argumentaire pour un recours en grâce*
6. *Ondes électro-magnétiques (OEM).* Experts et délégués témoignent et conseillent dans de courtes vidéos en ligne (canal You Tube de la Cellule Rise).
7. *Jean Ziegler : pourquoi il faut « choisir son camp ».* Recension du dernier essai de Jean Ziegler, « Retournez les fusils ! » (Seuil).
8. *L'Eau. Soif de privatisation.* Compte rendu des débats tenus à Libramont avec la CSC Luxembourg.

Articles mis en ligne sur le site [www.rise.be](http://www.rise.be):

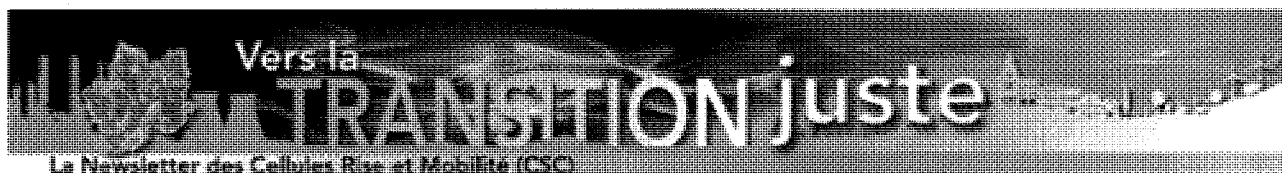
*Interview de Thomas Cornet-NPG Energy*

*Energies renouvelables : biens communs ou marchandises ?*

Fiche « Environnement dans l'entreprise » n° 16 : *Les rejets des eaux usées : que faire dans le cadre d'un mandat syndical ?*

*L'eau, un bien public qu'il faut préserver* (Thierry Demuysere dans « L'Info CSC 45-46 »)





Bonjour

Qu'y a-t-il dans cette lettre d'information?

- [Etes-vous bien dans votre assiette ?](#)
- [Eaux usées dans l'entreprise : que peut faire un\(e\) délégué\(e\) ?](#)
- [Le potentiel des emplois "verts"](#)
- [Les énergies renouvelables : biens communs ou marchandises ?](#)
- [Mort des lignes locales SNCB : argumentaire pour un recours en grâce](#)
- [Ondes électro-magnétiques \(OEM\). Experts et délégués témoignent et conseillent](#)
- [Jean Ziegler : pourquoi il faut "choisir son camp"](#)
- [L'Eau. Soif de privatisation ?](#)

## Etes-vous bien dans votre assiette ?

L'alimentation durable dans l'entreprise. Un dossier de la Cellule Rise

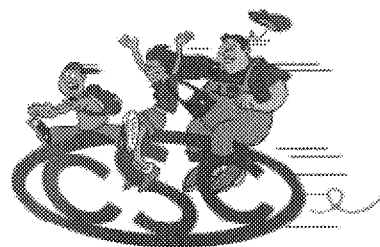


Quelles pratiques alimentaires adopter dans les entreprises ? Qu'entend-on par « alimentation durable » ? Certaines entreprises ont déjà emprunté une voie alternative à la nourriture industrielle. Elles illustrent ce nouveau dossier.

- [Lire le dossier complet de la Cellule Rise](#)

## Eaux usées dans l'entreprise : que peut faire un(e) délégué(e) ?

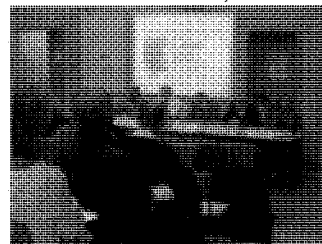
## Mort des lignes locales SNCB : argumentaire pour un recours en grâce



Infrabel et la Ministre fédérale de la mobilité semblent s'entendre sur une première piste d'économie : la mise à mort des lignes ferroviaires de desserte locale. Analyse critique de cette mesure contestable par Juliette Walckiers (IEW).

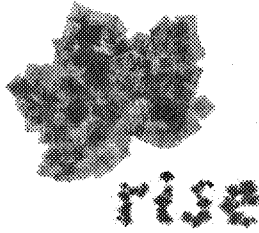
- [La politique "rail" de la suédoise](#)

## L'Eau. Soif de privatisation ?



Faut-il craindre que des entreprises privées gèrent demain l'eau en Wallonie ? Les syndicats de la province de Luxembourg veulent en préserver la gestion publique. Résumé d'un débat organisé avec la Cellule Rise à la Haute Ecole Robert Schuman de Libramont.

- [L'eau, un bien public à préserver](#)

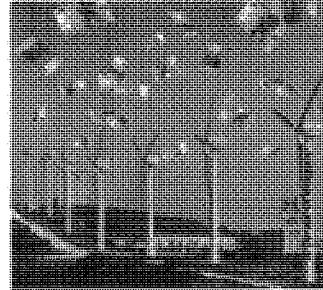


Cruciale pour notre santé, l'eau est un bien commun partagé, y compris avec les générations qui nous suivent. Comment veiller à ce qu'elle soit bien gérée ? Comment les délégués peuvent-ils s'impliquer pour prévenir sa pollution ? Des

réponses synthétiques dans une nouvelle fiche pratique de la Cellule Rise.

☑ [Fiche n°16: les eaux usées de l'entreprise](#)

## Les énergies renouvelables : biens communs ou marchandises ?



Développer les énergies renouvelables au profit des citoyens et des travailleurs : ce modèle économique adopté par les pouvoirs publics de Montdidier (à voir sur [www.rise.be/videos](http://www.rise.be/videos)) peut-il faire école en Wallonie ? A l'appel des régionales de la CSC, de la FGTB, du Pac et du Moc, un public nombreux est venu en débattre à Namur avec la Cellule Rise. Compte rendu.

☑ [Les points saillants du débat](#)

## Le potentiel des emplois "verts"



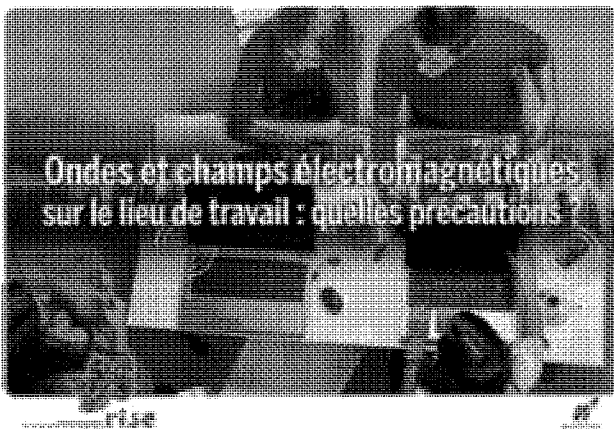
Groupe Environnement Liège

Le GEL, Groupe Environnement actif à la fédération de Liège, travaille actuellement la question des "emplois verts". Quels sont ces "nouveaux métiers", quel en est le potentiel pour l'avenir, quelles sont les conditions pour leur développement ?

Ce mercredi 22 octobre, les militants recevaient Thomas CORNET, jeune ingénieur de 27 ans, récemment engagé chez NPG Energy.

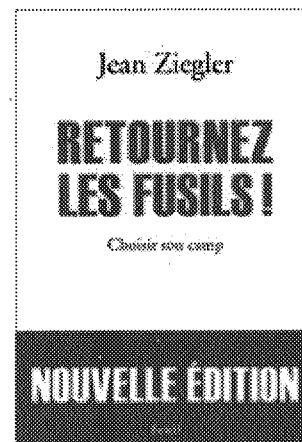
☑ [L'interview de Thomas Cornet](#)

## Ondes électro-magnétiques (OEM). Experts et délégués témoignent et conseillent



Face caméra, experts et délégués témoignent sur les dangers des OEM et sur les mesures de prévention à adopter. Des vidéos disponibles sur le canal You Tube de la Cellule Rise (voir notre lien) qui font suite au dossier *Ondes et champs électromagnétiques. Agir dans l'entreprise* à découvrir sur [www.rise.be](http://www.rise.be) (<http://www.rise.be/agir-dans-l-entreprise/ondes-et-champs-electromagnetiques.htm?lng=fr>).

## Jean Ziegler : pourquoi il faut "choisir son camp"



... notamment face à "ces 500 multinationales échappant à tout contrôle, dont celui des États, s'appropriant 52,8 % du produit mondial brut." Pour le sociologue suisse et témoin de son temps, "il faut choisir son